

OEUVRES

DE

M<sup>GR</sup> GERBET

ÉVÊQUE DE PERPIGNAN

---

PREMIÈRE SÉRIE

MANDEMENTS ET INSTRUCTIONS PASTORALES

PUBLIÉS

Par les soins de Mgr BORNET, protonotaire apostolique

ANCIEN VICAIRE GÉNÉRAL DE PERPIGNAN

---

TOME PREMIER

---

PARIS

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

TOLRA, LIBRAIRE-ÉDITEUR

112, rue de Rennes, 112

1876

Tous droits réservés.



<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2014.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



OEUVRES

DE

M<sup>G</sup>R GERBET

ÉVÊQUE DE PERPIGNAN

---

F. Aureau. — Imprimerie de Lagny.

---

*Tout exemplaire non revêtu de ma signature sera réputé contrefait.*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. G. G. G.' with a long, sweeping underline that extends to the left and then curves back under the text.

# INTRODUCTION <sup>(1)</sup>

---

## LES VICAIRES CAPITULAIRES

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DU DIOCÈSE DE PERPIGNAN

*Salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ*

---

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Comment est-il tombé tout à coup celui qui défendait Israël ! Comment a-t-il été enseveli dans son triomphe ! Comment, pendant qu'il achevait la défaite du dernier adversaire qui avait osé lever la main contre Dieu et contre son Christ, pendant que,

(1) On nous saura gré de placer en tête des ŒUVRES PASTORALES DE MONSIEUR GERBET, et sous forme d'introduction, le mandement par lequel MM. les Vicaires Capitulaires annonçaient la perte immense que venait de faire le diocèse de Perpignan, le 7 août 1864. Les lecteurs y trouveront brièvement indiquées les éminentes qualités d'esprit et de



dans l'ardeur de son zèle, il le poursuivait sans relâche, décidé à ne prendre de repos que quand il aurait confondu son orgueil, et coupé toutes les têtes du serpent de l'erreur et du mensonge ; comment, pendant que, s'oubliant lui-même, il se livrait tout entier à ce noble combat, est-il tombé sans en voir la fin, sans jouir de la victoire ! Comment, Seigneur, avez-vous subitement brisé cette plume, cette épée flamboyante, à la poignée d'or, à la pointe irrésistible ? Mon Dieu, mon Dieu ! *vos jugements sont un abîme profond* (1) comme l'Océan ; qui peut les sonder ?

La voilà donc éteinte, Nos Très-Chers Frères, cette brillante lumière ; elle est disparue cette gloire si pure de l'Église ; il n'est plus, le Pontife digne des premiers âges, le Pasteur vénéré de tous, le Père si aimant et si aimé. Pleurons, Nos Très-Chers Frères, pleurons ; car notre perte est immense, irréparable.

A l'exemple de l'éloquent Prélat (2) qui a bien voulu

cœur qui distinguaient l'illustre Évêque et l'incomparable écrivain. Ceux qui voudront connaître complètement Monseigneur l'Évêque de Perpignan, ne peuvent se dispenser d'étudier le bel ouvrage que Mgr de Ladoue, Évêque de Nevers, a consacré à la mémoire de celui qui fut son ami et son aîné dans l'Épiscopat. (*Monseigneur Gerbet, sa vie, ses œuvres et l'École Menaisienne.* 3 beaux vol. in-8°. Prix : 15 fr. Paris, Tolra, éditeur, 112, rue de Rennes.)

(1) *Judicia tua abyssus multa.* Ps. XXXV, 7.

(2) Monseigneur l'Évêque de Carcassonne parlant, le jour des obsèques, en présence de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse, de Monseigneur l'Évêque de Cahors, des Autorités civiles, militaires, judiciaires, et d'un immense concours du Clergé et des Fidèles.

venir mêler ses larmes aux nôtres, et dont les larmes ont été un si beau, un si touchant éloge, nous dirons que, dans la personne de l'Illustre et Révérendissime Monseigneur Olympe-Philippe Gerbet, Évêque de Perpignan, Comte Romain, Prélat assistant au Trône Pontifical, nous avons perdu l'un des hommes chez qui l'élévation et la puissance de l'esprit s'alliaient, au plus haut degré, avec la bonté du cœur, et nous admirerons comment, par la Foi et la Charité, ces grandes qualités furent en lui sanctifiées et fécondées pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

La vivacité et la beauté de son intelligence se révélèrent de bonne heure. Dans le cours de ses études littéraires et théologiques, il apparut aux yeux de tous comme un astre qui se levait à l'horizon, et dont l'éclat était tempéré par le voile d'une rare modestie. Dès l'âge de seize ans, son génie poétique brillait aux regards des membres d'une Académie, et lui méritait les éloges les plus flatteurs. Dans les séminaires célèbres de Besançon et de Paris, au milieu de nombreux disciples, dont plusieurs ont été ou sont encore la gloire de l'Église, il se plaça, dès le début, à côté de ceux qui étaient déjà en possession de l'estime ou de l'admiration de leurs maîtres et de leurs émules. Dans les collèges d'Henri IV et de Juilly, dans des maisons d'étu-

des supérieures, comme dans les réunions de jeunes gens d'élite formant la Société des *Bonnes Études*, dans ses conférences à la Sorbonne, la même supériorité d'esprit se faisait sentir doucement à tous, sans s'imposer à personne. Nous touchons à peine toutes ces choses, dont un si grand nombre de personnes ont conservé un souvenir plein de charme. Nous passons sous silence ces mille pièces fugitives, ces jeux de son intelligence si variée et si souple, ces inventions soudaines, ces agréables surprises, que cet esprit aussi gai, aussi aimable qu'il était fort et profond, aimait, suivant les circonstances, à ménager à ses hôtes, vives étincelles qui semblaient jaillir sous ses pas. Ce ne seraient là, sur le manteau de gloire qui couvre déjà sa mémoire, que des paillettes légères, que, lui, il jetait au vent, sans même soupçonner que d'autres pussent songer à les recueillir. Il faut bien passer aussi, non-seulement ces articles sérieux et graves de revues et de journaux, mais encore ces fortes et rigoureuses expositions de doctrines, que, bien jeune encore, il formulait avec la précision d'un docteur consommé, les renfermant quelquefois, pour paraître isolément, dans le cadre étroit de l'aphorisme, ou bien les plaçant comme un magnifique portique, à l'entrée d'un vaste recueil destiné à enseigner

toutes les sciences dont il ramenait à l'unité les rayonnements divers.

Mais, quelque pressés que nous soyons, taisons-nous, comme si nous étions effrayés, les quelques années de cette belle vie passées dans la société d'un homme dont la gloire jeta d'abord un éclat aussi pur qu'il était vif ? et, si nous nous ne les taisons pas, qu'en dirons-nous ? Nous dirons : Le génie, dans toute sa maturité et dans la conscience de sa force, attira, subjuga, pour ainsi dire, le génie naissant et se défiant de lui-même. Le système qui ramenait tout au témoignage, afin de tout soumettre à l'autorité de l'Église, séduisit l'esprit synthétique du jeune philosophe et la piété du prêtre plein de foi et de soumission. Enfin, le beau zèle qu'on montrait pour les doctrines romaines était fait pour toucher celui qui, plus tard, devait se dévouer à la défense des droits du Saint-Siège. Mais Rome parla ; une exagération et un danger furent signalés dans le système de politique religieuse, qui, par crainte de l'oppression de l'Église, réclamait une liberté sans limites. Tout fut dit. La foi du prêtre courba l'esprit du philosophe ; la soumission du disciple fut prompte et entière, tandis que le maître, dont la gloire avait développé l'orgueil, résista à la décision qu'il avait lui-même sollicitée et à l'autorité dont

il avait exalté les droits. Longtemps le disciple garda le silence, priant et espérant pour le maître ; mais quand le courageux défenseur se fut transformé en loup ravissant, alors l'agneau se changea en lion ; le jeune David, s'appuyant sur Dieu, marcha avec confiance contre le géant de la révolte.

Ne nous arrêtons pas davantage, Nos Très-Chers Frères, dans une vie si admirablement remplie, à ce qui n'en fut, pour ainsi dire, que les essais et les tâtonnements. Après tant d'actes et tant d'écrits déterminés par des circonstances diverses, le génie avait en quelque sorte pris possession de lui-même. Il n'eut qu'à se recueillir, et de la foi et de la piété de l'auteur coulèrent, ainsi que deux fleuves majestueux, deux livres qui resteront comme les plus beaux monuments de la haute intelligence et du cœur aimant de l'illustre défunt : l'un ayant pour objet principal le *cœur* même du christianisme, et l'autre, le centre de l'unité et de la vérité. Avons-nous besoin de nommer le double ouvrage sur l'Eucharistie et sur la Pénitence (1), et celui de *Rome chrétienne*, deux fruits d'un tendre amour pour Jésus-Christ et pour son Église ? Nous n'essayerons de vous parler ni de la douceur et

(1) *Dogme générateur de la piété catholique, et Dogme catholique de la Pénitence*, deux ouvrages frères que l'auteur réunit en un volume.

de la suavité pénétrante du premier, si chéri des âmes pieuses et méditatives, aimant et ce qui fortifie leur foi et ce qui enflamme en elles le sentiment des choses divines; ni de la hauteur de vues avec laquelle dans le second, Rome nous est présentée revêtue des caractères mêmes qui distinguent la vérité de l'erreur, et l'Église de toutes les sectes. Tous nos éloges resteraient trop au-dessous et de la réalité et de l'impression produite sur tous par la lecture de ces admirables écrits.

La Providence qui l'avait ramené en France, acheva de le mûrir pour l'épiscopat par un séjour prolongé près de deux illustres prélats, ses anciens amis, et par la part qu'il prit à un grand concile (1) dont il rédigea avec un soin tout religieux, mais aussi avec une fermeté de principes, et, en même temps, une prudence et une sagesse qui furent beaucoup admirés, des décrets de la plus haute importance. Ce fut peu de temps après que, signalé avec les plus grands éloges à Sa Majesté l'Empereur des Français par tous les Évêques de la province de Reims, l'Évêché de Perpignan étant devenu vacant par la mort du vénérable Monseigneur de Saunhac-Belcastel, il fut nommé pour suc-

(1) Le concile d'Amiens.

céder à ce digne Prélat, et, bientôt, préconisé par le Saint-Siège.

Comment le suivre dans les écrits que chaque année de son épiscopat a fait éclore ? Ils sont entre vos mains, Nos Très-Chers Frères, et avec quel ravissement n'avez-vous pas lu tant de Mandements et de Lettres pastorales, où tantôt il redisait avec la plus haute éloquence les terribles enseignements du fléau déchaîné par la justice de Dieu, tantôt il s'élevait aux plus hautes considérations sur le grand précepte de la Charité, tantôt il étonnait et charmait à la fois par les aperçus ingénieux au moyen desquels il faisait pénétrer dans la nature et les profondes convenances de la miséricordieuse institution du Jubilé, tantôt, et qui eût pu le prévoir ? c'étaient comme ses adieux et le chant du cygne, il vous adressait ses souhaits de bonheur pour cette année dont il ne devait pas voir la fin, et le cœur de ce tendre père, en rappelant avec un à-propos dont il avait le secret, la touchante institution de la *Trêve de Dieu*, née dans le Roussillon, faisait doucement entrer dans l'âme de ses enfants le désir du bien par excellence, la Paix ! Ici, comment ne pas rapprocher les paroles si douces et si affectueuses par lesquelles, de loin, il avait salué ses chers diocésains au moment de venir parmi eux, de ces suaves accents

qu'il leur faisait entendre, hélas ! peu avant de les quitter pour toujours ?

Il nous reste à rappeler les écrits que son zèle pour la défense de l'Église et de son Chef lui ont fait publier pendant son épiscopat. Comme une noire tempête qui éclate tout à coup au milieu d'un ciel serein, une guerre nouvelle, ou plutôt, une forme nouvelle de la guerre éternelle que livrent à l'Église les puissances qui ne *prévaudront pas*, se déclara aux yeux de l'Europe étonnée. C'était, cette fois, le pouvoir temporel des Papes qui était attaqué. Habilement préparée par des calomnies répandues de mille manières contre le gouvernement des États-Pontificaux, la spoliation la plus inique, la plus perfide, la plus violente, put s'accomplir presque sans obstacle, et, chose à peine croyable, trouver, même dans le camp de ceux qui s'appelaient conservateurs et catholiques, non-seulement des indifférents et des incertains, mais des apologistes.

Vous savez, Nos Très-Chers Frères, d'une part, avec quelle sainte indignation votre Évêque flétrit la rapine impie et toutes les violences alors commises, couvrant de fleurs la tombe d'une poignée de héros et de martyrs, et vengeant par ses hommages et ses regrets l'exil d'une auguste victime ; et, d'autre part, avec



quelle force et quelle éloquence il pulvérisa les tristes arguments de ceux qui voulaient couvrir et atténuer l'indignité des faits accomplis et préparer, dans l'intérêt, disaient-ils, bien entendu du catholicisme, la déchéance de la souveraineté temporelle des Papes, c'est-à-dire, en réalité, l'asservissement de l'Église. O saintes causes de la vérité et de la justice ! si la mort a pu nous ravir si cruellement celui qui était toujours armé pour votre défense, ses écrits sont immortels, ils resteront pour assurer à jamais votre triomphe. Et toi, noble France, Fille aînée de l'Église, toi qui fus dès les anciens temps et son bouclier et son épée, tu as vu le succès de l'iniquité, mais tu ne l'as pas approuvé. Ce sont tes vaillants enfants qui gardent le tombeau de saint Pierre et le trône de son successeur. Non, tu ne les livreras pas à leurs ennemis conjurés. Nous en avons pour garants et le grand cœur de Celui à qui tu as confié tes glorieuses destinées, et les douces inspirations qu'il reçoit de si près, et les liens sacrés qui l'unissent au Père des fidèles.

Voilà, Nos Très-Chers Frères, bien en abrégé, et, cependant, avec des longueurs inévitables dans une telle précipitation, voilà ce que nous avons pu recueillir sur cet esprit si haut, si profond, si délicat, si aimable, si ferme et si doux, d'après ce qui en reste dans

les écrits que nous possédons. Mais qui pourrait dire tous les trésors que la mort nous a ravis, les richesses enfouies dans des feuilles éparses, que lui seul pouvait mettre en ordre et compléter, ces travaux plus ou moins avancés, ces ébauches, ces linéaments sans nombre dispersés çà et là comme des perles détachées, et, bien plus que tout cela, ces autres richesses qu'il a emportées avec lui, ces autres trésors depuis longtemps accumulés, et que grossissait tous les jours cette vaste et infatigable intelligence, amassant par une lecture immense, des matériaux sans nombre; et, par le travail d'une incessante méditation, les classant, les coordonnant, et rapportant tout à la défense et à la glorification de la vérité? Mon Dieu! tout cela était pour vous, tout cela venait de vous et y retournait, et cependant vous avez tout détruit en une heure, et les œuvres commencées, et les œuvres projetées, et la source même d'où pouvaient jaillir tant de nouvelles merveilles, auxquelles le temps seul a manqué. Seigneur, vos jugements sont un abîme sans fond!

Nous n'avons pas pu, Nos Très-Chers Frères, vous montrer, dans celui que nous pleurons, les dons les plus rares de l'esprit, sans dire en même temps le noble et saint usage qu'il en a fait dans les diverses phases de sa

vie, mais particulièrement pendant son épiscopat ; et ainsi se trouve remplie, en ce qui regarde ce point, la tâche que nous nous sommes imposée pour votre édification. Personne au reste ne s'étonnera que nous ayons, selon notre pouvoir, exalté les qualités de son esprit ; car rappeler la grande et incontestable supériorité de l'intelligence, n'était-ce pas le moyen de faire ressortir davantage ce qui nous reste à exposer, l'ineffable bonté du cœur ?

Ici, nous n'avons pas besoin de chercher parmi les personnes d'un esprit cultivé, des témoins de ce que nous avançons. Nous pouvons avec confiance nous adresser à tous ceux qui, à une époque quelconque de la vie de notre vénéré Prélat, approchèrent de lui, grands ou petits, savants ou ignorants, riches ou pauvres. O vous qui l'eûtes pour condisciple et pour ami, vous qui l'eûtes pour maître et pour directeur, vous qui vécûtes avec lui dans un commerce habituel ou que des circonstances diverses le firent rencontrer passagèrement, dites-nous, qui que vous soyez, si vous n'avez pas été frappés et doucement pénétrés de sa modestie, de sa douceur, de son affabilité, de son indulgence. Peut-être ne le connaissiez-vous que comme un grand écrivain, comme un homme d'une science profonde et d'un immense talent ; peut-être

une certaine crainte vous faisait hésiter à l'approcher, et vous tenait devant lui dans un grand sentiment de votre infériorité. Mais, dès l'abord et dès les premiers mots, comme vous vous êtes sentis soulagés de ce poids, comme il s'est empressé de combler l'espace qui vous séparait de lui ! La douceur de son regard et de sa parole, son accent, peut-être même une sorte d'hésitation et de timidité de sa part, vous ont fait comprendre, non pas qu'il fût moindre que vous ne l'aviez cru, mais que sa bonté égalait son esprit et en dérobaux regards la supériorité. Combien en avons-nous entendus qui, au sortir d'une première entrevue, ne savaient comment exprimer leur étonnement et leur douce satisfaction ! Jamais, disaient-ils, ils n'eussent imaginé tant de simplicité, un accueil si gracieux, si affectueux de la part d'un tel homme.

Que ne pouvons-nous ici faire parler tous ceux qui se sont adressés à lui pour lui demander quelque espèce de service que ce fût ? Ce n'est pas que nous eussions à nous informer d'eux s'ils ont obtenu ce qu'ils désiraient. Qui ne sait que tout ce qu'il pouvait accorder, il ne l'a jamais refusé ? Mais il serait beau de leur entendre dire avec quel empressement il accordait, avec quelle délicatesse, avec quelle réserve et quel secret, avec quelles précautions prises pour qu'ils ne

s'aperçussent pas qu'ils étaient les obligés, mais qu'ils crussent plutôt qu'il leur était reconnaissant de l'occasion offerte de leur être utile.

*Si vous avez beaucoup, donnez beaucoup; si vous avez peu, donnez peu, mais de bon cœur* (1), disait Tobie à son fils. Et saint Paul : *Dieu aime celui qui donne avec joie* (2); et ailleurs, répétant les paroles du divin Maître : *Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir* (3). O saint Évêque, ô bon et généreux Père, vous avez connu ce bonheur; et, s'il est quelqu'un qui ait donné selon qu'il pouvait, mais toujours de bon cœur et avec joie, n'est-ce pas vous? Le bonheur de pratiquer l'aumône vous faisait, au besoin, emprunter pour donner, et vous donniez d'autant plus volontiers et d'autant plus largement que, pour ne rien dire de plus, vous comptiez moins sur la reconnaissance. Et quelle satisfaction pour vous de donner en secret, à l'insu de tous, en présence de Dieu seul! de telle sorte qu'on n'a pu deviner que par des révélations fortuites et bien imprévues, une faible partie de ce que votre main droite aimait à verser en le laissant ignorer à votre main gauche.

(1) Tob. iv, 9.

(2) II. Cor. ix, 7.

(3) Act. xx, 35.

Si jamais quelqu'un a eu un pardon à demander à ce cœur, foyer d'indulgence, qu'il me réponde. N'est-il pas vrai, qu'à peine a-t-il commencé à murmurer le mot : Grâce ! que déjà le pardon courait au-devant de lui, ne lui donnant pas le temps d'achever ; et le tendre baiser du bon père mettait le sceau à sa parole, et un autre sceau venait tout recouvrir : celui d'un éternel silence et d'un éternel oubli.

Nous ne nous lasserions pas, Nos Très-Chers Frères, de vous faire voir cette source intarissable de bonté, se produisant sous mille formes, s'épanchant en toute occasion, et comme par une pente naturelle, dans tous les lits qui lui étaient creusés.

Mais ce serait faillir à notre devoir et outrager presque la mémoire que nous voulons honorer, que de ne pas remonter à la source première dont celle que nous venons de signaler ne fut elle-même qu'un écoulement. Nous devons donc ajouter que si la bonté que nous avons contemplée avec ravissement dans celui qui est l'objet de nos éloges comme de nos regrets, a pu provenir en partie d'un heureux naturel, si elle a été avec succès cultivée par les soins d'une tendre mère qui, de bonne heure, versa dans le cœur de son fils les trésors du sien, elle ne s'est cependant fortifiée, épurée et agrandie, elle n'est devenue enfin ce

que nous l'avons vue que parce qu'elle s'était comme fondue dans la piété du jeune chrétien, dans la ferveur du prêtre, dans la sainteté consommée de l'Évêque. Oui, la bonté que nous exaltons, ce fut la charité de Jésus-Christ, l'amour de Dieu et de son Église, engendrant l'amour le plus tendre du prochain. Et faut-il s'étonner que celui qui, en écrivant le *Dogme générateur de la piété catholique*, a reposé, comme saint Jean, sur la poitrine de Jésus dont il chantait l'amour, ait puisé là, comme le disciple bien-aimé, une émanation merveilleuse de sa bonté et de sa charité ?

Aussi, cette bonté qui s'épanchait sur tous, avait cependant pour objet privilégié ses prêtres, non-seulement parce qu'ils lui appartenaient de plus près et qu'un grand nombre d'entre eux étaient, comme prêtres, l'œuvre de ses mains et deux fois ses enfants, mais parce qu'il voyait en eux ses coopérateurs dans la sublime mission de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Et si nous n'avons pas craint d'interpeller, comme témoins de la bonté de son cœur, tous ceux indistinctement qui avaient jamais approché de sa personne, c'est à vous maintenant que nous aimons à en appeler, Chers Confrères, serviteurs dévoués de Dieu, de son Église et des peuples qui vous sont confiés. Qui de vous s'est entretenu avec lui, et ne s'en est

retourné éclairé, touché, consolé ? Mais, c'est surtout dans ces retraites pastorales, dans ces réunions de frères sous le regard d'un père, qu'il aimait à vous parler souvent, longuement, et jusqu'à épuisement de ses forces. Aussi, comme vous vous pressiez autour de lui pour recueillir ses moindres paroles, et, pour ainsi dire, le souffle de sa voix ! Et, malgré la fatigue, comme il aimait encore à entretenir chacun de vous en particulier, n'ayant qu'une crainte, c'est que quelqu'un peut-être, pendant ces journées qui s'écoulaient trop vite, ne pût parvenir à lui parler ! Quelque éloignés que vous fussiez pendant le cours de l'année, il vous suivait par la pensée, s'il ne le pouvait autrement, et s'occupait de toutes les choses qui pouvaient vous être utiles pour l'exercice de votre saint ministère. Pour cela, que de projets annoncés, exécutés en tout ou en partie, interrompus quelquefois ou suspendus, jamais abandonnés ! Avec quel bonheur il vous donnait, sur votre demande, des auxiliaires pour évangéliser vos peuples à certaines époques de l'année, les attirer à de saints exercices, les presser de se réconcilier avec Dieu ! Aussi s'est-il, dès son entrée dans son diocèse, vivement préoccupé du soin d'y établir quelques-uns de ces ordres religieux, dont les exemples, aussi bien que les prédications, sont une



source de bénédictions dans tous les lieux où vient se fixer quelque-une de leurs colonies. Nous ne vous parlons pas de cette autre sorte d'auxiliaires qui, sous le nom modeste de Frères des Écoles Chrétiennes, rendent, dans les paroisses, de si éminents services pour l'instruction et l'éducation, et dont il désirait si ardemment multiplier les établissements dans son diocèse.

Et vous, saintes phalanges de Religieuses de divers ordres, vous dont l'habit seul réjouit les yeux des fidèles dans tous les lieux assez heureux pour posséder quelques-unes d'entre vous, soit que vous veniez pour prendre soin de l'éducation des jeunes personnes ou des petits enfants, pour lesquels vous êtes bientôt d'autres mères, soit que vous vous consacriez au soin des malades, soit que vous deveniez les sœurs bénies des pauvres vieillards, soit que vous ouvriez vos maisons et vos cœurs pour retirer de pauvres filles de la corruption du siècle ou pour les en préserver, soit enfin que, renfermées dans vos cloîtres si méconnus du monde, vous passiez votre vie dans le silence et l'obscurité; servant, par vos prières et vos saintes austérités, les hommes qui vous oublient; ah! je n'ai pas besoin de vous interroger : vos regrets et vos larmes disent assez que vous avez perdu le meilleur des pères, un Évêque qui, comprenant et le mérite de votre con-

sécration à Dieu, et les précieux services que vous rendiez à diverses classes de ses chers diocésains, contemplait avec bonheur vos saintes maisons, cherchait à en augmenter le nombre, s'occupait activement de leurs besoins spirituels et temporels, et y pourvoyait par tous les moyens en son pouvoir. Combien de fois, semblant oublier pour vous le reste de son diocèse, il a consacré de longues heures et des journées entières à vos intérêts, soit généraux, soit particuliers ! Car, imitant la providence et la bonté de Dieu, chaque âme lui était chère, et il soignait son avancement dans la vertu comme la direction de toute une maison ou d'une congrégation entière. Pleurez, Vierges de Jésus-Christ, le Pasteur et le Père qui vous guidait avec tant de sagesse et tant de bonté.

Vous tous, Nos Très-Chers Frères, vous tous, Fidèles du diocèse de Perpignan, il vous portait dans son cœur, et la bonté qu'il a constamment montrée à tous n'était que le rayonnement de l'immense amour qu'il avait pour vos âmes et l'ardent désir de votre salut éternel. Et c'est encore vous qu'il voyait, vous qu'il aimait, vous qu'il cherchait dans tous ses travaux pour ses prêtres et pour ses communautés religieuses ; car tout cela était pour vous, pour votre intérêt spirituel. Dès son arrivée au milieu de vous, il a

pu vous dire : « Par la mission que nous avons reçue  
 « de vous servir, de vous guider, vous nous êtes de-  
 « venus chers au delà de toute expression : *Charis-*  
 « *simi nobis facti estis* (1). Tout en nous, tout autour  
 « de nous, vous appartient; vous avant tout, et nous  
 « voilà prêt à tout donner et à nous consumer nous-  
 « même à votre service : *Ego libentissimè impendam et*  
 « *superimpendar ipse pro animabus vestris* (2); nous  
 « d'abord, mais aussi tous ceux qui travaillent avec  
 « nous; tout est pour vous, afin de vous donner à  
 « Jésus-Christ, afin de vous donner à Dieu : *Omnia*  
 « *enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephas...*,  
 « *omnia enim vestra sunt, vos autem Christi, Christus*  
 « *autem Dei* (3). »

Vénéré et bien-aimé Pontife, bon et tendre Père, daigne le Dieu des sciences et le Dieu de toute bonté vous rendre au centuple, dans les splendeurs de sa gloire, les trésors que votre esprit n'amassait que pour les verser sur vos enfants et sur toute l'Église, et les trésors de tendresse que renfermait votre cœur pour tous ceux qui vous étaient confiés ! Ah ! il n'a arrêté subitement le travail incessant de votre belle intelli-

(1) I, Thess. II, 8.

(2) II. Cor. XII, 15.

(3) I. Cor. III, 22.

gence, que pour vous introduire au séjour même de la lumière et vous montrer dans sa source cette vérité que votre regard cherchait sans cesse ici-bas avec tant d'avidité. Il n'a terminé, hélas ! si rapidement pour nous, les effusions de votre cœur si aimant, de votre ardente charité que pour vous *enivrer des délices de sa maison* (1), que pour vous *abreuver au torrent des célestes voluptés* (2) et vous abîmer dans l'océan de son amour. Tous à genoux et dans l'élan de notre reconnaissance, nous le supplions, si déjà vous n'êtes dans son sein, d'abrégéer pour vous le temps de l'expiation, et de donner promptement à cette âme qui n'a jamais soupiré que pour lui, l'éternelle lumière et l'éternel repos. Mais, au ciel, votre sollicitude pour vos enfants ne saurait vous abandonner ; vous joindrez donc à nos humbles supplications vos puissantes prières pour qu'il plaise au Seigneur de nous envoyer bientôt un Pasteur qui vous ressemble et qui continue dans votre cher diocèse le bien que vous y avez commencé.

*Les Vicaires Capitulaires,*

BORNET, BARRÈRE.

Par mandement,

SALY, *Chan. hon., Secrétaire.*

(1) Ps. XXXV, 9.

(2) *Ibid.*



# MANDEMENTS ET INSTRUCTIONS

DE

MONSEIGNEUR GERBET

ÉVÊQUE DE PERPIGNAN

---

## MANDEMENT

A L'OCCASION

DE SON ENTRÉE DANS SON DIOCÈSE

---

**Sur ses obligations comme Évêque**

SES REGRETS ET SES MOTIFS DE CONFIANCE

---

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES

La Providence, dans ses incompréhensibles desseins, a voulu unir nos destinées. Cette union vient d'être célébrée devant les saints autels, où se consomme ici-bas toute union avec Dieu. Les rites sublimes, qui l'ont consacrée, ont été, suivant les règles de la litur-

gîe, tellement mêlés à ceux du saint sacrifice qu'ils semblaient se confondre avec eux. On a vu s'y reproduire, à un degré supérieur, tout ce qui doit concourir à former les nœuds sacrés qui attachent deux destinées humaines l'une à l'autre. Toute union a besoin d'obtenir la bénédiction d'un Père : la nôtre a été bénie par Celui qui reçoit ce nom dans toutes les langues et chez tous les peuples. En élevant ses bras vers le ciel, en les étendant sur le monde, le Père commun de tous les chrétiens a fait descendre, n'en doutons pas, des grâces privilégiées sur des liens qu'il a lui-même tissés de ses augustes mains. Cette union a eu pour principaux témoins, d'un côté, de vénérables Pontifes, qui daignaient être nos répondants devant l'Église universelle, de l'autre une élite du clergé de Perpignan, représentant l'Église particulière qui nous était confiée. C'est en leur présence que nous avons promis, du fond du cœur et la face contre terre, de garder sans tache l'épouse que Dieu nous a choisie, de dédaigner tous les intérêts mondains pour concentrer tous nos soins sur elle (1), d'avoir une tendre compassion pour tous ses membres souffrants (2), de l'ai-

(1) *Semper in divinis esse negotiis mancipatus, et à terrenis negotiis..... alienus. (Paroles du Pontifical.)*

(2) *Pauperibus, peregrinis omnibusque indigentibus esse propter nomen Domini affabilis et misericors. (Ibid.)*

mer d'un amour si vrai que nous sachions, s'il le fallait quelquefois, nous résigner à être sévères, mais alors de faire en sorte que la bonté soit la seconde moitié de la justice (1), de l'entourer, en un mot, de tant de sollicitude (2), que nous puissions espérer de ne jamais lui donner un juste sujet de plainte, et de ne pas troubler, par notre faute, la sérénité des jours que nous passerons ensemble sur la terre. L'anneau, que le Pontife consécrateur a passé à notre doigt, a été l'expression mystérieuse de toutes ces pensées d'union. Tandis qu'il nous remettait ce signe visible, fragile image de nos inaltérables devoirs, nos serments étaient inscrits, sous l'œil de Dieu, dans un registre invisible, dont nulle main humaine, nulle révolution terrestre ne déchirera les pages. Le titre qui contient les obligations que nous venons de contracter envers vous, a été déposé dans les archives de l'éternité.

Depuis ce moment, N. T.-C. F., nous vous appartenons tout entier. Votre salut est le but auquel nous devons rapporter toutes nos actions. Dieu, qui est essentiellement notre fin dernière, a fait de vous notre fin prochaine. Nous ne pouvons vivre en lui qu'en vivant

(1) In corrigendis vitiis piè sæviens, judicium sine ira tenens. (*Ibid.*)

(2) Sit in sollicitudine impiger..... — Abundet in eo puritas dilectionis, sinceritas pacis.



pour vous et en vous. Nous ne sommes devenu la tête de ce diocèse que pour en être aussi le cœur, Nous devons être ému de tout ce qui vous touche. Si nous pouvions être témoin d'un seul de vos maux sans en éprouver le contre-coup, nous aurions plus à gémir de notre insensibilité que vous de vos souffrances : nous ressentirons quelque chose de celles même que nous ne connaissons pas. S'il y avait un seul de nos jours qui eût le malheur d'être sans dévouement pour vous, ce triste jour serait effacé du livre de vie. Notre soin de tous les instants doit être de nous oublier nous-même pour nous préoccuper de vous. Vous êtes notre amour, notre espérance, notre pensée, et vos âmes sont en quelque sorte la plus grande partie de la nôtre.

Vous comprenez d'avance, N. T.-C. F., que, dans cette espèce de transformation qui s'est opérée en nous, nous avons senti, sous l'influence de la grâce divine, des impressions pour nous aussi nouvelles que le changement qui s'est fait dans notre existence. Ces impressions, nous venons vous les dire. Il nous semble que, pour hâter entre vous et nous la communication des âmes, nous ne pouvons rien faire de mieux en ce moment que de vous raconter simplement ce qui s'est passé dans l'âme de votre évêque. Si

la Providence prolonge le cours de notre vie parmi vous, nous aurons souvent l'occasion et le devoir de faire briller à vos yeux les divines clartés de la religion : aujourd'hui nous vous parlerons surtout des sentiments qu'elle nous inspire. Nous vous devons, dans ce premier entretien, encore plus d'amour que de lumière : nous vous aurons assez bien prêché, si nous savons vous rendre ce que Dieu nous a fait sentir.

Au moment où la voix de Dieu, qui nous appelait au milieu de vous, s'est fait entendre, la foi, source des bonnes inspirations, nous a remis d'abord devant les yeux le titre primitif de cette mission universelle, dont une partie nous a été confiée par le Chef de l'Église. Elle remonte jusqu'au jour où Jésus-Christ a prononcé cette parole si solennelle : « Toute puissance  
« m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez  
« donc, et instruisez tous les peuples, les baptisant au  
« nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur  
« apprenant à observer tout ce que je vous ai ordonné.  
« Et voici que je serai toujours avec vous jusqu'à la  
« consommation des siècles (1). » Qui pourrait dire

(1) *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti; docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi. (S. Matth., c. xxviii, v. 18.)*

ce qui s'opère dans l'âme de ceux sur lesquels cette parole descend ? Elle y produit une émanation et une image de ce qui s'est accompli lorsque Dieu s'est uni, par l'Incarnation, à la nature humaine. Il se forme alors un merveilleux composé d'éléments contraires : l'incorruptible pouvoir de Dieu s'incorpore dans l'infirmité de l'homme. Toutes les fois que celui à qui ce pouvoir s'est communiqué agit en vertu de sa mission, ses actes sont, en même temps, humains dans ce qu'ils ont de secondaire et d'inférieur, divins dans ce qui constitue principalement leur caractère ; et sa volonté, sans rien perdre de sa nature propre, est devenue l'enveloppe et en quelque sorte la forme limitée de la Volonté infinie. De toutes les unions qui sont à la fois intérieures, visibles et permanentes, celle-ci est sans aucun doute, après l'union suprême qui s'est opérée dans l'Homme-Dieu, la plus radicale, la plus profonde qui se puisse concevoir : on sent au fond de son être comme une seconde âme lorsqu'on porte en soi le mystère de cette ineffable unité.

Ce mystère, qui s'est réalisé d'abord dans les évêques que la parole de Jésus-Christ a créés aux premiers jours de son Église, se reproduit, de siècle en siècle, jusqu'au jour où il atteindra sa consommation dans l'âme des évêques qui béniront les derniers

chrétiens sur les débris du monde. Depuis qu'elle est sortie de la bouche du Sauveur, cette parole de vie traverse le temps, pour aller chercher en tous lieux, sur l'ordre de Dieu et sur un signe de l'autorité qui le représente sur la terre, les hommes qu'elle doit marquer du sceau divin. Elle a touché le front des cent seize pontifes qui Nous ont précédé sur le siège de notre antique Église. Elle ne s'est pas affaiblie en passant sur eux : elle est arrivée à votre dernier évêque, il y a vingt-cinq ans, aussi vive, aussi forte qu'elle s'était communiquée à votre premier évêque Domnus, douze siècles auparavant. Il y a une glorieuse analogie entre ces deux pontifes placés aux deux extrémités de votre histoire religieuse. L'un avait présidé, dans une époque de ruines, au berceau de votre Église naissante : l'autre a protégé son second berceau, au moment où elle venait de renaître de ses ruines à la voix du Souverain Pontife. La parole de Jésus-Christ, qui lui avait dit : *Allez vers ce peuple, je suis avec vous*, et qui s'était reposée sur lui avec toutes les grâces de la consécration épiscopale, lui avait apporté les forces dont il avait besoin pour organiser de nouveau la vie de ce diocèse, pour restaurer ses débris, et recommencer les œuvres antiques. C'est par elle qu'il a été le créateur de ces établissements dont il suffirait d'é-

crire les noms sur son tombeau pour lui faire une bien belle épitaphe. C'est de cette divine parole qu'il s'est encore inspiré à la fin de ses jours, lorsque, le pied dans la tombe et les yeux vers le ciel, il a légué à vos âmes, dans son dernier mandement, la pensée des biens éternels, tandis qu'il léguait à vos pauvres les biens du temps, afin de vous faire ses adieux en évêque par ces deux actes dont l'un est le testament de sa foi comme l'autre est le testament de sa charité. Cette divine parole qui l'avait envoyé vers vous et qui l'a soutenu durant trente ans de travaux, d'épreuves et de bienfaits, vient nous soutenir à notre tour. Nous l'avons méditée au début de notre carrière épiscopale, comme il la méditait encore au terme de la sienne, et, si elle lui a suggéré alors de saintes réflexions bien appropriées au moment où il allait entrer dans son éternité, elle nous a inspiré aussi des pensées qui répondent bien aux besoins de notre âme, dans le moment solennel où nous faisons notre entrée dans notre diocèse.

Dieu a permis que nous sentissions d'abord la douceur de cette parole pour mieux nous préparer à la force qu'elle devait nous communiquer. La pensée de notre mission a pour effet d'adoucir une peine attachée à cette mission même. Si vous avez vos regrets d'avoir

perdu un bon père, nous avons les nôtres pour avoir quitté un séjour bien-aimé. Pourquoi nous abstiendrions-nous de vous en faire part ? Des communications aussi intimes pourraient être déplacées dans le premier discours qu'un fonctionnaire de l'État adresse à ses administrés, lorsqu'il vient prendre la direction des affaires qui lui sont confiées : mais il peut y avoir plus d'abandon dans les premières paroles d'un évêque. Si l'État est une patrie, l'Église est une famille, et un évêque peut dire tout ce qui va bien dans la bouche d'un père. Vous sentirez d'ailleurs, N. T.-C. F., qu'en ouvrant, à cet égard, notre cœur à la famille que Dieu nous donne, nous voulons remplir un devoir envers celle qui nous avait adopté, et vous nous approuverez d'avoir cherché, dans notre premier entretien avec vous, une heureuse issue pour l'expression publique de notre reconnaissance. Nous vous avouons donc que nous sommes unis, par les liens les plus forts et les plus doux, aux vénérables évêques de la province ecclésiastique de Reims. Dans nos rapports avec eux, nous avons goûté tous les charmes de leur bonté, comme aussi nous nous sommes trouvé à portée d'admirer leur sagesse dans les deux conciles où ils nous ont admis à participer à leurs travaux. Nous n'hésitons pas à le dire : cette province a été pour

nous un vaste séminaire de piété sacerdotale et une grande école de théologie. Nous devons des actions de grâces particulières à son Éminent Métropolitain, qui a daigné être notre consécrateur, à ce Cardinal en qui le monde catholique reconnaissait déjà un prince de la science avant que le Pape eût fait de lui un prince de l'Église. Pour nous, de toutes les bonnes choses qu'on peut apprendre auprès de lui, celle que nous avons le mieux apprise peut-être, c'est à vénérer la sainte noblesse de son caractère. Éloigné de lui désormais par la distance des lieux, nous tâcherons de nous en rapprocher par l'imitation de ses vertus : nos regrets seront un gain pour vous. D'autres regrets viennent s'y joindre : nous ne pouvons quitter, sans une profonde tristesse, la ville où la Providence divine semblait avoir fixé pour longtemps notre résidence. Vous comprendrez que nous tenions à lui offrir un hommage dans un adieu, lorsque nous vous aurons dit que nous lui étions moins attaché par son affectueuse bienveillance pour nous que par sa généreuse bienfaisance en tout genre. Amiens a été, et il est encore de nos jours, la cité hospitalière des bonnes œuvres, la maison commune de la charité. Nous avons eu le bonheur de concourir assidûment, dans un de ses établissements les plus précieux, à une partie du bien

qui s'y fait, et nous pouvons dire que là surtout un grand bien nous a été fait à nous-même pour le peu que nous avons cherché à y faire. Nous y avons été constamment édifié, nous ne dirons point par le spectacle, mais par la présence de toutes les vertus qu'une foi vive, qu'une ardente charité, ou, pour mieux dire en un seul mot, que le Cœur du divin Maître inspire. Il sait, ce Cœur Sacré, que les grâces qui nous ont été faites se perpétuent jusque dans nos regrets, puisqu'ils entretiendront en nous un des meilleurs souvenirs qui puissent porter au bien. Il sait aussi, lui qui a été si tendre pour saint Jean, lui qui nous a offert le type d'une amitié divine, il sait ce que nous avons éprouvé, lorsqu'en disant adieu à l'évêché d'Amiens, cette douce retraite que Dieu nous avait ménagée, nous avons dû nous séparer de celui qui, après cinq ans seulement d'épiscopat, est déjà pour toute l'Église un évêque illustre, et qui est pour nous un ami de trente ans, grand espace dans la durée des amitiés humaines. Pendant ces années sujettes à tant de vicissitudes, nos vies ont été entrelacées de tant de manières, qu'en le quittant, nous avons ressenti dans une seule séparation plusieurs déchirements, et une multiplicité d'adieux dans un seul. Mais, quel qu'ait été le bonheur de notre union avec lui, il nous semble que ce qui en



a été pour nous la meilleure part, ce sont les inspirations si pures, si élevées qu'il nous communiquait ; que nous tenions moins à ce qu'il y a de doux en lui qu'à ce qu'il y a de grand, que nous regrettons moins l'ami que l'évêque. Heureux si quelque chose de son âme a passé dans la nôtre, et si nous pouvons faire de lui le bienfaiteur de notre propre diocèse en vous rendant ce qu'il nous a donné !

Nous venons, N. T.-C. F., de vous dire avec simplicité ce que nous éprouvons dans ce retour du cœur vers le passé, qui peut avoir plusieurs noms, mais qui se nomme surtout reconnaissance. Ne craignez pas toutefois que les sentiments qui nous attachaient ailleurs puissent affaiblir ceux qui nous unissent à vous : il n'y a dans nos regrets rien qui doive inquiéter vos espérances. Sans diminuer notre dévouement à la mission que nous avons reçue, ils ajoutent quelque chose à notre confiance en elle. Lorsque Dieu conduit là où il prépare de grandes consolations, il place presque toujours des privations à l'entrée de la carrière, il y fait fleurir quelques souffrances. Ces épreuves ressemblent à une croix qu'un voyageur rencontre sur son chemin, au moment où il se met en route : elles sont à la fois tristes et rassurantes. Sans elles, la mission d'un évêque serait privée d'un trait qui doit

en marquer le début ; il lui manquerait un des présages ordinaires des faveurs divines, elle pourrait s'alarmer de se trouver d'abord trop heureuse. Nous avons donc à remercier Dieu d'avoir permis que nous eussions des peines à lui offrir en allant nous offrir à vous, et que, dès notre premier pas pour nous rendre à son appel, il y eût du sacrifice dans notre obéissance.

C'est en méditant la parole de Jésus-Christ qui nous envoyait vers vous, que nous avons compris qu'une vocation surnaturelle doit renfermer, au moment même où elle se manifeste, quelque chose qui coûte à la nature. Mais l'acte de foi avec lequel nous avons adhéré à cette parole a produit en nous une autre impression dont nous devons aussi vous parler. *La foi*, qui est, suivant le mot de saint Paul, *la pleine conviction des choses qui ne paraissent pas*, n'a pas seulement pour effet de familiariser tous les chrétiens avec les mystères du monde futur, elle initie chacun d'eux aux mystères de sa propre vie en ce monde. Elle le rassure contre l'inconnu, contre ce qu'il y a d'obscur dans la route où il doit marcher, lorsque, saisi par la main de la Providence, il se trouve tout à coup transporté, d'une situation qu'il connaissait bien, qui était pour lui simple et claire, dans une position nouvelle,

inexplorée, pleine d'ombres et d'incertitudes. Quand le Seigneur eut dit à Abraham : « Sors de ton pays, de ta parenté et de la maison de ton père, et viens en la terre que je te montrerai (1), » le père des croyants ne connaissait pas le lieu où il lui était prescrit de transporter ses tentes, et qui devait être son héritage; mais il obéit, dit saint Paul, en esprit de foi (2); il lui suffisait, ajoute saint Jean Chrysostome, de savoir qu'il partait sous les auspices de Dieu. Nous nous sommes rappelé ces paroles lorsque la voix du Vicaire de Jésus-Christ nous a ordonné de nous rendre là où Dieu nous appelait. C'était pour nous une terre inconnue. La Providence n'avait pas permis jusqu'alors que nos pas se dirigeassent vers la contrée que vous habitez. Nous n'avions jamais été à portée de considérer les fruits que cette foi fait éclore, les dégâts que l'esprit du mal peut y faire, pas plus que nous n'avions entrevu les produits de vos fertiles vallées, ni les torrents dont elles ont à redouter les ravages. Étranger à vos mœurs, à vos usages traditionnels, à cette belle langue, qui est toujours celle d'une partie de la population, et dans laquelle vos ancêtres ont

(1) Egredere de terrâ tuâ, et cognatione tuâ et de domo patris tui, et veni in terram quam monstrabo tibi. (*Genes. c. xii, v. 1.*)

(2) Fide qui vocatur Abraham obedivit in locum exire, quem accepturus erat in hæreditatem. (*Ep. ad Hebr. c. xi, v. 8.*)

composé de si pieux cantiques, nous ne connaissons de vous que votre place dans l'histoire. Et vous, N. T.-C. F., ne devez-vous pas dire, de votre côté, que nous étions aussi l'inconnu pour vous ? Dans ce siècle, où la merveilleuse facilité des communications porte quelquefois un nom bien au delà des limites qu'en d'autres temps il n'eût jamais franchies, si quelques habitants de votre pays avaient entendu de loin le nôtre, ce faible bruit leur avait appris peu de chose : pour la plupart d'entre vous, nous n'étions pas même un nom. Cette absence complète de rapports n'avait jamais été interrompue, que nous sachions, par quelque rencontre fortuite. Jamais la main d'un des fils du Roussillon n'avait serré la nôtre ; jamais une entrevue, un échange de paroles n'avait formé entre nous des relations même fugitives. Le temps avait placé entre vous et nous un voile que nulle circonstance ordinaire ne devait soulever. Mais depuis que ce voile est tombé devant un ordre exprès de la Providence, depuis que le pasteur et le peuple ont vu tout à coup doigt de Dieu qui les montrait l'un à l'autre, nous le avons regagné bien vite ces longues années de séparation, qui avaient passé entre vous et nous sans nous rapprocher, ces années muettes, où nulle parole n'était sortie de notre cœur pour aller au vôtre. Nous

nous sommes dit que si nos relations avec vous ne datent que d'hier, suivant notre manière de mesurer le temps, elles ont une autre date dans le décret divin qui nous y a prédestiné. Nous ne vous avons jamais connus dans la lumière d'ici-bas, et il nous semble que nous vous avons reconnus dans cette éternelle lumière. Cette vocation de Dieu, cette parole qui, suivant un mot des Livres saints, descend toute vive jusqu'au point de jonction le plus intime de l'intelligence et du cœur (1), qui pénètre jusqu'au fond de l'âme comme un éclair, a eu plus d'efficacité, pour mûrir en quelques instants les sentiments qui nous attachent à vous, que n'en aurait eu une longue succession de jours où nous eussions été mis en rapport avec vous par les circonstances vulgaires de la vie, et, grâce à cette maturité précoce, nous croyons sentir que cette union est déjà ancienne en naissant.

Mais si l'esprit de foi, avec lequel nous avons reçu le décret divin qui nous a destiné au gouvernement de ce diocèse, a déjà eu pour effet de nous familiariser avec ce qu'il y avait pour nous d'obscur et d'inconnu dans cette mission, il nous rassure en même temps à l'aspect des difficultés qu'elle nous présente, et que nous connaissons d'avance à quelque degré. Nous ne

(1) *S. Paul aux Hebr.* c. iv, v. 12.

pouvons nous dissimuler les soucis, les embarras, les épines même, enveloppés dans les plis et replis de la sollicitude épiscopale. Nous n'ignorons pas que ces difficultés, si graves dans tous les temps, le sont particulièrement de nos jours. La tâche d'un évêque était bien plus facile à une époque, déjà éloignée de nous, où le principe divin, qui constitue la vie des peuples, était complètement organisé dans chaque diocèse. Des institutions, éprouvées par le temps, correspondaient à tous les besoins des fidèles. Les œuvres de la foi et de la charité, loin d'avoir une existence précaire, reposaient sur des bases solides et se soutenaient par elles-mêmes. Des ordres religieux, profondément enracinés dans chaque pays, prêtaient, chacun selon le but propre de son institut, un concours bien précieux au zèle du clergé séculier. Dans un pareil état de choses, sauf les circonstances extraordinaires, un évêque n'avait guère à déployer son activité que pour entretenir et diriger l'action combinée des forces religieuses dont il était entouré. Ces grandes créations de nos pères se sont écroulées, vers la fin du dernier siècle, dans un jour de tempête, et le fardeau de l'épiscopat s'est trouvé aggravé du poids de toutes ces ruines. Nous savons que bientôt après on a vu se produire un mouvement réparateur ; nous savons en

particulier que le Prélat qui nous a précédé sur le siège de Perpignan, a posé, dès son avènement parmi vous, les premières pierres d'une reconstruction qu'il a poursuivie pendant le cours de son épiscopat, et que, dans ses dernières années même, de saintes œuvres, qui avaient besoin d'appui, ont été soutenues par ses mains défaillantes. Mais qu'est-ce qu'un labeur de vingt-cinq ans pour combler tous les vides qu'ont faits, en tombant, des institutions religieuses que douze siècles de foi avaient accumulées ? Notre vénérable prédécesseur nous a laissé, et nous laisserons nous-même à nos successeurs de grands travaux à exécuter. Nous avons à faire, pour toute l'étendue d'un diocèse, de ce vaste champ où naissent et croissent les âmes, ce que chacun des habitants de vos campagnes sait si bien faire pour le champ qu'il féconde par ses sueurs et par son industrie. Ces travaux d'irrigation et de culture, qui distinguent votre pays, sont une faible image de ce que nous devons entreprendre pour multiplier partout les sources de la vie divine et faire lever la moisson de Dieu. Dans ce labeur, les heures se succèdent moins rapidement que les soucis, et le soleil ne se couche pas toujours, comme il le fait pour la journée du laboureur, sur la fin des travaux de chaque jour. Heureux encore si

nous pouvions disposer de tout notre temps pour le service direct des âmes ! Mais, dans la situation actuelle de l'Église en France, les rapports qu'un évêque doit entretenir, pour les intérêts matériels de la religion, avec le pouvoir civil à ses divers degrés, sont si fréquents, si compliqués, que malgré le concours de ce pouvoir, dont la bienveillance abrège souvent les affaires, bien des moments, que nous voudrions consacrer à ce qu'il y a de plus céleste dans notre ministère, iront s'absorber dans des occupations saintement terrestres. Nous pouvons répéter ce que disait saint Grégoire le Grand à un prélat qui a été, dans le troisième concile de Tolède, le collègue d'un de vos premiers évêques : « Nous sommes forcés de mettre la  
« main dans les choses du temps, d'administrer  
« la matière (1). » Nous acceptons cette nécessité, nous nous y dévouerons de grand cœur, parce que nous savons que, pour protéger efficacement ce qui forme l'âme d'un diocèse, il est indispensable de veiller assidûment sur ce qui en est l'enveloppe et le corps. Il nous est permis toutefois de regretter une époque où les institutions religieuses étaient tellement organisées, que le côté matériel de la religion

(1) Mens... circumlatrantibus curis temporalibus jam penè ad stuporem deducta, cogitur modo terrena agere, modo etiam quæ sunt carnalia dispensare. (*S. Greg. Epist. ad Leandrum Episcop. Hispalens.*)



occupait une moindre place dans la sollicitude pastorale, où le soin des choses prenait moins de temps au soin des âmes, où l'évêque, moins souvent forcé de n'être qu'administrateur, était plus libre d'être pasteur. A toutes ces complications, ajoutez les difficultés qui se pressent au commencement d'un épiscopat, l'incertitude des premiers pas, lorsqu'on marche sur un terrain nouveau, à la faveur d'une lumière encore douteuse, où ce que l'on ignore mêle son ombre à ce que l'on croit connaître, l'inévitable danger de blesser la prudence par trop de précipitation, ou le zèle par trop de lenteur. Songez aussi que, dans un diocèse qui renferme de si précieuses ressources, nous avons à redouter, sous quelque rapport, le bien lui-même, parce qu'il peut nous éblouir et nous faire illusion sur la gravité du mal qui l'altère ou qui le menace. Pesez toutes ces choses, N. T.-C. F., et vous comprendrez les craintes qui nous assiègent, lorsque, cherchant à calculer le nombre, l'étendue et le poids de nos devoirs, nous sentons que la somme de ces difficultés doit être multipliée par notre faiblesse. Toutes ces pensées forment, dans notre âme, des objections formidables contre la tranquillité d'esprit que nous voudrions apporter avec nous. A ces objections, nous n'avons rien à répondre, rien qu'une seule chose :

nous avons foi dans la parole de Jésus-Christ qui nous envoie vers vous. Notre âme ressemble à cette barque dont nous parle l'Évangile, qui vit tout à coup les vagues s'apaiser autour d'elle, au moment où elle sentit l'impression de la présence du Sauveur. Nous nous agitons, et Dieu nous calme ; nous nous troublons, et Dieu nous rassure : *Cessavit ventus et facta est tranquillitas.*

Vous le voyez, N. T.-C. F., dans les sollicitudes d'un évêque, comme dans les inquiétudes du simple fidèle, la foi engendre toujours l'espérance, l'espérance qui tranquillise le cœur comme la foi pacifie l'intelligence : le même acte, qui affranchit la raison de l'homme de ses incertitudes, délivre son âme de ses troubles. Mais, de même que, tout en croyant sur le témoignage de Dieu, on peut trouver dans les conceptions de la raison humaine quelques aperçus qui, sans être la base de la foi, facilitent à quelque degré l'intelligence de ses dogmes, de même, lorsqu'on a fait reposer son espérance sur son véritable fondement, qui est la promesse de Dieu, on peut rencontrer, dans les circonstances humaines au milieu desquelles on doit agir, quelques motifs particuliers d'espérance, qui font comprendre, à certains égards, les

(1) (S. Matth., c. VIII, v. 26.)

moyens dont la puissance de Dieu veut se servir pour rendre efficaces les faibles efforts de l'homme. C'est ce que nous avons entrevu, N. T.-C. F., à mesure que nous avons pris connaissance de notre diocèse, autant que nous pouvions le faire avant d'y être arrivé. Nous y avons découvert de loin des signaux qui nous rassurent. Nous avons compris, en les apercevant, que notre confiance, appuyée dans le ciel, doit trouver en vous ici-bas des points d'appui secondaires. Nous espérons en Dieu, et Dieu veut que nous espérons en vous. Tout nous annonce qu'une grande partie des secours qu'il nous destine nous viendra par les âmes qu'il nous confie : vous saurez être les instruments de l'œuvre dont vous êtes le terme. Si nous vous parlons ainsi, N. T.-C. F., ne craignez pas que nous allions vous flatter par des louanges exagérées. En nous expliquant sur les qualités qui distinguent le pays où Dieu nous a conduit, nous userons de la même franchise avec laquelle nous vous avons fait l'éloge du pays qu'il nous a fait quitter. Nous ne blesserons pas plus votre modestie en louant le bien qui se rencontre parmi vous, que nous n'avons inquiété votre susceptibilité en retraçant celui que nous avons pu admirer ailleurs : vous n'avez pas été injustes envers nos regrets, vous ne serez pas trop fiers de nos espérances.

Laissez-nous donc vous dire d'abord, N. T.-C. F., que nous trouvons un motif particulier de confiance dans ce qui constitue fondamentalement le caractère de la population de ce pays. Chaque nation a quelque chose qui la caractérise. L'histoire de l'humanité nous apprend que, par l'action de causes diverses, les unes visibles, les autres cachées, la Providence a imprimé dans l'âme de chaque peuple des traits particuliers, qui forment, pour ainsi parler, sa physionomie intellectuelle et morale, souvent aussi saillante que les particularités physiques qui le distinguent. Nous savons également, par l'histoire de l'Église, que ces dons naturels, se combinant avec ceux de la grâce, favorisent les développements de l'œuvre surnaturelle à laquelle chaque peuple chrétien est appelé à concourir. Cette observation se vérifie particulièrement dans les destinées de la France et de l'Espagne. La nation française a reçu en partage l'activité, l'ardeur, l'esprit de prosélytisme : la nation espagnole a pour trait caractéristique la constance et la fermeté. Ces deux qualités touchent, il est vrai, à des défauts qui en sont l'exagération : l'ardeur peut avoir trop de mobilité ; l'obstination peut devenir l'excès de la constance. Mais il n'en est pas moins incontestable que chacun de ces deux peuples doit aux qualités qui lui

sont propres le privilège d'avoir rendu, surtout à certaines époques, les plus éclatants services à la cause du christianisme et de la civilisation. Or, l'histoire de la France et de l'Espagne ne renferme-t-elle pas les racines de votre propre histoire ? Votre pays est situé, non pas seulement sur les limites physiques, mais aussi sur les frontières morales de ces deux pays : depuis les temps anciens, il a été alternativement uni à l'un et l'autre ; il a participé tour à tour à leur caractère et à leur génie. Nous trompons-nous en croyant que le mélange qui a dû s'opérer en vous, de leurs qualités en apparence contraires, forme une combinaison féconde ; que l'ardeur française, greffée sur le robuste tronc de la constance espagnole, est destinée à produire, sous l'influence de l'esprit de Dieu, les plus beaux fruits dans les champs de la foi et de la charité, si longtemps fertilisés par vos ancêtres ?

Si de votre passé nous reportons nos regards sur le présent, nous y trouvons de nouveaux motifs de confiance. Que voyons-nous en effet ? une population pleine de foi, qui a été, en grande partie, moins atteinte par le fléau des doctrines antichrétiennes que ne l'ont été la plupart des diocèses de la France : à la tête de ce peuple, un clergé attaché à ses devoirs, qui

se concilie par ses vertus le respect des fidèles, qui, durant la vacance du siège, a été dirigé avec une sagesse digne de nos éloges, et qui attendait avec empressement l'arrivée de son évêque pour se ranger autour de lui, pour lui dire d'une commune voix : « Nous voici tous assemblés devant vous, prêts à écouter tout ce que le Seigneur vous a ordonné » de nous prescrire (1).

Assuré de l'appui que nous prêtera le dévouement de nos coopérateurs dans l'ordre spirituel, que voyons-nous, lorsque nous tournons les yeux vers la hiérarchie temporelle? Nous y découvrons, particulièrement à ses degrés les plus élevés, dans les hautes fonctions de la province, du département, de la cité, les présages d'un bienveillant concours. Si le Souverain Pontife, dans sa dernière Encyclique, a cru devoir féliciter tous les évêques de France du respect que professe pour la liberté de l'Église celui à qui le ciel a confié les destinées de notre patrie, nous croyons aussi que le même esprit dirigera tous les dépositaires de son autorité dans les limites de notre diocèse, et qu'ils travailleront avec nous à raffermir sur la base des croyances religieuses l'ordre social ébranlé par de si

(1) Hunc ergò omnes nos in conspectu tuo adsumus audire omnia quæcumque tibi præcepta sunt à Domino. (*Act. Apost.* c. x, v. 33.)

terribles secousses. Jamais il ne fut plus visible que la société humaine a besoin d'être, par ses lois fondamentales, une société divine, et qu'on peut dire d'elle, en lui appliquant le mot de saint Augustin sur le cœur de l'homme : « Vous l'avez faite, pour vous, ô mon Dieu, et elle est dans l'agitation et dans le trouble jusqu'à ce qu'elle se repose en vous ! »

Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel occupent, en ce monde, la place la plus éclatante aux yeux des hommes : mais à une autre place, qui est, aux yeux de Dieu, toute brillante d'humilité, nous découvrons une autre puissance, la puissance de l'esprit de sacrifice s'exerçant sur le monde par le renoncement à toutes les convoitises du monde. Nous y contemplons, avec un sentiment d'admiration et de tendresse, ces Congrégations Religieuses, ces Institutions si bien appropriées aux nécessités de notre époque que, si elles n'avaient pas été créées autrefois, il faudrait les inventer aujourd'hui. Vouées à la pénitence, tandis que la passion effrénée des jouissances s'agite autour d'elles, à la charité, en face de l'égoïsme qui étend ses ravages, à l'éducation de la jeunesse, qui avait corrompu les âmes dans la même proportion qu'elle avait été soustraite à l'influence de la religion, elles versent, sous ces trois rapports, au sein de la so-

ciété, des richesses morales dont le monde est dépourvu, et font ainsi à sa superbe indigence une triple aumône, dont il doit sentir l'utilité lors même qu'il méconnaîtrait le prix de la céleste aumône qu'elles lui font par leurs prières.

Portant nos regards vers une autre région de la société, nous y distinguons, particulièrement dans notre ville épiscopale, une phalange de généreux chrétiens, qui sont comme les missionnaires laïques de la charité auprès des indigents, si chers au cœur de Jésus-Christ et au nôtre; une élite de Dames pieuses qui comprennent la grande mission de la femme chrétienne, et qui aspirent à élargir de plus en plus le cercle de leurs bonnes œuvres. Marchant sur les traces de sainte Hélène, de cette femme sublime, dont le nom est attaché à la plus antique cité de ce pays, elles veulent honorer Dieu dans tous ses sanctuaires, dans ses temples matériels comme dans les pauvres, ses temples vivants, et travaillent à la sainte parure de nos églises de la même main dont elles frappent à la porte de la misère. Elles réaliseront une vérité qui semble figurée par une antique et pieuse légende, suivant laquelle des arbres placés près de la tombe de sainte Eulalie, protectrice de ce diocèse, se couvraient de fleurs pendant l'hiver. Il y a dans le monde un hi-



ver, une saison rigoureuse qui dure toujours : c'est la pauvreté, le froid isolement, la tristesse de ces réduits où tombent des larmes glacées que nulle consolation ne réchauffe. Les œuvres de charité que notre diocèse a déjà vues naître, celles qu'il verra éclore seront, parmi les rigueurs de la souffrance, de belles fleurs d'hiver sans cesse renaissantes autour du tombeau de notre sainte martyre.

Nous venons, N. T.-C. F., de vous dire, d'une manière encore bien imparfaite, pourquoi notre espérance a devancé notre arrivée, et nous sommes persuadé que, lorsque nous aurons passé quelque temps au milieu de vous, nous ne tarderons pas à reconnaître d'autres indices qui achèveront de justifier notre confiance. Oui, nous avons le pressentiment que vous nous rendrez, par votre foi et par votre charité, l'appui que nous vous donnerons par notre ministère.

Mais au-dessus de ces présages qui s'offrent à nos yeux, la foi nous découvre d'autres signes, visibles pour elle seule, d'autres points d'appui, qui, bien que placés dans une région où les sens ne peuvent atteindre, ont pourtant leur principe dans cette vieille terre chrétienne que nous venons habiter. Toute Église terrestre, surtout lorsqu'elle a pour fondement un antique passé, a une partie supérieure, voilée aux re-

gards, un prolongement dans le ciel, où son évêque compte d'autres diocésains dont le puissant concours lui est assuré. Il n'en est pas, à cet égard, de la société religieuse comme des sociétés politiques. A mesure que le temps ravit à une nation des citoyens utiles ou distingués, il y a pour elle une déperdition de forces. L'activité qu'ils avaient mise à son service pendant leur vie est remplacée par l'inertie de la mort. Les choses ne se passent pas ainsi dans la société spirituelle. Les générations de bons chrétiens, qui disparaissent à nos yeux, vont continuer dans le ciel, sous une forme plus pure, les services qu'ils rendaient sur la terre. Leur concours ne cesse pas, il se transforme et s'élève : de serviteurs qu'ils étaient, ils deviennent des protecteurs. Leur mort est donc une perte qui se répare elle-même, ou plutôt c'est un dommage fortuné : ce qu'un diocèse perd en activité terrestre, il le gagne en puissance céleste. C'est dans ce point de vue que nous avons contemplé, avec bonheur, l'histoire de votre antique Église. Durant ce long espace de temps où chaque siècle est venu déposer, sur cette terre de foi, une couche nouvelle de christianisme, la moisson de Dieu a été grande parmi vos ancêtres. Vos familles ont peuplé le ciel, et ces longues rangées de tombes chrétiennes, que votre sol recouvre, semblent figurer, sur

la poussière de ce monde, les rangs de vos élus dans le séjour de la gloire. Nous voyons en eux autant d'amis, non que nous soyons digne par nous-même de leur affection, mais parce qu'ils répandent sur nous l'intérêt qu'ils vous portent : ils aiment en nous votre évêque. Nous avons la confiance que leurs prières nous accompagnent au moment où nous arrivons parmi vous. Les hommes étrangers à la foi ne peuvent comprendre ce que cette pensée donne de consolation et de force à un évêque, lorsqu'il fait son entrée dans sa ville épiscopale. Ils ne savent pas qu'il reçoit des encouragements dérivant d'une source plus haute que les démonstrations de respect et d'amour dont il est entouré, et que, s'il est profondément ému, lorsqu'il voit la population de son diocèse se presser religieusement sur ses pas, il se sent bien soutenu aussi par la sympathie de ce peuple invisible, de ces innombrables diocésains d'outre-tombe, qui sont, dans le ciel, les aînés de la famille dont il devient ici-bas le père.

D'après tout ce que nous venons de vous dire, vous comprenez, N. T.-C. F., que nous devons ouvrir notre cœur à la confiance, quand nous regardons au-dessus de nous et autour de nous : nos espérances, appuyées sur l'esprit religieux qui vous a été transmis par vos

ancêtres, contrebalancent les craintes que nous inspirent les difficultés de notre ministère. Nous serions toutefois bien loin d'être rassuré, si nous étions abandonné à nos propres pensées dans le gouvernement de vos âmes. Grâce à l'admirable constitution de l'Église catholique, il n'en est point ainsi. Nous serons soutenu par la sagesse, l'expérience, la sainteté de notre vénérable Métropolitain et de ses dignes suffragants : le respect et la confiance, dont nous sommes pénétré envers eux, ont précédé depuis longtemps, dans notre cœur, le sentiment des devoirs que nous imposent maintenant, à leur égard, les règles de la hiérarchie. Mais, ce qui nous rassure avant tout, ce qui fait notre sécurité, c'est que nous avons, au centre du monde catholique, sur la chaire éternelle, un Chef, un Guide, un Père. En recourant à lui nous trouverons, dans nos doutes, une décision sûre, dans nos épreuves, un appui qui nous soutiendra. Le Saint-Siège est le principe d'où la force émane, la source intarissable de la lumière, le foyer de la vie divine qui circule dans tous les corps de l'Église. Ce que saint Bernard a dit de la Vierge, auguste Mère du Sauveur, on peut l'appliquer à la sainte Église Romaine, éternellement vierge de toute erreur dans la foi, et mère immortelle de toutes les autres Églises : « En la suivant on ne

« dévie pas ; en s'adressant à elle, on ne désespère pas ;  
 « en pensant d'elle ce qu'elle en pense elle-même, on  
 « n'erre pas. Si elle vous soutient, vous ne tomberez  
 « point ; si elle vous protège, vous serez sans crainte ;  
 « si elle guide votre marche, vous ne serez point fati-  
 « gué ; si elle vous est propice, vous arrivez au but (1). »

Voilà, N. T.-C. F., l'inébranlable appui de notre faiblesse. Comme homme, nous ne sommes qu'impuissance ; comme évêque, nous n'avons de force que par une étroite union avec le Vicaire de Jésus-Christ. Lui seul a reçu, avec la promesse du Sauveur, le pouvoir de *confirmer ses frères* : nous avons, nous, le besoin de recevoir par lui l'effet de cette promesse. La puissance qui nous a été conférée nous accablerait, si elle n'était allégée par notre soumission envers lui : nous n'oserons vous commander que parce que nous saurons lui obéir.

O sainte Église Romaine ! si tous les évêques doivent tenir à vous par le fond de leurs entrailles, il me semble que quelque chose s'ajoute dans mon âme à ce dévouement universel. Je vous ai connue de plus près que beaucoup d'autres n'ont pu le faire ; j'ai donc

(1) *Ipsam sequens non devias, ipsam rogans non desperas, ipsam cogitans non erras. Ipsa tenente non corrui, ipsa protegente non metuis, ipsa duce non fatigaris, ipsa propitiâ pervenis. (De Laudibus Virg. Maris, Homil. 2.)*

dû apprendre à vous aimer encore mieux. J'ai passé dix ans à l'ombre de vos grandeurs et de vos bienfaits. J'ai vu tous les dogmes du christianisme écrits sur vos monuments depuis le siècle des Apôtres jusqu'au siècle de Pie IX. J'ai respiré votre foi et votre piété dans vos souterrains sacrés et dans vos splendides basiliques. En recueillant, à leur source même, les plus vives émanations de cet esprit catholique dont vous avez la plénitude, j'ai été à portée d'admirer chaque jour ce calme divin, qui triomphe de toutes les agitations humaines, cette largeur de vues qui exclut les idées étroites, cet amour illimité qui veille sur les souffrances morales du monde entier avec autant de sollicitude qu'une Sœur de charité soigne les infirmités d'un pauvre malade. Dieu m'a fait la grâce de sentir que, semblable à celle du Sauveur, votre majesté tient encore plus de la bonté que de la puissance. C'est ce que j'ai senti surtout chaque fois que j'ai eu le bonheur d'approcher de ce Père bien-aimé, de cet Ange de l'Église, héritier de la dignité de saint Pierre et du cœur de saint Jean. Il m'a fait comprendre, mieux que je n'avais pu le faire jusqu'alors, le caractère de Rome chrétienne, si admirablement personnifiée en lui. Les regards qu'il a daigné laisser tomber sur le dernier de ses enfants, les paroles si pleines de tendresse que j'ai

recueillies de sa bouche auguste, ont laissé dans mon âme un souvenir plus ineffaçable que les inscriptions qui ont gravé son nom sur les marbres du Vatican. La vénération qu'il inspire a complété en moi toutes les saintes influences de Rome. O Église Romaine ! vous m'avez, sous tous ces rapports, nourri de votre esprit ; vous m'avez entouré de vos pensées comme d'un vêtement ; vous avez réchauffé mon âme sur votre cœur. Mère de tous les chrétiens, vous avez été particulièrement ma mère. Je cherche des paroles qui puissent dire combien je suis votre fils. En m'écriant avec d'autres : *Que ma main se dessèche, si jamais je vous oublie*, j'ai besoin d'ajouter : Que mon cœur se brise, si jamais il faiblit dans son dévouement et dans sa reconnaissance. Puissé-je vous le dire par mes œuvres ! L'évêque essayera d'acquitter, à quelque degré, la dette sacrée du prêtre, en contribuant, pour sa part, à resserrer les liens qui doivent unir plus que jamais au centre de l'unité toutes les Églises de France, dans ce siècle de ruines, destiné à devenir, à plusieurs égards, un siècle de réparation.

Ce vœu, N. T.-C. F., couronne les pensées et les sentiments qui nous ont préoccupé depuis le jour où nous avons reçu la mission que nous devons remplir auprès de vous. Nous vous les avons exposés dans ce

premier entretien. Vous avez lu dans notre âme nos peines, nos incertitudes, nos craintes; vous y avez vu aussi les impressions qui nous consolent et nous rassurent. Nous vous avons fait connaître, sous ces différents rapports, ce que la Foi et l'Espérance nous inspirent. Prions maintenant le *Père des miséricordes* de réunir ces émotions diverses dans le sein de la Charité, qui est le *lien de la perfection* (1) et la consommation de tout bien. L'œuvre de Dieu se fera dans ce diocèse, si cette Charité divine, plus grande que la Foi, plus vive que l'Espérance, va incessamment du cœur de l'évêque au vôtre, et revient du vôtre au cœur de l'évêque. Nous savons que c'est à nous à vous prévenir. Lorsque saint Jean a dit: *Aimons Dieu, puisque Dieu nous a aimés le premier* (2), il a promulgué l'ordre suivant lequel la charité doit se propager sur la terre. A chaque degré de la hiérarchie, l'homme qui est le représentant du Sauveur, qui est le dépositaire de sa puissance pour l'être aussi de sa bonté, doit dire à tous ceux dont il est le père: Aimez-moi, puisque je vous ai aimés le premier. Nous espérons, N. T.-C. F., ce mutuel amour. Recevez d'abord le nôtre qui vous est dû;

(1) *Vinculum perfectionis.* (*S. Paul ad Coloss. c. III, v. 14.*)

(2) *Diligamus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos.* (*S. Joan. Ep. I. c. IV, v. 19.*)



le vôtre nous viendra ensuite. Nous en avons pour garant votre cœur tel que Dieu l'a fait. Nous avons remarqué, avec un mouvement de joie, dans un historien qui connaissait bien votre pays, ce trait par lequel il en caractérise la population : « Ils sont, dit-il, bons « et affectueux dès qu'ils comprennent qu'ils sont « aimés (1). » Si c'est le moyen d'être aimé de vous, nous croyons posséder ce secret. Encore quelque temps, et nous sentirons, je l'espère, vous et moi, qu'il *est bon de demeurer ensemble* (2). Ces douces paroles se lisent sur un des débris de l'antique cité qui a été, pendant tant de siècles, le siège de vos évêques : plusieurs inscriptions, gravées sur les murs de son vieux cloître, ont été détruites; celle-là a survécu jusqu'à nos jours. Acceptons-la comme un présage que nous tâcherons d'accomplir. Si nous sommes fidèles à cette devise parmi les agitations et les épreuves du temps, nous mériterons de la redire dans la paix de l'éternité.

(1) Viri boni, si se amari intelligant. (*Vita Petr. Marcæ a Steph. Baluzio*, p. 19.)

(2) Ecce quam salutare pariter fratres habitare.

# CIRCULAIRE

AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE

*Ordonnant des prières à l'occasion du 15 août  
et le rétablissement de la procession  
d'après le vœu de Louis XIII.*

---

Perpignan, le 10 août 1854.

MONSIEUR LE CURÉ,

Je viens de recevoir de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes une circulaire, par laquelle il invite tous les évêques de France à faire chanter, dans les paroisses de leurs diocèses, un *Te Deum*, à l'occasion de la fête de l'Empereur, en leur

faisant observer que cette fête emprunte cette année une solennité nouvelle aux événements dans lesquels le pays a retrouvé le sentiment de son influence sur les destinées du monde.

Le jour où nous ferons, conformément au précepte divin promulgué par l'Apôtre saint Paul, les prières que le Gouvernement nous demande, est consacré par l'Église à célébrer l'Assomption de la Reine du Ciel et de la terre. C'est sous sa protection que l'Empereur a placé les armes de la France, en faisant arborer son image sur le vaisseau amiral, en même temps qu'il assurait à nos soldats les secours de la Religion, qui leur sont distribués par les Aumôniers de l'armée et de la flotte. Nous prions donc la Très-Sainte Vierge d'obtenir pour l'Empereur, pour l'Impératrice, en échange de leur pieuse sollicitude et de leur inépuisable charité envers les malheureux, les grâces divines particulièrement nécessaires aux grandeurs humaines afin qu'ils continuent à rendre gloire à Dieu par l'usage de leur puissance, qu'ils se sanctifient par leurs bienfaits, et qu'ils se rappellent toujours cette belle parole de l'Église : *Servir Dieu, c'est régner ; Deus cui servire regnare est.*

Nous prions aussi pour nos armées et pour nos escadres. En soutenant, contre une agression injuste,

la gloire de notre drapeau, elles versent leur sang dans une lutte dont l'issue, si Dieu bénit nos armes, ne peut manquer d'être éminemment favorable aux intérêts catholiques. Il est en effet visible à tous que la Puissance qui a provoqué cette guerre a lié sa cause à la propagation du schisme, et qu'elle fait de la persécution de l'Église, en Europe et en Asie, une des principales bases de sa politique. Sachons donc reconnaître, dans les événements qui se préparent, la main de la justice et de la miséricorde divines. Demandons, pour nos braves soldats, qu'ils conforment leurs intentions à celles de la Providence; que, par l'intercession de la Sainte-Vierge, dont l'image tutélaire plane sur le théâtre de leurs exploits, ils soient, autant que possible, préservés, pour être rendus ensuite aux félicitations de leur patrie et aux embrassements de leurs familles, et que ceux qui succomberont au champ d'honneur couronnent leur généreuse vie par une mort vraiment chrétienne.

A ces fins, Monsieur le Curé, vous chanterez un *Te Deum* le 15 août, à l'issue de l'Office divin. Vous vous concerterez à cet égard avec les autorités locales.

Je profite de cette occasion pour vous parler d'une autre cérémonie, qui fait partie de la solennité de l'Assomption. La Sainte Vierge est, d'une manière

spéciale, la Patronne de la France, qui lui a été consacrée par un vœu solennel du roi Louis XIII. Une procession commémorative de ce vœu avait lieu chaque année le 15 août. Cette pieuse coutume a été trop longtemps interrompue dans certaines localités. Il est temps de reprendre cet usage de nos pères, dont la piété des fidèles sollicite le rétablissement. Nous ne doutons pas que le Gouvernement ne partage lui-même, à cet égard, les sympathies de la population. Dans la Circulaire qu'il vient d'adresser aux évêques, le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes se plaît à reconnaître que la Sainte Vierge est la Patronne de la France, et la procession dont il s'agit est précisément la seule cérémonie publique qui corresponde à ce titre, et qui en soit la commémoration solennelle. Je viens de prendre les mesures nécessaires pour que cette procession recommence, mardi prochain, dans la ville épiscopale. Je vous invite, dans le cas où elle aurait cessé d'avoir lieu dans votre paroisse, à la rétablir, dès cette année, avec toute la pompe qu'il vous sera possible de lui donner.

## ALLOCUTION

*Prononcée à la distribution des prix  
des Frères des Écoles Chrétiennes*

---

JEUNES ÉLÈVES,

En venant aujourd'hui au milieu de vous, j'éprouve une satisfaction que j'ajoute à toutes celles que j'ai ressenties depuis mon entrée à Perpignan. Je vois trois grands intérêts représentés à cette modeste fête : la Religion, dont je suis, dans ce diocèse, le premier ministre ; la jeunesse, qui forme la portion la plus précieuse de cette multitude d'âmes qui me sont confiées, enfin la prospérité morale de cette ville avec laquelle je me sens identifié.

J'ai donc cédé avec bonheur à l'invitation qui m'a été faite par le premier magistrat de Perpignan. J'ai saisi avec empressement cette occasion de donner un nouveau témoignage des sentiments qui m'attachent à cette bonne ville, en montrant l'intérêt que je porte à un établissement qui est son œuvre. Cette maison des Frères de la Doctrine Chrétienne est une institution municipale. Ils ont été appelés ici par l'administration en qui la cité se personnifie ; ils sont entourés de la protection bienveillante de M. le Maire, qui acquiert ainsi un titre de plus à la reconnaissance de ses concitoyens. Il me permettra de lui dire que je l'en félicite, mais je dois lui dire surtout que je l'en remercie.

J'ai voulu aussi, jeunes élèves, donner une marque particulière de mon estime à cette vénérable Congrégation des Frères, à cette pacifique légion d'instituteurs qui forment la garde d'élite de l'éducation populaire. J'espère que leur Institut va bientôt recevoir une illustration nouvelle. Nous pouvons croire que le moment approche où son fondateur, ce grand apôtre de l'instruction du peuple, sera placé par l'Église sur les autels. Mais, en attendant, tous les cœurs chrétiens, tous les véritables amis de la Société, lui ont déjà élevé comme un autel dans leur reconnaissance, et le

reflet de cette gloire si pure se répand, de génération en génération, sur l'admirable dévouement et sur l'humble uniforme des bons frères.

En présidant cette distribution des prix, j'ai voulu surtout, jeunes élèves, vous témoigner l'attachement paternel que je ressens pour vous. J'ai appris de mon divin Maître, de Celui qui a dit : Laissez venir à moi les enfants, que vous avez des droits particuliers à mon affection. Je vois parmi vous de jeunes élèves appartenant à diverses classes de la Société, et je les embrasse tous dans mon amour. Mais je sais aussi que le plus grand nombre se recrute dans les rangs les moins élevés, qu'ils sont les fils d'honnêtes cultivateurs, de laborieux artisans, bien chers à la patrie, plus chers encore à la religion. Croyez, mes amis, que si, en parcourant les rues de cette ville, je me plais à bénir les enfants du peuple, j'ai aussi un grand plaisir à les couronner.

Voilà les sentiments qui m'ont amené au milieu de vous. Mais, quelque satisfaction que j'éprouve à vous en faire part, je regrette qu'un autre ne vous parle pas en ce moment, que M. le préfet n'ait pu accepter l'invitation de vous adresser quelques paroles, parce qu'un surcroît d'occupations ne lui permettait pas de prévoir qu'il lui serait possible d'assister à cette fête.



Si vous aviez en ce moment le bonheur d'entendre ce premier magistrat du département, aussi distingué par ses sentiments que par ses lumières, qui s'intéresse si vivement à vos travaux et à vos succès, il exprimerait sans doute au nom de l'État, quelques-unes des pensées que je viens d'exprimer au nom de l'Église. Il vous dirait qu'un gouvernement réparateur considère la foi comme la principale base de la Société. Il aurait qualité pour vous répéter les paroles que l'Empereur a prononcées dans une circonstance solennelle, — lorsqu'il a déclaré qu'un de ses premiers vœux, c'était qu'un grand nombre d'hommes, malheureusement étrangers aux divins enseignements du Sauveur, fussent rendus à la religion. Il ajouterait que les principes chrétiens ne sont pas moins nécessaires dans les degrés inférieurs de l'ordre social qu'ils ne le sont sur le trône, et que, pour l'état le plus humble, il est une grandeur à laquelle on peut toujours aspirer, la grandeur religieuse et morale qui, grâce au christianisme, compte des héros dans toutes les professions, dans toutes les classes de la société.

J'ai tenu, jeunes élèves, à rattacher ces pensées et ces souvenirs aux couronnes qui vont vous être distribuées. N'oubliez jamais que, si elles ont aujourd'hui

pour but de récompenser vos travaux présents, elles ont pour but dans l'avenir de vous exciter à mériter constamment des récompenses meilleures, que vous trouverez dans l'estime de vos concitoyens, que vous trouverez surtout dans l'approbation de Dieu, qui, tout en commandant de respecter les inégalités nécessaires à la hiérarchie sociale, n'apprécie les hommes que d'après leur mérite personnel et ne distribue les prix qu'à la vertu.

30 août 1854.

## LETTRE

*A MM. les Curés sur l'abstinence en temps de choléra.*

---

Perpignan, le 21 août 1854.

MONSIEUR LE CURÉ,

Par une circulaire en date du 10 août, j'ai annoncé à MM. les Archiprêtres et Doyens que je les autorisais à donner à leurs paroissiens la dispense du maigre, s'ils la jugeaient opportune, à l'occasion de l'épidémie. Je les ai chargés en même temps de faire savoir à MM. les Curés-Desservants de leurs cantons qu'ils avaient la même autorisation pour leurs pa-

roisses respectives. Je vois, par plusieurs lettres qui me sont parvenues, que cette communication n'a pas eu lieu dans toutes les localités, par suite de circonstances qui sont, sans doute, indépendantes de la bonne volonté de ceux qui avaient la mission de la transmettre. J'apprends en même temps que, dans plusieurs endroits, d'après le bruit vaguement répandu, que la dispense du maigre était accordée, un certain nombre de personnes se sont cru exemptes de l'observation de la loi d'abstinence avant que cette permission leur eût été notifiée par leurs Curés, qui n'avaient pas reçu ma circulaire. Je suis, en outre, informé que des paroisses troublées, non par l'invasion du fléau, mais par la crainte de le voir apparaître, sollicitent la mesure dont il s'agit comme faisant partie du régime préventif. Dans cet état de choses, je crois devoir accorder jusqu'à nouvel ordre, pour tout le diocèse, une dispense générale du jeûne et de l'abstinence, et je vous charge, Monsieur le Curé, de la porter, le plus tôt possible, à la connaissance de vos paroissiens, sans attendre le dimanche, où vous aurez soin toutefois de renouveler cette notification en ajoutant qu'elle n'est, pour la plus grande partie des paroisses, qu'une mesure de prudence. Les imaginations sont désormais assez frappées pour que cette

dispense générale n'ait plus l'inconvénient de provoquer des alarmes prématurées, et j'ai lieu de penser que la manière dont vous saurez l'annoncer contribuera bien plus à calmer les inquiétudes qu'à les exciter.

Je ne crois pas avoir besoin, Monsieur le Curé, de vous rappeler les devoirs que vous avez à remplir en de pareilles circonstances. Ce que j'ai appris de l'admirable conduite des Ecclésiastiques, dans des localités où l'épidémie s'est manifestée, a été pour moi d'une grande consolation, et j'espère qu'aucun des Prêtres de mon Diocèse n'hésiterait, le cas échéant, à suivre les mêmes inspirations. Votre paroisse est devenue votre famille. Grâce au célibat ecclésiastique, vous pouvez concentrer sur elle toutes vos affections, et, à l'exemple du bon Pasteur, vous devez, vous et vos coopérateurs, vous dévouer entièrement pour le salut du troupeau qu'il vous a confié. Vous vous remettrez devant les yeux ces belles et fortes paroles de saint Charles Borromée, sur la conduite des Curés et de tous ceux qui ont charge d'âmes en temps d'épidémie : « Loin d'eux la pensée de priver  
« du plus petit service leur troupeau, dans un temps  
« où ils lui sont si nécessaires : mais qu'ils prennent  
« la détermination fixe de tout braver de bon cœur,

« même la mort, plutôt que d'abandonner, dans cet  
« extrême besoin de toute sorte de secours, les Fi-  
« dèles que le Christ a rachetés de son sang, et dont  
« il les a principalement chargés de prendre soin (1). »

Mais, si vous avez des peines, Monsieur le Curé, vous aurez aussi des consolations. Ces temps de rigueur sont des temps de grâce. Bien des hommes dont les pensées frivoles s'étaient égarées dans l'amour des choses qui passent, sont ramenés à des réflexions sérieuses sur ce qui ne passe pas. Ils sentent que la terre tremble sous leurs pieds, et qu'ils sont suspendus sur l'abîme de l'éternité par un fil qu'une maladie, bizarre dans sa marche, mystérieuse dans ses coups, peut trancher d'un moment à l'autre. Ils comprennent que, pour détourner les fléaux qui sont les ministres de la justice de Dieu, il faut offrir à sa miséricorde un sincère repentir des péchés qui les provoquent. Ils se disent que le calme de la conscience, qui constitue la santé de l'âme, est souvent, comme il l'est en réalité dans le cas présent, un des

(1) *Tantum abest ut necessario eo tempore populum cujus curam gerunt aliquo modo destituant, ut fixâ animâ deliberatione sibi statuendum putent. Omnia prorsus, etiam mortis periculo, paratissimo animo subire potiusque Fideles Christi sanguine redemptos, ac sibi præcipuè in curam traditos in summâ penè omnium adjumentorum necessitate deserere. (Concil. Mediol. P. II. C. 2).*

préservatifs de la santé du corps. Aussi nous avons appris que, dans plusieurs paroisses visitées par l'épidémie, on a vu se produire, dans l'ordre de la grâce, une sainte contagion qui s'est propagée subitement dans toutes les classes de la population, une influence salutaire, qui a pour effet la guérison des âmes. Les tribunaux de la pénitence sont assiégés, la foule des fidèles se presse sur les marches de la sainte table. Vous seconderez, Monsieur le Curé, de tout votre pouvoir cette heureuse impulsion. De même que chacun de nos Prêtres se fait un devoir de venir en aide, pour les soins spirituels que réclament les malades, à ceux de ses Confrères qui sont trop chargés, de même aussi, chacun d'eux s'empressera de prêter, lorsqu'il y aura lieu, son concours, soit pour prêcher la parole de Dieu, soit pour entendre les confessions des personnes auxquelles leur santé permet de se rendre à l'église. Nous voulons faciliter, autant que cela dépend de nous, ce mouvement régénérateur, en accordant jusqu'à révocation, à tous les prêtres de notre diocèse approuvés pour la Confession, la faculté d'absoudre des cas qui nous sont réservés, sauf le neuvième, de telle sorte qu'ils puissent user de cette faculté, non-seulement dans leurs propres paroisses, mais aussi dans celles où leur zèle les

conduira momentanément. Nous l'accordons aussi à tous les prêtres des paroisses limitrophes de notre diocèse, qui, ayant reçu de leurs évêques le pouvoir de confesser, viendront au secours de notre Clergé, et pratiqueront ainsi, avec une générosité dont nous les remercions d'avance, la maxime de saint Paul : « Portez les fardeaux les uns des autres. *Alter alterius onera portate.* »

Quoique les maux de l'âme doivent être l'objet principal de vos soins, vous pouvez aussi, Monsieur le Curé, rendre de vrais services à vos paroissiens pour les maux du corps, tout en observant à cet égard la réserve que vous impose votre ministère. Sans usurper les fonctions propres du médecin, vous leur donnerez les sages conseils, approuvés par la science médicale, mais souvent négligés, souvent même ignorés, surtout dans les campagnes. Vous leur direz que les signes précurseurs de la maladie consistent ordinairement dans des indispositions en apparence légères ; qu'on a l'imprudence d'y faire peu d'attention, parce que, dans d'autres circonstances, on les a déjà éprouvées sans qu'elles aient eu des suites sérieuses, mais qu'il n'en est pas de même sous l'influence épidémique ; qu'en négligeant de les soigner dès qu'elles se manifestent, on s'expose aux



plus graves atteintes du fléau, et que, s'il est souvent difficile de le combattre, il est plus souvent encore facile de le prévenir. Vous trouverez, à cet égard, dans le *Journal des Pyrénées-Orientales*, du samedi 19 août, des avis clairs et précis, sanctionnés par le suffrage des hommes les plus compétents; vous y verrez aussi une indication de remèdes très-simples, qu'il serait à désirer que chacun eût sous la main, pour en user, sans retard, au moment où ils deviendraient utiles ou nécessaires. Vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour procurer aux pauvres les médicaments préventifs ou curatifs. La sollicitude des municipalités, le zèle des bureaux de Bienfaisance, là où ils sont établis, le concours empressé des personnes charitables que, grâce à Dieu, on rencontre partout, vous viendront en aide à cet égard. Vous stimulerez leurs bonnes dispositions, vous leur représenterez que, dans des calamités exceptionnelles, on doit faire des efforts exceptionnels aussi; vous leur direz qu'un des moyens les plus efficaces pour attirer sur leurs familles la protection de Dieu contre les menaces du fléau, c'est d'étendre généreusement sur les familles indigentes la protection de leur bienfaisance. Vous ajouterez que si un simple verre d'eau, donné au nom de Jésus-Christ, a droit à une

récompense, suivant la parole même du Sauveur, des grâces meilleures encore sont attachées à la distribution vigilante de ces remèdes si précieux en temps d'épidémie, que la Providence fait porter, par la main de la charité, sous le toit du pauvre.

En provoquant, par tous les moyens qui seront en notre pouvoir, l'activité de la bienfaisance terrestre, levons les yeux vers le ciel, pour invoquer cette charité suprême, qui a des remèdes pour tous les maux, et des miséricordes pour toutes les prières. Dans ma circulaire précédente à MM. les Doyens, je m'étais borné à leur recommander d'offrir à Dieu de ferventes supplications en faveur de leurs paroissiens. Le moment est venu où je juge à propos d'autoriser des prières publiques, sollicitées par les fidèles. Vous pourrez les faire, Monsieur le Curé, soit pendant trois jours, soit en forme de neuvaine. Je vous accorde la permission de les terminer, chaque jour, par la bénédiction du Saint-Sacrement, si vous prévoyez que vos paroissiens s'empresseront d'y assister. Pendant tout le temps de l'épidémie, vous direz, à la messe, *servatis rubricis*, les oraisons *Pro tempore pestis*. Dans le cas où vous croiriez qu'une procession peut produire un salutaire effet, je vous autorise à la faire, en vous conformant aux rubriques pour les proces-

sions de ce genre. Donnez aussi à votre paroisse la bénédiction de son Évêque, qui partage de cœur toutes les peines de ses chers diocésains, qui voudrait le leur dire à chacun d'eux, et qui le dit surtout à Dieu.

*P. S.* En nous occupant du choléra physique, nous ne devons pas détourner notre attention d'une épidémie intellectuelle et morale qui se propage par les mauvais livres. Au moment où je rédige cette circulaire, j'apprends qu'on s'efforce de répandre dans ce Diocèse un ouvrage très-pernicieux, et qu'on demande pour lui des souscriptions. Il est intitulé : *Le Dictionnaire universel, Panthéon littéraire et Encyclopédie illustrée*, édité à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32. Cette publication est d'autant plus dangereuse que beaucoup de personnes croient, en l'achetant, ne se procurer qu'un Dictionnaire offrant une série de notions utiles, relatives aux sciences et aux arts, tandis qu'il renferme, dans plusieurs de ses articles, le poison de l'incrédulité, distillé sous les formes les plus captieuses. Je crois devoir vous le signaler, Monsieur le Curé, afin que vous puissiez donner, sous ce rapport, à vos paroissiens les aver-

tissements qui vous paraîtront nécessaires. Vous devez dire que les règles de la conscience catholique ne permettent ni d'acheter cette production, ni de la retenir.



# MANDEMENT

A L'OCCASION

DE LA FIN DU CHOLÉRA ET DE L'OUVERTURE DU JUBILÉ

---

Sur la Justice et la Bonté de Dieu

---

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Il nous semble que, si nous cherchons dans la Sainte Bible quelque parole que nous puissions appliquer à notre situation présente, nous n'en trouverons aucune qui s'y adapte mieux que cette pieuse exclamation de Tobie, ce fidèle adorateur de la justice

et de la miséricorde divine : « Après la tempête, vous  
 « faites le calme, Seigneur, et après les larmes et les  
 « sanglots, vous répandez la joie : ô Dieu d'Israël, que  
 « votre nom soit béni dans tous les siècles (1) ! »

Et nous aussi, N. T.-C. F., nous venons de traverser ensemble une tempête. Qu'est-ce, en effet, que cette épidémie qui a exercé parmi nous ses ravages, si ce n'est un ouragan dans la vie humaine ? Il part on ne sait d'où, il pénètre à l'improviste dans les demeures les plus rassurées, comme une trombe qui fond sur des vaisseaux tranquilles ; il s'élançe d'un lieu à l'autre par des mouvements soudains, semblables aux brusques variations des vents dans un orage, et, quelque part qu'il s'abatte, il recèle la foudre dans ses flancs, mais la foudre d'autant plus terrible qu'elle frappe en silence. Et de même qu'après une tempête on découvre au loin sur la mer des mâtures fracassées, et des vagues qui soulèvent encore la surface des eaux lorsque l'air est déjà calmé, de même l'ouragan qui a fait irruption dans cette paisible contrée laisse, en se retirant, des familles brisées et des cimetières agrandis où les tertres des fosses nouvelles qu'il a faites res-

(1) *Post tempestatem tranquillum facis, Domine, et post lacrymationem et fletum exultationem infundis : sit nomen tuum, Deus Israël, benedictum in secula. (Tob., c. III, v. 22.)*

teront longtemps visibles à la surface du sol, comme des vagues immobiles qui attesteront son passage. La terre, où elles apparaissent, pourrait dire, suivant un mot des Livres Saints, qu'elle voit s'élever sur elle les flots de la colère de Dieu : *Quasi tumentes super me fluctus* (1).

A ces jours de *tristesse* et de *serrement de cœur* (2) succèdent des jours tranquilles. Le calme dont nous allons jouir n'est pas seulement celui que ramène la disparition du fléau. Dieu prépare pour nous, dans une région supérieure, le calme des âmes, bien plus souvent troublées que ne l'est l'atmosphère par des agitations et des tempêtes. Les grâces du Jubilé, que le Saint Père accorde à l'Église, sont comme un *vent doux et rafraîchissant* (3), qui vient pour chasser les nuages orageux des passions, et pour réparer les désastres dont ils sont le principe. Bien des âmes, qui ont fait depuis longtemps un triste naufrage, renaîtront de leurs débris. D'autres, que leur frivolité et leur imprudence exposaient aux plus dangerereux écarts, assureront leur route. D'autres enfin, marchant déjà dans les voies de la piété, se prêteront, avec plus de

(1) *Job.*, c. XXI, v. 23.

(2) *Sophon.*, c. I, v. 15.

(3) *Quasi ventum roris filantem.* (*Dan.*, c. III, v. 50.)



docilité encore et plus d'amour, au souffle d'en haut qui les conduit. Sous ces divers rapports, le mouvement régénérateur, qui s'est produit sous la terrible pression du choléra, se complètera sous la douce influence du Jubilé; et la vie surnaturelle, qui commence sur la terre pour se prolonger dans l'éternité, aura reçu parmi nous beaucoup plus d'accroissement que la vie naturelle, qui s'accomplit ici-bas, n'a éprouvé de pertes.

Nous aurons donc vu, N. T.-C. F., dans un court espace de temps, de grands coups de la justice et de la bonté divine. La mort visitait nos rues, la grâce va maintenant frapper à chaque porte. Les tombes s'ouvriraient de toutes parts, toutes les sources de la vie spirituelle vont s'ouvrir. D'immortelles consolations descendront, du haut du Ciel, dans des cœurs qui ont senti récemment les plus vives douleurs de la terre. L'Église nous disait : *Pleurez* et prosternez-vous sous la main de Dieu : *plorare*; elle nous dit maintenant : *Réjouissez-vous*, en vous relevant dans sa miséricorde : *jubilare*. Nous pouvons donc répéter les paroles de Tobie : « Après la tempête vous faites le calme, Seigneur, et après les larmes et les gémissements vous répandez la joie : ô Dieu d'Israël, que votre nom soit béni dans tous les siècles. »

Efforçons-nous, N. T.-C. F., de bien pénétrer le sens de ces paroles, et d'en tirer les grandes leçons qu'elles renferment. La foi à la justice et à la miséricorde divine, que cette double période de châtimens et de grâces doit ranimer en nous, est le principe de la vie chrétienne ; et l'on peut dire que, si ces deux attributs sont une nécessité de Dieu, comme Être souverainement parfait, la croyance qui leur correspond est une nécessité de l'homme, comme être plein de misères et de fautes. Les sentimens que cette foi produit sont en effet ce qu'on pourrait appeler les deux pôles de l'âme. Si l'un d'eux nous manquait, nous serions semblables, pour parler avec l'Apôtre saint Jude, à *des astres errants*, qui s'égarerent loin de la route que le doigt du Créateur leur a tracée. Sans la foi à la bonté de Dieu, nous tomberions dans le désespoir ; sans la foi à sa justice, nous nous jetterions infailliblement dans la présomption. Dans le premier cas, ses bienfaits ne seraient à nos yeux qu'un accident inespéré ; dans le second cas, nous exigerions ses bienfaits, nous ne verrions en Dieu qu'un éternel tributaire de l'homme. Nous serions en un mot dans l'alternative de l'outrager par notre défiance envers lui, ou par notre hardiesse contre lui. Nous serions perpétuellement livrés à des inquiétudes terribles, ou à une tran-

quillité orgueilleuse, plus terrible encore. Mais, lorsque les sentiments que cette double foi excite se réunissent dans nos âmes, nous restons dans notre condition véritable : nous ne nous abaissons point, sous le coup du désespoir, au-dessous de ce que nous sommes ; nous ne nous élevons point, par les mouvements de l'orgueil, au-dessus de ce que nous devons être. Contenus par la crainte et attirés par l'espérance, nous suivons, humbles et confiants, la route qui aboutit là où finira toute crainte, et où l'espérance elle-même s'évanouira dans la possession à jamais assurée du bonheur infini.

Mais, N. T.-C. F., si, pour marcher dans la voie du salut, nous devons toujours être pénétrés de cette croyance à la justice et à la bonté divines, n'y a-t-il pas des époques où la Providence semble nous solliciter, par quelque invitation solennelle, à retremper nos âmes dans cette foi salutaire ? Lorsque des châtimens et des bienfaits, qui sortent les uns et les autres de l'ordre commun, se pressent dans l'intervalle de quelques semaines, lorsque les derniers jours de la terrible épidémie qui s'enfuit touchent aux premiers jours de ce temps de bénédiction, où l'Église va nous prodiguer toutes les faveurs célestes dont elle peut disposer, pour rendre à nos âmes la sérénité et la joie

d'une bonne conscience, ne devons-nous pas considérer ce point de jonction d'un long deuil dans l'ordre de la nature et d'une longue fête dans l'ordre de la grâce, comme étant, dans le pèlerinage de cette vie, une station particulière et presque unique, où nous devons nous arrêter et nous recueillir, pour méditer sérieusement sur ce mélange de sévérité et de miséricorde, dont se compose la mystérieuse conduite de la Providence?

C'est pour entrer dans ces vues que nous venons vous présenter quelques réflexions, qui nous semblent propres à vous faire adorer avec un sentiment plus profond la justice et la bonté de Dieu. Nous nous étions proposé de vous offrir, à cet égard, une instruction plus proportionnée, par son étendue, à la grandeur du sujet; mais les moments que nous voulions lui consacrer nous ont été enlevés par des occupations encore meilleures. D'une part, les soins assidus qui ont eu pour objet de pourvoir, autant que cela dépendait de nous, aux nécessités de divers genres, créées par le fléau que la justice de Dieu nous a envoyé; et d'autre part, les travaux que nous nous sommes imposés pour organiser, dans tout le diocèse, et surtout dans un certain nombre de paroisses, la grâce du Jubilé que la bonté de Dieu nous accorde, nous ont

ôté la liberté de vous entretenir, aussi complètement que nous désirions le faire, et de cette bonté et de cette justice. L'action s'est emparée du temps destiné à la parole, et nous a contraint de laisser, dans l'instruction que nous vous adressons en ce moment, de grandes lacunes, qu'on voudra bien nous pardonner, puisqu'elles ont pour cause les circonstances impérieuses qui ont provoqué cette instruction même.

Nous espérons néanmoins que, tout incomplète qu'elle est, elle ne vous sera pas inutile. La foi à la justice et à la bonté de Dieu, bien que généralement répandue, se trouve mêlée, dans un certain nombre d'esprits, à des erreurs qui l'obscurcissent ou qui le corrompent, et, souvent même, la notion de l'un de ces attributs divins est altérée par la fausse idée qu'on se fait de l'autre. Les intelligences éclairées par le christianisme sont exposées, sous ce rapport, à une illusion en sens inverse de celle qui exerçait le plus d'influence chez les peuples de l'antiquité. Bien que l'idée d'un Dieu bon et juste se perpétuât au milieu des erreurs du paganisme, la crainte qu'inspirait sa justice était plus forte que la confiance en sa bonté. La conscience effrayée avait recours, pour apaiser le courroux de la divinité, à des rites empreints d'une sombre terreur. Le sang humain ruisselait sur les

autels expiatoires. Des croyances sinistres circulaient dans le monde. On se persuadait que l'homme coupable pouvait être poursuivi par une implacable fatalité, et voué à des crimes nouveaux, en punition de ses anciens crimes. Une pareille erreur n'avait pu s'introduire dans la foi du peuple que Dieu avait choisi pour en faire le fidèle dépositaire de ses enseignements ; et toutefois le nom de l'ancienne loi, ce nom de loi de *crainte*, atteste que les âmes s'ouvraient plus facilement à la timidité de l'esclave aux pieds de son maître, qu'à la confiance de l'enfant sous la main bénissante de son père. Mais lorsque le *grand mystère* de l'amour de Dieu pour les hommes se fut révélé dans la Rédemption, les rapports de la crainte et de la confiance furent changés dans le cœur de l'homme. Les lugubres erreurs, qui avaient obscurci, aux yeux du monde païen, l'idée de la bonté divine, se sont dissipées. Le Calvaire rassure les chrétiens, bien plus que le Sinaï n'a effrayé les juifs. L'Église, notre tendre mère, nous accoutume à voir en Dieu un père plus tendre encore. Depuis le moment où notre raison naissante s'éveille à la lumière surnaturelle, jusqu'à celui où elle est près de s'éteindre dans les ombres de la mort, la foi nous apprend que, si nous avons peur de Dieu, nous devons nous sauver dans ses bras. Mais cette prédominance

même de la confiance sur la crainte donne lieu à une dangereuse illusion. Pour les chrétiens, la grande tentation n'est pas de se défier de la miséricorde de Dieu, mais de se dissimuler ses justes rigueurs. Bien des hommes, parmi nous, s'exagèrent la notion de celui de ces attributs divins qui les rassure pour affaiblir l'idée de celui qui les trouble. Sous prétexte qu'on ne saurait trop croire au premier, ils croient trop peu au second ; ils s'éblouissent de l'un pour ne pas voir l'autre. Ce qu'ils appellent leur foi à la bonté est un voile qu'ils jettent sur le dogme de la justice ; et la croyance antique à une fatalité inexorable, que le repentir même ne pouvait fléchir, est remplacée par une vague et molle croyance à une sorte de fatalité bienfaisante, à laquelle le crime même ne pourrait échapper.

Si nous entreprenions aujourd'hui de réfuter complètement cette erreur, bien commune dans notre siècle, nous vous prierions d'abord, N. T.-C. F., de remonter avec nous jusqu'à l'idée de l'Être infiniment parfait, jusqu'à cette notion suprême, aussi lumineuse sous certains rapports qu'elle est incompréhensible sous d'autres. Nous y verrions, avec la plus grande clarté, qu'elle renferme ces deux perfections aussi nécessairement que l'idée d'une balance suppose deux

plateaux, et que, lorsqu'on supprime, dans la croyance en Dieu, la bonté ou la justice, il s'y forme à l'instant un vide immense, où l'idée de Dieu se perd et disparaît. Nous verrions également que les notions de justice et de bonté, qui sont en quelque sorte gravées dans nos âmes, qui dominent les relations des hommes entre eux, qui constituent la sublimité de notre nature, ne seraient qu'un songe trompeur de l'esprit humain, si elles n'étaient pas en nous l'empreinte d'une réalité éternelle ; qu'elles ne seraient tout au plus que la partie la moins grossière d'un ordre de sensations qui nous est commun avec les animaux, si elles n'étaient déjà une participation, quoique bien imparfaite encore, à quelque chose qui nous est commun avec Dieu. En avançant dans la contemplation de l'essence divine, nous arriverions enfin à reconnaître que la justice, qui est l'amour essentiel de l'ordre, n'est qu'une des faces de l'amour infini dont la bonté est l'autre face, et cet éclair de vérité nous ferait entrevoir au moins l'unité radicale de ces deux attributs divins, qui nous semblent quelquefois contraires.

Qu'on ne dise pas que ces vérités sont placées bien loin de nous sur les hauteurs de la théologie. Elle sont hautes, il est vrai, mais elles sont simples. Si, par leur



élévation, elles exercent la vue des plus sublimes intelligences, elles s'abaissent par leur simplicité de manière à se mettre à la portée de ces humbles esprits, qui n'ont de grand que la droiture de leur volonté. Elles ressemblent à ces étoiles lointaines, qui sont visibles, malgré leur distance, aux yeux dont le regard est pur, et qui sont obscures, malgré leur éclat, pour les yeux malades. Dans tous les temps, la sainteté de Dieu, qui le rend sévère pour le crime, a été, non moins que sa bienfaisance, une vérité évidente pour tous ceux qu'une conscience troublée n'a pas poussés à se figurer en Dieu autre chose. Depuis saint Jean et saint Ambroise jusqu'à sainte Thérèse et saint Vincent de Paul, les âmes les plus célestes, celles qui semblent avoir reproduit, autant que cela est possible à une simple créature, la bonté divine sous une forme humaine, n'en ont pas moins cru à la divine justice, tandis que ceux qui nient la justice de Dieu sont loin d'être des images éclatantes de sa bonté. Les meilleures pensées sur le caractère de la Divinité doivent sans doute se trouver dans les âmes qui s'efforcent de le copier : je m'en fie sur Dieu à ceux qui lui ressemblent.

Mais, sans considérer ici ces attributs divins en eux-mêmes, tels qu'on peut les concevoir en méditant

sur la nature de l'Être infiniment parfait, nous voulons vous faire remarquer leur empreinte dans quelque chose de matériel, dans ce monde physique qui est comme l'enveloppe de notre existence. Si, depuis les premiers jours du monde, les générations humaines se transmettent, de siècle en siècle, un cri d'admiration et de reconnaissance à la vue des merveilles de la nature, si attentive aux besoins et même aux convenances de l'homme, n'est-il pas vrai aussi que ce cri est accompagné d'un gémissement, qui n'est qu'une longue plainte de l'humanité contre la nature? Cet univers si beau, si orné, si riche en bienfaits, n'a-t-il pas aussi son côté sombre et fatal? Cette nature qui prodigue à l'homme des soins si maternels, ne semble-t-elle pas avoir, de temps en temps, la cruauté d'une marâtre? Ne fait-elle pas éclater sa colère par ses ouragans qui ravagent, par sa foudre qui tue, par ses volcans qui embrasent, par ses tremblements de terre qui ouvrent des abîmes? Cette mère nourricière du genre humain ne tire-t-elle pas de son sein des poisons qui se répandent à grands flots sur les champs les plus fertiles, qui attaquent dans leurs germes, sur une vaste étendue de pays, les substances alimentaires, et corrompent ainsi, pour les populations stupéfaites et consternées, les sources même de

la vie ? Quand elle lance, sur les contrées les plus confiantes dans la salubrité de leur climat, ces épidémies mystérieuses qui déconcertent les théories de la science, qui, dans leur marche bizarre, s'affranchissent et se moquent, non-seulement des lois de la vie, mais aussi des règles ordinaires de la mort, ne serait-on pas tenté de croire qu'elle a des caprices barbares, des fantaisies foudroyantes, où elle semble se complaire dans les coups qu'elle porte, et à jouer, pour ainsi dire, avec des cercueils ? Pourquoi Dieu a-t-il fait le monde ainsi ? Est-ce qu'il n'aurait pu, avec sa puissance et son intelligence infinie, organiser la nature de telle sorte qu'elle n'eût offert que les traces de son infinie bonté ? Sans doute il eût été libre de le faire, comme il a été libre de choisir l'ordre actuel. D'où vient donc qu'il a préféré un plan où sa bonté semble, à en juger par les apparences, être en défaut, où elle recule en quelque sorte pour faire place à quelque chose qui n'est pas elle ? La philosophie humaine cherchera tant qu'elle voudra le mot de cette énigme : elle n'en trouvera pas de meilleur que celui qui est suggéré par la foi. La foi nous dit que le monde des corps n'a pas sa raison d'être en lui-même, et qu'il n'existe qu'en vertu de son rapport au monde des esprits ; que l'ordre matériel est adapté à l'ordre

spirituel ; que les combinaisons de l'un sont coordonnées aux convenances de l'autre ; que Dieu a voulu qu'il y eût des tempêtes dans la nature parce qu'il y a de coupables orages dans le cœur de l'homme ; que les fléaux pestilentiels ont été prédestinés à punir les épidémies qui ravagent les âmes ; qu'en un mot, le mal moral, dans sa marche à travers le monde, est condamné à traîner sur ses pas des maux physiques, comme un corps en mouvement traîne son ombre après lui. Dieu a jugé qu'un univers matériel, qui ne serait que le serviteur de sa bonté, serait moins digne de sa sagesse que celui qui est aussi le ministre de sa justice. Nous concevons ainsi que l'absence apparente de sa bonté dans les calamités du monde physique est, au fond, la présence de sa justice dans le monde moral, et que ce qui semble être un désordre particulier n'est en réalité qu'une sublime condition de l'ordre universel.

Cette doctrine est résumée, sous une forme touchante, dans une prière que l'Église a prescrit à ses ministres d'offrir à Dieu dans les temps de mortalité, et que tous les prêtres du diocèse ont récitée à la messe depuis le commencement de l'épidémie. Elle est conçue en ces termes : « Faites, Seigneur, nous vous en « supplions, que l'oblation de ce sacrifice vienne à

« notre secours, afin que, par sa puissance, elle nous  
 « affranchisse de tous nos égarements, et qu'elle nous  
 « fasse échapper aux incursions de tout ce qui vient  
 « pour nous perdre (1). » Dans cette prière l'Église a  
 particulièrement pour but de prévenir ou d'arrêter les  
 effets du fléau ; mais elle ne le nomme pas en première  
 ligne, elle nous fait d'abord remonter jusqu'à son  
 principe ; elle demande, avant tout, que nous soyons  
 délivrés de nos péchés, parce qu'elle sait que les meil-  
 leures prières contre les maux physiques doivent  
 commencer par reconnaître, avec une humble foi,  
 qu'ils ont leur source première dans les désordres du  
 monde moral, et qu'il faut détourner le cours de la  
 justice pour retrouver la bonté.

Cette vérité nous conduit à une autre vérité plus  
 haute encore, qui nous fait découvrir, dans la dispen-  
 sation des châtimens et des bienfaits, ce que l'ordre  
 de la nature ne saurait nous manifester. Tant que nous  
 nous bornons à étudier en lui l'empreinte de la bonté  
 et de la justice divines, ces attributs nous apparaissent,  
 non-seulement comme distincts, mais aussi comme  
 contraires dans leurs effets. Les bienfaits de l'un sont

(1) *Subveniat nobis, quæsumus, Domine, sacrificii præsentis oblatio : quæ nos et ab erroribus universis potenter absolvat, et à totius eripiat perditionis incursu. (Miss. pro vitanda mortalitate, vel pro tempore pestilentie.)*

souvent brisés par les coups de l'autre. L'air vicié détruit la santé que l'air pur entretient : les maladies et les remèdes sont aussi opposés que la nuit et le jour. En un mot, les forces conservatrices de la vie sont perpétuellement combattues par celles qui ont la mission de propager la mort. La bonté et la justice de Dieu, qui se produisent dans cette double série d'effets inverses, s'y révèlent donc dans un état d'isolement, de séparation, de conflit. Mais ce contraste disparaît lorsque nous passons de l'ordre de la nature dans l'ordre de la grâce. Là il nous est donné de reconnaître l'union de ce qui semblait séparé, l'harmonie des choses qui nous paraissaient contraires. Les calamités, qui n'étaient qu'un châtement, sont élevées, si nous le voulons, à la dignité de l'expiation ; et l'expiation, c'est le châtement qui devient une réparation pour le passé, un remède pour le présent, une garantie pour l'avenir. En tant que Dieu l'accepte, elle n'est donc ni la justice pure, ni la bonté pure : elle est la bonté dans la justice. En elle se vérifie éminemment ce mot mystérieux des Livres Saints : La *justice*, dont les coups nous bouleversent, et la *paix*, que la bonté nous redonne, se sont embrassées : *Justitia et pax osculatæ sunt* (1).

(1) *Psalm. LXXXIV*, v. 11.

Cette union de deux attributs divins en apparence contraires, qui s'est accomplie, à un degré infiniment parfait, dans l'expiation suprême offerte par le Sauveur sur la Croix, où nous voyons le plus grand acte de sa bonté, cette union, dis-je, se reproduit, à divers degrés, dans tous les moyens qu'il emploie pour nous faire concourir nous-mêmes à notre salut. Soit qu'il nous afflige, soit qu'il nous console, l'action qu'il exerce sur nous, participe toujours, quoique souvent d'une manière plus ou moins voilée, au caractère qui éclate dans le mystère de la Rédemption. Dans tout châtement que sa justice nous envoie, il y a effusion de sa bonté; dans toute nouvelle effusion de sa bonté, il y a une réclamation de sa justice. Cette vérité est le fond du gouvernement de l'humanité par la Providence. Elle est comme enveloppée dans tous les grands événements dont se compose l'histoire du monde, et nous croyons qu'il vous serait facile de l'y découvrir avec nous, s'il nous était possible en ce moment de dérouler à vos yeux ce vaste tableau. Pressé par le temps, nous chercherons à la saisir dans un cadre plus étroit, mais plus sensible; nous la prendrons dans votre propre histoire, dans votre histoire récente de quelques jours, dans un épisode qui finit et dans un autre qui commence.

Et d'abord, n'est-il pas vrai que le fléau, destiné par la justice de Dieu à la punition de nos péchés, a reçu aussi de sa bonté une autre destination? Oui, nous venons de voir un mélange de ce qu'il y a de plus lugubre dans l'ordre de la nature et de plus consolant dans l'ordre de la grâce. Les rayons de la miséricorde ont traversé en tous sens le nuage de tristesse qui a couvert nos demeures. Pour vous en faire une idée, supposez que le Seigneur, ayant tout à coup transporté l'un de vous sur le pic le plus élevé de nos montagnes, lui eût donné en même temps la faculté de découvrir tout ce qui se passait dans les maisons, dans les cimetières, dans les églises, dans les âmes même, et qu'il lui eût dit, comme autrefois au Prophète : Fils de l'homme, regarde, que vois-tu? — Seigneur, je vois, de tous côtés, ici sur de pauvres grabats, là sous les rideaux de l'opulence, des créatures humaines qui se débattent dans d'affreuses tortures, et, autour d'elles, d'autres hommes qui sont agenouillés dès qu'ils ne sont pas debout pour soigner les victimes du fléau : je comprends, à cet aspect, que les prières se mêlent aux gémissements, et que la charité se multiplie comme la douleur. — Que vois-tu encore? — Je vois des familles effrayées s'enfuir loin de leurs habitations, comme des agneaux qui s'échappent de leur bercail



où un incendie vient d'éclater, et je vois en même temps y accourir des anges consolateurs sous le costume de religieuses, le front aussi serein que le veut la paix de leur âme et que le permet la compassion de leur cœur. Elles se sont empressées de quitter leurs cellules pour s'enfermer dans des bouges infects; des chambres, où l'on ne respire qu'une odeur de mort, sont devenues leurs oratoires : ceux que de tristes préjugés ont rendus hostiles à tout ce qui a le nom de couvent, disent, en les voyant à l'œuvre : Voilà pourtant ce que c'est qu'une Religieuse! — Que découvres-tu encore? — J'aperçois des rues où la population semble frappée de stupeur et d'immobilité, et je distingue cependant un mouvement continuel : des hommes, dont plusieurs sont déjà courbés sous le poids des années, parcourent ces rues à toutes les heures du jour et de la nuit, pour visiter toutes les souffrances, pour rendre au charitable médecin qui soigne les corps le concours que sa foi leur prête dans le soin des âmes, pour être présents, sans retard, là où quelque agonie les appelle. Je remarque leur habit, cet habit sacré sur lequel on a jeté de nos jours la poussière de tant d'insultes, et je comprends encore que ceux qui ont le malheur de l'injurier sont forcés, à cette heure, d'y reconnaître le glorieux uniforme du dévouement chrétien, et de se

dire, avec quelque regret sans doute, et, je l'espère, avec quelque remords : Voilà pourtant ce que c'est qu'un Prêtre! — Suis jusqu'au bout les doubles effets de cette grande épreuve : que découvres-tu? — Les convois de la mort et les processions de la piété, les cercueils qui se pressent sous le sol des cimetières, et les fidèles qui se pressent dans les églises autour de la chaire, près des tribunaux de la pénitence, et à la table de la communion. — Fils de l'homme, pénètre encore plus avant pour mieux comprendre le contraste que tu viens d'observer : regarde dans l'intérieur des tombes et dans l'intérieur des âmes. — Seigneur, permettez que je détourne mes regards de ce dernier travail de destruction qui s'accomplit dans les tombes pour les reposer sur ce travail de résurrection qui s'opère dans les âmes. La grâce a été plus puissante que la mort : la mort a fait moins de vides dans les rangs de la société terrestre que la grâce n'en a comblés dans les rangs de la société des justes, en faisant remonter tant de chrétiens à la place d'où le péché les avait fait descendre, et nous avons moins eu à gémir sous les coups de votre justice, que nous n'avons maintenant d'actions de grâces à rendre à votre miséricorde : *Superexaltat autem misericordia iudicium* (1).

(1) *Ep. S. Jacobi*, c. II, v. 13.

Voilà, N. T.-C. F., une faible idée du bien que Dieu a tiré du mal ; voilà le point de vue auquel nous devons d'abord nous arrêter, pour mettre nos sentiments en rapport avec l'action de sa providence. Mais s'il faut, au sortir de ce temps d'épreuve, adorer sa bonté dans sa justice, il faut aussi reconnaître sa justice dans sa bonté, au moment où nous entrons dans ce temps de grâce qui s'ouvre devant nous.

Ce temps ne semble être, à la première vue, qu'une manifestation de la clémence divine. Un Jubilé universel est, dans l'ordre de la bonté, ce que le déluge a été dans l'ordre de la justice. Les torrents de la grâce descendent du haut du Ciel à la voix du Vicaire de Jésus-Christ, et se répandent à grands flots dans toutes les parties du monde chrétien. Au souffle de l'esprit de Dieu, qui s'agite de toutes parts dans l'Église, la prière déborde, les bruits de la prédication, de ce vent puissant qui semble venir de l'éternité, redoublent de force et d'éclat, les barrières, qui restreignent, à certains égards, l'effusion de la miséricorde, tombent avec les réserves qui limitent, en temps ordinaire, le pouvoir d'absoudre ; et de même que Noé n'eut besoin, avec sa confiance en Dieu, que de quelques planches pour se sauver d'un déluge de maux, de même, nous n'avons besoin, avec le repentir dans le

cœur, que de quelques œuvres faciles, pour nous sauver par ce déluge de grâces, pour y retrouver une vie nouvelle, débarrassée, non-seulement du fardeau de nos fautes passées, mais encore de ces charges austères que la loi de la pénitence y avait attachées. Vous voyez ici de tous côtés les signes de la bonté ; et vous demandez : Où sont donc les rigueurs de la justice ?

En faisant cette question, N. T.-C. F., vous n'oubliez pas assurément que la rigoureuse justice de Dieu, qui s'est exercée sur une Adorable Victime dans le sacrifice de la croix, est au fond de tous les actes de sa clémence, et que l'expiation offerte par l'Innocence suprême, qui s'est *faite péché* pour nous, est la source intarissable de toutes les indulgences que l'Église nous accorde. Mais comme vous savez en même temps que, pour s'approprier individuellement cette expiation universelle, les hommes doivent, suivant l'énergique expression de saint Paul, *accomplir ce qui manque*, non à la *passion de Jésus-Christ* prise en elle-même, mais à sa passion participée par eux, vous demandez où se trouve, parmi les douces faveurs du Jubilé, ce tribut humain de souffrances volontaires, de douloureuses offrandes, qui doit constituer notre part dans les rigueurs de la justice divine.

Pour répondre à cette question, rappelez-vous d'a-

bord que les hommes régénérés en Jésus-Christ sont unis entre eux par les liens d'une société intime, en vertu de laquelle les mérites de chacun d'eux contribuent à former un fonds commun de grâces, que l'Église, héritière du Sauveur et propriétaire de ce trésor spirituel, répartit suivant les règles de sa sagesse et de sa bonté. Or, il y a parmi les chrétiens, dans tous les temps, les imparfaits et les parfaits, les petits et les grands, les faibles et les forts. Dans leurs œuvres de pénitence, les uns n'atteignent pas, en ce monde, la limite fixée pour eux par la justice, les autres la dépassent. L'expiation des uns est défectueuse, celle des autres est surabondante, et le trop plein de l'une peut être versé dans les vides de l'autre. Le cœur des martyrs a contenu plus d'amour que la vie de la plupart d'entre eux n'exigeait de réparation : il y a, dans les premiers flots de leur sang, des gouttes indestructibles, qui, après tant de siècles, prient pour nous avec autant d'efficacité que le sang, tout frais encore, des martyrs de nos jours. En parcourant l'histoire des Saints de toutes les époques, vous vous étonnez de ces austérités effrayantes auxquelles ils se sont condamnés : vous êtes tentés d'y voir de vénérables excès. Non, leur pénitence n'a pas été excessive, elle n'est qu'excédante. Ce qui est excessif est inutile,

ce qui est excédant pour l'un peut rentrer dans les besoins de l'autre. Le superflu de leurs austérités est devenu le nécessaire pour notre indigence. Sans remonter aux siècles passés, il y a dans l'Église, au moment où je vous parle, des milliers d'âmes qui suppléent par la surabondance de leurs saintes œuvres à ce qu'il y a d'incomplet dans les vôtres. Croyez-vous, pour ne parler que de ce qui est visible à tous les yeux, croyez-vous que ces Missionnaires, qui vont arroser de leurs sueurs et de leur sang les contrées les plus sauvages pour y faire germer la Croix, que ces héroïques Sœurs de charité, qui s'élancent, sur les rives de la mer Noire, à travers les doubles feux de l'épidémie et de la guerre, que ces soldats chrétiens, qui, après avoir combattu en héros, meurent en martyrs, que ces Prêtres, ces Religieuses, que le choléra vient de nous enlever, qui ont été bien moins les victimes de l'épidémie que celles de la charité, croyez-vous qu'ils n'aient pas contribué à grossir, par leurs prières et leurs souffrances, ce trésor d'indulgences où nous allons prendre notre part? Réunissez maintenant, dans votre pensée, les innombrables sacrifices qui, dans cette expiation universelle des justes de tous les temps, n'étaient pas exigés pour l'expiation de leurs propres fautes: voilà le fonds commun d'où

l'Église tire le tribut humain qui est offert, sous les grâces du Jubilé, à la justice divine. Ce tribut n'est pas fourni par vous, mais il doit être fourni pour vous, et la justice conserve ses droits dans le triomphe même de la miséricorde.

Cette clémence sévère, qui prend sur la pénitence des saints de quoi suppléer à l'insuffisance de la nôtre, ne doit pas être pour nous un prétexte au relâchement, elle doit au contraire nous exciter à la ferveur. Pourquoi cette indulgence envers nous, si ce n'est par pitié pour notre faiblesse? Mais plus elle nous fait comprendre cette faiblesse, plus elle nous invite à chercher, dans la prière et les sacrements, la force dont nous avons besoin, de sorte que la doctrine du Jubilé, qui nous rassure, pour le passé, sur les effets de la justice de Dieu, nous avertit en même temps de nous défier de la présomption qui nous exposerait aux rigueurs de cette justice dans l'avenir.

Nous venons, N. T.-C. F., de vous suggérer quelques-unes des réflexions que doivent vous inspirer et la période de châtements qui touche à sa fin, et la période de grâces qui est à son début. Plaçons toutes ces pensées sur la justice et la bonté divines, ainsi que les résolutions pratiques auxquelles elles doivent aboutir, plaçons-les sous la protection de la Vierge Mère, dont

la pureté sans tache n'a jamais eu à subir aucun arrêt de la justice de Dieu, et dont le cœur si maternel est la plus parfaite image de sa bonté. Le moment est bien favorable pour la prier. Le Vicaire de Jésus-Christ nous fait pressentir que le jour approche où la croyance à l'*Immaculée Conception*, toujours si chère à la piété, sera promulguée comme inséparable de la foi. Suivant les intentions du Souverain Pontife, l'Église de la terre va tomber à genoux avec lui, pour demander que ce moment, depuis si longtemps attendu, ne soit pas retardé ; et, lorsqu'il sera venu, Marie, avec toute l'Église du Ciel, s'inclinera vers nous, pour répondre à cette nouvelle gloire par une nouvelle effusion de miséricorde. Le Jubilé, qui aura été marqué par ce grand événement, aura une place à part dans l'histoire de la grâce ; l'époque privilégiée où une Autorité infaillible aura proclamé que, suivant la tradition catholique, la Sainte Vierge a été complètement préservée de la tache du péché originel, comptera, nous l'espérons, un plus grand nombre d'âmes qui se purifieront de toutes les taches que leurs péchés actuels leur ont fait contracter.

Permettez-nous, N. T.-C. F., d'ajouter, en finissant, que ce Jubilé a aussi une place particulière pour nous. Il coïncide avec le commencement de notre Épiscopat. Dieu, qui nous avait ménagé, pour les premiers temps



qui ont suivi notre arrivée parmi vous, les tribulations d'un lamentable fléau, va nous donner, immédiatement après, les consolations que nous apportent les bienfaits qu'il est prêt à répandre sur notre diocèse. Nous sommes sûr que la conduite de notre Clergé, durant ces jours de grâce, ne sera pas moins admirable qu'elle ne l'a été pendant les jours d'épreuve. Nous prévoyons aussi que vous répondrez à son zèle, que vous suivrez assidûment les exercices religieux; que vous recueillerez, avec une sainte avidité, les instructions qui vous seront faites; que vous vous presserez de recourir au sacrement de la réconciliation, pour y retrouver la paix de l'âme; que, dans beaucoup de paroisses, les retardataires du choléra seront les premiers venus du Jubilé. Votre foi ne trahira pas notre espérance. Vous recevrez de bon cœur cette première exhortation de votre Évêque. Vous serez généreux pour elle, en suppléant par vos dispositions à tout ce qui lui manque. Vous écouterez, dans l'intérieur de votre conscience, la voix de Dieu, qui vous dit avec bien plus de force que notre faible voix ne peut le faire : *Voici le temps favorable, voici le jour du salut : Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis* (1).

(1) II, *Epist. ad Corinth.*, c. VI, v. 2.

## ALLOCUTION

*Adressée aux membres du Tribunal à l'occasion  
de la messe du Saint-Esprit.*

---

MESSIEURS,

Au moment où je viens unir mes prières aux vôtres, j'éprouve le besoin de vous adresser quelques paroles. C'est ici la première occasion solennelle où le nouvel évêque, envoyé dans ce diocèse pour y être le gardien de la loi divine, peut se mettre directement en rapport avec les dépositaires des lois humaines. Je me félicite de nouer avec vous, au pied des autels, ces relations publiques qui ne sont que l'expression de l'intime alliance de la Religion et de la Justice.

De votre côté, Messieurs, vous vous applaudissez de remplir un devoir et de donner un salubre exemple, en vous réunissant ici, pour réfléchir devant Dieu sur les obligations que sa justice vous impose, et pour invoquer les lumières que sa sagesse vous destine. Vous vous associez aux religieuses pensées que le monarque, au nom duquel vous rendez vos arrêts, a si bien exprimées, lorsqu'il a prononcé, il y a peu de temps, au moment où il entrait dans une église, ces mémorables paroles : « C'est le devoir du souverain  
« de se recueillir en lui-même, afin de savoir s'il a  
« fait tout ce qui dépendait de lui pour mériter un  
« concert d'hommages et de vœux. C'est son devoir  
« surtout de venir au pied des autels demander au  
« ciel, par l'intercession de ses ministres sacrés, de  
« bénir ses efforts, d'éclairer sa conscience, et de lui  
« donner sans cesse la force de faire le bien et de  
« combattre le mal (1). »

Vous partagez, Messieurs, ces sentiments de l'Empereur, comme vous partagez un des principaux attributs de sa puissance. Avant de monter sur les sièges d'où vous jugez vos concitoyens, vous venez

(1) Réponse de l'Empereur au discours qui lui a été adressé par Monseigneur l'Évêque de Bayonne, à l'occasion de sa fête. (*Moniteur* du 16 août 1854.)

vous prosterner devant l'autel de Celui qui juge tous les hommes, et les saintes vérités que vous aurez méditées ici dans le sanctuaire de la Foi présideront à vos pensées dans le temple de la Justice.

C'est en se plaçant à la hauteur de vues où la Religion élève notre intelligence que l'on peut se faire une juste idée de la fonction que la magistrature remplit dans l'ordre général établi par la Providence. Dieu a voulu qu'il y eût dans le monde deux grandes institutions qui offrent, à certains égards, un contraste : le sacerdoce et l'armée. L'un exerce son action par la parole, l'autre est un glorieux produit de la triste nécessité de la guerre. Mais le plan divin des gouvernements de ce monde renferme une troisième institution qui participe, sous quelques rapports, au caractère des deux autres : cette institution, c'est la magistrature.

La magistrature est une armée pacifique, disposant de la force pour combattre, non pas ces ennemis qui menacent à découvert les frontières d'un pays, mais d'autres ennemis qui sont cachés dans son sein, et qui lui portent des coups dans l'ombre. Elle fait une guerre de tous les jours aux fraudes, aux injustices, aux malversations, aux attentats, à cette innombrable légion qui a pour recruteurs tous les mauvais instincts, et pour mot d'ordre le mépris de toute foi et de toute

morale. Elle combat aussi les prétentions injustes, qui souvent ont pour cause bien moins les erreurs de la bonne foi que les illusions de la cupidité, et qui, constituant une tentative d'usurpation sur les droits des particuliers, attaquent la société elle-même, dans la protection qu'elle doit à tout ce qui est légitime. La loi civile est un bouclier, comme la loi pénale est un glaive dans la lutte que la magistrature soutient contre des ennemis sans cesse renaissants ; la justice est son courage, et des arrêts tutélaires sont ses bulletins de victoire. Mais, comme l'armée, elle ne fait la guerre que pour procurer la paix. Soit qu'elle s'arme du code criminel pour réprimer les passions perturbatrices, soit qu'en tranchant les questions soulevées par les procès, elle intervienne pour faire cesser la guerre des intérêts, la force reste à la loi, et, grâce à ces combats de la magistrature, on voit se produire, à un degré plus ou moins parfait, dans les relations réciproques des citoyens, cette belle chose que saint Augustin appelle la tranquillité de l'ordre.

La magistrature a aussi, sous un autre rapport, des analogies avec le sacerdoce. Quel est, en effet, le but de la législation dont la garde lui est confiée, si ce n'est d'appliquer aux relations si diverses et si variables des personnes et des choses les principes et les

conséquences de la morale éternelle qui est la législation de Dieu? Dans le plan de la Providence, la loi civile est l'organisation humaine de la loi divine de justice. Cela est vrai surtout du droit tel qu'il est conçu par les peuples chrétiens. L'influence du christianisme est pour vous, Messieurs, une vérité familière. Dans un des ouvrages les plus remarquables de notre époque, un homme, aussi éminent par ses lumières que par son rang dans la législature française dont il occupe aujourd'hui la première place, a démontré que le christianisme, en s'emparant des matériaux que lui fournissait la meilleure législation de l'antiquité, leur a fait subir une magnifique transformation. Lorsque vous semblez ne sanctionner que les principes du droit naturel, vous ne le prenez pas tel qu'il se présentait à la raison des aréopagites d'Athènes ou des préteurs de Rome. Vous le recevez purifié, agrandi, exhaussé par le christianisme. Il y a de la théologie dans vos arrêts, et vous proclamez du haut de vos sièges une partie de cette morale, merveilleux composé de justice et de charité, que le prêtre annonce du haut de la chaire.

Les paroles que je viens de vous adresser n'expriment, Messieurs, qu'une idée imparfaite de votre noble et chrétienne mission. Vos propres pensées achè-

veront les miennes en s'élevant vers celui qui juge avec équité et qui combat avec justice. Dans chaque profession les sentiments religieux doivent avoir quelque chose de spécial qui corresponde à cette profession même. En parlant d'un grand magistrat d'une autre époque, qui venait de rendre son âme à Dieu par une sainte mort, on a dit que s'il subsiste encore dans la lumière du ciel quelques traces de nos faibles distinctions, cette âme y adorait Dieu en qualité de justice et de règle. C'est aussi en cette qualité que vous allez l'adorer aujourd'hui pendant l'auguste sacrifice offert au souverain Juge pour les péchés du monde. Mais vous vous souviendrez en même temps que le magistrat doit chercher la force là où le chrétien la trouve ; que, pour reproduire dans son âme, faillible à tant d'égards, une image de la sagesse et de la rectitude suprêmes, il doit implorer le secours de Celui qui possède par lui-même l'infailibilité de la justice. L'humble prière ne contribue pas moins à faire le bon juge que le bon prêtre.

Novembre 1854.

# MANDEMENT

POUR

LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1855

---

Sur le Pêché Originel

---

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Depuis que nous nous sommes entretenus avec vous, un grand événement s'est accompli dans la capitale du monde chrétien. Le Vicaire de Jésus-Christ, chargé, pour tous les temps, de *confirmer ses frères* dans la foi (1), vient de prononcer

(1) *Luc, XXII. 32.*



une parole qui ne passera pas. Du haut de la chaire éternelle, entouré d'une multitude d'évêques, qui représentaient en quelque sorte tous les pays où l'Église enseigne l'Évangile, il a défini que la croyance à l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge est de foi divine. Il a déclaré, avec une autorité infail-  
lible, que celle qui est la Mère de Dieu, qui est, au degré le plus éminent l'Épouse de Dieu, est aussi, de la manière la plus sublime et la plus complète, la Fille de Dieu, qui a été préservée du péché originel, dont la transmission, suivant le mot de saint Paul, fait de tous les hommes des *fils de colère* (1), et qu'ainsi ce troisième titre a été réalisé en elle avec une aussi parfaite intégrité que les deux autres. La définition de ce dogme, qui est le couronnement de toutes les gloires terrestres de Marie, est une grande fête de famille pour l'Église universelle, dont elle est la Mère. Les acclamations de la piété, qui ont retenti à Rome sous le dôme de Saint-Pierre, vont se répétant de sanctuaire en sanctuaire jusqu'aux extrémités du monde ; et, depuis les pauvres chapelles construites avec des branches d'arbres par les sauvages convertis, jusqu'aux magnifiques cathédrales élevées par le génie chrétien, tous les temples ne forment qu'un seul

(1) *Filii iræ. (Ephes. II, 3.)*

temple, que les fidèles s'empressent d'orner en l'honneur de Marie, avec le pressentiment qu'une immense bénédiction se répandra sur l'Église, pendant le cours d'une époque où elle vient d'accomplir tout ce qui est en son pouvoir pour offrir à la Reine des Cieux l'hommage le plus complet qui puisse lui être rendu sur la terre.

Pour nous associer, par nos paroles d'abord, à cette solennité universelle, nous nous étions proposé, N. T.-C. F., de vous présenter, dans notre Mandement de Carême, un ordre de considérations qui se rapportent à la définition dogmatique que le Souverain Pontife vient de prononcer. Nous voulions faire ressortir, autant que cela dépend de nous, le caractère de ce nouveau monument de la foi, qui vient de sceller, par une décision irréfragable, les témoignages de l'antique tradition. Nous aurions réfuté en même temps les fausses idées émises, à ce sujet, par des écrivains profanes, qui se sont crus tout à coup en état d'éclairer le monde sur une question de théologie qu'ils n'avaient jamais étudiée, et qu'à certains égards ils n'ont pas même comprise. Mais, pour traiter cette matière avec les développements qu'elle exige, nous aurions eu besoin de pouvoir lui consacrer tout le temps qui nous a été pris par le voyage que nous avons dû en-

treprendre, et par les affaires urgentes que nous avons suivies dans l'intérêt de notre diocèse. Au lieu de resserrer, dans des limites trop étroites, l'instruction que nous sommes déterminé à vous adresser sur un sujet aussi important, nous préférons la remettre à une époque peu éloignée : elle sera ou une partie ou un complément des enseignements du Carême. En attendant, nous nous bornerons à vous suggérer quelques réflexions, qui, d'une part, vous aideront à comprendre la sublimité de cette prérogative de la Sainte Vierge, dont la proclamation fait éclater, en ce moment, la joie de toute l'Église, et qui, d'autre part, s'accordent bien avec ces humbles sentiments, avec cette pieuse tristesse dont nous devons être préoccupés pendant les jours de pénitence où nous allons entrer.

En proclamant que la Très-Sainte Vierge a été préservée de la tache originelle, le Vicaire de Jésus-Christ nous a solennellement rappelé que nous avons tous reçu ce triste héritage de notre premier père ; que, si la mère de l'Adam nouveau a été conçue dans la grâce, tous les autres hommes, qui ne sont, par leur condition naturelle, rien de plus que les fils de l'ancien Adam, sont *conçus dans le péché* (1). Ce mystère, du sein du-

(1) In iniquitatibus conceptus sum, et in peccatis concepit me mater mea. (*Ps. L, v. 7.*)

quel jaillit une grande lumière pour expliquer l'état permanent de l'humanité, nous fournit en même temps de puissants motifs pour bien régler notre conduite. Nous sommes accoutumés, dès notre enfance, à le considérer sous le point de vue dogmatique; mais, comme nous avons l'heureuse certitude que la souillure originelle a été effacée en nous par le baptême, nous ne songeons guère qu'il y a lieu d'envisager aussi ce dogme sous le point de vue pratique. C'est là une des illusions que produit en nous l'affaiblissement de notre intelligence, suite du péché d'Adam. Un de ses effets est de nous distraire de lui, de manière à détourner nos pensées des vérités morales que cette vérité renferme. Si nous nous appliquions à méditer ce dogme capital, sur lequel porte la religion tout entière, nous puiserions, dans une connaissance plus complète et dans un sentiment plus vif de notre infirmité native, des forces pour combattre ce qui forme les deux principaux caractères de cette infirmité, l'orgueil qui nous exalte et les penchants sensuels qui nous abaissent.

L'humilité, qui guérit de l'orgueil, a pour premier fondement la connaissance de notre propre nature. Si, d'un côté, la nature humaine a quelque chose de bien noble, elle est, d'un autre côté, bien basse. L'homme

est au dernier degré dans la hiérarchie des intelligences : sa primauté dans le monde matériel se confond avec son infimité dans le monde des esprits. Voilà sa place, et, toutefois, quelque inférieure qu'elle soit, il se trouve encore au-dessous de cette infériorité. Déchu de l'état surnaturel qui avait été sa condition originaire, il est sous le coup d'un abaissement très-distinct du rang déjà peu élevé que la nature lui assigne dans le monde spirituel. Il n'est pas seulement un être infime, il est un être tombé, il est dégradé de sa bassesse même. Il ne doit pas seulement avoir une humble idée de lui lorsqu'il lève les yeux vers la sublime auréole des Anges ; il doit aussi s'humilier lorsqu'il abaisse ses regards sur les animaux, parce qu'il y reconnaît une empreinte d'ordre et de régularité qui fait ressortir le désordre et le bouleversement de son être. Il ne remarque en eux aucune tendance instinctive à s'écarter des lois de leur nature, tandis que, chez l'homme, il y a dans la partie inférieure de sa nature, non pas un simple penchant vers les choses sensibles, mais quelque chose de violent qui le pousse à enfreindre les lois de la partie supérieure, à faire passer l'âme sous le joug des sens. Ce frère des Anges est, sous ce rapport, un animal désordonné. Assurément, il y a, dans son être, vu sous cet aspect, une

ample matière à humilité. En méditant ce sujet, on n'est guère exposé à la tentation d'orgueil qui fit tomber l'Archange ébloui des splendeurs de sa nature : nous aurions bien plus à craindre la sombre tentation du désespoir, si nous ne voyions briller à travers les ombres de la déchéance la Croix qui nous relève.

De sérieuses réflexions sur l'état où le péché originel nous a réduits ont une efficacité particulière pour prévenir ou dissiper une des principales illusions de l'orgueil. Elle porte le nom de présomption ; elle consiste à compter, pour l'œuvre de notre salut, sur nos propres forces. Cette téméraire confiance est d'ordinaire la cause de tous les autres égarements. On ne passe pas, en général, par un mouvement brusque et subit, d'une vie régulière à une vie de désordres. On ne veut pas d'abord le péché, mais on s'y expose ; on se flatte d'éviter le mal en jouant avec le danger ; on se croit assez fort pour tenir, d'une main ferme, les rênes de la tentation, et pour l'arrêter au point où elle deviendrait une chute. La présomption est la transition fatale de nos faibles vertus à nos grandes fautes, le premier pas sur la pente rapide qui conduit aux abîmes. Nous laisserions-nous aussi facilement égarer par cette funeste illusion, si nous nous rappelions souvent que, par l'effet de la chute, nous ne sommes tou-

jours que de pauvres infirmes, à quelque degré de force morale que nous croyions être parvenus; qu'il n'y a rien de puissant en nous que les entraînements de notre faiblesse; que tout homme porte au-dedans de soi un fonds de penchants vicieux, qui épouvante les âmes les plus saintes jusque sur les hauteurs de l'extase? Ce sujet bien médité nous inspirerait une humble défiance; il nous déterminerait à transporter, dans la vie de l'âme, les règles de prudence que l'on suit pour la vie du corps. Qu'un homme, doué de force et d'agilité, se mette à courir sur le bord d'un précipice, il pourra se dissimuler peut-être sa témérité; mais le pourrait-il, s'il savait que, dès son enfance, sa marche est chancelante, que ses pieds sont prompts à faiblir, qu'il a dans la tête une prédisposition au vertige? La connaissance de notre infirmité native nous fait concevoir, dans toute sa profondeur, la vérité de cette parole si simple des Livres Saints : *Que celui qui se croit debout prenne garde de tomber* (1). Le souvenir de nos propres fautes suffit déjà pour nous faire reconnaître la nécessité de cette vigilance; mais nous la sentirons encore mieux, si nous nous disons en même temps qu'alors même que nous serions actuellement debout

(1) Qui se existimat stare, videat ne cadat. (I. Cor. X, 12.)

par la droiture de notre volonté appuyée sur la grâce, nous sommes toujours courbés sous le poids de notre nature originellement tombée. Il n'y a pas d'illusion, produite par l'orgueil, qui puisse subsister dans la claire vue de notre misère et de notre faiblesse : la présomption est un fantôme qui s'évanouit dans cette lumière.

Mais, si la pensée du péché originel et de ses suites est un remède contre la maladie de l'orgueil, qui est en quelque sorte la sensualité de l'esprit, elle nous est aussi d'un grand secours contre l'autre maladie de notre être, la prédominance des instincts sensuels, qui est, suivant le langage même de l'Église, l'orgueil de la chair (1). Cette pensée nous aide à comprendre et nous fait aimer, malgré les répugnances de la nature, le régime divinement institué pour remédier à ce désordre. Ce régime se compose de toutes les œuvres de pénitence que l'Église nous prescrit ou nous conseille, conformément aux maximes de l'Évangile. On n'aurait qu'une idée incomplète de sa nécessité, si l'on croyait qu'il n'a pour objet que de nous faire contribuer à l'acquittement de la dette que nous avons

(1) Carnis terat superbiam  
Potùs cibique parcitas.

(*Brev. Rom. Hymn. ad Prim.*)



contractée envers la justice divine, par les péchés actuels. Il a aussi pour but d'amortir les feux de la concupiscence, dont le péché originel est le foyer. L'Église, chargée d'organiser le précepte divin de la pénitence, a établi, pour le traitement de cette fièvre morale, un ordre analogue à celui qui est suivi par rapport aux maladies physiques : ceux qui en souffrent sont assujettis fréquemment à des prescriptions salutaires appropriées à leur état ; de même l'Église nous administre, chaque semaine, par la loi de l'abstinence, un remède contre les convoitises des sens. Il y a, chaque année, une saison que la plupart des personnes, auxquelles leur position sociale permet tout ce qu'exige le soin de leur santé, consacrent à la réparation de leurs forces, en se rendant dans les lieux où la Providence fait jaillir des eaux bienfaisantes : de même l'Église a réglé qu'il y aurait, chaque année, dans le saint temps du Carême, une saison où s'opère la cure des âmes, où elles se retrempent dans les eaux vivifiantes de la pénitence. Le régime qui constitue notre traitement spirituel renferme des privations pénibles : mais n'en est-il pas de même du traitement des corps ? Est-il étonnant que les remèdes, qui doivent être appliqués à la maladie morale de nos convoitises, soient accompagnés de quelque souffrance, lorsque la souf-

france est la condition ordinaire des remèdes contre les maux physiques ? Si nous avons soin de nous redire souvent que nous ne sommes pas dans l'état de santé ; que le venin de la concupiscence, qui est un des produits du péché originel, circule dans nos veines, nous nous soumettrions aux ordonnances les plus sévères, avec la bonne volonté du malade qui accepte des prescriptions douloureuses ; nous sentirions que l'Église est la Sœur de Charité, qui nous fait prendre, pour notre guérison, un breuvage amer ; et, loin de murmurer contre ses rigueurs, nous nous plaindrions de notre mollesse, qui l'oblige à tempérer, par tant d'adoucissements, la loi salutaire de la pénitence.

Enfin, N. T.-C. F., est-il besoin de vous prouver que la pensée du péché originel est par elle-même une exhortation puissante, qui nous presse de recourir aux grands moyens, par lesquels Dieu nous communique la force dont nous avons besoin, pour ne pas succomber aux deux principales maladies de l'âme humaine, dont nous venons de vous parler ? Le premier de ces moyens est la prière. Elle est une loi générale de la création : elle est plus nécessaire encore dans l'œuvre de la rédemption. Nous eussions dû invoquer Dieu dans le paradis terrestre, sur les hauteurs où l'homme avait été primitivement placé : pourrions-

nous ne pas le supplier aux pieds du Calvaire, du fond de l'abîme où l'homme est tombé : *De profundis clamavi ad te, Domine* (1)? Ces paroles résument le vrai caractère de toutes les supplications que la terre doit faire monter vers le Ciel. Le second moyen est le sacrement de pénitence. Le sang de Jésus-Christ, qui nous y est appliqué par l'absolution, ne coule pas seulement sur les blessures de notre volonté, il tombe aussi sur les plaies de nature : en nous purifiant, il fortifie l'une et l'autre. Mais le moyen le plus efficace, celui qui fait pénétrer jusqu'au fond de notre être le divin remède de l'infirmité humaine, c'est la sainte communion. L'Eucharistie est appelée, il est vrai, le pain des forts, parce qu'il faut être en état de grâce pour la recevoir, et que tout homme qui est en état de grâce est déjà fort en comparaison de ceux qui sont en état de péché. Mais elle est aussi, en un autre sens, le pain des faibles, puisque nous le sommes tous, et que Jésus-Christ nous l'offre à tous pour communiquer sa puissance à notre faiblesse. L'homme a perdu la vie en goûtant du fruit terrestre, dont Dieu, dans sa sagesse, lui avait prescrit de s'abstenir; il ne retrouve, autant qu'il est possible sur la terre, une pleine vie qu'en goûtant du

(1) *Ps. CXXIX*, v. 1.

fruit céleste, dont Dieu, dans sa miséricorde, lui a ordonné de se nourrir.

Telles sont, N. T.-C. F., les pensées éminemment pratiques que la doctrine du péché originel nous suggère. On peut répéter à ce sujet les mots du Psalmiste : *Bienheureux celui qui est intelligent sur le nécessaire et sur le pauvre : le Seigneur le délivrera dans les jours mauvais* (1). Ces paroles se rapportent directement à ceux qui comprennent et la misère d'autrui et la charité qui doit la secourir ; mais elles peuvent s'appliquer aussi à celui qui comprend bien sa misère pour la secourir par la charité envers lui-même. La connaissance, mûrement réfléchie, de l'indigence morale où la chute primitive nous a fait descendre, est bienfaisante pour nous, puisqu'elle nous dispose à recevoir les célestes aumônes que Dieu nous a préparées ; mais elle nous est bienfaisante aussi sous un autre rapport, puisqu'elle nous dispose en même temps à offrir l'hommage de notre vénération et de nos prières à la créature auguste que Dieu a chargée d'être la distributrice de tous ses bienfaits. Mieux nous connaissons la profondeur de l'abîme où le péché originel nous a plongés, mieux aussi nous

(1) *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem ; in die mala liberabit eum Dominus. (Ps. XL, v. 2.)*

concevons à quelle hauteur se trouve placée la nouvelle Ève, soustraite à ses atteintes. La même doctrine qui nous abat en nous montrant notre misère, nous relève par un surcroît de confiance en la puissante intercession de Celle qui n'a été Fille de la grâce, dès le premier instant de son existence, que pour être envers nous, durant tout le cours de notre existence, la Mère de la grâce.

Préoccupez-vous, N. T.-C. F., de ce double point de vue, dans les réflexions que vous ferez pendant ces jours de recueillement, pour accomplir, avec un sentiment vrai de repentir et d'espérance, les œuvres de mortification qui ne contristeront vos sens que pour préparer vos âmes à participer, par la communion pascale, aux joies de la résurrection. Nous unissons, sous ces deux rapports, nos sentiments aux vôtres, en attendant le moment prochain où nous serons réuni à vous. De loin comme de près, vous êtes notre pensée habituelle. Nous traitons de vos intérêts avec les hommes, nous en conférons avec Dieu. En visitant la sainte basilique, où nous avons été fait votre évêque, nous y avons recueilli de nouveau les impressions de notre sacre, qui se rapportent à vous. Nous avons prié dans cette cathédrale d'Amiens, devant une précieuse relique du chef de

saint Jean-Baptiste, patron de la cathédrale de Perpignan; nous avons senti avec bonheur que ces deux Églises sont unies comme le sont leurs évêques. De votre côté, N. T.-C. F., priez pour que nous rendions fidèlement à l'une les grâces qui nous ont été communiquées dans l'autre; pour que les exemples que nous devons vous donner soient dignes des exemples que nous avons reçus, pour que nos œuvres répondent à la sainteté de nos souvenirs. Demandez surtout qu'elles répondent à la sainteté de notre vocation, et que, pour concourir à la sanctification des âmes qui nous sont confiées, toutes nos actions ne soient, suivant la parole de l'Apôtre, que la *vérité dans la charité* (1).

(1) Veritatem autem facientes in charitate. (*Eph. IV*, 15.)

## ALLOCUTION

*Aux soldats de la garnison de Perpignan,  
après la retraite pascale de 1855.*

---

Je me félicite beaucoup, mes chers amis, d'avoir invité l'éloquent missionnaire qui vient d'évangéliser cette ville (1), à terminer ses prédications par des exercices religieux donnés aux militaires de la garnison : Dieu a béni cette pensée. J'ai trouvé, pour cette bonne œuvre, les dispositions les plus favorables de vos officiers supérieurs, protecteurs si bienveillants de tous vos intérêts, et surtout dans l'illustre général qui, sous tous les rapports, vous entoure de son affec-

(1) Le R. P. Veysseyre, jésuite.

tion paternelle, et qui couronne d'une manière si digne, une période de plus de quarante ans, glorieusement consacrée au service de la patrie. Vous avez prouvé que son noble cœur avait deviné le vôtre. Vous avez répondu à son appel, au mien, avec un empressement exemplaire. Vous vous êtes pressés en foule autour de cette chaire pour recueillir les paroles qui éclairent, qui purifient, qui encouragent. C'est donc avec une bien douce consolation que je me suis rendu au milieu de vous. Je ne viens point ajouter de nouveaux conseils aux avis si sages que vous avez reçus ; je veux seulement vous dire quelques mots qui me paraissent propres à soutenir les bonnes résolutions que vous avez déjà prises, ou à favoriser celles que vous songez à prendre.

Dans tous les états, mes chers amis, la vie chrétienne rencontre des tentations, des dangers, des obstacles. L'état militaire a les siens ; mais il fournit aussi de grands secours. A l'ombre des drapeaux se forment et s'entretiennent des sentiments, des habitudes, qui ont une merveilleuse affinité avec les dispositions religieuses qu'on sent se développer à l'ombre de la croix. A travers les révolutions qui ont agité la France, l'armée a conservé la tradition de l'ordre : or, qu'est-ce qu'une conduite chrétienne, si ce n'est l'ordre dans



son sens suprême, l'ordre dans nos rapports avec Dieu, qui est notre premier principe et notre dernière fin? L'irréligion, l'immoralité sont, dans la vie de l'individu, cette même anarchie que vous combattez, lorsqu'elle essaye de se produire dans la vie de la société. L'armée comprend le droit de commander et le devoir d'obéir. Ces vérités tutélaires, si affaiblies, si altérées dans un grand nombre d'esprits par les fausses doctrines qui ont troublé le pays, sont parfaitement gravées dans l'intelligence, dans le cœur du soldat. Mais que serait l'obéissance aux hommes, fragiles dépositaires du pouvoir qui ne fait que passer par leurs mains, si elle n'était une émanation de l'obéissance que l'on doit à Dieu, qui seul possède par lui-même l'éternelle souveraineté? Sous la discipline militaire, vous avez une vie rude, austère, laborieuse : la vigueur morale qu'elle vous communique, la forte trempe qu'elle vous donne, est un préservatif contre cette inertie, cette mollesse qui est un grand obstacle à la vie chrétienne, et qui fait que l'âme reçoit, sans résistance, l'empreinte de toutes les tentations dangereuses, de tous les mauvais conseils. Vous avez du courage, ou, pour mieux dire, vous êtes le courage même : mais, en réfléchissant sur tout ce que renferme ce beau nom, pourriez-vous, mes amis, vous

dire intérieurement que vous le méritez dans toute sa plénitude, si vous vous laissez intimider par la superstition du respect humain, si vous, qui ne tremblez pas devant les balles de l'ennemi, vous reculiez devant la pratique de vos devoirs de chrétien, parce que vous auriez peur de quelques railleries futiles, de quelques propos irréligieux, que vous méprisez au fond de votre conscience? Enfin, vous avez, comme soldats, le culte de la consigne; eh bien! lorsque vous serez tentés de faire ce que la loi divine défend, de franchir les barrières qu'elle vous a posées, dites-vous : Il y a ici la consigne de Dieu : *on ne passe pas*; ce mot à la fois militaire et sacré vous sauvera.

Voilà quelques-uns des rapports, des liens, qui unissent les sentiments du soldat à ceux du chrétien. Pour quiconque a des principes dans la tête et de la fermeté dans l'âme, le régiment se trouve être, dans ce qui le constitue essentiellement, une école préparatoire aux habitudes de la vie chrétienne, une école d'application de plusieurs des règles qu'elle impose. La caserne a ses points de jonction avec le temple; et, lorsqu'à la veille des combats, elle est remplacée par un camp, la tente du soldat, placée jour et nuit entre la gloire et la mort, devient aisément, dès qu'on le veut, un admirable foyer, non-seulement

de généreuses pensées, mais aussi de grandes inspirations religieuses.

Cette alliance de la vie militaire et de la vie chrétienne est figurée par un symbole matériel, dont on songe d'autant moins à remarquer toute la signification qu'on est plus familiarisé avec lui. Avez-vous, mes amis, porté quelquefois votre attention sur les deux idées qui sont incrustées en quelque sorte sur la croix? Vous savez ce qu'elle était pour l'ancien monde : elle n'était que l'instrument et l'emblème d'un infâme supplice. Mais depuis que Jésus-Christ l'a consacrée par l'auguste sacrifice offert pour la rédemption des hommes, le symbole de l'ignominie est devenu l'étoile de la gloire. La croix s'est attachée d'abord aux diadèmes des empereurs, des rois chrétiens, et elle est venue se poser ensuite sur la poitrine des braves. Le culte de la foi et le culte de l'honneur ont un seul et même signe. La décoration, qui est le but de votre légitime ambition pendant votre rapide passage sur la terre, vous rappelle le but céleste, seul digne de l'ambition d'une âme immortelle.

Accomplissez en vous, mes chers amis, cette double signification de la croix. Vous la réalisez comme soldats, reproduisez-la comme chrétiens. Le moment est favorable : les instructions que vous ve-

nez de recevoir, les paroles intérieures que Dieu a fait entendre à vos âmes, les inspirations propres à ces jours qui sont pour vous doublement solennels, puisque l'époque de l'année où l'Église nous retrace si vivement les plus sublimes mystères de la religion, va être, pour un grand nombre d'entre vous, l'instant du départ pour une expédition lointaine, où d'une manière ou d'une autre s'éclaircira le mystère de leur destinée, tout, en un mot, vous dispose à l'appel de Dieu, tout vous presse d'écouter son ordre du jour. Que ceux qui continueront de résider dans cette ville, et qui n'auraient pas encore pu se préparer à la communion, ne se découragent pas ; qu'ils persistent dans leurs bons désirs. Le temps des Pâques, il est vrai, va bientôt finir dans ce diocèse ; mais je le proroge de quelques semaines, jusqu'à la fête de la Pentecôte, pour les militaires. Devant une vie si occupée, si assujettie, si noblement captive à tant d'égards, il est convenable, il est juste que dans l'ordre du salut, les espaces s'élargissent, les limites reculent pour faciliter l'accomplissement d'un grand devoir. Que ceux surtout qui, à la voix de l'obéissance et de l'honneur, vont bientôt partir pour la terre des combats, ne nous quittent pas sans s'être mis en règle avec Dieu ; qu'ils portent sur les rivages de la mer Noire une conscience

en si bon état, que leurs dispositions puissent donner du prix, pour la vie éternelle, aux fatigues et aux périls qu'ils auront à essuyer dans ce brillant épisode de leur vie terrestre. Là aussi ils rencontreront de beaux exemples de christianisme. La France admire l'esprit religieux qui se développe dans l'armée, qui perce sous mille formes diverses. Elle recueille, avec une pieuse curiosité, les détails si édifiants, les anecdotes touchantes, en un mot tous ces souffles de la grâce qui nous arrivent de la Crimée sur les ailes des vaisseaux et des vents. Elle reconnaît avec bonheur que notre glorieux drapeau, où se réfléchit l'éclat de tant de victoires, est aujourd'hui pour une foule de soldats le témoin d'une victoire plus belle encore, de celle que la foi remporte sur le cœur de l'homme, sur les mauvaises passions qui le dégradent et qui le perdent.

Vous retrouverez sur la terre étrangère un signe éclatant des sentiments religieux de votre patrie : vous y retrouverez cette image de la Vierge patronne de la France, que l'Empereur y a fait transporter dès le commencement de l'expédition, comme un monument de sa confiance en la protection de la Reine des cieux. Entrez dans ses sentiments, mes chers amis, partagez sa confiance ; et, à ce sujet, laissez-moi vous

donner un conseil dont vous vous trouverez bien. Emportez avec vous une petite médaille de la Sainte Vierge ; placez-la sur votre poitrine, sous votre noble uniforme, vous ne serez pas seuls à le faire : une foule inombrable de vos frères d'armes de tout âge, de tous grades, en sont déjà pourvus. Plusieurs de vos généraux, qui vous guideront au champ d'honneur, l'ont reçue avec reconnaissance, avec piété, des mains de l'Impératrice. Croyez-moi, cette médaille bénie vous portera bonheur à travers les dangers qui vous attendent. Elle vous suggérera de douces, de salutaires pensées ; elle vous parlera de vos sœurs, de vos mères qui l'ont aussi ; elle vous rappellera le jour, déjà éloigné de votre première communion, et les saintes vérités que vous avez entendues pendant ces derniers jours. Elle réjouira le cœur de la bonne Sœur de Charité qui aura peut-être à panser vos blessures ; elle vous aidera aussi à sanctifier vos souffrances. Pendant que vous recueillerez toutes ces inspirations, nous tous, qui resterons ici, les pieux habitants de cette ville, si touchés de l'édification que vous leur donnez, ces prêtres, qui vous ont témoigné tant d'affection, moi enfin, qui serai heureux d'avoir été, pendant quelque temps du moins, votre évêque, qui, croyez-le bien, le serai toujours de cœur, nous prierons

ensemble pour que dans les périls de la guerre vous ne rencontriez que la gloire, pour que vous soyez bientôt rendus, joyeux et triomphants, à vos familles; et, si quelques-uns d'entre vous doivent trouver une tombe loin du pays qui fut leur berceau, nous demanderons d'avance que cette tombe lointaine, où le respect de la patrie ira se poser comme une couronne, leur soit une porte heureuse pour arriver là, où Dieu, du haut du trône de sa justice et de sa miséricorde, les fera passer des rangs de l'armée aux rangs des élus, et leur accordera la seule décoration qui soit immortelle : l'auréole de l'éternité !

## REMERCIEMENT

*Au R. P. Veysseyre, le jour de la clôture de la station  
du Carême de 1855.*

---

RÉVÉREND PÈRE,

Vous venez de me demander une bénédiction pour tous les fidèles rassemblés autour de cette chaire. Mais, dans ce vaste auditoire, il est une personne que je dois bénir avant toutes les autres; cette personne, c'est vous. Je ne veux pas laisser terminer le cours de vos saintes et éloquents prédications sans vous remercier publiquement du bien, du grand bien que vous venez de faire dans cette bonne ville de Perpignan. Dieu a daigné attacher des grâces innombra-



bles à la force et à la douceur de votre parole. Vous avez été constamment écouté, non pas seulement avec une religieuse attention, mais aussi avec une vive sympathie. Il y avait entre votre âme et celle de vos auditeurs un courant merveilleux qui les attirait vers vous de toute la force qui vous portait vers eux. Mais il n'allaient à vous, Révérend Père, que pour aller à Dieu. Ceux qui se réunissaient autour de votre chaire se sont retrouvés pour la plupart, quelques jours après, à la Table sainte. On m'a dit que, dans les derniers temps, bien des années s'étaient écoulées sans qu'on eût vu un spectacle aussi consolant que celui dont j'ai joui moi-même, en distribuant le pain de vie dans les deux communions générales d'hommes et de femmes, qui ont eu lieu à la suite de la retraite que vous veniez de donner. Le talent, quelque distingué qu'il soit, ne suffit pas pour obtenir de pareils résultats. Si votre parole a été efficace, c'est que vous répandiez sur tous ceux qui s'empressaient de les recueillir, des pensées et des sentiments que vous aviez trouvés dans la méditation et dans la prière. Vous leur disiez de ces mots qu'on ne peut répéter à d'autres que parce qu'on les a entendus soi-même au pied de la Croix, et qui étaient sortis du cœur de Jésus-Christ pour passer dans le vôtre. C'est aussi à cette source que je chercherai ce que je

dois vous offrir comme un témoignage de ma gratitude. Le Père commun des fidèles, le Pasteur des pasteurs, dont la charité puise dans le cœur adorable du Sauveur les trésors spirituels qu'il aime à communiquer à tous les hommes qui les sauvent, a eu la bonté de m'accorder le pouvoir de conférer, en son nom, une grâce toute spéciale aux prêtres zélés qui viennent évangéliser mon diocèse. Cette grâce, je vous la transmets aussi grande, aussi pleine que je puis la donner. Recevez cette offrande, cette largesse surnaturelle, qui est du même ordre que tout ce que vous avez fait ici ; c'est le don de la foi à la foi, de l'amour à l'amour, du cœur d'un évêque au cœur d'un apôtre. J'y joins une bénédiction reconnaissante, comme l'appoint du tribut que je vous dois pour toutes celles que vous avez fait descendre sur cette Église et sur cette ville. Oui, soyez béni, dans les âmes que vous avez ramenées à Dieu, dans celles qui chancelaient et que vous avez affermies, dans celles qui souffraient et que vous avez consolées, dans celles même qui n'ont pas encore produit des fruits de vie, mais dans lesquelles vous avez déposé des germes qui se développeront. Soyez béni, non-seulement dans les fidèles, mais aussi dans le clergé que vous avez édifié par vos vertus apostoliques, dans l'évêque, enfin, à qui vous avez procuré

une suprême jouissance, en ravivant, en fortifiant, avec un si beau succès, l'amour de Dieu et du prochain dans ce peuple qui est sa famille, sa sollicitude et sa couronne. Voilà les meilleurs adieux que je puisse vous faire. Quand bientôt, trop tôt selon nos désirs, vous vous éloignerez de nous, vous laisserez ici plus encore que de vifs regrets dans les cœurs, vous y laisserez des traces profondes dans toutes les âmes. Vous y laisserez aussi l'espérance, et, j'ose le croire, plus que l'espérance de vous revoir bientôt. En exprimant ce vœu, je suis sûr d'être l'interprète de ces huit mille âmes qui remplissent cette cathédrale, et que je vois en ce moment si émues, si attendries. Lorsque, dans un instant, je lèverai mes mains vers le Ciel, lorsque je prononcerai à haute voix les paroles sacrées qui attirent les grâces, on se dira tout bas dans chaque coin, sur chaque dalle de cette église, qu'une de ces grâces, une des plus grandes, sera sans doute celle qui vous fera revenir parmi nous, pour y apporter et pour y recevoir aussi de nouvelles bénédictions.

# MANDEMENT

ORDONNANT

AVEC LA PUBLICATION DES LETTRES APOSTOLIQUES

INEFFABILIS DEUS

DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX

DATÉES DU 8 DÉCEMBRE 1854

UNE FÊTE VOTIVE POUR CÉLÉBRER

LA PROCLAMATION DU DOGME DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE

---

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Le moment approche où nous prendrons notre part dans cette fête, unique en son genre, dans cette solennité universelle, qui vole, pour ainsi dire, de clocher en clocher, depuis la ville éternelle qui en a donné le signal jusqu'à ces contrées lointaines où s'arrêtent les dernières lueurs de l'Évangile. En parcourant toutes

les régions de la terre, cette fête va bientôt arriver parmi nous ; elle visitera, le 20 mai, la ville et le diocèse de Perpignan. Nous ne regrettons pas qu'elle ait différé sa venue ; nous aimons à penser qu'elle fera son apparition, plus tard encore, dans d'autres diocèses, dans d'autres parties de l'univers chrétien, qu'elle y passera successivement, de semaine en semaine, jusqu'à l'anniversaire du jour où le dogme de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge a été proclamé. Il convient qu'elle ait des stations jusqu'à cette époque. Chaque mois Marie a des jours qui lui sont consacrés, chaque année elle a son mois, il faut que, dans notre siècle, elle ait aussi son année. Celle qui aura été toute pleine de ses louanges, qui aura été pour elle une longue fête, méritera d'être nommée l'année de Marie.

Nous connaissons trop bien vos sentiments, N. T.-C. F., pour ne pas prévoir, avec certitude, que vous vous empresserez de fournir à cette année bénie le tribut d'une sainte et magnifique journée. Vous savez que le dogme, dont nous allons célébrer la promulgation, complète tout ce que nous pouvons connaître sur la terre des incomparables privilèges de la Reine des Cieux : cette vérité achève sa gloire. Ce n'est pas pour vous qu'il pourrait être nécessaire de

prouver que le décret du Vicaire de Jésus-Christ, qui a déclaré à cet égard la foi de l'Église, n'a été, n'a pu être qu'une sanction définitive de l'antique tradition ; que dans cet acte nouveau tout est ancien, excepté l'acte lui-même. La croyance à la pureté sans tache, à la splendeur sans ombre de la Sainte Vierge, dès le premier instant de son existence, est si chère, depuis une époque immémoriale, à toutes les Églises de ce pays ; elle y est depuis bien longtemps si enracinée, si vivante dans la dévotion individuelle et dans le culte public, qu'en apprenant la définition de ce dogme, une foule d'âmes se sont demandé pourquoi cette définition était nécessaire : elles eussent été exposées, si je puis parler ainsi, à l'heureuse tentation de la croire inutile, si elles ne savaient que l'inutilité serait une espèce d'erreur pratique, qui ne saurait, pas plus qu'une erreur dogmatique, trouver place dans les actes où l'Éternelle Sagesse nous parle par la voix de l'Église. Il ne pourrait donc y avoir ici de superflu que de longs discours, soit pour affermir votre foi à ce dogme, soit pour faire sentir à votre piété le prix d'une fête, où la vérité, qui vient d'être écrite dans le symbole de l'Église, en lettres impérissables, va être retracée, pendant quelques heures, en caractères resplendissants, sur les murs de vos cités et sur les portes

de vos demeures. Ce diocèse se trouve être un des pays où l'avènement de cette solennité a été le mieux préparé depuis plusieurs siècles. En la célébrant avec pompe, vous ne ferez que couronner, par une démonstration plus éclatante, une longue suite de fêtes, que chaque année ramenait pour chaque église de cette province. On a trouvé, à cet égard, un document remarquable dans les vieilles archives du pays. C'est un édit de Marie, reine d'Aragon, duchesse d'Athènes, comtesse de Roussillon et de Cerdagne, qui fut publié à son de trompe, le 7 décembre 1446, dans tous les quartiers de Perpignan. Cet édit recommandait aux personnages constitués en dignités, ou exerçant des fonctions publiques, de concourir, dans chaque localité, à la célébration solennelle de la fête de l'Immaculée Conception, « afin que nous méritions, ajoute  
« cette princesse, d'être exaucés avec bonté devant le  
« trône du Dieu Très-Haut, par l'Intercession de la  
« Sainte Vierge, qui accueille cette dévotion comme  
« lui étant très-agréable (1). » Cette pieuse proclamation, qui était restée enfouie, avec tant d'anciens documents, dans la poussière de l'oubli, vient d'en sortir

(1) En tal manera que per intercessio delle Verge dessu dita de la qual aquesta cosa es a ella molt plasant et acceptable, merescats en lo tro del Altissim esser benignament exausits.

comme pour servir de préambule aux recommandations de votre évêque : elle semble avoir provoqué, depuis quatre siècles, ce qui s'accomplit aujourd'hui, en présentant, par une affirmation prématurée, comme étant dès lors un dogme de la foi (1), la sainte croyance dont la définition dogmatique est le motif de la fête que nous préparons.

Vous ne trahirez pas, N. T.-C. F., ce pressentiment de la piété de vos ancêtres, comme aussi vous ne resterez pas en arrière de la piété de vos contemporains. Vous accueillerez ce jour de fête, à son passage parmi nous, comme on accueille un hôte vénérable, aimé, depuis longtemps attendu, et dont la présence porte bonheur. Vous lui souhaiterez de grand cœur la bienvenue, vous lui ferez une réception digne de lui. Rien ne sera négligé pour donner à l'expression de vos sentiments un éclat et une beauté qui ne pâliront pas devant ce qui s'est déjà fait ailleurs, qui ne s'effaceront pas devant ce qui se fera plus tard en d'autres lieux.

Grâces à Dieu, vous n'êtes point la fausse manière de voir de quelques hommes qui, sous prétexte de spiritualisme, attachent peu d'importance aux démonstrations matérielles. Ils oublient que Dieu lui-même, l'Esprit infiniment pur, s'est servi de la ma-

(1) Com à veritat de la fé xristiana.



tière pour manifester sa gloire. Les magnificences de l'Univers sont comme une immense solennité, dont l'Intelligence éternelle a tracé le programme. Les œuvres si délicates et si brillantes, qu'on y rencontre à chaque pas, sont les fleurs de cette grande fête. Les constellations de la nuit sont l'illumination, et la nature entière est un transparent sublime, à travers lequel nous entrevoyons quelque chose des splendeurs de l'Infini. Dieu a daigné nous fournir, dans cette fête perpétuelle, le type de nos fêtes d'un jour. Nous copions, pour exprimer nos pensées, la méthode que le Créateur a suivie pour exprimer les siennes. Nos moyens sont petits comme nous ; mais une des grandeurs de l'homme, c'est d'imiter, avec de petits moyens, les procédés de Dieu. Cette vérité est l'âme de tout ce qu'il y a de matériel dans nos démonstrations. Ceux qui prennent la peine de nous rappeler que tout le prix des hommages religieux vient des sentiments du cœur, nous prêchent une maxime que nous connaissons, que nous pratiquons mieux qu'eux. On n'apprécie pas, à leur valeur, ces sentiments, si l'on ne tient pas à les faire paraître. Quand ils sont puissants au fond des cœurs, ils ont besoin de s'épancher au dehors, comme une source vive qui s'efforce de jaillir des profondeurs de la terre. C'est parce que nous com-

prenons toute leur beauté, qu'il nous semble juste de les produire sous de belles formes. La solennité, dont nous préparons les signes et les emblèmes, sera comme une écriture symbolique destinée à exprimer des pensées, des émotions, que nul autre langage ne saurait aussi bien traduire. Après notre foi en Dieu, notre foi à la Sainte Vierge, qui fait elle-même partie du culte que nous rendons à Dieu, se compose de ce qu'il y a de plus pur dans l'admiration pour les merveilles de la grâce, dans la confiance en la bonté, dans la reconnaissance pour des bienfaits publics ou intimes, dans l'amour pour une mère. Ces sentiments, toujours contenus dans nos cœurs, se manifestent habituellement sans apparat et sans bruit : mais lorsqu'une circonstance extraordinaire vient les remuer, lorsqu'une flamme les touche, ils éclatent, et leur explosion devient une magnifique fête.

Celle que nous allons célébrer sera tout à la fois spontanée et réfléchie : spontanée, par le mouvement du cœur; réfléchie, par l'art que votre esprit saura y mettre. Vous serez ingénieux à trouver ce qui convient à chaque partie de cette fête, qui *racontera*, suivant une expression du Psalmiste, *la gloire de la Sainte-Vierge au jour et à la nuit* (1). Votre bon goût présidera

(1) Cœli enarrant gloriam..... Dies dici eructat verbum, et nox nocti indicat scientiam. (Ps. XVIII, v. 1, 2.)

aux décorations propres à chacune de ces deux phases. Une sainte émulation animera toutes les rues de la ville. Ceux qui sont riches pourront faire tout ce qu'ils veulent; ceux qui ne le sont pas voudront faire tout ce qu'ils peuvent. Les uns feront de belles choses; les autres, des choses touchantes : une petite lampe, placée sur la fenêtre du pauvre, a un éclat incomparable. Le signal et l'exemple, donnés par les villes, seront suivis par les villages, qui prendront aussi, à leur manière, un air de fête, de sorte que nous pouvons dire, en empruntant quelques mots au langage des Prophètes : *Les cités se revêtiront d'une parure* (1), *les montagnes se réjouiront* (2), *les vallées chanteront un hymne* (3), et le diocèse tout entier sera, pendant quelques heures, une espèce de Thabor pour la Mère de Dieu.

Mais, quelque belle que doive être cette solennité, serions-nous satisfaits, si elle ne nous offrait rien de plus durable que les fleurs d'un matin et les flambeaux d'un soir? N'est-il pas à désirer que le souvenir de ce grand jour se perpétue dans un monument séculaire? De pieux fidèles de Perpignan, auxquels la pratique assidue des bonnes œuvres donne naturelle-

(1) Sion..... velut ornamento vestieris. (*Isaïe*, c. 49, v. 13.)

(2) Montes exultabunt. (*Ps*, *XCVII*, v. 9.)

(3) Colles..... clamabunt.....hymnum dicent. (*Ps*. *LXIV*, v. 14.)

ment l'initiative des bonnes pensées, ont émis le vœu qu'une statue de la Sainte-Vierge fût érigée à cette occasion, qu'elle fût placée dans un lieu élevé, d'où elle apparaîtrait à tous les passants comme la protectrice de la ville. Nous avons béni ce projet, qui reçoit, de divers côtés, les suffrages les plus sympathiques. Toutefois, à partir du moment où ce vœu nous a été exprimé, il restait trop peu de temps pour pouvoir le réaliser le jour de la fête. Mais si, ce jour-là, nous n'érigions pas la statue, nous inaugurerons du moins la souscription d'où elle doit surgir. Toutes les classes des habitants de cette ville sont invités à y concourir, soit par des dons généreux, soit par des centimes, qui ont aussi leur générosité, comme l'obole de la pauvre veuve de l'Évangile. Un monument est deux fois précieux, lorsqu'il représente, avec l'idée qui en est l'objet, les sentiments de tout une population qui en sont le principe. On voit, à Rome, une charmante église, qui porte le nom de *Sainte-Marie du Peuple*, parce qu'elle a été construite aux frais de tout le peuple romain. Tâchons d'avoir à Perpignan une statue, qui sera nommée aussi, à raison de son origine, *la Sainte Vierge du Peuple*.

Mais ce n'est pas seulement dans cette ville que doit se perpétuer, par quelques vestiges durables, l'empreinte

de notre grande fête. Nous désirons que ces heureux résultats se produisent aussi dans d'autres parties du diocèse. Ce pays renfermait autrefois un bon nombre d'anciennes chapelles, où des images de la Sainte Vierge, vénérées de siècle en siècle par nos ancêtres, étaient l'objet d'un culte particulier, le but de pieux pèlerinages. Plusieurs de ces monuments remontaient à une haute antiquité. Le nom de Charlemagne planait sur quelques-uns d'entre eux. Certaines images, enfouies sous terre, ou cachées dans un tronc d'arbre, à l'époque de la domination des Sarrasins, avaient reparu dans des jours plus tranquilles. Les souvenirs des vieux temps, des persécutions, des victoires, s'unissent à ceux de la piété pour attirer notre attention sur ces ouvrages de nos pères. Nous avons demandé, nous avons déjà reçu des renseignements sur les vicissitudes qu'ils ont subies, sur leurs débris, sur leur état actuel. Plusieurs de ces chapelles se sont conservées : elles ont traversé l'époque des démolitions sacrilèges. D'autres ont été détruites ; un de ces sanctuaires est encore aujourd'hui une grange. Quelques-unes de ces vénérables images, qui avaient été de nouveau cachées, comme au temps des Maures, ont été sauvées : elles ont retrouvé de nouveaux autels. Mais elles réclament quelques embellissements pour

leurs demeures actuelles ; elles attendent au moins une inscription commémorative qui puisse sauver aussi leurs vieux souvenirs. Ne vous semble-t-il pas, N. T.-C. F., que le moment est venu de nous occuper de ces monuments consacrés à Marie, de les soigner avec plus de générosité, de faire quelque chose pour eux ? A une époque de destruction a succédé une époque qui a senti le besoin de reconstruire ; mais il y a encore moins de réparations que de ruines. La journée du 20 mai devra être, pour ce diocèse, une date heureuse dans l'histoire de cette renaissance. Nous aurons dignement fêté la Sainte Vierge, nous lui aurons donné quelque compensation pour les dommages que son culte a soufferts dans les monuments qui lui étaient dédiés, nous pourrions attendre d'elle un surcroît de secours pour la réparation des ruines de nos âmes, si, à partir de sa fête, nous mettons plus de zèle à recommencer, en son honneur, les œuvres antiques, en léguant à la piété des générations futures les débris restaurés de la piété de nos pères.

Vous le voyez, N. T.-C. F., cette solennité, telle que nous la concevons, aura un double caractère. Elle sera un beau jour qui produira bien des jours utiles. Elle réunira ce qui brille et ce qui dure. Elle fera éclore, sous ses fleurs, le germe d'une statue de bronze. Ses

élégantes chapelles de verdure, construites la veille et enlevées le lendemain, présageront vos soins pour d'autres chapelles qui ont des siècles dans leur passé et dans leur avenir. Heureux, si nous accomplissons dans l'intérieur de notre conscience ce qui sera figuré par ces œuvres extérieures; si, dans cette fête interne que chacun cherche en son cœur, nous savons unir aussi le brillant et le durable, en donnant à notre âme la seule beauté qui croisse en vieillissant, et que la mort ne fait qu'achever!

Telle est la réflexion qui doit terminer toutes les fêtes chrétiennes. Qu'est-ce qu'un beau jour dans la vie, s'il ne nous rappelle pas ce jour qui sera l'éternité? Prions la Sainte Vierge de nous dire, pendant la solennité qui passera, quelques mots de celle qui ne passera pas. Demandons-lui de faire goûter à nos cœurs quelque chose de ce qu'elle sentait en regardant au delà de la tombe. Sauf sa compassion pour toutes les douleurs, la pensée du ciel était toute son âme. Elle y aspirait avec tant de force que le moment arriva où son enveloppe mortelle fut brisée, comme un vase trop plein, par cet amour qu'elle ne pouvait plus contenir. Faibles et imparfaits que nous sommes, nous ne mourrons pas du désir de voir Dieu; sachons du moins vivre dans ce désir. C'est par lui que nous apprendrons

à supporter, à sanctifier bien des jours de cette vie, qui sont loin d'être des fêtes pour notre pauvre cœur ; et, par lui aussi, l'heureuse journée, que nous allons consacrer à Marie, sera pour nous, non pas seulement l'ombre, mais aussi le présage de cette autre fête où Marie nous appelle, et d'où elle nous tend la main pour nous y faire entrer.



# LETTRE

*A MM. les Curés sur le prochain Synode.*

---

MONSIEUR ET CHER COOPÉRATEUR,

Déterminé à convoquer un Synode diocésain, j'avais pensé à le faire concourir avec la retraite ecclésiastique. Mais, après y avoir plus mûrement réfléchi, considérant que les matières qu'il conviendra de traiter dans ce premier Synode seront plus nombreuses que je ne l'avais d'abord présumé, et qu'elles exigeront plusieurs jours de session, je pense qu'il serait trop difficile, si ces deux réunions avaient lieu en même

temps, d'obtenir les succès et les fruits qu'on doit attendre de chacune d'elles.

Je crois, en conséquence, qu'il est à propos de les séparer.

Le Synode qui se tiendra dans la dernière semaine du mois prochain, sera lui-même une espèce de retraite, non-seulement à raison du recueillement qui doit présider à une pareille assemblée et des prières qui en font essentiellement partie, mais encore parce que la plupart des instructions qui y seront faites rouleront sur des matières qui se rapportent à la vie sacerdotale. Or, comme le nombre des ecclésiastiques convoqués au Synode sera environ de quatre-vingts, il en résulte qu'une portion très-considérable du clergé se trouvera placée, par ce moyen, pendant plusieurs jours, sous les salutaires influences d'une sainte réunion.

L'autre partie du Clergé sera convoquée plus tard pour la retraite proprement dite, laquelle aura lieu vraisemblablement dans l'intervalle qui s'étend de la fin du temps Pascal à la fête de l'Ascension.

D'après cette combinaison, la totalité du clergé pourra participer, dans l'espace de quelques mois, aux bienfaits d'une assemblée ecclésiastique, destinée à retremper l'âme du prêtre dans l'esprit de sa vocation.

Vous recevrez, en même temps que cette dépêche, ma lettre pour la convocation du Synode.

*Agréez, Monsieur et cher Coopérateur, l'assurance de mes sentiments affectueux,*

---

## AVIS

### I

*Relativement à la désignation, pour chaque Doyenné, d'un Succursaliste par rang d'ancienneté.*

1. — Le Doyen prendra les renseignements qui lui seraient nécessaires pour savoir avec certitude quel est l'ecclésiastique qui exerce, depuis le plus long-temps, les fonctions de Curé-Desservant dans le Doyenné où il est actuellement placé.

2. — Au commencement de la séance pour l'élection d'un Succursaliste, le Doyen désignera, avec l'assen-

timent des membres présents, le Succursaliste qui doit être nommé par rang d'ancienneté.

3. — Dans le cas où deux Succursalistes seraient également anciens, le plus âgé serait préféré, à moins qu'il ne renonçât à son droit en faveur de l'autre.

## II

### *Relativement à l'élection d'un Succursaliste pour chaque Doyenné.*

4. — Le Doyen convoquera la réunion des Curés-Desservants; il présidera la séance, mais en s'abstenant de voter, l'élection devant être faite par MM. les Succursalistes.

5. — Il nommera un secrétaire : il y aura deux scrutateurs, qui seront le plus ancien et le plus nouveau des Succursalistes du Doyenné.

6. — L'élection sera faite au scrutin secret et à la simple majorité. En cas de partage égal des voix, un second tour de scrutin aura lieu : si le partage subsiste, le plus âgé aura la préférence.

7. — Le Secrétaire rédigera, séance tenante, un procès-verbal, qui, outre les nom, prénoms et titre du Succursaliste élu, ainsi que la désignation du lieu et

du jour de la séance, devra constater : 1° la célébration de la messe du Saint-Esprit; 2° les noms et titre des Ecclésiastiques qui s'y seront rendus; 3° la régularité de l'élection suivant les formes prescrites par le présent avis; 4° le nombre des suffrages donnés à l'Ecclésiastique qui aura été choisi. Il devra aussi contenir, dans un article à part, les nom, prénoms et titre du Desservant nommé par rang d'ancienneté.

8. — Le Secrétaire donnera lecture de ce procès-verbal, qui sera ensuite signé par le Doyen et par lui.

9. — Si un ou plusieurs Membres de l'assemblée faisaient quelques observations sur la rédaction du procès-verbal, elles seraient consignées dans un article additionnel, dont il serait aussi donné lecture, et qui serait également signé par le Doyen et par le Secrétaire.

10. — Le procès-verbal sera immédiatement expédié à l'Évêché. Le Doyen devra insérer, dans sa lettre d'envoi, les observations qu'il croirait nécessaires ou utiles.

11. — La réunion des Succursalistes ne devra pas être reculée jusqu'au dernier moment. Elle devra précéder, au moins de huit ou douze jours, la date fixée pour l'ouverture du Synode.

12. — Le Doyen s'entendra avec les deux Succursa-

listes nommés, pour qu'il soit pourvu, pendant leur absence, au service de leurs paroisses.

13. — Nul Ecclésiastique, convoqué au Synode, ne pourra se dispenser d'y venir qu'autant qu'il aura fait connaître à Monseigneur, le plus promptement possible, ses raisons d'excuse, et qu'elles auront obtenu son approbation.

*P. S.* Messieurs les membres du Synode seront reçus au Séminaire.

Perpignan, le 20 août 1855.

# LITTERÆ

PRO INDICTIONE ET CELEBRATIONE

## SYNODI DIOECESANÆ

---

FRATRES CARISSIMI,

Cùm Synodi Diœcesanæ consuetudinem, per longum temporis spatium diversis de causis interruptam, paucis abhinc annis, favente rerum statu, in multis diœcesibus feliciter redintegratam esse nosceremus, maximè in votis erat, ut hujus saluberrimæ institutionis, à Sacro Concilio Tridentino præscriptæ, beneficium restitueremus quamprimùm Ecclesiæ Elnensi, cujus regimini, meritis quidem impares, bono tamen

animo ducti, volente Deo, nuper præfecti sumus.

Sed, ex adverso, verebatur ne citiùs ad hanc operam manum admoveremus. Non nos latebat hæc in re, præsertim post diuturnam hujus consuetudinis intermissionem, festinationi inconsultæ inesse aliquid fallax, quo optimi quidem propositi efficientia præpeditur. Cum enim canonico huic instituto, si ejus acta providenter ordinentur, magnam Deus indiderit vim, cujus ope Episcopus, pro tuendâ disciplinâ, ut Sancti Hilarii verbis utamur, *infirma confirmet, disrupta consolidet, depravata convertat* (1), profecto oportet iis, quæ in Synodo tractanda sunt, maturam præparationem plerumque adhiberi, non solum ut Cleri populique necessitatibus apprimè accomodentur, sed etiam ut eò majorem obtineant stabilitatem, quò firmiori præviæ considerationis fundamento innixa fuerint. Hæc nobis cogitantibus, temperabatur animi propensio, quæ nos ad Synodum hic et nunc cogendam movebat. Undè procrastinanda videbatur ejus convocatio, donec fas nobis fuisset multa de statu nostræ Diœcesis prænoscentia perspicere accuratiùs quàm in primo episcopatûs experimento fieri licet, et, adjuvante Deo, præmeditationis staterâ perpendere ea quæ à nobis constituenda sunt, ut juxtâ Domini manda-

(1) *Comm. in Matth.*, c. xxvi.



tum, Episcopus vester *evellat, ædificet et plantet* (1).

Sed adest peculiaris causa, quâ favente, nobis præstò est cunctationis simul et festinationis pericula devitare. Norunt omnes convocatum habitumque fuisse, auctoritate metropolitanâ Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Albiensis, in suâ Civitate, anno Domini millesimo octingentesimo quinquagesimo, Antistitum hujus Provinciæ Concilium, in quo venerandi Præsules plurima de fide præmuniendâ, de cultu promovendo, de confirmandâ disciplinâ, de augendis spiritualibus auxiliis sapientissimè sanxerunt. Item notum est hujus Concilii acta et decreta Sanctæ Sedis Apostolicæ recognitioni et iudicio, secundùm canonicam præscriptionem, submissa fuisse; postea distributum fuisse vobis exemplar typis mandatum, in quo consignata erant tum ea quæ à Concilio fuerant gesta ordinataque, tum Summi Pontificis approbatio, necnon Litteræ quibus Archiepiscopus Albiensis clero et Christi fidelibus suæ provinciæ statuta Concilii, apostolicâ sanctione munita feliciter mittebat et diligenter observanda etiam atque etiam commendabat. Sed in Diœcesi Elnensi nondùm facta fuit ab Episcopo specialis solemnisque promulgatio, cujus robore rem perfici oportet. Quam quidem canonicam

(1) *Jerem. I, 10.*

actionem, à vobis expectatam, à piissimo nostro prædecessore, ægritudine fracto, dilatam, ulteriùs adhuc retardandam esse statuit Divina ordinatio, quandò optimus Præsul, haud minus inclytis laboribus quàm venerandâ senectute oppressus simul ac coronatus, ad cœleste sanctorum concilium, uti spes maxima nobis est, evocatus fuit, priusquam terrestris concilii beneficio ultimum, in quantum ad propriam dicecesim pertinebat, complementum addere potuerit. Hanc operam, tanquàm supremum ejus episcopatûs legatum, eò libentiùs à nobis absolvendam suscipimus, quò nostram unionem et consensionem cum venerabilibus hujus provinciæ Episcopis luculentiùs eo pacto demonstrandam esse gaudemus. Cùm autem, ex unâ parte, nulla promulgatio dicecesana solemnior esse possit quàm ea quæ in Synodo peragitur, ex alterâ verò parte, hoc opus non aliâ præparatione indigeat quàm prævio vestro assensu, obedientiamque postulet, non deliberationem, futurum confidimus ut à nobis, hâc occasione pristinam Synodorum consuetudinem incunctanter renovantibus, promptioris zeli discrimen avertatur. Quin imò gratias Deo agendas æstimamus, eò quod hæc restitutio faustum accipiat exordium à promulgatione Concilii, ejus sanctiones et Episcoporum administrationi, et Cleri dis-

ciplinæ novum optatumque fulcimentum præstant.

Cæterum, etsi ea sit præcipua Synodi hujus habendæ ratio, tamen alia adjungemus de quibus consultationem in hoc canonico consessu opportunam nunc fore censemus, ac etiam aliquas ordinationes, quas jam arbitramur à nobis tutò sanciri posse, quoniam quibusdam principiis à Concilio stabilitis aptabunt dispositiones, ut ita dicamus, organicas, atque ita eorum applicationem promovebunt.

His igitur de causis, Nostram Synodum Diœcesanam convocantes, mandamus ut ad eam conveniant omnes qui jure adesse tenentur, scilicet, præter Vicarios nostros Generales, Decanus et Canonici Capituli Ecclesiæ nostræ Cathedralis, Archipresbyteri, Decani et quicumque titulo inamovibili potiuntur.

Convocamus etiam, pro nostro arbitrio, Superiorem et Directores Seminarii nostri majoris, Superiorem et Præfectum studiorum nostri Seminarii minoris, et quosdam viros ecclesiasticos quos nominatim designabimus; insuper, pro quocumque decanatu, duos parochos ex iis quos *Desservitores* vocant, unum nempe qui sit antiquior, id est, qui per longius annorum spatium parochiali munere functus fuerit intrâ limites Decanatûs in quo nunc habitat, et alterum à suis collegis eligendum.

Omnes ad Synodum convocatos monemus, ut præ oculis mentis suæ habeant hujus cœtûs constitutionem, quæ his verbis, secundùm constantem Ecclesiæ doctrinam, à Concilio Albiensi exprimitur: « Tota  
 « Synodi Diœcesanæ auctoritas ità in solo Episcopo  
 « residet et ab ipso derivatur, ut Presbyteris, non  
 « decretorium sed consultorium tantùm, in casibus  
 « jure determinatis, tribui possit aut debeat suffra-  
 « gium, et à solâ Episcopi auctoritate statuta synoda-  
 « lia robur suum obtineant. Contrariam doctrinam à  
 « quibusdam propagatam, ut *falsam, temerariam,*  
 « *episcopalis auctoritatis læsivam, regiminis hierarchici*  
 « *subversivam et faventem hæresi Aërianæ à Calvino inno-*  
 « *vatae*, proscripsit Pius VI, *Bull. Auctorem fidei, prop.*  
 « *IX(1).*»

Quoad deputationem unius parochi pro quocumque decanatu, mandamus ut hæc electio non incipiat nisi postquam omnes, præmisso hymno *Veni Creator*, interfuerint Sacrificio Missæ, quæ erit de *Spiritu Sancto*, à Decano aut ab uno eorum celebrandæ, ibique suppliciter petierint charismata intellectûs et pietatis, quibus omnia sapienter peragantur.

Electores autem duo hæc monitos volumus. Primum, meminerint hujus muneris rationem non pos-

(1) Conc. Alb., tit. II, decret. 11.

tulare tantum, sed etiam exigere ut, omnem affectum qui à spiritu ecclesiastico alienus sit, à corde suo excludentes, virum illum eligant quem virtute, doctrinâ, prudentiâ digniorem, coràm Deo, existimaverint. Secundò, animadvertant meritò reprobendam esse pactionem, quâ elector aut electores uni aut alteri suorum collegarum insinuarent se in ejus favorem suffragium laturos, dummodò spondeat vel significet hanc aut illam sententiam, in Synodo, si occasio data fuerit, à se tuendam fore aut repellendam. Salutari cautione providendum est ut in hoc venerando consensu suæ opinionis aperiendæ libertas unicuique integra remaneat. Si autem (quod à nobis pertimescendum non esse omninò confidimus) obreperet pactum aut artificium aliquod, expressum vel tacitum, cujus reticulo libera opinandi facultas quid detrimenti pateretur, hoc nullum, irritum et illicitum declaramus. Cætera autem quæ ad ritum et appendices electionis atque alias quasdam circumstantias pertinent, Monitum cum hisce nostris Litteris mittendo disponemus.

Interea, novem diebus ante inchoationem Synodi, orationes de *Spiritu Sancto* præcipimus ab unoquoque Sacerdote in Missâ recitandas, hortantes insuper ut in *Memento* pro vivis non prætermittant futuros sancti hujus cœtûs consultores, piisque fidelibus suadeant

Deo placentissimum fore, si, pro felici successu operis, à quo magna mansuraque bona in totam diœcesim profluere possunt, Supremo Pastori, Beatissimæque Virgini, Cleri Reginæ, unam saltem communionem plurimasque preces obtulerint.

His prænotatis, Synodum Diœcesanam indicimus aperiendam in Sacello nostri Seminarii majoris, die Septembris vigesimâ quartâ, festo B. Mariæ Virginis de *Mercede*, horâ tertiâ pomeridianâ, in quâ, post invocationem Sancti Spiritûs, primam habebimus Congregationem Generalem quæ *præparatoria* dicitur, atque in eâ, appellatione uniuscujusque Consultoris nominatim factâ, et Officialibus designatis, Synodi regimen prænuntiabimus.

Omnes ergò, qui se convocatos esse noverint, impedimentis quibuslibet, quæ occurrerent forsan, se exdirc solerter satagant, et simul unusquisque eorum *præparet animam suam* (1) ad opus Synodale sanctè tractandum feliciterque consummandum. Sit defixum altâ mente propositum, quo nihil aliud quàm Ecclesiæ profectus et decor, ad majorem Dei gloriam, intendantur. Quod si in patriâ terrestri selecti cives, bonâ voluntate instincti, libenter adeunt cœtus illos, quorum deliberationes caducis aut familiæ, aut urbis,

(1) Eccli. XVIII, 23.

aut gentis necessitatibus consulunt, quantò magis oportet Sacerdotes, *gentem sanctam* (1), *cives sanctorum et domesticos Dei* (2), *corde magno et animo volenti* (3) intrare adytum sacri consessûs, in quo tractantur negotia immortalis illius Patriæ, cujus una pars jam à Christo coronatur in cœlis, et altera in terris adhuc, duce Petro, militat. Adveniant igitur cum amore sanctæ Matris Ecclesiæ, cum studio observantiæ canonicæ, cum integrâ ergà Christi Vicarium devotione, sequentes in omnibus non tantùm decreta, sed etiam mentem Sedis Apostolicæ, cui in quolibet quidem tempore, sed nostro potissimùm, omnes Ecclesias immaculato subjectionis affectu adhærere necessum est. Accedant eo modo *in fide veritatis* (4), *in obedientiâ caritatis* (5). Congregentur in *domo disciplinæ* (6), cogitatione prudentes, sermone simplices, virtute impigri, et bonarum rerum structuræ mutuum operam, quasi *apes argumentosæ* (7), alacriter collaturi. In omnibus *verbum verax* (8) præcedat eos, et

(1) I. Ep. Pet. II, 9.

(2) Ep. Paul. ad Ephes. II, 19.

(3) II. Mach. I, 2.

(4) Ep. Paul. ad Thessal. II, 12.

(5) I. Ep. Pet., I, 22.

(6) Eccle., LI, 31.

(7) Off. S. Cæcil.

(8) Eccli. XXXVII, 20.

*caritas magis ac magis abundet in scientiâ Jesu Christi (1), quâ semper potiora probent (2). Sit lex Domini in introitu lucerna pedibus (3), in consessu lampas dilectionis (4), in egressu lumen semitis (5), ita ut, absolutâ Synodo, omnes, ad sua revertentes, gratulentur ibi exauditam fuisse hanc Ecclesiæ orationem quâ petitur, ut omnis operatio à Deo semper incipiat, et per eum cœpta finiatur.*

Datum Perpiniæ, in Ædibus nostris, sub signo sigilloque nostro et cum subscriptione Secretarii nostri, in festo sancti Bernardi, die vigesimâ Augusti, anno Salutis octingentesimo quinquagesimo quinto.

(1) Ep. S. Paul. ad Philipp. I, 9.

(2) *Ibid.*, 10.

(3) Ps. CXVIII, 105.

(4) Cantic. VIII, 6.

(5) Ps. CXVIII, 105.





# MANDEMENT

POUR

LE CARÈME DE L'AN DE GRACE 1856.

---

**Sur la doctrine de l'amour de Dieu.**

---

**NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,**

Depuis que nous sommes au milieu de vous, toutes les instructions que nous vous avons adressées par écrit ont porté l'empreinte des circonstances dans lesquelles elles ont été rédigées. Il s'était écoulé bien peu de temps depuis notre arrivée, lorsque nous nous

sommes senti pressé de vous dire quelque chose des mystères de la justice et de la miséricorde divine, à l'occasion du fléau qui venait de moissonner les corps, et des grâces du Jubilé qui allaient faire reflourir les âmes. Quelques mois plus tard, aux approches du Carême, nous étions retenu loin de vous par des affaires urgentes, d'où dépendait un des premiers intérêts de notre diocèse, et la courte exhortation que nous vous avons envoyée à cette époque offrait les traces de l'inévitable précipitation avec laquelle nous avons dû l'écrire. Bientôt après, votre pieux empressement à préparer, en l'honneur de la Vierge Immaculée, la célébration de cette solennité triomphale qui faisait le tour du monde chrétien, nous a inspiré quelques paroles, auxquelles votre fête, plus belle encore que nos espérances, a fait une magnifique réponse. Nous pouvons dire, en général, que chacun des événements intéressant la foi ou la charité, que nous avons eu l'occasion de vous signaler, soit dans nos Mandements, soit dans de simples circulaires, a été mis par vous à l'ordre du jour de vos bonnes œuvres : vous avez agi beaucoup mieux que nous n'avions parlé.

En continuant de réserver, pour chaque circonstance particulière, la place qu'elle doit avoir dans

nos communications avec vous, nous pensons néanmoins qu'il convient qu'un principe moins variable détermine ordinairement le choix des sujets dont nous devons vous entretenir. Nous nous proposons, en effet, de vous présenter une série d'instructions dogmatiques et morales, enchaînées les unes aux autres par la liaison même des vérités qui en seront l'objet. Il ne nous en coûtera guère, sans doute, de nous écarter de ce plan, lorsqu'il y aura lieu de sacrifier à un ordre meilleur l'ordre de nos discours, d'en rompre la suite, pour mieux suivre, selon les exigences du moment, la marche de vos besoins et les mouvements de vos âmes. Mais, hors ces cas d'exception, où quelque intérêt spécial soutient la parole, nous sentons le besoin de donner à nos instructions un peu de cette force qui se produit toujours dans un ensemble dont les diverses parties s'appuyent et s'entraident. Ce résultat, qui sera commun à toutes, pourra compenser, à quelques égards, ce qu'il y aura de trop défectueux dans chacune d'elles.

Nous commençons aujourd'hui à exécuter ce plan ; nous vous offrons les prémices de ce travail. Mais, dès le début, nous rencontrons une difficulté, qui se reproduira, du reste, dans toute la suite de ces instructions. Cette difficulté provient, non des choses dont

nous devons parler, mais de l'auditoire auquel nous parlons. Ces choses ont une grande unité ; cet auditoire nous présente une grande diversité. Il se trouve, de nos jours, dans le sein de la population fidèle, une foule d'hommes qui, sans être ennemis de la religion, pour laquelle ils professent au contraire des sentiments de respect, ont néanmoins laissé s'obscurcir, s'effacer en eux la foi. Peu soigneux de recevoir les instructions des prêtres de leurs paroisses, ils écoutent, avec plus d'empressement ou de curiosité, la parole plus rare et plus solennelle des évêques ; et souvent il arrive que, par une voie ou par une autre, le Mandement va trouver chez eux ces esprits retirés qui ne vont pas chercher le prône à l'église. Toutefois, les discussions, dans lesquelles il pourrait être nécessaire d'entrer avec eux, ne trouvent guère de place dans ce qui forme ordinairement la matière des instructions religieuses. Pour leur parler le langage qui leur convient, il faudrait prendre la méthode que saint Paul a suivie dans son allocution aux Aréopagites d'Athènes, tandis que, pour bien prêcher les vrais fidèles, il faut s'inspirer des exhortations du même Apôtre aux chrétiens de Corinthe ou d'Éphèse, et aussi des paroles que saint Jean versait dans l'âme de la pieuse Electe. Mais les pensées, propres à toucher le cœur de ceux qui goû-

tent la religion, ne vont guère à l'esprit de ceux qui la méconnaissent, et les raisonnements, bons pour ceux-ci, ne sont assez souvent pour ceux-là qu'une froide et inutile lumière. Comment répondre à des besoins si divers? Où trouver des discours qui soient faits pour cette situation à deux faces? Tel est l'embarras que nous rencontrons; tel est le problème qui s'offre, de temps en temps du moins, à la prédication chrétienne dans le dix-neuvième siècle.

Nous savons que d'autres, plus sages, plus habiles que nous, tranchent cette difficulté d'une manière plus heureuse que nous ne pourrions le faire. Pour nous, il nous a semblé que le meilleur moyen de la résoudre, selon la mesure de nos forces, est de choisir un ordre d'idées intermédiaire entre le sermon et la polémique, qui, tout en ayant l'inconvénient de convenir moins bien à chacune de ces deux classes d'hommes, ait l'avantage de convenir, sous certains rapports, à toutes les deux, et qui n'affaiblisse, relativement à l'une et à l'autre, prise à part, l'efficacité de la parole que pour en élargir la portée. Il nous a semblé aussi qu'il nous serait plus facile de nous maintenir dans cette direction, en prenant pour sujet ordinaire de nos enseignements les préceptes moraux envisagés sous un point de vue dogmatique, en traitant des lois du cœur, bien

moins dans leurs relations avec les actes particuliers qu'elles doivent régler que dans leurs rapports avec les vérités fondamentales qui leur servent de base. Dans cet ordre d'idées, le côté dogmatique fournit des aperçus, qui peuvent frapper les esprits plus ou moins éloignés de la foi; le côté moral se prête à des réflexions qui s'adressent aux sentiments que la foi inspire. Ce qui est lumière pour les uns n'est pas dépourvu de chaleur pour les autres; et il y a, dans ce double effet, quelque chose qui se rapporte assez bien à cet auditoire mélangé, que nous ne pouvons ni négliger dans aucun de ses besoins si différents, ni satisfaire, autant que nous le voudrions, dans ses diverses convenances.

En nous plaçant dans ce point de vue, nous n'avons pas été embarrassé pour le choix du sujet que nous devons traiter avant tous les autres. Il faut commencer par où commence la loi divine, par la doctrine de l'amour de Dieu, qui, bien qu'elle soit, sous un rapport, le sommet de la morale chrétienne, en est, sous un autre rapport, la base.

La doctrine qui nous enseigne cet amour est à la fois magnifique et vulgaire. Qui de nous n'a fréquemment entendu la voix de ce grand précepte? L'acte d'amour de Dieu est, dans l'éducation chrétienne, le

premier bégayement de l'enfant, comme il est, à la fin de nos jours, le dernier soupir de l'âme. Dans l'intervalle qui sépare ces deux termes, il n'est pas de cérémonie religieuse qui ne le provoque, pas de livre chrétien qui ne le suggère. Au milieu des distractions de notre vie, ce sublime précepte nous est prêché jusque dans les rues, au coin de la borne, où le pauvre nous demande un peu d'amour fraternel pour l'amour de Dieu. Cet enseignement nous suit, nous enveloppe; et, de même que l'homme qui vit au sein d'une nation policée, trouve, dans les usages sociaux de chaque jour, des signes qui lui retracent cette loi de bienveillance réciproque sans laquelle il n'y a pas de civilisation dans les sociétés passagères de ce monde, de même le chrétien, qui vit dans l'Église, rencontre, pour ainsi dire, de tous côtés, des symboles de cette loi suprême d'amour, qui, dans notre immortelle société avec Dieu, constitue la civilisation des âmes.

Mais l'habitude nuit, en toutes choses, à l'admiration, et nous ne savons pas admirer assez cette doctrine, parce que nous sommes familiarisés avec elle, comme nous le sommes avec le soleil qui nous éclaire, avec l'air qui nous entoure. Toutefois, lorsqu'on l'étudie avec quelque soin, on voit s'ouvrir d'autres aspects



que ceux sous lesquels on est accoutumé à la considérer. On reconnaît que les mêmes principes, qui sont une source de hautes inspirations pour le cœur des véritables fidèles, sont en même temps une source de vives clartés pour l'esprit de ceux qui ont, à quelque degré, cessé de l'être. La foi, qui recommande cet enseignement à la piété des uns, est recommandée à son tour par cet enseignement à l'intelligence des autres. Les premiers savent que la perfection de sentiments doit être mise en pratique là où sont les vrais dogmes; les autres inclinent à croire que les vrais dogmes sont là où l'on prescrit la perfection des sentiments envers Dieu, de sorte que les uns sont excités par la doctrine de vérité à avancer dans cet amour, tandis que les autres sont disposés par la doctrine de cet amour à rentrer dans la vérité tout entière.

Pour se former une notion exacte de cette théologie de l'amour divin, on doit remarquer d'abord qu'elle est exclusivement chrétienne, en renfermant sous le nom de Christianisme les dogmes et les préceptes de la révélation mosaïque et de la révélation primitive qui ont été la préparation de l'Évangile; qu'elle ne germe que là où la foi chrétienne a jeté ses semences; qu'elle n'éclot qu'à sa lumière et qu'elle périt dès que cette lumière se retire. Il suffit, pour s'en convaincre,

de jeter un coup d'œil sur l'histoire des doctrines.

Lorsque l'on compare l'état intellectuel et moral de l'antiquité aux idées et aux sentiments produits par le Christianisme, on est frappé d'un double phénomène, digne d'une profonde attention. L'antiquité païenne n'a vu en Dieu qu'un architecte du monde ; elle ne l'a pas connu comme créateur, dans le sens vrai de ce mot. Sans doute, la raison prouve, par des considérations très-solides, que Dieu n'a pas seulement donné à l'univers une forme, mais qu'il a été le producteur du fonds, en le faisant passer du néant à l'être. Toutefois, cette vérité, le monde païen ne l'a pas reconnue ; cette démonstration, il ne l'a pas même soupçonnée. De même, la raison prouve que celui qui est notre premier principe est aussi notre fin dernière, le but suprême de notre amour ; qu'il est le souverain bien, et que, comme tel, il doit être souverainement aimé. Le monde ancien ne l'a pas compris non plus. Il a compris que l'idée de Dieu, telle qu'il la concevait, devait exciter des sentiments de crainte, de terreur, de soumission, de confiance, de respect, d'adoration : il a presque épuisé le vocabulaire humain, pour appliquer aux rapports de l'homme avec la divinité tous les mots qui expriment les mouvements légitimes de l'âme ; tous, excepté le mot d'amour. Cette courte

phrase, aimer Dieu, n'appartenait pas à sa langue ; il ne l'a pas prononcée. On dirait que l'amour de Dieu était alors quelque chose d'aussi étrange pour le cœur de l'homme que l'idée de la création l'était pour son intelligence.

Si maintenant nous reportons nos regards sur le monde moderne, la philosophie antichrétienne, qui s'est produite particulièrement dans le siècle dernier et dans le nôtre, nous fournit le sujet d'une observation qui complète celle que nous venons de faire sur le monde ancien. Ici nous sommes obligé d'entrer dans quelques considérations qui sembleront un peu abstraites à une partie des âmes pieuses qui nous écoutent. Mais nous les prions de se résigner à cet inconvénient, en considérant que, pour faire paraître, dans l'éclat qui lui est propre, la doctrine chrétienne sur l'amour de Dieu, il est bon de rapprocher d'elle les sombres erreurs qui la détruisent, comme on emploie les ombres pour mieux faire ressortir la lumière.

On sait que la philosophie antichrétienne s'est partagée en trois fractions principales. Les uns ont refusé de reconnaître l'existence d'un être infini. Les autres ont admis deux principes coéternels, chacun infini dans son genre, l'esprit et la matière, dont l'union a

formé l'univers. D'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, ont soutenu que tous les êtres particuliers n'étaient que de simples formes d'une substance unique et infinie, à laquelle ils ont donné le nom de la Divinité. Nier Dieu, diviser Dieu, confondre Dieu avec le monde, tels sont les termes auxquels aboutissent les systèmes du rationalisme. On rencontre, il est vrai, dans ses rangs, quelques philosophes qui ont reculé devant ces abîmes, et encore se sont-ils rapprochés du dogme chrétien bien moins par des affirmations décidées que par des doutes sur les systèmes contraires. Mais on ne doit pas juger la pente d'une doctrine d'après les mouvements de quelques esprits qui s'agitent en sens inverse des directions suivies par la grande masse de ceux qu'elle entraîne, et il est incontestable que les systèmes que nous venons d'indiquer, l'athéisme, le dualisme, le panthéisme, forment les trois larges courants du rationalisme moderne.

Or, s'il est visible qu'ils excluent, comme on l'avait fait dans les siècles païens, l'idée de la création proprement dite, il n'est pas moins certain que la doctrine de l'amour de Dieu est radicalement détruite, non pas seulement par l'athéisme, mais aussi par les deux autres systèmes.

Il serait sans doute très-superflu de dire que l'a-

théisme, qui nie Dieu, abolit tout amour pour lui ; mais il n'est pas inutile de remarquer qu'il attaque l'essence même de l'amour. Son essence est d'être doué d'une élasticité immense, en vertu de laquelle il aspire à trouver quelque objet qui puisse être aimé d'une manière souveraine, sans restriction et sans mesure. Or, quel sentiment suprême peut exister avec une doctrine qui ne reconnaît rien de suprême ? Quel amour peut être illimité là où il n'y a plus l'infini ? Si la doctrine athée pouvait imaginer l'infini quelque part, elle ne devrait le chercher que dans l'égoïsme qu'elle engendre.

Ce caractère est commun à l'athéisme de tous les temps ; mais cette affreuse doctrine a présenté, dans les temps modernes, un trait particulier. La négation de Dieu s'est produite, souvent du moins, sous sa forme la plus horrible, sous la forme de la haine de Dieu. Dans l'ancien monde, l'athéisme n'avait pas pris cette figure : il était une abominable opinion, il n'était pas une fureur. En face du paganisme, qui n'ordonnait pas d'aimer Dieu, l'athée se sentait moins excité à le haïr. Il considérait son système comme le moyen de se procurer le calme de l'esprit par l'affranchissement de cette terreur de la divinité, qui était si profondément empreinte dans les principaux cultes idolâ-

triques. Mais, dans la lumière du Christianisme, dont la grande loi est l'amour de l'homme pour Dieu, en même temps qu'il est la grande manifestation de l'amour de Dieu pour l'homme, l'athéisme, placé dans l'alternative d'aimer ou de haïr, se mit à détester ce qu'il niait, et l'on sait en effet que, dans beaucoup de livres du siècle dernier, cette disposition hideuse a éclaté par des déclamations furibondes contre Dieu même, qui n'ont rien d'analogue dans les écrits de l'ancien athéisme. Cette frénésie, semblait avoir atteint son paroxysme vers la fin du même siècle, à une époque de délire et de crimes, où, du haut de leurs tribunes, des furieux défiaient l'Éternel de les foudroyer ; où, dans le sein d'une Société savante, des duels furent proposés à l'un de ses membres, parce qu'il avait prononcé le nom de Dieu (1). Toutefois, c'est de nos jours, il y a quelques années seulement, que la haine de Dieu a trouvé son expression la plus complète et la plus révoltante. Un homme s'est rencontré, qui, dogmatissant à froid, a inventé une formule dépassant toutes les impiétés connues, puisqu'elle abaisse l'Être infini, non pas seulement au néant, mais au-dessous du néant même. Celui qui a

(1) Voyez, dans les Mémoires de cette époque, le récit de ce qui s'est passé dans une séance d'une des classes de l'Institut, à l'occasion d'un rapport fait par Bernardin de Saint-Pierre.

dit : *La propriété, c'est le vol*, a dit aussi : *Dieu, c'est le mal*. Quand ce blasphème a retenti, le sentiment public, préoccupé de la tempête qui ébranlait la société, en a été moins frappé qu'il ne l'eût été dans un temps calme, de même qu'on entend moins les sifflements d'un monstrueux reptile lorsqu'ils se mêlent aux bruits d'un grand orage. Cependant, jamais pareil son n'était sorti du puits de l'abîme pour offenser l'ouïe du genre humain. A propos de son anathème contre la propriété, cet homme s'est glorifié d'avoir proféré un mot tel qu'en deux mille ans il ne se dit rien de semblable. Il aurait pu remarquer aussi, au sujet de son anathème contre Dieu, qu'il ne s'est rien proféré de semblable en six mille ans. C'est un grand signe du mal profond qui travaille la société, non pas qu'un homme ait pensé cela, mais qu'il ait osé le dire.

Tirons un voile sur cette horreur, et poursuivons nos observations sur les systèmes du rationalisme dans leurs rapports avec la doctrine de l'amour de Dieu. Le second de ces systèmes se distingue de l'athéisme en ce qu'il reconnaît un esprit éternel, mais il s'en rapproche en ce qu'il admet aussi une éternelle matière. Il est évident que, suivant une pareille doctrine, l'esprit, qu'elle nomme Dieu, n'est pas souverainement puissant, souverainement riche de son

propre fonds : dans l'œuvre de l'univers, il a été, sous un rapport, un indigent infini, puisque, pour former le plus petit des êtres, il avait besoin du secours que lui a donné la matière. Il n'est pas non plus souverainement bon, puisqu'il n'est point l'unique source du bienfait, qui est la base de tous les autres, du bienfait de l'existence. L'esprit et la matière ont dû s'unir pour enfanter le monde : l'un est le père, l'autre est la mère des êtres. Tels sont les caractères de ce système qui brise l'unité infinie. Le souverain bien n'est plus un être qui subsiste éternellement ; il n'est que la combinaison de deux choses éternelles. Dès-lors l'homme, en donnant une première partie de son amour à l'une d'elles, doit en réserver la seconde partie pour l'autre. Il y a un schisme radical dans notre amour suprême ; et ce sentiment indivisible, qui ne saurait se composer de deux fragments, qui ne peut être qu'à la condition d'être un, périt dans ce partage. C'est ce qui s'est vu, de nos jours, dans ces doctrines qui ont divinisé la matière sous prétexte de la réhabiliter. L'ancien paganisme n'avait adoré des êtres matériels, que parce qu'il voyait en eux, au moins vaguement, quelque chose de spirituel. Mais, dans l'idolâtrie philosophique que ces nouvelles doctrines établissaient, la matière était adorée comme matière, à l'égal de l'es-



prit ; et, par une conséquence nécessaire, les plaisirs sensuels furent considérés comme formant, avec les plaisirs de l'intelligence, le terme nécessaire, le but éternel de tous les désirs de l'homme.

L'amour de Dieu n'est pas détruit moins radicalement par le troisième système de rationalisme, qui est le plus commun aujourd'hui, par le panthéisme. Il y est détruit, non par voie de division, comme dans le système précédent, mais par voie de confusion, parce que le panthéisme confond Dieu avec la nature. Il n'est pas difficile de concevoir que Dieu ne saurait être aimé de tout l'amour possible à l'homme qu'autant qu'il est infiniment parfait en soi et souverainement bon pour nous. Comme infiniment parfait, il est séparé de nous par toute la distance de l'infini au fini : comme souverainement bon pour nous, il se rapproche, il descend vers nous pour nous communiquer ses dons par bonté pure. L'amour complet, de notre part, implique donc, de la part de Dieu, et la séparation de nature et la condescendance de bonté. Mais, avec la monstrueuse conception du panthéisme, il n'y a ni séparation ni rapprochement ; il n'y a pas même de place pour des idées de ce genre, puisque ces idées supposent deux termes, et que le panthéisme n'en admet qu'un. Aussi les écrivains qui l'ont formulé le plus

rigoureusement affirment que, dans le système universel des existences, on ne doit distinguer, au fond, ni supérieur ni inférieur, ni principe ni fin, ni aimant ni aimé, ni libérateur ni salut. On ne saurait imaginer à quoi l'amour suprême pourrait se prendre dans ce chaos où se troublent et se confondent les plus simples données de la raison humaine sur la distinction réelle des êtres. Le panthéisme fait la nuit dans le cœur de l'homme comme il la fait dans son intelligence.

Nous venons de voir que la doctrine de l'amour de Dieu est nécessairement éliminée des systèmes que le rationalisme a ressuscités au sein des nations éclairées par le Christianisme. Elle est d'un autre côté, inconnue des peuples du monde moderne que le Christianisme n'a pas encore soumis à son empire. Que trouvons-nous dans les régions placées en dehors de son influence? Des peuplades sauvages? elles ne donnent pas même lieu à une question relativement au point qui nous occupe en ce moment. Les vieilles nations de l'Orient? elles sont restées dans l'ornière de l'ancien paganisme : loin d'en sortir, elles s'y sont enfoncées davantage; car leur culte est plus matérialisé, et par conséquent plus dégradé. Restent donc les peuples mahométans. Mais l'idée religieuse qui domine chez eux, c'est l'idée de la grandeur de Dieu, ce n'est

pas celle de sa bonté. Leur sentiment dominant, c'est la vénération, ce n'est pas l'amour. Les livres destinés à l'explication de leurs croyances en font foi, et nous en avons eu très-récemment la preuve dans l'ouvrage d'un des écrivains les plus remarquables de l'Islamisme, qui a résidé en France durant plusieurs années (1). En comparant entre elles la loi juive, la loi chrétienne et la loi mahométane, il dit que, sous la première, Dieu s'est manifesté comme sagesse ; sous la seconde, comme amour ; sous la troisième, qui est la plus parfaite, comme force. S'il est resté attaché à ce point de vue, bien que ces idées et ses sentiments aient dû s'agrandir et s'épurer au contact des idées chrétiennes, c'est qu'il caractérisait, en s'exprimant ainsi, le vrai sens de l'Islamisme ; c'est qu'il résumait, sous une forme philosophique, le sentiment intime des populations musulmanes, qui disent proverbialement : *Dieu est grand*, comme les chrétiens disent : *le Bon Dieu*. Or, le sentiment qui correspond à l'idée de la puissance, de la force, ce n'est pas l'amour, c'est le respect ou la crainte. Que si l'on voulait chercher dans le code religieux des mahométans, ou dans les livres qui en ont été une émanation, quelques maximes qui eussent trait à l'amour de Dieu,

(1) Voyez l'analyse donnée, il y a peu de temps, par les journaux, d'un ouvrage religieux que venait de publier l'émir Abd-el-Kader.

il faudrait ne pas oublier que, de l'aveu universel, Mahomet a largement puisé dans la Bible, dans les traditions catholiques, à tel point qu'on trouve dans le Coran le dogme même de l'Immaculée Conception de Marie. Ces maximes ne seraient pas un jet de l'Islamisme : elles seraient comme des ruisseaux détournés d'un grand fleuve ; en remontant leur cours, on arriverait à leur source chrétienne.

D'après le court exposé que nous venons de faire, vous voyez, N. T.-C. F., que la doctrine de l'amour de Dieu est un produit du Christianisme ; qu'elle n'est que votre foi passant de l'esprit dans le cœur ; qu'elle règne là seulement où l'Évangile a établi son empire, et qu'on pourrait définir les nations vraiment chrétiennes en disant que ce sont les peuples où l'on sait aimer Dieu. Ce fait a par lui-même une grande signification. Ne doit-on pas en effet reconnaître que la vérité qui constitue la vie religieuse est dans tout son développement là où se trouve l'amour qui en est la consommation ? Est-il raisonnable de supposer que, par une inconcevable séparation, Dieu ait mis d'un côté les dogmes les plus purs et de l'autre les plus purs sentiments ? que, dans le monde moral, il ait constitué un schisme entre la lumière et la vie, si admirablement unies dans le monde physique ? N'éprouvons-

nous pas le besoin de croire que la vérité et l'amour, dans leur passage en ce monde, ne forment qu'un seul fleuve, et qu'ayant la même source et la même embouchure, ils sont contenus dans les mêmes rives?

Mais, après avoir considéré cette sublime doctrine de l'amour de Dieu dans son origine exclusivement chrétienne, nous devons maintenant la contempler en elle-même ; et, pour la bien comprendre, il faut d'abord poser ce principe, que la possession du souverain bien étant le terme de l'amour, cet amour peut être différent, selon les différents ordres de rapports fondamentaux où les êtres intelligents peuvent être placés dans leur tendance vers le souverain bien. Or, la doctrine chrétienne distingue ici deux ordres essentiellement divers : l'un inférieur, l'autre supérieur ; l'un proportionné aux forces naturelles des créatures, l'autre qui surpasse toutes ces forces, parce qu'il provient d'une action divine, radicalement distincte de la simple action créatrice ; l'un qui a sa racine dans la nature, l'autre qui a sa source dans la grâce.

Et d'abord, dans l'ordre de la nature, la raison démontre que la volonté des êtres intelligents doit se diriger vers Dieu, comme étant le bien suprême, qui est leur fin dernière. « Tout ce que l'homme désire, » dit l'Ange de l'École (et ce qu'il dit ici de l'homme,

« peut s'entendre de tous les êtres capables de con-  
 « naître et d'aimer), il le désire sous la raison du bien ;  
 « que si un objet n'est pas désiré comme étant le bien  
 « parfait, qui est la fin dernière, il faut qu'il soit dé-  
 « siré comme tendant vers le bien parfait, parce que  
 « toujours le commencement de quelque chose est  
 « coordonné à la consommation de cette chose elle-  
 « même, comme on le voit dans les œuvres de la na-  
 « ture et dans celles de l'art, et par là même tout  
 « commencement de perfection est coordonné à la  
 « perfection consommée, qui se rapporte à la fin der-  
 « nière (1). » Or, en remontant des créatures à Dieu,  
 la raison reconnaît, d'une part, que tous les biens  
 auxquels participent les êtres créés sont en lui comme  
 dans leur source, et d'autre part, qu'à quelque degré  
 de la création qu'on veuille s'arrêter, on rencontre  
 l'imparfait, et par conséquent une défaillance dans le  
 bien. D'où il résulte que les êtres intelligents, devant  
 diriger leur amour d'une manière correspondante à  
 ces vérités mêmes, ne peuvent chercher qu'en Dieu

(1) *Quidquid homo appetit, appetit sub ratione boni : quod quidem si non appetitur ut bonum perfectum quod est ultimus finis, necesse est ut appetatur ut tendens in bonum perfectum ; quia semper inchoatio alicujus ordinatur ad consummationem ipsius, sicut patet tam in his que fiunt à naturâ quàm in his que fiunt ab arte : et ita omnis inchoatio ordinatur in perfectionem consummatam, que est propter ultimum finem. (Summ. S. Thomæ, prim., sec., quæst. .I, art. 6.)*

leur fin dernière. Mais ce mouvement vers Dieu ne tend à lui que comme auteur de tous les biens qui constituent l'ordre de la nature, et comme pouvant être atteint par les forces naturelles des êtres créés. Cet amour s'arrête à ces limites : il est circonscrit dans cette sphère d'activité (1).

Cette aptitude naturelle à aimer Dieu est le sceau de la dignité de notre nature. La dignité d'un être se mesure à celle de la fin à laquelle il se rapporte ; et, bien que Dieu soit la fin universelle de tous les êtres même matériels, puisqu'ils doivent tous concourir aux desseins de sa puissance et de sa sagesse, chaque classe des êtres inférieurs à l'homme se trouve avoir une fin particulière. Les corps bruts sont coordonnés à la conservation et à l'utilité des êtres vivants : les végétaux, qui ont leur vie, doivent entretenir la vie des animaux, et ceux-ci sont au service de l'homme. Il y a là une échelle de fins particulières, une suite de degrés limités, dont chacun se rapporte à celui qui lui est supérieur, et qui est limité lui-même. Mais lorsqu'on arrive sur la hauteur où l'homme est placé, on

(1) Si per ea quæ facta sunt, in seipsis valdè bona, ac ordine mirabili inter se colligata, assurgamus in cognitionem Dei boni, hæc cogitatione regitur amor Dei, qui naturalis dicitur, hoc est rationalis naturæ cognitioni consentaneus, ex ejus principiis effluens, ac illi debitus. (PARUZZI, *de Charit.*, art. 1.)

ne découvre plus, devant elle et au-dessus d'elle, que l'infini. Il s'ouvre un horizon immense, où l'échelle des fins particulières ne se montre plus, où la fin particulière se confond avec la fin universelle. Si l'homme est bien bas par ses relations avec les êtres qui sont au-dessous de lui, il est élevé, au-dessus d'eux, à une distance incommensurable, par son rapport direct avec ce qui est au-dessus de tout. Si, pour faire ressortir sa grandeur au milieu de sa bassesse, on a dit que cet être, si faible qu'il ressemble à un roseau, est un roseau pensant, il faut ajouter, pour achever ce trait, que la pensée de ce roseau a pour terme la connaissance, l'amour, la possession de Celui qui est le Créateur des roseaux et des mondes.

Mais ce titre de la grandeur de l'homme a été quelque chose de bien flétri, de bien rouillé dans les siècles qui ont précédé la régénération chrétienne. On ne s'en rendait pas compte, on l'oubliait, on le méconnaissait. N'est-il pas bien remarquable que les sages de l'antiquité, qui se sont tant occupés des choses naturelles, n'aient pas signalé cette aptitude naturelle de l'homme à placer en Dieu sa fin dernière, et que cette vérité n'ait été mise en lumière, n'ait été dégagée des décombres sous lesquels elle semblait ensevelie, que par les docteurs chrétiens, qui pourtant se préoccu-



paient surtout des choses surnaturelles? La même vérité, qui, prise en soi, est la marque de la dignité de notre être, est en même temps le signe de sa dégradation par l'état de ruine où elle était tombée ; et il est d'expérience que, sous ce rapport fondamental, notre nature ne s'est bien connue elle-même que dans la lumière de la grâce qui l'a régénérée.

Mais, en entrant dans l'empire de la grâce, nous découvrons un ordre bien supérieur à celui de la nature. Là nous apprenons que Dieu peut être possédé, non pas seulement selon la mesure des forces naturelles, mais d'une manière qui dépasse les forces de toutes les natures créées. La révélation seule pouvait nous faire connaître l'existence de cet ordre, parce que ce grand fait, n'étant pas fondé sur les rapports essentiels de la créature avec le Créateur, et étant un produit, non d'une volonté nécessaire de Dieu, mais de sa volonté libre, ne saurait être constaté par la voie du simple raisonnement, et que d'ailleurs, étant placé en dehors et au-dessus de la sphère d'activité de toutes les forces naturelles, il n'était pas contenu dans les formules de notre intelligence. Toutefois, cette connaissance nous étant acquise, nous pouvons y pénétrer à quelque degré, non pas en comprenant cet ordre supérieur tel qu'il est en lui-même, mais en re-

marquant ce qui manque à l'ordre inférieur dans les limites où il est renfermé. Si nous étions dans l'ordre purement naturel, nous chercherions à atteindre Dieu, comme notre fin dernière, selon les forces de notre intelligence et de notre volonté. Notre intelligence ne procède que par ses idées : or, que sont nos idées de Dieu ? Elles sont une lumière sans doute, mais en même temps un voile, puisqu'elles ne constituent qu'une connaissance abstraite de Dieu, et qu'elles sont quelque chose qui se trouve placé entre l'ignorance complète et la vue directe. Elles nous offrent, à quelques égards, une représentation intellectuelle, une esquisse idéale de Dieu : mais la connaissance d'un objet, fournie par son portrait, même s'il était aussi parfait que nos idées de Dieu sont imparfaites, est essentiellement distincte de la contemplation de l'objet lui-même. Supposez que ces idées se perfectionnent sans cesse jusqu'à ce qu'elles arrivent à leur fin dernière : elles seront plus claires, plus étendues, mais elles ne changeront pas de caractère ; elles resteront toujours une connaissance abstraite, un voile lumineux, une pure représentation intellectuelle. Il en est de même des forces naturelles de la volonté. Elle ne tend vers Dieu que par un mouvement subordonné aux lois naturelles de l'intelligence. Elle ne peut pro-

duire qu'une adhésion qui est imparfaite relativement à l'union avec Dieu, comme l'idée abstraite l'est par rapport à la connaissance. La volonté, qui n'est qu'une faculté de notre être, n'atteint Dieu que d'une manière restreinte, c'est-à-dire en tant qu'il est le terme de cette faculté même. Supposez qu'elle croisse en puissance jusqu'à ce qu'elle parvienne à son but : elle ne changera pas non plus de caractère ; elle ne pourra toujours aboutir qu'à une certaine manière de posséder Dieu par un côté qui correspond à un côté de notre être. Voilà ce qui serait dans l'ordre naturel. Mais, au-dessus de la connaissance abstraite, il y a, dans l'ordre surnaturel, la vision intuitive de Dieu, que produit, non l'activité de notre intelligence, mais une impression directe de la même lumière par laquelle Dieu se voit lui-même. Là les ombres se dissipent, les voiles tombent, et le portrait idéal de Dieu disparaît au moment où Dieu apparaît face à face. Au-dessus de l'union par la volonté, il y a la possession substantielle, qui résulte, non d'un mouvement de notre âme, mais d'un acte divin par lequel nous sommes associés à la nature divine elle-même de telle sorte que, Dieu étant en nous et nous en Dieu, autant que la créature peut participer de la Divinité (1), nous

(1) *Suæ Divinitatis volens nos esse participes. (S. Thom., opusc. XVII)*

sommes, non pas absorbés, mais consommés en lui, et que, sauf la distinction nécessaire, nous ne faisons qu'un avec lui. De là un ordre d'amour de Dieu, coordonné à cette possession de Dieu. Cet amour est surnaturel dans sa base, qui est la vérité révélée ; il l'est dans son terme, qui surpasse les forces de la nature ; il l'est dans son principe, puisque nous ne pouvons parvenir à un pareil terme qu'en vertu d'une assistance distincte de nos propres forces et qui s'appelle la grâce. Sous tous ces rapports, cet amour, qui porte le nom de charité, naît, vit et se meut dans une sphère qui lui est propre, supérieure à celle où se produit la tendance par laquelle tous les êtres intelligents doivent se rapporter à Dieu, suivant les lois nécessaires de la création. Il y a, entre ces deux mouvements, non pas une simple différence de degré, mais une différence d'ordre. La distance qui les sépare doit se mesurer à celle qui existe entre la vie dans la nature, et la vie dans la gloire. La charité n'est pas l'achèvement de l'amour naturel, elle est le commencement de l'amour éternel.

Tels sont les principes de la théologie sur la distinction essentielle que nous avons dû d'abord vous indiquer. Mais, pour bien saisir cet enseignement, il faut se rappeler ici trois choses : premièrement, que, dans

la réalité pratique, nous n'avons pas besoin d'examiner  
 « ce que l'homme peut de lui-même et par ses propres  
 « forces dans l'ordre *purement* moral et naturel,  
 « puisque cet ordre n'existe pas, et qu'on ne le dis-  
 « tingue que par la pensée de l'ordre ou de l'état sur-  
 « naturel dans lequel l'homme avait été primitivement  
 « placé par le Créateur, et depuis rétabli par Jésus-  
 « Christ : aussi les Gentils eux-mêmes ont-ils eu,  
 « en vertu des mérites du Rédempteur, les grâces  
 « nécessaires au salut (1); » secondement, que l'apti-  
 tude naturelle à aimer Dieu a ressenti le contre-coup  
 de la chute, et a été affaiblie par elle comme les autres  
 puissances de notre être; en troisième lieu, que  
 l'amour naturel n'a rien qui ne soit éminemment  
 renfermé dans l'amour surnaturel ou la charité. En  
 effet, la révélation nous apprenant sur Dieu, non-seu-  
 lement ce qu'elle seule peut nous découvrir, mais aussi  
 tout ce que la raison peut reconnaître, la charité em-  
 brasse toutes les perfections de Dieu, ainsi que tous les  
 dons qu'il nous a faits, même celui de l'amour naturel,  
 et par là même emporte avec elle, dans son orbite,  
 l'âme tout entière.

La doctrine, que nous venons de vous exposer,

(1) *Théologie dogmatique*, par le Cardinal Gousset, archevêque de Reims, II; *Traité de la Grâce*. ch. II, art. 3, p. 348.

N. T.-C. F., est bien faite pour produire, dans les cœurs chrétiens, les plus vives impressions de la piété, en même temps qu'elle fait pénétrer, dans les esprits où la foi s'est obscurcie, une lueur propre à dissiper certaines idées qui les offusquent. Elle excite les cœurs chrétiens à l'amour de Dieu, non-seulement à raison du bonheur suprême qu'elle nous montre comme le terme de cet amour, et au delà duquel il n'y a rien de possible en fait de bonheur, mais encore à raison des moyens que la sagesse et la bonté divines ont daigné prendre pour nous conduire à ce terme. Si Dieu ne nous avait créés que pour nous faire parvenir à une béatitude naturelle, le plan divin n'eût renfermé que des procédés analogues à cette fin ; mais comme Dieu nous a destinés à la béatitude surnaturelle, il a eu recours à des moyens du même ordre. Ces moyens sont, pour l'homme déchu, l'Incarnation et la Rédemption de Jésus-Christ, ainsi que tout ce qui forme le rayonnement de ces deux grands mystères. C'est par l'immense abaissement de la Majesté divine dans la personne du Sauveur que la bassesse humaine peut monter à cette élévation immense, placée au-dessus de la destinée naturelle de toute créature. La Divinité s'est unie sur la terre à l'humanité, jusqu'au point de se l'approprier de la manière la plus intime, pour que

l'humanité fût unie dans le ciel à la Divinité, jusqu'au point de la posséder de la manière la plus complète; et, suivant le langage si expressif de l'Église, Dieu s'est fait homme pour que les hommes devinssent des dieux (1). Quels sublimes contrastes ! Quelles magnifiques harmonies ! Si les signes de bonté, qui apparaissent dans l'organisation de la nature, nous touchent, quels sentiments plus hauts et plus profonds ne doivent pas nous inspirer les témoignages d'amour qui éclatent dans ce plan merveilleux sur lequel porte, si l'on peut parler ainsi, l'organisation du monde surnaturel !

Mais ce même plan divin, qui offre de si beaux sujets de méditation à la piété, fournit aussi, considéré sous le rapport particulier qui nous occupe, le sujet d'une observation qui doit dissiper un nuage dans les esprits où la foi s'est obscurcie. Ils jugent l'ensemble des moyens surnaturels, qui constituent la religion, d'après leur idée sur la fin dernière de l'homme, qu'ils ne conçoivent que comme une béatitude naturelle; et comme il leur paraît évident que ces deux choses ne sont pas proportionnées l'une à l'autre, ils trouvent

(1) *Unigenitus Dei Filius, qui divinitatis volens nos esse participes, naturam nostram assumpsit, ut homines deos faceret factus homo. (Lect. S. Thom. Aquin. in offic. festi Corporis Christi.)*

en cela un motif de leur répugnance à croire. Ils ne se trompent pas en affirmant cette disproportion, mais ils devraient remarquer que cette affirmation ne contredit pas ce que dit la foi. La foi enseigne deux choses : premièrement, que l'homme est destiné à jouir, dans l'éternité, d'une béatitude surnaturelle ; secondement, que les moyens qui lui sont fournis dans le temps par la religion sont du même ordre que cette fin dernière. L'objection n'entame pas le premier point, puisqu'elle ne porte que sur un défaut de corrélation entre le but, tel qu'ils se le représentent, et la voie pour y arriver, telle que le Christianisme la leur montre. L'objection est encore plus loin d'infirmier le second point ; elle fait précisément le contraire. Plus, en effet, ils sont frappés de la disproportion entre des moyens surnaturels et une fin qui ne le serait pas, plus ils doivent reconnaître que la véritable proportion existe, dès que la fin est surnaturelle comme les moyens. Leur observation, fort juste en elle-même, est donc si peu une objection, que, sans toucher à une des deux choses que la foi enseigne, elle a précisément pour effet de ratifier l'autre. Ainsi s'évanouit ce qu'ils croient être un des motifs de leur répugnance à admettre le surnaturel en ce monde. Ce prétendu motif ne repose que sur une confusion d'idées, et lorsqu'on a démêlé cette



confusion, ce qui semblait un nuage se trouve être un rayon de lumière.

Que si, laissant de côté cette difficulté qui n'en est pas une, ils contestaient même la possibilité d'une béatitude surnaturelle, nous leur dirions que c'est ici qu'il y a défaut de proportion entre les données d'où l'objection doit partir, et le terme auquel elle se rapporte. Où ont-ils trouvé, dans ce qu'ils peuvent concevoir, la mesure de ce que Dieu peut faire? Où ont-ils vu qu'en constituant la force naturelle des créatures, il a dû renoncer à leur communiquer ce qui dépasse cette force? que la limite où elle s'arrête est la borne éternelle des effusions divines? N'est-il pas au contraire facile de remarquer que la notion du bonheur surnaturel, quelque transcendant qu'il soit pour notre raison, complète et illumine ce que notre raison nous apprend sur l'Être infini, puisque cette notion nous découvre sa puissance et sa bonté sous un aspect immense et resplendissant, qui, sans ce dogme, resterait entièrement voilé pour nous? Ne peut-on pas voir en outre qu'en satisfaisant l'intelligence, ce dogme satisfait aussi le cœur? Est-ce que la connaissance abstraite de Dieu, et le simple amour qui est proportionné à cette connaissance imparfaite, vous paraissent être le bonheur suprême, en comparaison de celui que le

Christianisme nous fait entrevoir? Non, dès que l'homme a reçu l'idée de cet ordre supérieur; dès qu'il sait qu'il peut voir Dieu, posséder Dieu dans son essence, son ambition doit monter jusque-là pour les choses de l'éternité. Si la raison vous démontrait évidemment l'impossibilité de ce bonheur surnaturel, vous devriez gémir de cette lumière. Mais puisqu'elle ne projette pas, sur nos destinées futures, cette triste clarté, n'essayez pas de la mettre en lutte avec les désirs du cœur, et cherchez seulement, en étudiant les preuves positives de la révélation, à reconnaître si ce sublime possible n'est pas aussi la plus grande des réalités.

Nous venons, N. T.-C. F., de vous présenter sommairement un côté de la doctrine de l'amour de Dieu, en tant qu'elle porte sur la distinction fondamentale d'un amour qui aurait son terme comme son principe dans l'ordre de la nature, et de l'amour qui a son principe et son terme dans un ordre bien plus élevé. Nous devons maintenant l'envisager sous d'autres aspects, où se dissipent aussi des nuages de l'esprit, où se ravivent aussi les sentiments le plus haut placés dans le cœur. Le point de vue, auquel nous allons nous arrêter un instant, vous est bien familier; mais il se prête à des observations qui le sont moins.

Vous savez qu'on distingue l'amour imparfait qui

nous fait aimer Dieu plutôt pour nous que pour lui, et l'amour parfait qui nous le fait aimer pour lui-même. C'est là du catéchisme, c'est le premier article de l'alphabet moral du chrétien. Le Christianisme a rendu populaire le précepte de l'amour de Dieu à cause de lui, tandis que, hors du Christianisme, la sagesse humaine n'a pas même enseigné à ses disciples le précepte de l'amour de Dieu à cause de nous. Mais, sans entrer ici dans l'explication d'une partie de la doctrine chrétienne que vous connaissez bien, nous trouvons matière à des considérations instructives dans les erreurs mêmes, moins connues de vous, qui ont attaqué ou altéré cette doctrine.

Il faut distinguer ici certains systèmes philosophiques qui ne prétendent point être chrétiens, des systèmes théologiques qui se sont présentés comme l'explication la plus pure des maximes chrétiennes. Les premiers ont repoussé la partie la plus haute de la doctrine de l'amour de Dieu; les seconds ont spécialement méconnu l'autre partie.

Le précepte d'aimer Dieu pour lui-même est nécessairement banni de ces théories dégradantes, qui, plaçant l'unique source des connaissances de l'homme dans ses sensations, ne reconnaissent d'autre principe de ses actes que le plaisir ou la peine, et abou-

tissent à ne donner à chaque individu d'autre règle que son intérêt propre. Les partisans de cette triste erreur ne voient, dans l'amour désintéressé pour Dieu, qu'un sentiment impossible, une chimère mystique, qui ne saurait avoir de place dans le développement réel des sentiments de l'homme. Mais remarquez jusqu'où conduit la doctrine sur laquelle ils s'appuient pour nier le pur amour de Dieu. Si chaque individu n'avait d'autre règle que son intérêt propre, ses relations avec les autres individus seraient déterminées fondamentalement par la supériorité ou l'infériorité de sa force, et l'humanité passerait sous la loi qui régit les animaux. La plus petite tribu sauvage ne pourrait subsister sous une pareille loi. Ainsi, leur attaque contre le mysticisme de la morale chrétienne a logiquement son contre-coup dans l'ordre même matériel. Le principe au nom duquel ils répudient le sentiment sublime qui constitue la société parfaite de l'homme avec Dieu, va, par une inévitable conséquence, briser, jusque dans son degré le plus imparfait, la société des hommes entre eux; et l'homme, comme être social, tombe sous le régime des brutes, en vertu de la même doctrine, qui lui interdit d'aspirer à vivre, par la charité divine, de la vie des Anges.

Mais n'insistons pas sur une erreur aussi avilissante

pour l'homme qu'elle est outrageante pour Dieu, et passons aux erreurs théologiques, qui ont prétendu être l'expression de la vérité chrétienne. Il semble, au premier abord, qu'elles ont dû être plus particulièrement portées à obscurcir, par des objections subtiles, le principe de l'amour de Dieu pour lui-même, parce que cette vérité est bien transcendante pour le cœur de l'homme, si continuellement préoccupé de l'amour de soi, si disposé à tout rapporter à lui. Au contraire, la partie de la doctrine chrétienne, qui nous prescrit d'aimer Dieu à raison des bienfaits que nous en recevons et des bienfaits plus grands qu'il nous destine, cette partie, disons-nous, s'adapte à notre désir de bonheur; elle s'harmonise parfaitement avec lui, et il semble, par conséquent, qu'elle devait être moins sujette aux objections, moins en butte aux coups de la polémique. Eh bien! c'est précisément le contraire qui est arrivé. Il est vrai que des opinions, nées dans les écoles chrétiennes, ont expliqué, d'une manière très-relâchée et très-condamnable, le précepte d'aimer Dieu pour lui-même, en le considérant par rapport aux actes qu'il prescrit (1); mais elle ne l'ont pas contesté en principe. Ce n'est pas l'amour désinté-

(1) Voyez les propositions condamnées à ce sujet par les papes Alexandre VII, Innocent XI et Alexandre VIII.

ressé qui a été attaqué comme trop parfait pour l'homme, c'est l'amour intéressé qui a été combattu comme trop imparfait pour le chrétien.

Cette erreur, on le sait, a été celle de Fénelon. Ce beau et tendre génie ne pouvait sortir de la route de la vérité qu'en poursuivant des erreurs qui fussent belles, au sens où l'erreur peut l'être. Heureux les siècles, qui, dans la répartition des égarements de l'esprit humain, où chaque époque a son lot, ont le privilège des erreurs généreuses ! Heureux l'état intellectuel et moral d'une nation, où les plus grands esprits, se passionnant sur les questions du plus haut spiritualisme, s'y combattaient avec des armes brillantes, où l'élite de la société suivait, avec un vif intérêt, tous leurs mouvements dans ce noble tournoi des intelligences ! Nous serions plus rassurés aujourd'hui, si la doctrine, même exagérée, de l'amour pur occupait les esprits autant que le fait la doctrine de l'égoïsme pur. Seigneur, puisque nous devons avoir notre part des aberrations humaines, rendez-nous l'erreur qui obligeait l'homme à se dépouiller du désir même le plus épuré de son propre bonheur, à la place de celles qui le poussent à convoiter, pour la satisfaction de ses grossiers appétits, les dépouilles de tous les autres hommes ; l'erreur qui ôtait, pour ainsi

parler, à chaque être humain la propriété spirituelle de son *moi*, pour l'absorber en Dieu, au lieu des systèmes anarchiques qui ôtent à chacun sa propriété matérielle pour l'absorber dans un chaos social, rendez-nous l'erreur de Fénelon en échange de celle de Proudhon!

Quelque recommandable que fût cette opinion par le nom même de son auteur, elle n'en était pas moins une hétérodoxie, dont l'Église devait d'autant plus empêcher la propagation que son principe trompait la vue par sa ténuité apparente, en même temps qu'il était réellement très-considérable par les conséquences qu'il renfermait : il était à la fois petit par son volume, et grave par sa masse. Sous les formes que Fénelon lui avait données, et qui lui avaient fait illusion à lui-même, il semblait, à beaucoup d'esprits, quelque chose d'imperceptible; mais, comme négation d'un point de doctrine, il était du même genre que les négations les plus énormes : on a très-bien dit, à ce propos, que l'anguille invisible, qui se joue dans une goutte d'acide végétal, est un poisson comme la baleine. A mesure que ses conséquences se sont dévoilées, ses dimensions ont grandi. On a vu que, d'une part, il renversait une des lois fondamentales de la vie chrétienne, en supprimant l'Espérance, comme entachée d'intérêt propre, et que,

d'autre part, il méconnaissait une des lois fondamentales de la nature humaine, en torturant cet amour de nous-même que nous avons reçu de Dieu; de sorte qu'une doctrine, qui croyait avoir pour but de rendre l'homme parfaitement chrétien, attaquait à la fois, dans ce qu'ils ont de plus légitime et de plus vif, le chrétien et l'homme.

L'Église a donc dû rejeter un système théologique qui condamnait, au moins comme une imperfection dont on devait s'affranchir, l'amour de Dieu à cause de nous, comme elle repousse les systèmes philosophiques qui répudient, comme une impossibilité pour la nature humaine, l'amour de Dieu à cause de lui. En s'adressant aux partisans de ces deux doctrines, si opposées dans leurs principes et par leurs caractères qu'elles semblent aux deux pôles de l'erreur, elle dit aux philosophes sensualistes : Vous dégradez les droits de Dieu, au nom de la nature de l'homme; elle dit aux sectateurs d'un mysticisme exagéré : Vous exaltez jusqu'à l'impossible la nature de l'homme au nom des droits de Dieu. Elle dit aux uns : L'homme est si grand qu'il est capable, moyennant le secours de la grâce, de s'élever jusqu'à aimer Dieu pour lui-même, parfaitement et par-dessus toutes choses; elle dit aux autres : Dieu est si bon sous tous ses aspects, qu'il faut



que l'amour de notre bonheur se rapporte à lui comme l'amour pur de sa propre perfection ; qu'il faut que ces grands courants de l'âme humaine aboutissent tous deux à cet océan de bonté sans bornes. Cette sagesse de l'Église, réprimant à la fois et les erreurs grossières et les excès mystiques , fait admirablement ressortir l'excellence de cette théologie de l'amour, qui concilie tout ce que Dieu doit exiger avec tout ce que l'homme, aidé de Dieu, peut faire.

Mais nous pouvons reconnaître également son excellence, en la considérant sous une autre face d'où jaillissent aussi de vives clartés. Nous n'avons qu'à voir ce qu'enseigne cette doctrine sur les rapports de la charité divine avec les autres vertus. Pour mieux faire éclater la beauté de la vertu en général, on lui compare le vice, comme la nuit au jour. Mais, quand il s'agit de la charité divine, de la vertu suprême, ce serait en quelque sorte l'abaisser que de la confronter avec le vice : on ne doit la comparer qu'aux autres vertus, comme on compare une lumière resplendissante à d'autres lumières moins vives, qui pâlissent, à quelque degré, devant elle.

Nous ne croyons pouvoir mieux résumer, sous ce rapport, le panégyrique de la charité, qu'en disant qu'elle a, dans l'ordre des vertus, des caractères qui

correspondent , à certains égards , aux caractères mêmes de Dieu dans l'ordre des êtres.

Dieu, qui est un en soi, est en même temps le principe d'unité pour tous les êtres, puisque tous doivent converger vers lui. De même, toutes les vertus doivent converger vers la charité. Il n'y a jamais un ensemble de choses sans un principe d'unité. Les vices même ont besoin d'en avoir un : ils l'ont dans l'égoïsme, comme les vertus l'ont dans la charité. Elle leur commande à toutes ; elle s'étend, par manière d'empire, à tous les actes de la vie humaine, pour les diriger vers leur but final. Elle est la forme générale des vertus, non que chacune n'ait sa forme propre, mais parce qu'en se communiquant à elles pour les adapter à leur terme suprême, elle leur donne seule leur forme parfaite. Elle est, en ce sens, leur fin commune. En effet, dans toute série de choses se dirigeant vers un but, les plus éloignées de ce but doivent tendre vers celle qui en est le plus rapprochée. Or les simples vertus morales, telles que la force, la prudence, la tempérance, la justice, qui n'ont pas pour objet immédiat la fin dernière, c'est-à-dire Dieu, mais seulement des choses qui se rapportent à cette fin, doivent se coordonner aux vertus théologiques, qui ont Dieu lui-même pour objet immédiat. Mais la foi et l'espérance sont elles-

mêmes moins voisines du but que la charité. La foi montre Dieu, pour qu'on tende vers lui; l'espérance y tend, pour qu'on s'unisse à lui; la charité seule unit à lui (1). Sous tous ces rapports, chacune des autres vertus manque de sa principale et dernière perfection, si elle n'est unie à la charité. Sans elle, elles sont, à cet égard, d'illustres indigentes. Elles ont besoin d'elle, elles la désirent, elles la cherchent en quelque sorte; et si l'on a dit, en parlant de Dieu, que tout cœur humain est dans le trouble jusqu'à ce qu'il se repose en lui, on peut dire que toutes les autres vertus sont inquiètes, agitées, errantes, jusqu'à ce qu'elles aillent se fixer dans la charité.

Dieu est immense, et la charité est illimitée comme une vertu peut l'être. Les vertus qui sont simplement morales, en prenant toujours ce mot dans son acception la plus étendue, ne correspondent chacune qu'à un côté de ce qui est droit et honnête. La foi, quoique placée au-dessus de cet ordre, n'atteint Dieu que sous le rapport de la perfection de la vérité première. L'espérance ne l'atteint qu'en tant qu'il est bon pour nous. La charité l'embrasse dans toute l'étendue de son excellence et de sa bonté (2). Elle est de plus illimitée

(1) S. Thom., *de Caritate, passim.*

(2) Caritas attingit Deum secundum totam latitudinem bonitatis et excellentiæ quam habet : — Fides autem attingit illum secundum solam

dans sa sphère d'action. Dans une foule de circonstances, il n'y a pas d'opportunité, il n'y a pas même de place pour produire des actes caractéristiques de telles ou telles vertus morales. Il n'y a pas de circonstance où la charité divine ne soit à une place qui lui est propre, en présidant aux actes de l'homme. Les autres vertus ont, pour ainsi dire, leurs lieux et leurs moments : pour la charité, son moment, c'est le temps ; son lieu, c'est l'espace. Elle a, de droit, l'omni-présence dans la vie humaine ; et, si l'esprit de foi, le sentiment de l'espérance peuvent entrer dans toutes nos actions, c'est comme étant unis à la charité, ou du moins, comme tendant vers'elle. Elle est illimitée, enfin, quant à son intensité. Les autres vertus se limitent les unes les autres dans leurs actes positifs, ou du moins elles ont besoin de se garantir contre certains excès. Le zèle doit être tempéré par la prudence, et réciproquement. L'humilité doit se renfermer dans des bornes qui n'excluent pas la magnanimité. La fermeté peut dégénérer en raideur, le courage en témérité. Il n'y a pas jusqu'aux vertus elles-mêmes de foi et d'espérance qui ne doivent se préserver, l'une, de la crédulité, l'autre, de la présomption. La charité n'a

perfectionem primæ veritatis; spes autem ad illum ordinatur quatenus nobis est bonus. (De Rhodes, Disp. IV, de Carit., quæst. I, sect. 3.)

ni limites à observer, ni excès à craindre. Elle peut grandir indéfiniment, parce qu'elle est une certaine participation de la charité infinie qui est le Saint-Esprit, et que chaque nouvel accroissement lui donne une nouvelle force pour croître encore. Il n'y a pas de degré où elle doive s'arrêter. La mesure d'aimer Dieu, disent les Pères, c'est de l'aimer sans mesure.

Dieu est éternel, et la charité est la seule vertu à laquelle il ait donné une durée sans fin : les autres sont destinées à périr. C'est un grand spectacle que celui de la mort, surtout lorsqu'elle atteint les grandes choses. Bossuet a dit que, si on reçoit une leçon de la vanité des choses humaines en voyant mourir les rois, on doit en être bien plus frappé encore lorsqu'en parcourant l'histoire, on voit mourir les royaumes eux-mêmes. Mais la mort étend son empire jusque dans une région bien supérieure, où la vanité des choses humaines ne se rencontre pas. Il y a la mort des vertus. Elles expireront quand cessera leur raison d'être. La patience, cette longue vertu de toute la vie, qui se nourrit de souffrances, ne mourra-t-elle pas quand ce pain amer lui manquera ? Qu'est-il besoin, dans le ciel, de la force là où il n'y a plus d'obstacles ; de la prudence où il n'y a plus de dangers ; de la tempérance où il n'y a plus d'excès ; de la justice où il n'y a

plus de droits rivaux, parce que le bien infini, unique propriété des élus, se communique à tous sans se diviser ? Ces vertus, qui sont comme les principes de toutes les vertus morales, s'évanouiront à la porte de l'éternité. Celles qu'on nomme spécialement intellectuelles, parce qu'elles ont pour objet de perfectionner l'entendement, sont relatives à l'état d'imperfection et d'infirmité où se trouve ici-bas notre faculté de connaître : elles n'auront plus de but, quand cet état aura cessé. Et vous aussi, sainte Foi, lumière de la terre, dont les rayons guident nos pas à travers les ténèbres de cette vie, votre étoile s'éteindra dans la clarté du grand jour (1). Et vous, douce Espérance, vous dont l'homme s'enveloppe, pendant son voyage en ce monde, comme d'un manteau, pour se garantir du froid qui glace le cœur et des passions qui le brûlent, le moment viendra où il vous laissera tomber sur le seuil du céleste séjour. Par les services que vous lui rendez ici-bas, vous travaillez à vous rendre éternellement inutile, vous préparez votre fin. Mais, s'il est permis d'emprunter encore ici quelque image aux choses de la terre, vous aurez, ô Foi, ô Espérance, vous aurez toutes deux la seule tombe qui vous con-

(1) Non potest esse quod eadem numero cognitio, quæ prius fuit ænigmatica, postea fiat visio aperta. (*Sum. S. Thom.*, prim. secund. quæst. 67.)

vienne, une tombe divine ; vous serez comme ensevelies dans la lumière sans ombre et dans le bonheur sans fin. Seule, la Charité, votre sœur, vous survivra ainsi qu'à toutes ses compagnes. Sa pleine vie, à elle, sa vie parfaite commence où finit la vie des autres. En créant le monde spirituel, Dieu a dit aux autres vertus : Le temps sera pour vous ; il a dit à la Charité : L'éternité pour toi !

Ainsi, Dieu est éternel, et la charité participe à son éternité ; Dieu est immense, et la charité est illimitée, dans le sens où cela peut être dit d'une puissance surnaturelle de l'âme ; Dieu est le principe d'unité pour tous les êtres, tous devant converger vers lui comme leur fin dernière : la charité est un principe d'unité pour toutes les autres vertus, parce qu'elles doivent toutes tendre vers elle, et qu'elle est, en ce sens, leur fin commune. Voilà pourquoi nous avons dit qu'elle est, à certains égards, dans l'ordre des vertus, quelque chose d'analogue à ce que Dieu lui-même est dans l'ordre des êtres. Voilà la place qu'elle occupe, et où elle est seule. Si chacune des autres vertus mérite un trône, que faudra-t-il donner à la divine charité ?

Mais son excellence, telle qu'elle nous est expliquée par la doctrine de l'amour de Dieu, se manifeste encore par une autre comparaison, qui a pour objet le

rapport de son état présent à son état futur. Quelques différences qu'il y ait entre l'un de ces états, où la charité est susceptible d'augmentation et de diminution, où elle est sujette à la défaillance, et l'autre état où elle est indéfectible et immuable, il n'en est pas moins vrai qu'elle est, sur la terre, numériquement la même que celle qui existera dans le ciel. Ce ne sera pas un genre différent d'aimer Dieu ; ce sera identiquement un seul amour, qui a deux phases, l'une passagère, l'autre éternelle. La charité est sur la terre dans une condition analogue à celle où se trouve la connaissance de Dieu. Elle y est, non à l'état de jouissance, mais à celui de mérite, comme la connaissance de Dieu y est, non à l'état de claire vue, mais à celui de foi. De même que la foi a des ombres, la charité supporte des souffrances, qui sont comme les ombres du cœur. La foi immole à la souveraine véracité de Dieu les vaines et orgueilleuses pensées de l'homme ; la charité immole à la souveraine beauté de Dieu les vains et coupables désirs. La foi ne voit pas les choses sublimes qu'elle croit, la charité ne sent pas le bonheur infini qu'elle embrasse ; et quoiqu'elle soit, parmi les misères de cette vie, la vraie source des plus hautes consolations et des joies les plus pures, le sentiment qu'elle a de Dieu est pourtant loin d'être



celui de la jouissance. D'après ces analogies, on pourrait dire que la charité est comme la foi du cœur, tant qu'elle reste en ce monde. Mais voici la différence qui se produit dans la transition d'un monde à l'autre. En passant de la foi à la vision, la connaissance de Dieu cessera d'être la même numériquement, puisque l'idée abstraite, dans laquelle nous percevons une image de Dieu, réfléchie d'une manière plus ou moins imparfaite dans notre esprit, est bien plus différente de la contemplation immédiate de Dieu lui-même, que la perception de l'image d'un objet, réfléchie plus ou moins confusément à la surface d'une onde mobile, ne diffère de la vue directe de cet objet même. Au contraire, en passant de sa condition terrestre à sa condition céleste, la charité parfaite ne changera pas ainsi, puisque l'amour d'un objet reste numériquement le même, lorsque, après un temps d'épreuve et de sacrifice, il atteint l'objet aimé. Il n'y a donc, sous le rapport que nous considérons ici, où il s'agit seulement du simple fait de l'acquisition du bonheur complet, précisément en tant qu'opposé à la privation de ce bonheur même, il n'y a, disons-nous, qu'un changement d'état, par lequel l'amour surnaturel prend possession de la félicité surnaturelle qui est sa fin. Après les souffrances volontairement acceptées, la

charité arrive à la jouissance qui, suivant l'ordre établi de Dieu, lui est nécessairement acquise. En partant des principes de la théologie sur le monde surnaturel, si, l'amour suprême étant donné, vous cherchez le terme qui lui correspond, vous ne trouvez pour second terme de cette espèce de sublime équation que la félicité suprême. Ou, si vous voulez substituer à cette expression abstraite un langage figuré, la charité parfaite est comme une lumière, à qui Dieu a donné le bonheur parfait pour rayonnement ; elle est comme une sainte mélodie de l'âme, à qui il a donné le bonheur parfait pour accompagnement nécessaire. Dans les ombres de la terre, ce rayonnement n'a pas lieu ; dans les misères de cette vie, cet accompagnement ne se fait pas entendre. Mais, dans son état actuel d'épreuves, elle n'en est pas moins numériquement la même que dans son état futur de jouissance ; il lui suffit d'attendre.

Voilà, N. T.-C. F., ce que nous avons cru devoir vous dire sur la doctrine de l'amour de Dieu qui doit être le principe de notre vie en ce monde. Toutefois nous ne voulons pas quitter ce sujet sans vous dire aussi quelques mots du moins sur la notion que, d'après cette même doctrine, on peut se former du dernier terme auquel ce principe de vie doit aboutir.

Nous saisissons cette notion, non en cherchant à concevoir le ciel en lui-même, mais en concevant ce qu'il n'est pas. La meilleure manière de procéder ici est d'enfler, autant que nous le pouvons, nos conceptions sur le bonheur, de chercher à les faire grandir et monter jusqu'à la hauteur où la pensée humaine, soutenue par la foi, peut atteindre, pour nous dire ensuite : tout cela n'est pas le ciel. Ainsi, supposez, pour un moment, que la vision intuitive soit un progrès illimité dans la contemplation de la Divine Essence ; qu'à chaque point de la durée les bienheureux découvrent quelque beauté nouvelle en Dieu ; qu'ils emploient l'éternité à connaître de plus en plus l'infini ; qu'il n'y ait par conséquent dans cette infinité aucun degré de perfection dont on puisse dire qu'ils ne le verront jamais, quoique pourtant ils n'arriveront jamais à les avoir tous vus, de même qu'il n'y a dans l'éternité aucun instant dont on puisse dire qu'ils ne l'atteindront jamais, quoique pourtant ils ne les auront jamais tous atteints ; supposez enfin qu'à chaque degré de ce progrès illimité dans la vision de Dieu corresponde un nouveau degré d'amour, de bonheur, d'extase : assurément ce serait là une destinée magnifique, mais ce n'est pas le ciel. En nous le figurant ainsi, nous le modelons, à cet égard, sur

notre manière de sentir ici-bas. Nous transportons nos idées du bonheur, qui se rapportent à un état où le bien-être est toujours dans l'imparfait, où, par conséquent, il a toujours besoin d'un progrès ultérieur, nous les transportons, dis-je, dans la jouissance parfaite du bien infini. Ce bonheur ne saurait avoir pour condition la poursuite éternelle d'un bonheur plus grand. Il se suffit toujours à lui-même; il comble toutes les profondeurs de la capacité de connaître et d'aimer, comme l'océan remplit à chaque instant tous ses abîmes. Il n'est pas mobile, il est immanent; il n'est pas perfectible, il est parfait. Le progrès est impossible, non par impuissance, mais par plénitude. Voilà comment nous nous formons quelque idée du bonheur du ciel, en remarquant qu'il est au delà et au-dessus du bonheur même qui consisterait en un progrès illimité dans la vision et la jouissance de Dieu. Mais, après cet aperçu, ou tout autre qu'on pourrait y joindre, il faut toujours en revenir au mot de saint Paul : « L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, « le cœur de l'homme n'a jamais compris ce que Dieu « a préparé à ceux qui l'aiment (1). » La seule manière de le comprendre un peu, c'est de le concevoir

(1) *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum. (Epi. I ad Corinth., c. 11, v. 9.)*

comme incompréhensible ; la pensée humaine ne s'en approche jamais de plus près que lorsqu'elle reconnaît qu'il est inaccessible à la pensée humaine.

C'est en fixant nos regards, à travers les ombres de cette vie, sur ce but sublime de la charité ; c'est en lui rapportant, si Dieu nous en fait la grâce, tous nos discours comme tous nos actes ; c'est, avec cette pensée, avec cette intention que nous commençons aujourd'hui, que nous voulons poursuivre, ainsi que nous vous l'avons annoncé, ce cours d'instructions dogmatiques et morales sur des vérités qui forment, pour ainsi dire, le sol de la route où il est nécessaire de marcher, pour arriver au terme au delà duquel il n'y a plus de route à faire. Puisse la charité divine animer chacun des mots que nous aurons à vous dire sur ces divines vérités, en même temps qu'elle vous dira, dans l'intérieur de vos âmes, quelques-uns de ces mots puissants et doux, sans lesquels toutes nos paroles ne seraient qu'un vain son ! Puisse, en particulier, cette instruction sur la doctrine qui nous fait connaître l'amour de Dieu, qui nous explique le principe, les caractères et le but, être reçue par vous de telle sorte qu'elle n'entre dans la partie de l'âme qui conçoit la vérité que pour passer dans celle qui l'aime ! Il faut comprendre cette doctrine bien moins

avec l'esprit qu'avec le cœur, pour lui faire porter ses fruits. Si, à la place de notre faible voix, vous aviez entendu, sur le même sujet, celles de saint Augustin, de saint Bernard, de sainte Thérèse, que seraient les magnifiques lumières qui auraient ravi de joie vos intelligences, auprès d'un atome d'amour de Dieu ? On doit appliquer, en général, aux vérités morales les plus hautes, ce mot du livre de l'Imitation de Jésus-Christ : « J'aime mieux sentir la componction que « d'en savoir la définition (1). »

Efforcez-vous, N. T.-C. F., de mettre en pratique cette maxime, particulièrement durant les jours de salut qui vont s'ouvrir. La sainte carrière où nous entrons a pour but de faire retrouver la charité divine si on l'a perdue, de la ranimer si elle est languissante, de la fortifier encore si elle est déjà forte. De quoi, en effet, se compose l'institution du Carême ? De mortifications plus suivies, d'aumônes plus généreuses, de prières plus assidues. En expiant les fautes par lesquelles nous avons contristé la charité de Dieu pour nous, la mortification a aussi pour fin, dans les privations salutaires qu'elle nous impose, dans les retranchements qu'elle nous prescrit, de faire, au fond de

(1) Opto magis sentire compunctionem, quàm scire ejus definitionem.  
L. I, c. 1.)

l'amour désordonné de nous-mêmes, un grand vide, afin que l'amour de Dieu vienne le remplir. La charité fraternelle, dont l'aumône est un des meilleurs fruits, nous dispose à la divine charité. Le pauvre nous demande notre compassion au nom de l'amour de Dieu : mettons-nous en état de demander à notre tour l'amour de Dieu au nom de notre compassion pour le pauvre. Et puis, si nous avons déjà le bonheur de porter en nous ce divin flambeau, s'il éclaire déjà toute notre âme, ne sentons-nous pas que toutes les affections, dont se compose la charité fraternelle, qui est le second amour, ne sont pour ainsi dire que les nuances terrestres de cette charité première ? Nous aimons le prochain en aimant Dieu, dit saint Thomas d'Aquin, comme on voit les couleurs en voyant la lumière (1). Et les prières plus assidues, qui sont, avec les actes de charité fraternelle et de mortification, l'essence du Carême, où vont-elles, si elles ne vont à l'amour de Dieu ? Nous sommes, suivant la pensée de saint Augustin, nous sommes tous des pauvres qui se tiennent à la porte de leur Père qui est aux cieux : ils s'y prosternent, ils y gémissent, ils y frappent demandant quelque chose, et ce quelque chose, c'est Dieu même. Allez donc, Nos Très-Chers Frères, allez à cet

(1) Sec. sec., quæst. 25, art. 1.

amour par la pénitence qui vous en fraye la route, par la vertu de l'aumône qui vous y dispose, par la prière qui tend vers lui; et, lorsque, après avoir purifié vos âmes par le sacrement de la miséricorde, vous vous approcherez avec ferveur, dans le temps prescrit par l'Église, de cet autre sacrement, qui est tout à la fois le plus grand gage de l'amour de Dieu pour nous, et la plus grande récompense terrestre de notre amour pour lui, vous mériterez d'y recevoir une impression de lumière, de paix et de douceur qui fait pressentir ce que Dieu a préparé dans le ciel à ceux qui l'aiment.



## LETTRE

*A MM. les Curés des quatre paroisses de Perpignan, à l'occasion de la translation de la statue de la Sainte-Vierge à l'asile des Petites-Sœurs des Pauvres.*

---

Perpignan, le 24 novembre 1856.

MONSIEUR LE CURÉ,

La divine Providence nous fournit l'occasion d'ajouter un nouveau degré d'intérêt à la prochaine solennité de l'Immaculée Conception. Nous avons choisi l'époque de cette fête pour bénir, dans la forme prescrite dans le Rituel, la maison des Petites-Sœurs des

Pauvres. Nous y transporterons solennellement la statue qui a présidé à la procession générale, faite l'année dernière, pour célébrer la sublime prérogative de la Vierge sans tache. Cette statue a été destinée primitivement à être érigée dans un lieu de dévotion, qui fût situé dans les environs de Perpignan. Il nous a semblé que cette image vénérée de la Mère de miséricorde, et de la Consolatrice des affligés, ne pouvait être mieux placée que dans la maison de charité qui va s'ouvrir aux portes de la ville. La chapelle de cet établissement, qui doit être dédiée, comme l'a été la statue, à l'Immaculée Conception, sera le premier édifice sacré construit parmi nous pour être une expression monumentale du dogme qui a complété la gloire terrestre de la Reine des cieux.

Nous avons lieu de croire que, le jour de cette fête, quelques-unes de nos Petites-Sœurs seront déjà arrivées ici, pour s'occuper des préparatifs qu'elles seules savent bien faire. Elles seront, nous n'en doutons pas, dignement accueillies par les habitants de cette ville, qui ont témoigné tant d'intérêt aux pierres même de leur maison. Le sentiment public ne s'y est pas trompé.

La sympathie de la population a encouragé les désirs de son évêque. Cette admirable institution était pourtant jusqu'ici peu connue parmi nous. Aussi,

nous n'avons point été surpris qu'elle ait rencontré, de la part de quelques personnes, des préventions, des objections loyales, comme le sont nécessairement toutes celles qui peuvent se produire dans cette chrétienne cité. Nous avons préparé, pour y répondre, un travail que nous publierons plus tard, si cela nous paraît nécessaire. Mais il nous répugnerait de troubler par l'ombre même d'une polémique, la douce et pacifique installation des Anges Gardiens des pauvres. Au moment où nous annonçons la cérémonie d'une bénédiction, nous ne pouvons trouver que des paroles qui bénissent.

Nous devons, en effet, profiter de cette occasion pour acquitter une dette de reconnaissance. En attendant qu'il nous soit permis de publier des noms, nous remercions ici tous ceux qui ont concouru à cette œuvre, par leurs dons pour la fonder, ou par leurs paroles pour la défendre, ou par leurs prières pour la féconder. Qu'ils reçoivent aussi l'expression de notre gratitude, ces bons ouvriers qui, pauvres eux-mêmes, ont offert gratuitement des heures de travail pour bâtir la maison des pauvres. Remercions enfin d'avance beaucoup de personnes qui sont, à l'égard de cet établissement, non pas en froideur, mais seulement en retard, et qui, si elles n'en ont pas été les

précurseurs, se sont réservées d'en être les amis et les soutiens.

Vous recevrez prochainement, Monsieur le Curé, nos instructions sur le concours que vous pouvez prêter à la quête qui sera faite, aux souscriptions qui seront recueillies en faveur de cette œuvre. Aujourd'hui nous vous chargeons seulement de convier les fidèles à la procession qui aura lieu pour l'inaugurer. Elle se fera dans l'après-midi du dimanche 7 décembre. Vous aurez soin d'avancer l'office, de manière qu'on puisse se réunir, vers trois heures, dans la Cathédrale, et en partir à l'issue des premières Vêpres de l'Immaculée Conception, pour se rendre devant l'édifice que nous devons bénir.

La consécration de cette humble maison au nom et en l'honneur de la Très-Sainte Vierge sera, cette année, le complément de la fête magnifique que nous avons offerte, l'année dernière, à Celle qui n'a été exempte de tout péché que pour être la Mère du Sauveur et de ses amis les pauvres. La porte de cet asile sera pour elle un plus bel arc de triomphe que nos arceaux de verdure. Nous vous avons suggéré dernièrement la pensée de perpétuer, par l'érection d'une nouvelle statue de la Sainte Vierge, le souvenir de sa grande fête : nous avons renoncé à provoquer à cet

égard vos libéralités, lorsque nous avons pu prévoir que le moment approchait où il serait à propos de les diriger vers un but meilleur encore. Au lieu d'une œuvre d'art, nous donnerons à Marie un monument de charité; au lieu d'une statue, une maison. Ce sera notre offrande dans cette loterie universelle de bienfaisance organisée sous l'impulsion si remarquable que la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception a donnée à la piété catholique. Lorsque des étrangers, arrivés dans cette ville, vous demanderont à quel signe de charité on peut reconnaître le rang que la population de ce pays a pris dans cette manifestation de foi, vous leur ferez passer la porte Saint-Martin, et vous leur montrerez la maison des Petites-Sœurs des Pauvres.

*P. S.* Vous lirez cette lettre au prône, le premier dimanche de l'Avent (30 novembre), et vous renouvelerez cette lecture le dimanche où devra avoir lieu la procession.

## ALLOCUTION

*Prononcée au service funèbre célébré, dans la cathédrale  
de Perpignan, le 9 septembre 1856,  
pour l'anniversaire de la prise de Sébastopol,  
et pour les soldats et officiers du 21<sup>e</sup> et du 49<sup>e</sup> régi-  
ments de ligne,  
morts dans la guerre d'Orient.*

---

MESSIEURS,

La touchante cérémonie qui nous réunit au pied des autels me rappelle un trait de la Bible qui me semble s'y rapporter. Nous le lisons dans le récit des guerres de Judas Machabée, cet héroïque défenseur des lois et de l'indépendance de son pays. Il venait d'assiéger la ville d'Éphron, située dans la terre de Manassé : « C'était, dit l'historien sacré, une grande  
« place forte, habitée par une multitude de divers

« peuples. Ses murailles étaient garnies de jeunes et  
 « robustes soldats, qui la défendaient vigoureuse-  
 « ment, et il y avait dans l'intérieur de la place une  
 « foule de machines de guerre, et un approvisionne-  
 « ment de traits et de dards (1). » Machabée l'avait  
 emportée d'assaut, à la tête de ses intrépides colon-  
 nes. Ayant ensuite livré quelques autres combats, il  
 fit recueillir les corps de ceux qui étaient tombés sur  
 le champ de bataille, et il demanda qu'on offrît pour  
 eux, dans le temple de Jérusalem, un sacrifice solen-  
 nel d'expiation, parce que « c'est une sainte et salu-  
 « taire pensée, ajoute la Bible, de prier pour les morts,  
 « afin qu'ils soient délivrés des liens de leurs péchés.  
 « *Sancta ergò et salubris est cogitatio pro defunctis exo-*  
 « *rare, ut à peccatis solvantur* (2). »

Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que je viens de retracer quelque chose de votre propre histoire ? La glorieuse campagne de Crimée, entreprise pour protéger, non pas seulement l'honneur de notre patrie, mais aussi les grands intérêts de la civilisation chrétienne, patrie commune des intelligences et des cœurs,

(1) Civitas magna in ingressu posita, munita valde. (*I. Mac.*, c. v, v. 46.) In qua multitudo diversarum gentium habitabat; et robusti juvenes pro muris consistentes fortiter repugnabant : in hac autem machinæ multæ, et telorum erat apparatus. (*II. Mac.*, c. xii, v. 27.)

(2) *II. Mac.*, c. xii, v. 46.

s'est terminée par l'assaut et la prise de Sébastopol. Cette ville était habitée, comme celle d'Éphron, par une multitude de peuplades, différentes de races, de mœurs, de langage. Elles y étaient venues des lacs glacés du Nord, des rives du Don et du Volga, des vallées de la Grèce, des steppes de la Tartarie. Ses fortifications étaient devenues, par leurs vastes développements, l'immense camp retranché de toute une armée. Ses remparts avaient en quelque sorte pour créneaux des murailles vivantes qui se reconstruisaient au moment où l'on venait de les battre en ruines, et qui savaient réparer, avec une égale promptitude, les brèches des tours et les brèches des bataillons. Sébastopol renfermait un inépuisable arsenal, non pas de flèches et de dards, comme la ville de Judée, mais de ces instruments de destruction que la science moderne a inventés, dans ses premiers essais, et qu'elle a de nos jours si formidablement perfectionnés. Cette ville, cette forteresse, ce camp semblaient devoir fatiguer la patience de l'armée française : au jour marqué, elle est tombée enfin devant son irrésistible élan. Vous avez eu, dans sa chute, avec votre tribut de sang, votre grande part de gloire. Vos deux régiments, qui avaient déjà beaucoup souffert, ont été cruellement décimés au jour décisif. Dans l'ardeur de cette dernière lutte,



vous ne pensiez qu'au devoir de vaincre : mais bientôt votre pensée s'est reportée sur un autre devoir. Quand la poussière, soulevée sous les pas de vos bataillons, a été dissipée, quand ces champs et ces ravins, qui avaient été couverts, pendant quelques heures, d'un voile de fumée et d'éclairs, ont reparu à vos yeux, vous vous êtes mis à rechercher, vous avez pieusement recueilli les restes sanglants de vos frères d'armes. Vous avez creusé, de vos mains triomphantes, leurs fosses dans une terre étrangère, en vous disant que la patrie est partout où l'on meurt pour elle. Vous les avez placées, autant que vous l'avez pu, à l'ombre de la croix de l'Église et du drapeau de la France. Elles ont reçu vos adieux le jour du départ, le jour où vous êtes montés sur les vaisseaux qui vous ont ramenés parmi vos concitoyens et auprès de vos familles. Mais les joies du retour ne vous ont pas fait oublier ceux qui n'étaient pas revenus. Aux approches du glorieux et triste anniversaire, vous avez visité, par la pensée, ces tombes lointaines auxquelles vous ne manquerez pas, si vous étiez encore près d'elles, de rendre, à pareil jour, les honneurs funèbres. Vous avez voulu les dédommager de leur exil, de leur isolement sur une plage russe de la mer Noire, en demandant à la religion de leur envoyer les prières et les bénédic-

tions qu'elles eussent reçues dans les cimetières de la patrie. Vous avez désiré que le sang du Rédempteur fût offert pour ceux qui ont donné leur sang à leur pays; qu'on invoquât pour eux le Dieu juste et miséricordieux, miséricordieux surtout pour tout cœur chrétien qui sacrifie généreusement sa vie à son devoir. Pleins de ces souvenirs, de ces regrets, de ces espérances, vous vous êtes réunis aujourd'hui autour de ce cercueil, avec ce général illustre qui a si dignement soutenu en Crimée l'honneur de nos armes, et sur le front duquel brille un reflet de toute cette gloire (1), avec vos nobles chefs (2), avec ces blessés de la victoire que je vois là à une place d'honneur dans le sanctuaire. Vous êtes venus tous ensemble mêler vos prières aux nôtres, parce que vous savez, vous aussi, que c'est *une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés des liens de leurs péchés : pro defunctis exorare, ut à peccatis solvantur...*

Cette pieuse manifestation ne nous a point surpris. Nous y avons vu une nouvelle expression des sentiments religieux qui se sont développés dans l'armée. Lors-même que je ne les aurais pas connus, comme

(1) M. le général le Faucheux, commandant actuellement la 41<sup>e</sup> division militaire.

(2) M. Lefèvre, colonel du 21<sup>e</sup>; — M. de Mallet, colonel du 49<sup>e</sup>.

tout le monde, par les récits des feuilles publiques, il m'eût suffi, pour les apprécier, de quelques mots d'un de vos plus grands généraux, récemment nommé Maréchal de France : « Je ne crois pas, disait-il, qu'on ait jamais vu une armée aussi dominée par le sentiment du devoir ; et, lorsqu'on creusait au fond de ce sentiment, on trouvait le christianisme. » De là, Messieurs, toutes ces marques si sincères de respect que la religion a reçues dans les camps, dans les ambulances, dans les hôpitaux ; de là, pour un très-grand nombre, le besoin bien senti de recourir à ses consolations, de se soutenir de ses espérances ; de là ces signes religieux, qu'avaient placés sur leurs cœurs tant de braves qui portaient déjà ou qui allaient bientôt porter, sur leurs uniformes, la médaille du mérite ou l'étoile de l'honneur ; de là tant d'exemples aussi édifiants par l'esprit de foi qui était leur principe commun qu'ils sont intéressants par la variété de leurs détails, où les inspirations du chrétien prennent les nuances du caractère du soldat ; de là enfin tant d'agonies qui ont offert ce qu'il y a de plus touchant dans la résignation et la piété, les unes obscures, les autres éclatantes, mais où toute distinction s'efface pour nous dans l'auréole des saintes morts. Je ne crains pas d'affirmer qu'un livre, où tous ces traits seraient

recueillis, aurait une des plus belles places dans l'histoire religieuse de notre époque.

Mais, si l'armée s'est sentie attirée vers la religion, la religion, de son côté, s'est empressée d'aller à elle. D'où sont venues vers vous, vers vos blessés, vos malades, ces anges consolateurs, qu'on nomme Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul? Il y a, Messieurs, à Paris, une humble et vaste maison, où se trouve le quartier-général d'une armée pacifique, qui ne fait la guerre qu'en luttant, aussi bien qu'elle le peut, avec tous les maux, pour les affaiblir ou pour les vaincre, et qui, forte aujourd'hui de douze mille combattantes, envoie, au service de toutes les douleurs, des détachements dans toutes les parties du monde. Cet admirable institut est une création de la foi catholique, que nous envient des pays protestants, qui ont fait naguères, pour en reproduire quelque image dans de petites proportions, une tentative aussi honorable, à certains égards, dans son principe, qu'elle a été peu brillante par ses résultats. L'Angleterre a certifié, par les aveux de ses journaux, la supériorité qui appartient, dans l'ordre du dévouement, à nos vierges sacrées, avec la même franchise que, dans ses discussions de tribune, elle a reconnu, sous le rapport de l'organisation, la supériorité de nos intendances mili-

taires. Ne fait pas qui veut une Sœur de Charité : il faut, pour en former la délicate et robuste essence, certaines émanations célestes, dont l'Église catholique seule a le secret, puisqu'elle seule y réussit. Je n'ai pas besoin, Messieurs, de beaucoup de paroles pour caractériser, en m'adressant à vous, ces généreuses femmes, fortes comme de vieux soldats et tendres comme de jeunes mères. Je dirai tout en un seul mot : vous savez qu'elles sont vouées au culte de la souffrance, comme vous l'êtes au culte de l'honneur. Vous n'avez pas oublié non plus qu'elles ont ajouté leurs mortes à vos morts, et que leur sainte cohorte a droit d'être comprise dans nos prières pour les combattants de Crimée. Que vous dirai-je aussi de vos aumôniers, de ces apôtres des camps, que l'Église, s'empressant de répondre aux intentions si chrétiennes de l'Empereur, a fait partir pour les hôpitaux de Constantinople, et pour les bivouacs de Sébastopol ? Vous les avez vus à l'œuvre, Messieurs ; vous pourriez dire, bien mieux que moi, qu'ils ont partagé avec joie vos fatigues, vos peines ; qu'ils ont fait leur devoir de prêtre comme vous avez fait votre devoir de soldat ; que, dans les moments les plus critiques, ils n'ont pas plus manqué à leur poste que vous n'avez manqué au vôtre (1).

(1) Un officier anglais, protestant, de l'armée d'Orient, disait au Père

Grâce à ces bonnes relations, qui se sont formées dans une vie commune de privations et de dévouement ; grâce à ce qui s'est fait de part et d'autre, on a vu se rajeunir l'ancienne fraternité du prêtre et du soldat, de ces deux professions, qui, malgré toutes leurs différences, ont entre elles une grande affinité, à raison de la discipline sévère qui leur est commune. Cette fraternité avait reçu comme un nouveau baptême dans l'expédition de Rome, sous le dôme de Saint-Pierre : elle s'est fortifiée, elle a été confirmée sous les tentes de l'armée d'Orient.

C'est avec ces pensées, Messieurs, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de vous dire, que je suis venu, accompagné du Chapitre de ma Cathédrale, présider au service religieux qui vous rassemble. Mais ce n'est pas seulement le clergé qui s'associe, en ce moment, à vos émotions. Voyez autour de vous cette élite de hauts fonctionnaires, qui se sont fait un devoir de vous témoigner qu'ils y prennent part. Voyez avec quel intérêt le peuple, qui afflue dans cette église, regarde ce glorieux catafalque, cette couronne de laurier posée sur le drap mortuaire, ces fais-

Parabère, et, en sa personne, à ses dignes collaborateurs : « Nos ministres fuient le danger que vous cherchez ; ils ont peur du choléra que vous ne craignez pas ; on ne les voit jamais où vous êtes toujours ; notre religion ne fait ni prêtres ni sœurs de charité. »

ceaux de vos armes, qui sont ici plus qu'un emblème, ces canons placés sur les gradins du monument, pour y représenter les batteries que vous avez soutenues et celles que vous avez affrontées, ces écussons attachés aux piliers du temple, où se lisent des dates et des noms immortels. Vous nous avez fourni, Messieurs, la plus noble parure de cette fête funèbre. De notre côté, tout ce que nous avons pu faire pour sa décoration est, à nos yeux, veuillez le croire, un trop faible symbole de la sympathie avec laquelle nous partageons, à l'égard de l'armée, l'admiration et la reconnaissance du pays. Aussi j'espère que nous conserverons, vous et nous, un bon souvenir de ce premier anniversaire religieux de l'assaut et de la prise de Sébastopol, célébré dans la cathédrale de Perpignan.

Mais, permettez-moi, Messieurs, de vous le dire en finissant, nous devons en emporter quelque chose de meilleur qu'un bon souvenir : ce quelque chose, ce sont des prévoyances salutaires, ce sont de bonnes résolutions. Ces images de mort et de victoire ne doivent-elles pas nous faire penser à une autre victoire qui ne s'accomplit qu'au moment de la mort ? Dans notre voyage en ce monde, dans cette courte expédition qu'on appelle la vie humaine, et où nous sommes bien moins établis dans des demeures stables que

campés en quelque sorte sous des tentes, nous avons à combattre nos passions pour remplir tous nos devoirs d'hommes et de chrétiens (1). On peut vaincre un ennemi extérieur avec de l'habileté et du courage ; mais pour dompter l'ennemi intérieur, pour se vaincre soi-même, il faut d'autres ressources. La défiance de ses propres forces, la prière qui obtient le secours d'en haut, les moyens que Dieu a établis pour nous purifier et nous soutenir, voilà nos armes dans les combats de l'âme. La foi seule nous apprend et nous dispose à bien manœuvrer dans cette sainte guerre, parce que, sans elle, nos pensées et nos actions s'arrêtent à ce qui les détourne du but, et qu'elle seule les dirige vers un triomphe devant lequel tous les autres s'effacent. C'est ce qu'a si bien dit le plus sublime des orateurs chrétiens dans l'oraison funèbre d'un des plus illustres guerriers de l'ancienne France. Après avoir retracé les exploits du grand Condé, Bossuet, se représentant le héros sur son lit de mort, tel qu'il était à ce dernier jour, sous la main de Dieu, lorsque la gloire du ciel commençait à lui apparaître, s'écriait en lui faisant un magnifique adieu : « C'est là que je  
« vous vois plus triomphant qu'à Fribourg et qu'à  
« Rocroy ; et, ravi d'un si beau triomphe, je dirai en

(1) *Militia est vita hominis super terram. (Job., c. vii, v. 1.)*



« actions de grâces cette parole du bien-aimé disciple :  
 « *La véritable victoire, celle qui met sous nos pieds le*  
 « *monde entier, c'est notre foi* (1). » Ambitionnez, Messieurs, cette victoire suprême. Vous en avez remporté d'autres; mais, quelque grandes qu'elles aient été, votre cœur, tel que Dieu l'a fait, est plus grand qu'elles : elles ne sauraient lui suffire. Dans les nobles plaisirs qu'elles vous font goûter vous ne verriez plus, à la fin de la vie, qu'un superbe songe, si elles n'étaient suivies de la victoire qui décide de l'éternité. Il ne faut pas avoir une longue expérience des choses de ce monde pour comprendre l'inanité de tout ce qui ne brille qu'en passant. Cherchez ce qu'il y a au fond de toute la gloire qu'il soit possible d'acquérir sur cette terre; demandez-lui ce qu'elle est, ce qu'elle signifie, et vous sentirez qu'elle ne peut être, aux yeux de nos âmes immortelles, une réalité, qu'autant qu'elle est une ombre d'une autre gloire, qu'une humble soumission à la loi de Dieu peut seule mériter.

(1) *Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra. (I. Ep. S Joann., c. 5, v. 4.)*

## ALLOCUTION

*Pour l'installation des Petites-Sœurs des Pauvres  
à Perpignan.*

---

Perpignan, 7 décembre 1856.

Messieurs,

La population de Perpignan aura vu, dans l'intervalle d'une semaine, deux solennités bien diverses, une fête du progrès matériel, et une fête du progrès dans la charité. Il y a huit jours, vous êtes sortis par la porte Notre-Dame pour assister à la pose de la première pierre du pont de l'Agly; aujourd'hui, vous êtes venus par la porte Saint-Martin prendre part à la bénédiction d'une maison nouvellement bâtie de ce côté de la ville. Dimanche passé, vous applaudissiez à un travail directement lié au vaste système des chemins de fer qui doivent sillonner tout le territoire; aujourd'hui, vous témoignez votre sympathie pour un éta-

blissement qui, tout petit qu'il est encore, fait partie de ce grand réseau de bienfaisance que le christianisme étend sur tout le pays. Dimanche dernier, vous avez écouté les paroles du premier magistrat du département, qui a été un noble interprète du génie de la France; aujourd'hui, vous prêtez l'oreille à quelques mots de votre évêque qui n'exprimera que très-imparfaitement les pensées que la religion lui inspire. Voilà les différences des deux solennités qui auront ouvert ou fermé cette heureuse semaine.

Toutefois, quelle que soit leur diversité, les deux genres d'œuvres auxquelles elles se rapportent sont unis dans un but commun, qui est de concourir, selon l'ordre établi par la Providence, à l'accroissement des biens et au soulagement des maux. Un des grands bienfaits des chemins de fer est d'abrégéer les distances. Mais il y a dans ce monde d'autres distances qui ne se mesurent pas par toises et par kilomètres. Il y a le large intervalle qui sépare le riche et le pauvre, celui qui a plus que le simple superflu et celui qui a moins que le strict nécessaire. Dieu a dit à la vapeur : Rapproche les cités et les peuples; il a dit à la charité : Rapproche les conditions et les rangs. A côté du génie, qui, par ses merveilleuses découvertes, fait jaillir de nouvelles sources de richesses, il a placé la charité,

qui s'efforce incessamment de faire verser, dans les profondeurs de la misère, la surabondance de la prospérité commune. Fasse le ciel que ces deux puissances marchent d'un pas égal, que l'une ne soit point boiteuse, tandis que les pieds de l'autre semblent avoir des ailes ! Heureuse la société, si leurs progrès sont en quelque sorte parallèles, si, à côté des gares qui sont des comptoirs, on s'empresse de construire d'autres gares qui soient des refuges, si un sanctuaire de la charité vient toujours se placer près de chaque nouveau monument de la fortune publique !

Il me semble, Messieurs, que ce vœu se réalise aujourd'hui parmi nous, du moins à quelque degré. On a posé la première pierre du pont que le chemin de fer attendait, presque en même temps que l'on a mis la dernière tuile sur le grenier de cette maison ; le mobilier des Petites-Sœurs s'arrange pendant que les rails se placent ; le réfectoire de l'hospice a même pris les devants sur le débarcadère. J'aime à voir un heureux augure dans ce rapprochement, dans cette coïncidence. J'ai besoin d'espérer que les ressources nouvelles de cette contrée seront bénies et sanctifiées par de nouvelles bonnes œuvres. Je me plais aussi à penser que les personnes charitables qui auront accoutumé leurs aumônes à prendre souvent la route qui

conduit à cette maison seront protégées, lorsqu'elles se lanceront elles-mêmes sur l'autre route, contre les dangers presque inséparables de cette brillante manière de voyager. Il me semble qu'une sainte association en faveur d'un asile, qui s'ouvre presque au même moment où va s'ouvrir le chemin de fer, est, dans les vues de la foi, une bonne compagnie d'assurance qui, sans donner à chacun de ses membres la certitude d'être préservé, peut en inspirer à tous la confiance.

J'ai un autre motif de croire que la maison des Petites-Sœurs sera, pour Perpignan, un gage de bénédictions divines. Il est très-beau sans doute de créer des œuvres nouvelles; mais il est encore plus conforme au plan de la Providence de reconstruire, avec des éléments nouveaux, des œuvres anciennes, parce que toute institution de bienfaisance qui correspond à des besoins permanents devrait être immortelle sur la terre. C'est là ce qui donne, à mes yeux, un mérite spécial à notre maison des vieillards. Cet établissement où tout paraît nouveau n'est pourtant, pour cette ville, qu'une résurrection d'une œuvre antique, dont l'origine s'est perdue dans les obscurités de l'histoire. Par vos bienfaits pour cet hospice naissant, vous refaites un des anneaux brisés de la tradition de charité que vous ont léguée vos ancêtres. Parmi les fonda-

tions de vos pères, il en était une qui avait le même but que la fondation actuelle. Il y avait dans le faubourg des Blanqueries, sous le nom d'*Hospitalet*, une maison destinée à recevoir des vieillards pauvres. Elle fut détruite par une inondation peu de temps avant l'époque où les autres institutions de charité ont été emportées par le torrent révolutionnaire. Lorsque la période des dévastations sacrilèges a eu pris fin, vos magistrats municipaux ont reconquis successivement une partie de ce qui avait été enlevé du patrimoine des pauvres. Les maisons pour l'instruction des pauvres, pour l'éducation des orphelins, pour le traitement des malades se sont reconstruites; mais une place restait vide. C'était celle de l'hospice des vieillards. Son foyer éteint ne s'était pas rallumé : ses pierres dispersées ne s'étaient pas rejointes. Grâce à Dieu, grâce à vous, messieurs, cette lacune est remplie, le vieil hospitalet renaît sous une nouvelle forme; il reparaît rajeuni par cette vie nouvelle que va lui communiquer une admirable institution, que Dieu a suscitée de nos jours tout exprès pour de prreilles œuvres. Dans l'endroit où il est situé maintenant, il ne sera plus menacé par les eaux furieuses d'un torrent; il ne verra désormais affluer dans son paisible enclos que les ruisseaux de la charité publique.

J'aimerais, Messieurs, à vous entretenir plus longtemps d'un sujet qui vous intéresse, à caractériser, sous d'autres rapports, la signification de ce monument de la charité. Mais, si vous avez trouvé bon que je fusse à votre égard l'interprète de l'Œuvre des Petites-Sœurs, ne désirez-vous pas aussi que je sois en ce moment, à l'égard des Petites-Sœurs, l'interprète de vos propres sentiments? C'est donc à vous que je parle maintenant, mes très-chères filles; au nom de cette foule de tout âge, de tout rang, qui se presse autour de vous, je vous dis : Soyez les bienvenues. Ce mot que je vous adresse, je l'ai entendu récemment dans une autre circonstance dont le souvenir me revient à propos. C'était vers la fin d'une fête religieuse, qui se célèbre chaque année dans une des villes de notre littoral. Le soir de cette fête, lorsque, après une procession en mer, le bateau qui porte les reliques du patron de Collioure, touche au rivage, on lui crie : Que venez-vous faire ici? Le pilote répond : Je rapporte le corps de notre martyr saint Vincent; et alors le chef du port lui dit : Soyez le bienvenu. Et moi aussi, mes chères filles, moi qui suis dans ce diocèse par la volonté de Dieu, et malgré tout ce qui me manque, le chef de la religion de ce port où se réfugient les âmes pour y être à l'abri des plus tristes orages, je

vous dis à mon tour : Petites-Sœurs que l'étoile a conduites des grèves de la Bretagne aux pieds de nos Pyrénées, que nous apportez-vous ? L'humilité ne vous permet pas de répondre : mais chacun répondra pour vous que vous nous apportez un trésor de dévouement, que vous nous apportez, avec les trois vœux de la vie religieuse, votre quatrième vœu *d'hospitalité*, que vous nous apportez, non pas le corps d'un martyr vénéré, mais des âmes et des corps dévoués à un genre de vie, qui, par son abnégation et ses souffrances, semble à beaucoup de personnes être un continuel martyr. Je vous dis donc encore une fois : Soyez les bienvenues. C'est au milieu de nos bénédictions que nous vous introduirons tout à l'heure dans cette maison. Allez, allez prendre possession de votre pauvreté. Entrez en jouissance de vos sacrifices. Allez occuper les petits coins que vous vous réservez ; couchez sur les lits de paille que votre règle vous donne ; économisez les restes qui seront votre nourriture ; allez vivre de toutes ces privations pour vous faire les égales, les compagnes, les infirmières, les sœurs, les mères, les servantes des pauvres ; partagez tout avec eux, excepté vos peines. Mais, quelque préoccupées que vous soyez de vos vieux enfants, n'oubliez pas qu'il y a aussi sous les toits de l'opulence des vieillards



qui souffrent beaucoup ; qu'il y a, dans les rangs de la fortune, de pauvres âmes qui sont privées de ce qui fait le trésor du cœur ; n'oubliez pas surtout que vous avez, dans cette ville, un grand nombre de personnes qui sont les amis de ceux dont vous êtes les sœurs. Donc, en consacrant à vos pauvres vos soins, vos fatigues de chaque jour, sachez en tirer encore un autre parti : transformez-les en prières. Offrez-les pour tous les bienfaiteurs, toutes les bienfaitrices de cette maison de charité, et en particulier pour celui qui a si généreusement contribué de toute manière à cette fondation, et à qui je dois payer publiquement un tribut de reconnaissance. Offrez-les pour tous les hauts fonctionnaires de l'armée, de l'administration, de la magistrature, de la cité, qui ont voulu vous donner par leur présence un gage de leur sympathie. Offrez-les pour ces dignes religieuses qui vous ont conduites ici en procession, et qui vous escorteront toujours de leurs vœux et de leurs prières, pour ces bons soldats qui vous aideront du même cœur dont ils vous ont fêtées aujourd'hui, pour tout ce peuple qui, en ce moment, semble n'avoir qu'une âme. Et puis, vous n'oublierez pas, j'en suis sûr, celui qui vous a appelées ici, qui va bénir votre maison comme pontife, et qui sera toujours heureux de la visiter comme père.

## LETTRE

*A MM. les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Perpignan.*

---

MESSIEURS,

Je m'étais proposé de vous écrire dès la semaine dernière à l'occasion de la quête qui va vous conduire de nouveau, en pèlerins de la charité, dans tous les quartiers de la ville ; mais l'état de souffrance où je me suis trouvé m'a forcé de retarder de quelques jours, et m'oblige en ce moment d'abrégé de quelques lignes la lettre que je me fais un plaisir et un devoir de vous adresser.

J'ai la confiance que cette quête sera bénie comme celle qui l'a précédée, et que les secours monteront

encore au niveau de votre zèle. La population de Perpignan vient de faire, il est vrai, un surcroît d'efforts pour concourir à l'établissement des *Petites-Sœurs des Pauvres*. Mais dans le budget de la charité chrétienne, comme dans les autres budgets, le chapitre des crédits extraordinaires n'empêche pas le cours régulier des contributions. Vous avez mérité, Messieurs, par vos services si constants, si désintéressés, que vos saintes dépenses fussent mises au rang des subventions annuelles de la bienfaisance perpignanaise : elles sont inscrites désormais à ce titre dans deux registres fidèles : dans le cœur de ceux qui savent le bien que vous faites, et dans le cœur de ceux qui en ressentent les effets.

On comprendra que vous avez à supporter vous-mêmes, dans vos achats pour les pauvres, le poids de la cherté des subsistances, et que la même cause, qui rend votre intervention plus nécessaire, en restreint à quelque degré les résultats. Il faut donc que l'on compense par des aumônes plus considérables cette surcharge momentanée de votre livre de compte. La raison le dit et le cœur le dira mieux encore.

Recommencez donc, Messieurs, avec confiance votre noble et touchant pèlerinage, pour recueillir au nom du Sauveur tout ce qui vous sera offert en argent, en

substances alimentaires, en vêtements, en denrées de toutes sortes. Les rues vous béniront à votre passage, et les portes s'ouvriront. Vous acquerrez, ainsi que tous ceux qui contribueront à votre œuvre, de nouveaux motifs d'espérer qu'à la fin de cette vie, pleine de misère et de charité, une autre porte s'ouvrira, et que vous entendrez alors, de la bouche même des anges, ce mot heureux que vous adresseront ces jours-ci tant de personnes charitables : Entrez.

Recevez, Messieurs, avec la bénédiction paternelle de votre évêque, l'assurance de ma haute estime et de mon affectueux dévouement.

Perpignan, 13 janvier 1857.



# MANDEMENT

POUR

LE CARÊME DE L'AN DE GRACE 1857.

---

Sur les besoins religieux du diocèse.

---

Le retour du Carême va ramener le moment où nous devons vous adresser des paroles, auxquelles beaucoup d'âmes, nous le savons, ne manquent pas de répondre. C'est avec bonheur que nous reprenons, chaque année, cette conversation diocésaine. Nous nous sentons toujours attiré vers ces entretiens de famille : c'est un devoir qui nous repose de nos autres devoirs. Nous n'éprouvons jamais de plus douces

émotions que lorsque, dans le cours de nos tournées pastorales, nous conversons, suivant le mot de saint Jean, *de bouche à bouche* (1), avec les bons habitants des lieux que nous visitons. Mais ces heures sont bien courtes, et elles ne reviennent qu'à de trop longs intervalles. Il faut suppléer par la parole écrite à la parole vivante. Bénis soient donc les moments où nous devons du moins vous envoyer les exhortations que nous voudrions vous porter nous-même, où nous chargeons tous les Prêtres associés à notre Ministère de multiplier notre voix le même jour, à la même heure, sur tous les points de nos vallées et de nos montagnes, et de rendre à chaque paroisse ce que nous disons à tout le diocèse.

Nous vous avons annoncé, l'année dernière, que nous nous proposons de vous donner une suite d'instructions dogmatiques et morales, liées entre elles par les rapports mêmes des vérités qui en seront le sujet. Nous avons commencé par la Doctrine chrétienne sur l'amour de Dieu, sur cet amour, à qui appartient la souveraineté dans l'empire des vertus. Il semble que, pour suivre l'ordre des idées, nous devrions vous parler maintenant de l'amour du prochain, qui n'est en quelque sorte que le rayonnement de l'amour de Dieu

(1) Apud vos et os ad os loqui. (II. *Epis. S. Joan.*, v. 12.)

dans la sphère des relations humaines. Mais nous vous avons prévenus que nous nous écarterions de notre plan chaque fois qu'il nous paraîtrait nécessaire ou convenable de substituer à un exposé général de doctrines quelques observations particulières sur les besoins religieux de la grande famille que Jésus-Christ nous a confiée. Le moment est arrivé, nous le croyons, de vous entretenir à ce sujet. Il y aura bientôt trois ans que nous sommes au milieu de vous. Dans cet espace de temps, nous avons étudié les ressources qui existent dans ce diocèse ; nous avons remarqué aussi ce qui lui manque pour remédier au mal, pour développer le bien. Ne désirez-vous pas, N. T.-C. F., que nous vous fassions part des observations que nous avons pu recueillir ? Ce qu'il nous est nécessaire de savoir pour travailler à votre prospérité spirituelle, n'est-il pas utile que vous le sachiez aussi, du moins en partie, pour seconder nos efforts ? Lorsque les besoins d'un diocèse y sont généralement connus , lorsque sa situation religieuse est bien appréciée, l'opinion publique qui se forme à cet égard fournit, sous plusieurs rapports, un point d'appui pour les améliorations qu'il convient d'accomplir ou de préparer. Tel est le motif qui nous détermine à vous communiquer, sur une matière aussi importante, quelques-unes des



pensées qui nous préoccupent. Ce n'est pas un discours que nous venons vous adresser, c'est une suite de renseignements et d'avis. Un pareil sujet ne demande que l'exactitude et la clarté, unies à l'expression des sentiments que la religion inspire, et nos paroles ne gagneraient pas en force ce qu'elles perdraient en simplicité.

Nous commençons par vous dire, N. T.-C. F., que, grâce à Dieu, malgré les ravages du mal depuis soixante ans, il y a dans ce diocèse de bons éléments, plus nombreux, plus vivants qu'ils ne le sont dans plusieurs autres pays. La foi subsiste dans la masse de la population. Les traditions catholiques, si profondément enracinées dans les mœurs de vos ancêtres, ont conservé une grande force. La religion est généralement respectée de ceux mêmes qui n'ont pas le bonheur d'en observer les lois. Les offices sont suivis; la dévotion envers la Très-Sainte Vierge se manifeste par des signes non équivoques; le culte des Saints est en honneur; la piété envers les morts est vivement sentie. Nous savons qu'il y a de tristes ombres dans ce tableau; que, dans certaines paroisses surtout, la négligence du devoir pascal, la violation du saint jour du dimanche, présentent le spectacle le plus affligeant; que des unions illégitimes, auxquelles on

donne le nom de mariages civils, placent l'irréligion à l'origine même de la famille ; et qu'il y a lieu de gémir aussi sur la propagation d'autres scandales, qui font un douloureux contraste avec l'esprit religieux du pays. Nous vous entretiendrons de ce déplorable sujet dans une autre instruction : aujourd'hui, nous voulons vous parler, non de ce qui accroît le mal, mais de ce qui manque au bien ; non des conséquences que produit l'affaiblissement de l'esprit de foi, mais de ce qu'il est utile de faire pour les combattre dans leur principe, en fortifiant les moyens d'action dont la Religion dispose. Sans embrasser cette matière dans toute son étendue, nous appellerons particulièrement votre attention sur quelques points saillants, savoir : le nombre des Ecclésiastiques comparé aux besoins du Diocèse, les exercices religieux extraordinaires qu'il importe de donner successivement dans les diverses Paroisses, l'éducation du peuple et l'entretien des églises.

## I

*Du nombre des Ecclésiastiques comparé aux besoins  
du Diocèse.*

Selon l'ordre établi par la Divine Providence, chaque diocèse, tout en participant à la vie commune de l'Église, a sa vie propre ; et, après la première période de son existence, il doit trouver dans son sein des ressources qui correspondent à ses besoins, dans ce qu'ils ont du moins de plus essentiel. Il en est, à cet égard, de l'ordre religieux et moral à peu près comme de l'ordre physique. Chacune des régions du globe, que Dieu a destinées à l'habitation des races humaines, peut produire, moyennant les efforts de l'homme, ce qui est nécessaire à la subsistance de ceux qui sont venus y planter leurs tentes ou y fixer leur demeure. Toutefois, la terre a des régions infertiles et disgraciées : sous les frimas du nord, la végétation est pauvre, et dans les déserts de la zone torride, les sources d'eau sont rares. Mais, dans l'Église, chaque

pays reçoit du Soleil de vérité une chaleur bienfaisante ; et si la population sait remuer le sol de la foi, comme autrefois Moïse frappa le rocher, elle peut en faire jaillir des sources d'eau vive.

Or, la première nécessité d'un diocèse, c'est évidemment de posséder un clergé suffisamment nombreux. Dans l'ancienne loi, la tribu sacerdotale se perpétuait par la voie de la naissance charnelle : elle se perpétue, sous la loi de grâce, par une naissance spirituelle, qui se nomme vocation. De toute éternité Dieu s'est choisi, dans chaque pays, un certain nombre d'enfants, qu'il a marqués en quelque sorte du sceau de leur sacerdoce futur ; et, si cette empreinte divine n'est pas détruite, si l'on ne met pas obstacle à ces vocations, chaque diocèse peut fournir, proportionnellement à sa population, le contingent qui lui est assigné, dans les décrets de Dieu, pour le recrutement de cette milice universelle, qui combat en tous lieux pour la conquête des âmes.

A cet égard, les diocèses peuvent se diviser en trois catégories :

La première comprend ceux où la foi a été si affaiblie, où les vocations ont été si peu nombreuses, qu'ils ont dû, qu'ils doivent encore chercher ailleurs des auxiliaires et des renforts.

D'autres diocèses, au contraire, ont une surabondance, et les évêques y sont obligés de prendre certaines précautions, pour que le chiffre des ordinations ne dépasse point, d'une manière notable, le nombre de places dont ils peuvent disposer. Heureuse sollicitude, embarras fortuné qui donne beaucoup moins de soucis qu'il ne provoque d'actions de grâces .

Enfin, on compte plusieurs autres diocèses qui, sans être dans un état de pénurie, ne sont pas non plus dans un état de richesse. Le clergé, quoique nombreux, y est encore numériquement trop faible, et il est indispensable de faire de nouveaux efforts pour arriver au moment où cette disproportion aura disparu.

C'est dans cette dernière catégorie que se trouve placé le diocèse de Perpignan. Il y a un bon nombre de villages qu'il est nécessaire d'ériger en succursales ; dans d'autres endroits, des chapelles vicariales pourraient suffire pendant quelque temps. Mais, si tous ces établissements avaient lieu, nous ne pourrions pourvoir à ces nouvelles places : nous aurions des cures sans curés et des chapelles sans chapelains. D'autres communes sont disposées à s'imposer des sacrifices pour entretenir un ecclésiastique : le cœur nous saigne lorsqu'elles viennent nous demander un prêtre,

et que nous sommes forcé de leur répondre qu'il nous est actuellement impossible de leur en donner. Nous savons aussi que plusieurs localités ont grand besoin d'un vicaire, parce qu'il est bien difficile au curé, souvent accablé par l'âge, de se multiplier assez pour satisfaire aux besoins d'une population croissante, ou au service des annexes trop éloignées du chef-lieu de la paroisse. Voilà l'état réel, N. T.-C. F.; nous ne doutons pas que vous n'en soyez affligés comme nous. En vous le signalant, nous venons de vous confier une de nos plus vives préoccupations : elle serait plus douloureuse que nous ne saurions le dire, si nous n'avions l'espoir d'un meilleur avenir.

Vous nous demanderez sans doute, N. T.-C. F., comment vous pouvez nous aider sous ce rapport. Cela vous est possible de plusieurs manières. Vous le pouvez d'abord en recourant au plus grand moyen d'action qu'il y ait dans le monde spirituel, la prière. Les vocations ecclésiastiques sont des grâces éminentes, non pas seulement pour ceux qui sont appelés au sacerdoce, mais aussi pour ceux en faveur desquels ils sont appelés. De communes supplications doivent solliciter un bienfait qui est pour tous. Et cependant cette sainte pratique n'est-elle pas négligée, non par mauvaise volonté, mais par inadvertance et par oubli?

Les âmes pieuses prient beaucoup pour elles, pour leurs parents, pour leurs amis, pour les bonnes œuvres auxquelles elles prennent part : il faut aussi qu'elles se souviennent de demander souvent à Jésus-Christ que ses Ministres se multiplient parmi nous. C'est là une grande dévotion catholique, bien supérieure à telles ou telles dévotions particulières, louables sans doute, mais moins saintes et moins fécondes. L'Église nous invite à la pratiquer, d'une manière toute spéciale, à l'époque des Quatre-Temps, qui est aussi celle des Ordinations. En échange des prières qu'elle fait alors pour que vos moissons soient abondantes, rendez-lui des prières pour qu'il y ait abondance de bons prêtres. Nous voudrions aussi que, dans les communautés religieuses, on choisît, chaque mois, et mieux encore chaque semaine, un jour où les exercices de piété seraient offerts dans le même but au Souverain Pasteur des âmes et à la céleste Reine du Clergé. Nous demandons aussi à toutes les personnes qui ont le bonheur de s'approcher souvent de la Sainte Eucharistie, de réserver, à la même fin, quelques-unes de leurs communions. Il nous serait bien doux d'apprendre que ces pratiques, qui renferment ce qu'il y a de plus pur dans l'essence de la piété et de la charité, se popularisent dans les rangs

de ces âmes pleines de foi et de dévouement qui forment l'élite d'un diocèse. Si l'on se conforme à ces recommandations, nous n'hésitons pas à vous promettre que les vocations saintes seront plus nombreuses.

Vous pouvez en outre nous aider, en concourant, si votre position de fortune vous le permet, à l'entretien des élèves du sanctuaire. Vous n'ignorez pas que les séminaires diocésains ne pourraient supporter un lourd fardeau de pensions totalement ou partiellement gratuites; et, d'un autre côté, des enfants, des jeunes gens, qui annoncent d'excellentes dispositions, qui donnent les meilleures espérances, appartiennent à des parents si pauvres qu'ils sont dans l'impossibilité de subvenir aux modiques frais de l'éducation cléricale. Sera-t-il dit que le germe divin, déposé dans l'âme de ces enfants, sera étouffé sous l'indigence de leurs familles? La charité chrétienne n'a-t-elle pas éminemment la vocation de faire éclore ces vocations sacerdotales? Quelle consolation de pouvoir se dire : Quelques pièces d'or, tombées de nos mains dans un sol sacré, y ont produit un arbre de vie! Ne l'oubliez pas, N. T.-C. F., cette œuvre est l'aumône des aumônes, la charité des charités.

Vous pouvez enfin nous aider, en vous abstenant,



pour ce qui vous concerne, de contrarier les vocations, en vous attachant au contraire à les favoriser. Nous nous adressons ici particulièrement aux familles qui jouissent de quelque aisance. Elles produisent trop peu de prêtres : elles ne payent pas à l'Église de Dieu le tribut personnel que, chez un peuple catholique, toute classe de la société doit lui fournir. Dans ce siècle où l'état ecclésiastique n'a rien de brillant aux yeux du monde que son dévouement, des parents, d'ailleurs chrétiens, ne se font pas scrupule d'écarter de l'esprit de leurs enfants la pensée de cette généreuse vocation, pour les diriger vers des carrières où ils rêvent pour eux autre chose que des mérites. Songe-t-on bien à la responsabilité dont on a chargé sa conscience, lorsqu'on s'est efforcé de ravir à un grand nombre d'âmes le prêtre futur que Dieu leur destinait pour les éclairer, pour les conduire, pour les sauver ? Si l'on consultait l'esprit de foi, ne comprendrait-on pas qu'un enfant, offert à Jésus-Christ pour être le *dispensateur de ses mystères*, et son *ministre* dans l'œuvre du salut des hommes (1), est, pour sa famille, un gage des bénédictions divines, même temporelles ? Mais les préoccupations terrestres offus-

(1) *Ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei.* (S. Paul, *ep. I ad Corinth. c. V, v. 1.*)

quent, dans beaucoup d'esprits, les vérités qui devraient les rendre attentifs à ne pas troubler, dans de jeunes cœurs, uné des plus belles opérations de la grâce. Préservez-vous de ces illusions mondaines, qui ont pour effet d'éteindre le flambeau des vocations naissantes, et considérez comme un jour béni celui où un de vos fils vous dira : La vie que vous m'avez donnée, je la donne à Dieu.

Vous le voyez, N. T.-C. F., vos prières ferventes, votre charitable concours à l'entretien des jeunes Lévités, votre disposition sincère à favoriser les desseins de Jésus-Christ pour le recrutement de son sacerdoce, voilà les moyens par lesquels vous pouvez contribuer à cette grande œuvre. Nous chercherons, de notre côté, avec l'aide de Dieu, à employer ceux qui sont à notre disposition. La Providence fera le reste.

Nous avons maintenant à vous faire remarquer un autre vide qui existe dans ce diocèse. Nous vous en parlerons brièvement, nous réservant de nous expliquer plus au long à ce sujet, lorsque le moment sera venu où nous pourrons commencer à remplir cette lacune.

## II

*Des exercices religieux extraordinaires.*

Bien que la vie spirituelle d'un diocèse soit entretenue par les soins ordinaires du clergé de chaque paroisse, il faut que ces travaux habituels soient complétés, de temps en temps, par des exercices religieux extraordinaires, que l'on désigne sous le nom de Retraite ou de Mission. L'expérience universelle constate leur grande utilité. La nature humaine est ainsi faite, que l'habitude émousse les meilleures impressions. La voix d'un Pasteur vénéré n'est plus, à la longue, aussi pénétrante qu'elle l'avait été d'abord. Elle a besoin que des voix inconnues, qui ont l'éclat de la nouveauté, viennent réveiller ce que les prênes de chaque semaine laissent dans un état de torpeur et d'assoupissement. Qui ne sait que beaucoup de pécheurs renvoient d'une année à l'autre leur conversion, dans la vague attente de quelque circonstance solennelle qui sera pour eux le coup de la grâce ? Les exercices d'une Retraite font éprouver une secousse

qui décide les indécis, qui ranime les faibles, qui quelquefois fait un saint d'un impie. Ils donnent à la piété et à la charité une impulsion nouvelle, qui a pour effet de multiplier les bonnes œuvres. Aussi, presque toujours, une mission fait époque dans la vie d'une paroisse.

Appuyée sur cette expérience constante, l'Église s'est attachée à favoriser l'emploi de ce grand moyen de salut, et à combattre les préjugés qui lui sont hostiles. Dans le siècle dernier, une assemblée hétérodoxe ayant prétendu que ces exercices sont dépourvus d'efficacité, et les ayant comparés à des éclairs passagers qui ne laissent pas de traces, le Saint-Siège a condamné solennellement cette doctrine, comme *téméraire, mal sonnante, pernicieuse, et injurieuse envers un pieux usage que l'Église a introduit pour le bien des âmes, et qui est fondé sur la parole de Dieu elle-même* (1).

De nos jours, le vénérable Concile de la Province ecclésiastique à laquelle appartient le diocèse de Per-

(1) *Propositio enuntians irregularem strepîtum novarum institutio-num, quæ dictæ sunt exercitia vel missiones... fortè nunquàm aut saltem perrarò eò pertingere ut absolutam conversionem operentur, et exteriores illos commotionis actus, qui apparuere, nihil aliud fuisse quàm transeuntia naturalis concussionis fulgura... Temeraria, malè sonans, perniciosa, mori pio, salutariter per Ecclesiam introducto, et in Verbo Dei fundato, injuriosa.*

(*Condamnation du Synode de Pistoie par la Bulle Auctorem Fidei, art. 65.*)

pignan, s'est exprimé en ces termes : « Que les curés  
 « aient soin de procurer de temps en temps à leurs  
 « paroisses les exercices d'une Mission, qui sont si  
 « propres à corriger les mauvaises mœurs, à fomen-  
 « ter la piété, à calmer beaucoup de consciences, et à  
 « redonner son ancien lustre au culte divin, quoi  
 « qu'en disent quelques personnes dont cette institu-  
 « tion excite la mauvaise humeur. Que les chefs des  
 « paroisses appellent donc auprès d'eux avec con-  
 « fiance des hommes apostoliques, remarquables par  
 « leur piété et leur doctrine, sachant bien dispenser  
 « la parole de vérité, ou qu'ils les reçoivent avec  
 « gratitude et bienveillance, lorsqu'ils leur sont en-  
 « voyés par l'évêque, à qui surtout est confiée la  
 « charge de pourvoir aux besoins des âmes (1). »

Mais, pour que ce genre d'œuvre ait tout la consis-  
 tance qu'il convient de lui donner, il est nécessaire  
 qu'il y ait une maison de prêtres, vivant en commu-  
 nauté, qui se consacrent spécialement à cet apostolat.  
 Nous désirons vivement doter notre diocèse d'un pa-

(1) Identidem missionum adhibeantur exercitia, quæ ad pravos mo-  
 res corrigendos, fovendam pietatem, permultorum sedandam conscien-  
 tiam, suumque cultui divino pristinum decus restituendum aptissima  
 sunt, quidquid nonnulli in contrarium mussitent. Ad se ergò advocent  
 viros illos apostolicos, pietate et doctrinâ conspicuos, rectè tractantes  
 verbum veritatis; vel eos gratanter ac benevolè suscipiant, si ab Epis-  
 copo, cui præ cæteris incumbit animarum cura, mittantur.

(Concile d'Albi, tit. V, décr. 50.)

reil établissement. Nous avons mûri ce projet, et sa réalisation n'a été retardée que par des circonstances indépendantes de notre volonté. Grâce à Dieu, nous avons lieu de croire, sans en avoir encore une entière certitude, que nous approchons du moment où nos démarches pourront aboutir, et qu'avant la fin de l'année, nous posséderons vraisemblablement un Monastère de Religieux appartenant à la famille de saint François, qui a laissé, dans ce pays particulièrement, de si bons souvenirs. Nous leur confierons cette œuvre, et nous choisissons d'avance, dans le clergé attaché au service des paroisses, plusieurs prêtres, qui interrompent à notre appel leurs fonctions ordinaires, pour s'adjoindre pendant quelques jours aux travaux des Missions, et pour y servir d'utiles auxiliaires.

Nous ne serons point obligé, suivant toute apparence, de recourir, pour cette fondation, à la charité des fidèles; mais nous recourrons à leur sympathie. Le succès d'une Mission n'est jamais plus assuré que lorsqu'elle a été réclamée par les vœux d'une paroisse. Nous savons, il est vrai, que les localités auxquelles elle serait le plus nécessaire, se trouvent être celles qui sont le moins disposées à solliciter cette grâce et que, pour les faire jouir de ce bienfait, il ne faut pas attendre

qu'elles le demandent. Nous savons aussi que quelques bonnes paroisses en sentent d'autant moins l'utilité, qu'elles sont mieux préparées à en recueillir les fruits. Mais les Pasteurs des âmes auront soin, nous n'en doutons pas, de faire comprendre partout l'excellence de ces saints exercices, d'en provoquer le désir là où il n'existera pas encore, et d'y répondre avec empressement là où il se sera déjà manifesté.

### III

#### *De l'éducation, dans les écoles primaires spécialement.*

Si les exercices des retraites produisent de si heureux effets dans la population d'une paroisse, la bonne éducation exerce une influence encore plus salutaire et plus durable sur le jeune âge, et particulièrement sur la classe la plus nombreuse des enfants, sur celle qui remplit les écoles primaires. L'instruction populaire, séparée de la religion, ne serait pas une lumière bienfaisante qui assainit les pensées et les sentiments, ce serait un feu qui dessèche et qui brûle. Les statistiques ont prouvé que les départements, qui ont été, toute proportion gardée, le plus tristement fertiles en

délits et en crimes, sont, en général, ceux où la contagion des doctrines antichrétiennes s'est combinée avec une plus large diffusion de l'enseignement scolaire. Jamais la société n'a été menacée de plus grands périls que lorsqu'à une époque, encore peu éloignée de nous, beaucoup d'écoles, fréquentées par les enfants du peuple, sont devenues, à différents degrés, des foyers d'irréligion. Si cet état de choses eût duré, nous serions arrivés à la barbarie au nom de la propagation des lumières.

On s'est efforcé, depuis lors, de rentrer dans une autre voie. Mais quelles que soient les mesures de l'administration, l'éducation chrétienne dépend surtout du choix des maîtres, soit laïques, soit appartenant à des Congrégations religieuses.

Nous professons une sincère estime pour les instituteurs laïques vraiment chrétiens. Leurs modestes fonctions sont rehaussées par ce qu'il y a de beau dans leur conduite. Si nous avons eu la douleur d'apprendre qu'il s'en trouve plusieurs qui sont loin de donner l'exemple à leurs élèves pour l'accomplissement des préceptes de la religion, nous avons eu la consolation de reconnaître que beaucoup d'autres comprennent que leur profession ajoute, pour eux, une obligation nouvelle aux devoirs communs à tous



les fidèles : nous félicitons les paroisses qui les possèdent ; et, lorsque l'occasion s'en présentera, nous serons heureux de témoigner à chacun d'eux individuellement l'intérêt que nous leur portons.

Mais nous désirons en même temps la multiplication des écoles confiées aux membres des Congrégations religieuses. Leur vertu éprouvée, leur renoncement au monde, la discipline sévère à laquelle ils sont soumis, les traditions qui les dirigent, les leçons d'une longue expérience, que la corporation dont ils font partie communique à ses membres dans le temps même de leur noviciat, constituent, chacun le sait, les meilleures garanties. Mais malheureusement notre diocèse n'est pas riche en fait d'établissements de ce genre. Quelques écoles sont tenues par les Frères de la Doctrine chrétienne. Les villes qui les ont appelés ont pu remarquer, dès les premiers mois de leur installation, à quel point ils savent faire contracter à leurs élèves des habitudes de piété, de respect pour leurs parents, d'obéissance, de modestie, de telle sorte que l'on peut reconnaître, à l'allure même des enfants dans les rues, les signes de la bonne éducation qu'ils reçoivent. Mais plus nous en apprécions les bienfaits, plus nous regrettons que les sources d'où ils découlent soient si rares parmi nous. Combien

y a-t-il, dans ce département, de localités qui soient pourvues de semblables écoles? Il y en a trois en tout. Il est vrai que la plupart des communes rurales seraient hors d'état de subvenir aux frais de ces établissements. Mais d'abord nous devons leur apprendre, si elles ne le savent pas encore, qu'il y a des Congrégations religieuses qui fournissent des instituteurs isolés, dont l'entretien ne leur imposerait pas des charges plus considérables que celles qu'elles ont à supporter pour l'établissement de toute autre école. D'un autre côté, n'y a-t-il pas au moins quatre ou cinq villes qui pourraient faire ce qu'ont fait Prades et Saint-Laurent de la Salanque pour fonder une maison de Frères de la Doctrine chrétienne? Nous conjurons tous ceux qui, par leurs fonctions, leurs votes, leur influence, pourraient concourir à ce résultat, de ne pas reculer devant quelques difficultés, presque toujours inséparables de tout projet vraiment utile; de ne pas se laisser dominer par des considérations particulières, qui ne doivent point prévaloir sur l'intérêt général d'une population. Ils seraient bien vite récompensés par les bénédictions des familles, et surtout par la satisfaction d'avoir assuré à tout un peuple d'enfants le plus grand des bienfaits.

Le diocèse est plus heureux en écoles primaires

pour l'éducation des jeunes filles. Il renferme une institution qui lui appartient en propre, qui se consacre exclusivement à son service, qui se recrute, en grande partie, dans les familles du pays. C'est la Congrégation des Religieuses du Saint-Sacrement, dont la Maison-Mère est à Perpignan. Il serait superflu de faire ici son éloge, puisqu'elle occupe depuis longtemps une belle place dans le respect et l'affection publics. Mais ici encore quelque chose nous manque. Bien que cette Congrégation ait pris des développements, elle est encore trop peu nombreuse. Elle ressent, comme plusieurs autres institutions du même genre, le contre-coup de ces idées si peu chrétiennes, sous l'influence desquelles des parents combattent, par des procédés bien déraisonnables et souvent bien durs, les dispositions de leurs filles pour la vie religieuse. On avait vu quelquefois, à d'autres époques, de jeunes personnes poussées, malgré elles, vers le cloître; mais, dans notre siècle, nous sommes bien loin des vocations forcées. Le grand mal, ce sont les vocations empêchées. Cette opposition devrait être d'autant plus rare par rapport à la Congrégation des Religieuses du Saint-Sacrement, que les pieuses filles qui y sont admises, ne quittent pas le pays habité par leurs familles.

Nous recommandons aux parents de substituer, lorsqu'il s'agit de ces vocations, les pensées de la foi, aux considérations purement terrestres, et de ne pas imposer à la piété de leurs filles un joug dont Dieu veut qu'elles soient affranchies. Nous recommandons aux jeunes personnes qui se sentiraient portées vers la Congrégation du Saint-Sacrement, de ne pas repousser à la légère ce qui peut être une inspiration divine, soit qu'elles aient du goût pour l'enseignement, soit qu'elles préfèrent le service des hôpitaux, qui est une autre branche de cet Institut. Nous recommandons enfin aux curés des paroisses, où une école de Sœurs pourrait être convenablement établie, de suivre à cet égard les indications de la Providence, et de faire ce qui dépendra d'eux pour construire, à côté de leur église, et peut-être de leur tombe, ce foyer permanent de bénédictions.

#### IV

##### *De l'entretien des Églises.*

La piété de nos ancêtres avait richement doté l'Épouse de Jésus-Christ. L'usufruit de ces biens devait, selon les lois ecclésiastiques, être divisé en trois

parties. L'une était destinée à l'honnête subsistance des Ministres du Seigneur; l'autre servait à la construction, à la réparation des temples et à la splendeur du culte; la troisième était versée dans le sein des pauvres. Cet ordre de choses a été détruit. A une époque où tous les sophismes étaient au service des plus violentes passions, on s'est emparé des propriétés séculaires de l'Église, en s'appuyant sur des principes dont les sectes antisociales ont tiré de nos jours les conséquences, lorsqu'elles ont prétendu dépouiller les riches de leurs biens héréditaires. Nous ressentons, sous plusieurs rapports, les effets de cette immense spoliation. La plupart des fabriques n'ont que de très-faibles ressources. Beaucoup de communes gémissent d'être trop pauvres, pour réparer convenablement les murs de leurs édifices sacrés, endommagés par le temps, ou pour agrandir des églises que l'accroissement de la population a rendues insuffisantes. Toutefois d'heureux efforts ont été faits, où se font encore en plusieurs endroits: ils devraient être imités par d'autres paroisses qui sont à peu près dans les mêmes conditions. L'Église est la maison commune des âmes: elle doit s'élever avec honneur entre la municipalité et l'école.

Mais l'état matériel des temples est encore moins

triste, dans un grand nombre de villages, que l'indigence des ornements sacrés. C'est pour venir au secours de cette misère, qu'il s'est établi, dans la plupart des diocèses, une association qui n'avait pas besoin de naître dans les époques heureuses. Le malheur des temps l'a rendue nécessaire. Semblable à ces plantes qui croissent sur les débris d'un antique manoir, elle a germé parmi les ruines du sanctuaire. Le diocèse de Perpignan possède une de ces sociétés en faveur des Églises pauvres. C'est un des plus beaux fruits de la Congrégation des Enfants de Marie, greffée sur l'institut du Sacré-Cœur, si vivace et si fécond. Nous vous demandons, N. T.-C. F., votre sympathie pour cette Œuvre, qui fait la charité au Saint-Sacrifice lui-même ; et, pour vous faire partager le vif intérêt qu'elle nous inspire, nous croyons devoir transcrire ici l'appel que cette association vous adresse dans la pieuse petite feuille qu'elle vient de publier :

« Dédommager Notre-Seigneur Jésus-Christ de l'oubli et de l'ingratitude des hommes dans le Sacrement de son amour, et rendre moins indigne de sa divine présence les lieux où il daigne habiter pour nous, tel est le but de l'Œuvre dont s'occupe, d'une manière toute spéciale, la Congrégation des Enfants de Marie,

établie à Perpignan, dans la maison des Religieuses du Sacré-Cœur.

« Quel cœur chrétien ne serait, en effet, ému de la plus profonde douleur, à la vue du dénûment et de l'affligeante misère de tant de pauvres églises de nos campagnes ? Et tandis que rien ne semble assez magnifique pour orner la demeure des grands de la terre, laisserions-nous dans un abandon si coupable les temples de ce Roi du Ciel ?

« Tout vrai catholique est appelé à cette pieuse association. Il suffit, pour en faire partie, de contribuer à son succès par quelque don en nature, en argent, ou par le produit de son travail, ou par une modique souscription annuelle.

« Comptant donc sur le généreux concours des âmes pieuses et dévouées, la Congrégation des Enfants de Marie a établi, dans la maison du Sacré-Cœur, un dépôt dans lequel sont reçus les objets de tout genre que l'on destine à l'Œuvre susdite : tout est accepté avec reconnaissance et employé avec soin. On pourra aussi déposer ses dons à Perpignan, chez mademoiselle Louise Barescut.

« Une multitude de choses qui semblent de mince valeur, peuvent être destinées à ce pieux usage ; et, si l'on vit autrefois les femmes israélites quitter leurs

bracelets et leurs pendants d'oreille pour les consacrer à l'ornement d'un tabernacle, simple figure de nos églises, ne doit-on pas espérer que les dames catholiques se feront un plaisir d'offrir, pour la gloire du Dieu présent sur nos autels, des objets qui souvent ne leur sont plus nécessaires, et dont un zèle intelligent peut tirer parti ?

« Les dames et demoiselles qui voudraient faire plus encore, trouveront, au dépôt de l'Œuvre, du linge d'église qu'elles pourront confectionner.

« Une Commission composée des principaux Membres de la Congrégation des Enfants de Marie, est chargée de veiller à la confection comme à la distribution des objets offerts pour l'Œuvre.

« On inscrira, dans un catalogue particulier, les personnes qui voudront faire partie de cette pieuse et intéressante association ; on y inscrira de même tous les dons en nature et les différentes souscriptions qui seront offertes.

« Espérons que cette Œuvre, désormais plus connue, pourra prendre un nouvel accroissement, et atteindre, d'une manière plus parfaite, le noble but qu'elle s'est proposé. »

Mais cette Société est encore trop peu propagée



parmi nous. Le zèle de ses Membres ne peut suppléer à leur petit nombre. Nous désirons que, dans toutes les parties du diocèse où se trouvent quelques personnes dignes de concourir, d'une manière ou d'une autre, à ses travaux, il se forme au moins de petites succursales de cette association, qui se mettent en rapport avec le chef-lieu. Les germes de cette Œuvre existent dans beaucoup d'endroits. Ils n'attendent souvent, pour éclore, que les exhortations d'un vénérable curé, qui ne leur manqueront pas plus, nous l'espérons, que les encouragements de l'évêque.

Tels sont, N. T.-C. F., les renseignements et les avis que nous avons cru devoir vous donner à l'ouverture du Carême. Nous les plaçons sous la protection de ces saints jours. L'esprit de pénitence est une source d'inspirations salutaires : ces privations sont fécondes, sa tristesse a besoin des joies de la bienfaisance chrétienne. L'expiation des fautes n'est un peu sûre d'elle-même que lorsqu'elle s'est donné la garantie des bonnes œuvres, et la communion pascale n'a toute sa sérénité pour l'âme que lorsque le repentir, qui s'avance humblement vers la table sainte, sent qu'il porte la couronne de la charité.

## CIRCULAIRE

*A MM. les Curés des quatre paroisses de Perpignan, à l'occasion d'une retraite prêchée par le R. P. Marie-Louis, de l'ordre des Carmes.*

---

Octobre 1857.

MONSIEUR LE CURÉ,

Nous vous prions d'annoncer aux fidèles de votre paroisse que les exercices d'une retraite vont être donnés, dans notre église cathédrale, par le Révérend Père Marie-Louis, de l'ordre des Carmes, prieur du monastère de Montpellier.

Cette retraite commencera jeudi prochain, 5 novembre, à cinq heures du soir, par un sermon pour

les hommes et pour les femmes. A partir du lendemain, il y aura, à la même heure, une instruction exclusivement réservée aux hommes pendant un certain nombre de jours. Le Révérend Père pourra ensuite, j'ai lieu de le croire, donner une retraite destinée aux femmes. Il vient vers vous avec le désir de se faire tout à vous pour le salut des âmes.

Nous avons la confiance que les fidèles accourront, de tous les quartiers de la ville, à ces prédications. Ils n'y seront pas attirés seulement par la réputation de l'orateur chrétien, de l'apôtre que Dieu nous envoie ; ils voudront répondre à l'appel de la miséricorde divine, qui leur ménage un de ces moyens extraordinaires de salut auxquels elle attache un privilège de grâces.

Les réflexions que doivent nous inspirer les deux solennités qui précèdent l'ouverture de ces exercices, la fête de la Toussaint et l'anniversaire des Trépassés, seront comme le préambulé et l'exorde de cette suite d'instructions religieuses. D'un côté, la mort ; de l'autre, le ciel ; d'un côté, la tombe avec les tristes mystères qu'elle recouvre ; de l'autre, la couronne de justice et de splendeur éternelle. Quels discours, quelles exhortations dans les augustes cérémonies qui nous retracent ces grands spectacles ! Toutes les pensées qu'ils

nous suggèrent se résumant dans ces mots de saint Paul : « Nous n'avons pas ici de demeure permanente, mais nous cherchons une autre demeure. » Cherchons-la par la prière, par la charité, par la purification de la conscience, par la fidélité aux grâces intérieures et extérieures qui nous sont offertes, et nous la trouverons. Il y a vraisemblablement dans cette ville un nombre d'âmes, connu de Dieu, qui devront leur retour à la pratique des vertus chrétiennes, leur affermissement dans le bien, leur salut, à l'empressement avec lequel elles profiteront des saints exercices qui vont s'ouvrir.

Vous aurez soin, Monsieur le Curé, de donner lecture de notre présente lettre en chaire, aux Messes principales et aux Vêpres de la Toussaint. Elle devra aussi être lue à la Grand'Messe du jour des Morts. Il n'est pas d'usage de faire, ce jour-là, quelque publication pendant le service divin ; mais on peut admettre une exception pour annoncer des exercices qui, en ranimant les sentiments de foi dans le cœur des vivants, contribueront beaucoup à la charité envers les morts. Vous ferez bien de joindre à la lecture de cette lettre les exhortations qui vous seront inspirées par votre piété, par votre zèle, et par votre désir de seconder les intentions de votre évêque.

## REMERCIEMENT

*Au Révérend Père Marie-Louis, le jour de la clôture  
de la Retraite.*

---

Au moment où vous venez de nous faire de si touchants adieux, j'éprouve le besoin d'être envers vous, mon Révérend Père, l'interprète de l'assemblée qui se presse dans la vaste enceinte de cette cathédrale. Il n'y a dans toute cette foule qu'une seule pensée, qu'un seul sentiment de reconnaissance pour le bien que vous avez fait. La ville de Perpignan a vu se vérifier en elle, pendant ces vingt jours de retraite, ce mot de la Bible : « Je vous ai conduit sur la terre du Carmel « pour que vous vous nourrissiez de ses fruits et de ce « qu'il produit de meilleur. » Vous avez distribué, mon

Révérénd Père, à ce peuple fidèle les vérités dont vous vous nourrissez sur les hauteurs de votre sainte montagne. Vous avez secoué sur la tête de vos auditeurs tous les palmiers du Carmel pour en faire tomber mille fruits de vie qu'on s'est empressé de recueillir. Vous avez fait jaillir de votre cœur des paroles de feu qui, semblables au char d'Élie, soulevaient les âmes vers le ciel. Mais je dois vous le dire aussi, mon Révérend Père, ces cœurs que vous portez vers Dieu se sont en même temps portés vers vous. Vous avez été aimé plus encore qu'admiré. Vous aurez dans l'âme de chacun de ces chrétiens, dans ce temple intérieur que chacun porte en soi, une place privilégiée, que je ne puis mieux caractériser qu'en empruntant un trait au plus magnifique temple de la chrétienté. Il y a, dans la grande nef de la Basilique de Saint-Pierre, à Rome, une longue file de statues représentant les fondateurs d'ordres religieux ; dans les premiers rangs se trouve celle d'Élie, l'instituteur de la vie du Carmel. Eh bien ! vous serez placé, dans nos souvenirs, aux premiers rangs des envoyés de Dieu qui sont venus donner ici des stations de grâce et de salut. De votre côté, vous aimerez, j'en suis sûr, à redire que Perpignan, qui vous a fourni un auditoire d'hommes et de femmes si assidu, si recueilli, si nom-

breux, occupe une des premières places parmi les villes dont vous avez pu apprécier les dispositions religieuses. Cette sympathie réciproque, mon Révérend Père, est une source de peine, mais aussi de consolation, quand vient le moment où l'on se sépare. Elle nous assure que vous ne partez qu'avec esprit de retour. Puissiez-vous ne pas tarder trop longtemps à reparaître parmi nous pour y recommencer vos saintes œuvres ! Cette espérance est mon adieu.

# CONSECRATION

DE LA VILLE DE PERPIGNAN

A LA TRÈS-SAINTE VIERGE

*Le jour de la clôture de la Retraite.*

---

O Vierge immaculée, reine et puissante Mère de miséricorde, permettez qu'à la fin de cette retraite générale, et dans cette fête de votre Présentation au temple, je vous présente les habitants de cette ville, dont vous avez vu l'empressement à suivre les saints exercices qui leur ont été donnés. Souvenez-vous que dans cette ville de Perpignan, la dévotion envers vous est, depuis un temps immémorial, un héritage que les



parents transmettent à leurs enfants; que votre conception sans tache y a été célébrée par une fête solennelle pendant plusieurs siècles, avant que ce dogme eût été défini par le chef de l'Église; que de nombreux chœurs d'âmes pieuses y font partie de ces associations où l'on vous prie journellement avec ferveur, où l'on s'efforce d'imiter vos vertus. J'ai donc la confiance que vous daignerez recevoir, avec une bonté particulière, la consécration que je vous fais de toute cette ville. Je vous offre d'abord tous ceux qui ont assisté, autant qu'ils l'ont pu, aux exercices de cette retraite, qui en ont profité pour mettre en ordre leur conscience, qui se sont assis au banquet des Anges. Je vous offre tous les prêtres, afin qu'ils cultivent soigneusement dans les âmes les grâces que vous y avez répandues; toutes les communautés religieuses, afin qu'elles reproduisent toujours l'image de votre sainte maison de Nazareth; les associations de piété et de charité, afin qu'elles forment toutes ensemble le cœur de Marie; les écoles, les pensionnats, les hospices, les hôpitaux, les prisons, afin qu'ils reçoivent vos lumières, vos consolations, vos miséricordes; je vous offre les fidèles de tout rang, de toute condition, de tout âge; les magistrats, pour qu'ils donnent le bon exemple; les riches, pour qu'ils reconnaissent les vanités

des biens de ce monde et la valeur de la charité; les pauvres, pour qu'ils sanctifient leurs peines; les négociants, pour qu'ils calculent avant tout les moyens de gagner le ciel; les soldats, pour qu'ils soient fermes et courageux dans les combats de la vertu contre les tentations de cette vie; les agriculteurs, pour qu'ils fassent une moisson de bonnes œuvres; les artisans, pour qu'ils imitent saint Joseph, et que leurs travaux soient pleins de mérite pour l'éternité; je vous offre tous ceux qui ont des jours tranquilles et sereins; et tous ceux, en plus grand nombre, qui ressentent les souffrances du corps et les tribulations du cœur. Je vous présente la sollicitude des pères de famille, les prières et les larmes des mères pour leurs enfants, les épreuves des jeunes gens et des vieillards, la vie de tous ceux qui viennent de naître et de tous ceux qui vont bientôt mourir. Je vous offre enfin, avec plus d'instance, ceux qui ont eu le malheur de ne pas répondre, durant ces saints jours, à l'appel de Dieu, afin qu'ils cherchent à réparer au plus tôt le mal qu'ils se sont fait par ce refus des grâces qui leur étaient offertes. O Mère de tous les chrétiens, ô protectrice de tous les faibles, ô consolatrice des affligés, ô refuge assuré des pécheurs, recevez, je vous en conjure, recevez cette consécration universelle, et, en échange,

accordez-nous des grâces toujours croissantes. Faites que la prière soit l'âme de cette ville, que le jour du dimanche soit observé comme il doit l'être, que les scandales s'éloignent, que le luxe se modère, que la charité se multiplie. Faites que les habitants de cette ville de Perpignan, éclairés par la foi, soutenus par l'espérance, animés par la charité, conformément leur conduite aux règles évangéliques de la prudence, de la force, de la tempérance et de la justice. Faites que nous passions nos jours dans la piété, la patience chrétienne et la paix de la conscience, afin que chacun de nous, après être sorti de ce monde, mérite d'être présenté par vous à votre divin Fils, et de posséder, durant l'éternité, ce que Dieu a promis de donner à ceux qui l'auront aimé pendant cette courte vie.

Ainsi soit-il.

21 Novembre 1857.

# **INSTRUCTION PASTORALE ET MANDEMENT**

POUR

**L'OUVERTURE DU CARÊME DE L'AN DE GRACE 1858,**

ET POUR LA

**PROMULGATION DE L'INDULGENCE PLÉNIÈRE**

ACCORDÉE PAR NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX

EN FORME DE JUBILÉ.

---

**NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,**

En vous adressant la parole à l'approche du Carême, de ces jours de salut qui reviennent chaque année, Nous avons à vous parler aussi d'une période extraordinaire de sanctification qui ne se reproduit qu'à de plus longs intervalles. Vous savez déjà que le Vicaire de Jésus-Christ, le bien-aimé Pie IX, a ouvert,

par un Jubilé universel, toutes les sources de la grâce. Vous savez également que la pensée d'accorder au monde catholique, dont il est le Souverain spirituel, ce nouveau bienfait, lui a été inspirée par les saintes émotions qu'il a recueillies en visitant les populations dont il est le souverain temporel : voyage bien différent de celui qu'il fit, il y a quelques années, lorsque, forcé de sortir de Rome, comme autrefois saint Pierre, il alla, comme saint Jean, attendre dans la retraite d'un autre Pathmos, sur le rocher de Gaëte, la fin de l'orage qui passait sur la ville éternelle. Les amertumes de ce premier voyage ont été compensées par les consolations qui se sont offertes à lui sur toutes les routes qu'il vient de parcourir. On eût dit que chacune des localités qu'il visitait, était devenue la grande place du Vatican, où les peuples accouraient de tous côtés pour être bénis par lui. Mais, tandis que les cœurs volaient à son passage, le sien embrassait toute la terre. Il lui a semblé qu'il devait associer l'Église tout entière à la joie que lui faisaient éprouver le respect et l'amour des États de l'Église ; et, de même que, dans les fêtes les plus solennelles, il bénit à la fois, selon l'usage, Rome et le monde, de même il a voulu que les bénédictions qu'il répandait autour de lui pendant la longue fête de ce voyage,

ne fussent pas renfermées dans les limites des provinces romaines : un Jubilé les a étendues à toutes les provinces du monde chrétien.

La promulgation d'un Jubilé fait toujours une douce impression sur tous les cœurs catholiques. Cette mesure est, à quelques égards, dans la société religieuse, ce qu'est une amnistie générale dans la société politique, avec cette différence que, dans l'ordre politique, la plupart des citoyens ne sont pas sujets à une amnistie, tandis que, dans l'ordre spirituel, tous les chrétiens en ont besoin. La grande indulgence du Jubilé nous offre la remise de la peine temporelle du péché, sous des conditions ordinairement si faciles, sous des formes si affectueuses, qu'on peut dire que la justice ne s'y montre qu'avec les attributs de la bonté. En embrassant les quelques œuvres de mortification qu'elle propose à notre faiblesse, on y sent moins les aspérités de la croix que la douceur et l'éclat des grâces dont elle est toute couverte. Dans le peu qui est exigé de nous, il y a plus de fleurs pour la piété que d'épines pour la pénitence. Aussi, ce temps d'expiation porte, comme s'il était un jour de fête, le nom même de la jubilation. Personne, comme dit saint Léon en parlant de la source première de toutes ces grâces, n'est exclu de la participation à l'allé-

gresse commune (1), à moins qu'il ne s'en exclue lui-même, et qu'il ne préfère se condamner à cette inévitable tristesse qu'amènent, tôt ou tard, pour les hommes qui sont mal avec Dieu, leur vie qui s'en va et leur conscience qui reste.

Vous prendrez part au Jubilé, N. T.-C. F., avec des dispositions qui en feront pour vous une époque vraiment heureuse dans l'ordre du salut. Vous connaissez déjà, sous ses rapports les plus essentiels, cette institution si salutaire. Il n'est pas de paroisse qui n'ait reçu, il n'y a pas longtemps, plusieurs instructions qui avaient pour objet d'en expliquer les principes, les moyens et les effets. Mais, en dehors de ces notions fondamentales, le Jubilé se présente sous d'autres faces. La première fois que nous avons eu l'occasion de vous en entretenir, nous avons essayé de reconnaître, à quelque degré, la place que cette amnistie spirituelle occupe dans la merveilleuse économie de la justice et de la miséricorde divine : c'est là son caractère intime. Mais on peut l'envisager aussi sous un aspect plus sensible, en examinant sa place dans l'ensemble du culte catholique. D'une part, le Jubilé tient à un ordre de préséance établi entre les édifices

(1) *Nemo ab hujus alacritatis participatione secernitur : una cunctis lætitiæ communis est ratio. (Sermo I, de Nativ. Dom.)*

sacrés, puisque, dès son origine, les Papes l'ont attaché à la visite des principales églises de Rome, et que, depuis qu'ils l'ont étendu, de temps en temps, à toutes les parties du monde chrétien, ils exigent toujours que les fidèles visitent certaines églises, qui, dans ce cas et pour cette raison, sont censées remplacer les basiliques de la ville sainte : sous ce rapport, le Jubilé se lie à l'organisation du culte, en tant qu'elle est relative aux lieux. D'autre part, il se lie à la division religieuse du temps : elle comprend les dimanches, par lesquels s'ouvrent des périodes de jours ; les principales fêtes de l'année, qui marquent des périodes de semaines et de mois, et les époques jubilaires, qui déterminent des périodes d'années. Il nous semble que, pour comprendre, sous le double rapport que nous venons d'indiquer, la place et le rang de cette institution dans le vaste plan de la liturgie catholique, il faut d'abord considérer d'une manière générale ces deux ordres de choses, auxquels le Jubilé se rapporte.

Commençons par remonter aux principes. Dieu, qui règne sur tous les siècles par son éternité, sur tous les lieux par son immensité, s'est réservé certaines portions de l'espace et du temps, qui fussent particulièrement affectées à son culte. Il a dit aux hommes :



« Je vous donne toute l'étendue de la terre pour la cultiver ; mais il y aura des lieux destinés à la culture religieuse de l'âme. » Il leur a dit : « Je vous donne aussi le temps pour y pourvoir, par vos travaux, à vos besoins ; mais il y aura des jours spécialement consacrés aux besoins de l'âme. » Les individus, les familles, les peuples, sont obligés d'offrir au Créateur cette dîme de l'espace et de la durée, afin de reconnaître le suprême empire de Dieu, et de soigner, comme il doit l'être, l'intérêt suprême de l'homme.

Cette nécessité des lieux saints et des saints jours, est encore bien plus marquée, si l'on considère, non pas seulement nos rapports avec Dieu, tels qu'ils résultent de la création, mais aussi nos communications avec lui, telles qu'elles ont été établies par la rédemption. L'œuvre de la rédemption, accomplie par l'Homme-Dieu, se compose d'événements augustes. Le christianisme n'est pas une théorie, mais une histoire. Notre foi a sa base, non, dans des conceptions humaines, mais dans des faits divins. L'espérance du chrétien se nourrit de ces souvenirs. Sa charité s'allume dans le cœur de Jésus-Christ, révélé dans l'Évangile. Il est donc nécessaire que la mémoire des paroles et des actes du Sauveur soit perpétuellement vivante, que ce passé nous soit présent. Le serait-il,

s'il n'y avait pas certains jours où il se reproduit vivement devant vous ? si, dans le mouvement rapide du temps et des choses humaines, il n'y avait pas des points d'arrêt, des stations où la prière commune, les pieuses lectures, la prédication, les rites sacrés protègent, dans nos cœurs, les souvenirs qui font le chrétien contre la mobilité des pensées de l'homme, si facilement oublieuses des meilleures choses ? Otez les stations spirituelles échelonnées sur la route du temps, et la poussière des occupations terrestres de chaque jour aura bientôt recouvert dans nos âmes ces images divines. Les lieux saints ne sont pas moins nécessaires au christianisme que les saints jours. La présence et l'action du Verbe incarné se perpétuent sous des formes sensibles. Il régénère, fortifie, nourrit, purifie, soutient les âmes par les sacrements, dans lesquels l'élément céleste s'incorpore dans un signe terrestre, comme, dans l'Incarnation, la Divinité s'est revêtue de l'humanité. Le caractère de ces opérations surnaturelles, à la fois divines et humaines, séparées par leur essence même de toutes les autres classes d'actes extérieurs qui s'accomplissent en ce monde, exigent qu'elles aient pour siège, sauf les cas de nécessité, des lieux séparés de tout usage profane. Suivant l'ordre établi dans la société, les grandes

œuvres se préparent ou s'exécutent dans des locaux qui leur sont adaptés. L'industrie a ses manufactures, le commerce a ses entrepôts, l'art a ses ateliers, la science a ses laboratoires. La grâce doit avoir les siens : on les appelle temples.

Telle est donc l'organisation du culte dans ses rapports avec l'espace et le temps. Par les temples, elle est immobilisée dans certains lieux ; par les solennités religieuses, elle suit le cours mobile des années et des jours. Mais, en tant qu'elle est relative aux lieux, elle présente, à quelques égards, un ordre de gradation que nous avons maintenant à considérer.

Le temple, pris en général, est le foyer de la vie spirituelle. Cette vie a son édifice propre, comme la vie civile a les siens. Que voyez-vous dans les localités où une population un peu nombreuse permet à la vie civile de recevoir quelques développements? Vous y voyez trois édifices qui la représentent : l'école, la maison commune, le tribunal ou prétoire. Transportez dans l'ordre surnaturel les caractères, les fonctions de ces monuments : vous les trouverez réunis dans le temple. Le temple est l'école où, pendant cette longue enfance qu'on appelle la vie, on fait son éducation pour le ciel ; il est la maison commune des âmes, où se traitent des affaires divines, qui se rapportent à

des intérêts éternels ; et, comme ces intérêts sont souvent troublés ou compromis par des fautes, il est aussi le prétoire sacré, le tribunal où la justice corrige ce que la miséricorde absout. Le temple est, en quelque sorte, un édifice médiateur entre les simples maisons terrestres et la céleste demeure, parce que c'est là que le Médiateur de Dieu et des hommes a voulu résider personnellement, plein de grâce et de vérité, pour y établir, de la manière la plus intime, des communications permanentes entre le ciel et la terre. Par sa construction matérielle, cet édifice subit toutes les conditions de l'ordre présent, où il n'occupe qu'un espace bien borné ; par son essence spirituelle, il s'avance dans un autre ordre, il se prolonge dans un autre espace. On a dit qu'un tombeau est un monument placé sur la limite du monde actuel et du monde futur, mais sur la limite qui les sépare ; le temple est placé sur celle qui les unit. Le tombeau est la borne, le temple est le point de jonction de ces deux mondes.

Cet auguste caractère est commun à toutes les églises, depuis la cathédrale qui, dans l'ordre hiérarchique, a une éminente dignité, jusqu'à la chapelle vicariale du plus petit hameau. Mais Dieu a voulu aussi qu'il y eût, dans l'ordre de la distribution de la

grâce, de grandes prérogatives attachées à certains lieux, quel que fût d'ailleurs leur rang dans la hiérarchie officielle. Il s'est plu à choisir, dans chaque pays, quelques sanctuaires pour y faire éclater, par des marques plus sensibles, sa puissance et sa bonté. Dans la plupart des cas, les motifs de ce choix restent voilés pour nous. Il en est, à cet égard, du monde surnaturel comme du monde matériel. Pourquoi Dieu a-t-il disposé le jeu des causes physiques de telle sorte que ces sources d'eau si salutaires, qui sont comme les remèdes préparés par la nature pour les infirmités des hommes, fussent le privilège de certains points du globe, à l'exclusion de tous les autres? La raison de ce fait se cache dans les mystères primitifs de la création. De même, pourquoi a-t-il voulu que les principes de la vie spirituelle eussent, à quelques égards, dans certaines églises, une vertu plus active, plus efficace pour le soulagement de nos misères? Pourquoi y a-t-il placé ce qu'on pourrait appeler les eaux thermales de la grâce? C'est un des secrets du plan divin, suivant lequel les bienfaits de la rédemption se distribuent sur la terre. Tout ce que nous pouvons dire, en général, c'est que ce fait mystérieux paraît être une continuation de ce qui s'est vu jadis dans l'enceinte de la Judée, lorsque le Sauveur en visitait les villes et les

bourgades. Depuis qu'il est tout à la fois invisible et présent dans son Église, il reproduit, à quelques égards, la marche qu'il a suivie pendant qu'il était présent, d'une manière visible, au milieu des hommes. On voit, par les récits de l'Évangile, qu'il a témoigné une sorte de préférence pour certaines localités. Il les a marquées du sceau de ses paroles et de ses miracles. C'étaient souvent des lieux obscurs, sans renom jusqu'alors. Souvent aussi, il choisissait des endroits écartés, solitaires, pleins de silence et de recueillement. Il aimait particulièrement à prier sur les montagnes, là où le corps est élevé au-dessus des bruits de la terre, comme l'âme doit s'élever au-dessus des bruyantes futilités du monde. Ces caractères topographiques se retrouvent, au moins en partie, dans la plupart des sanctuaires, des ermitages pieux, qui sont, en chaque pays, de merveilleux foyers de grâce et de piété. L'Église catholique, répandue partout, est devenue un Israël immense, une Judée universelle, où la salle de Cana, la maison de Zachée, le puits de la Samaritaine, sont suppléés, en quelque sorte, pour chaque contrée, sous d'autres noms et sous d'autres formes, par de saintes demeures où Jésus-Christ fait aussi sentir, plus vivement que dans d'autres lieux, sa présence par ses bienfaits. Voilà sous quel point de

vue nous pouvons concevoir cet ordre de prérogatives locales dans l'empire de la grâce. Il serait inexplicable pour nous, si la foi du chrétien portait uniquement sur le dogme d'un Dieu immatériel, d'un esprit infini, également présent, par son essence incorporelle, à tous les lieux comme à tous les temps. Mais le christianisme repose sur le dogme de Dieu fait homme, du Verbe fait chair. L'Homme-Dieu a été en contact avec les lieux. Dans sa marche à travers la Judée, il a voulu en favoriser quelques-uns durant le cours de quelques années ; il continue le même ordre dans son Église jusqu'à la consommation des siècles, et les lieux où se montrent plus particulièrement les signes de sa miséricordieuse assistance, sont comme les vestiges de sa marche à travers le monde.

Mais, parmi les édifices sacrés, il en est qui ont une place éminente entre toutes les églises de l'univers. Leurs fonctions ne sont pas restreintes comme celles des églises ordinaires ; ils exercent une attraction plus grande que celle des sanctuaires diocésains ou provinciaux. Ils sont les chefs-lieux de la piété universelle, et le caractère qui leur est inhérent attire les respects, les regards et les vœux de toute la chrétienté. Qui ne sait que les basiliques, construites à Jérusalem sur le Calvaire, sur le tombeau de Jésus-Christ, ont,

par elles-mêmes, une sainteté qui rayonne partout ? Ce ne sont pas ces églises qui ont consacré la place où elles sont situées ; c'est cette place même qui a consacré ces églises : ces lieux sont si grands aux yeux de la foi dans tous les autres lieux, qu'il n'y a rien de local dans la vénération qu'elles inspirent. Mais, comme la ville déicide devait être condamnée et rejetée, Dieu a transporté ailleurs le centre du culte ; il l'a fixé à Rome, qui, après avoir été longtemps la Babylone de l'ancien monde, est devenue la Jérusalem du monde nouveau. C'est dans la ville éternelle que la plupart des reliques les plus sacrées de l'Ancien et du Nouveau Testament, sont venues se réunir : *Fecit utraque unum*. Les dépouilles du temple de Jérusalem, transportées par Titus dans la capitale de l'empire, puis enlevées par les Barbares et bientôt après rendues par eux, l'arche d'alliance, l'autel, le chandelier à sept branches, ont été confiées à la ville sainte qui, d'un autre côté, a reçu successivement la crèche, la table de la cène, l'escalier du prétoire, la colonne de la flagellation, une grande partie du bois et de l'inscription de la croix, des fragments de la couronne d'épines, un des clous du crucifiement, le fer de la lance qui a percé le cœur de Jésus-Christ, et le linge qui garde en traits de sang quelque chose



d'une adorable empreinte. Les temples où ces insignes augustes ont été déposés nous offrent, sous d'autres rapports, des titres distinctifs. Ils sont les aînés des temples chrétiens. La terre, où ils ont leurs racines, a été tout imprégnée du sang des martyrs. Pierre y repose dans un sépulcre immortel, et la source des graces spirituelles, que les Souverains Pontifes, ses successeurs, répandent sur l'Église, y coule à pleins bords. Aussi, dès les premiers siècles, la renommée de ces lieux a été grande dans le monde chrétien. Du fond de l'Orient, on venait y prier. Pour n'en citer qu'un exemple, la Perse y avait envoyé ses deux héros chrétiens, Abdon et Sennen, dont une église de notre diocèse possède les restes si vénérés. L'Occident ne fut pas moins empressé : les forêts de la Germanie, les grèves de l'Irlande, les glaces du Nord, les Alpes, les Pyrénées fournissaient de nombreux pèlerins : remarquons encore, en passant, que l'un d'eux, habitant de nos montagnes, amena avec lui, en revenant dans le Roussillon, ce saint Pierre Urséolo, ce doge de Venise, qui se fit anachorète du mont Canigou, et dont nous verrons bientôt, s'il plaît à Dieu, restaurer l'humble monument. Le goût de ces voyages, qui ont la dévotion pour principal mobile, s'était pendant longtemps bien refroidi : grâces au ciel, il se ranime.

Les chemins de fer qui traversent l'Europe, les bateaux à vapeur qui sillonnent les mers, portent chaque année, à Rome, des fidèles de toute nation, qui lui offrent, avec l'expression de leurs sentiments personnels, les hommages du monde chrétien : qui sait s'il n'y aura pas un jour des trains de piété comme il y a des trains de plaisir? Chaque année aussi, un vaisseau, sorti du port où se réfugièrent, il y a dix-huit siècles, sainte Marie-Magdeleine, sainte Marthe, avec leur frère saint Lazare, dépose sur les rives de la Palestine, d'où ces saints exilés étaient partis, une élite de fervents chrétiens, qui vont y accomplir une pacifique croisade d'adorations et de prières. La France s'est associée à cette vénération religieuse par sa diplomatie et par ses armes. A Constantinople, à Jérusalem, ses représentants ont la mission de protéger efficacement les temples catholiques de la Terre-Sainte. Rome, surtout, a vu son dévouement, lorsque, pour en chasser l'impiété et l'anarchie qui avaient usurpé le trône de saint Pierre, elle lui a envoyé ses soldats qui, après y être arrivés en pèlerins du courage et de la gloire, y ont fait aussi, en grand nombre, le pèlerinage de la foi. Tous ces événements sont d'un heureux augure. Lorsque les fidèles fréquentent assidûment leurs paroisses ; lorsqu'ils visitent

avec amour, les sanctuaires de leur pays, l'esprit religieux se conserve et se développe. Rome est la paroisse de toutes les âmes, le grand sanctuaire de la catholicité : plus elle est respectée, aimée, visitée de près par ceux qui peuvent faire ce pieux voyage, de loin, par ceux qui voudraient le faire, plus aussi les liens de l'unité se resserrent, la fraternité chrétienne est mieux comprise, et la vie spirituelle, dont la source commune se trouve là où est le centre de la foi, circule, avec plus d'activité, dans toutes les parties de l'Église.

C'est à Rome que les Papes convoquent, à chaque retour périodique de l'année jubilaire, les fidèles de toute nation qui sont disposés à faire ce pèlerinage. Plusieurs temples de la capitale du christianisme forment, comme nous l'avons indiqué précédemment, le foyer de la grande institution du jubilé universel : chaque pèlerin doit y prier pour toute l'Église. Il y en a cinq, qui portent le titre de basiliques patriarcales, Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, Sainte-Marie Majeure, Saint-Paul et Saint-Laurent hors des murs. Mais, dans la visite des églises, on fait aussi des stations dans deux autres, celle de Saint-Sébastien et celle de Sainte-Croix en Jérusalem, qui se trouvent sur le chemin que les pèlerins ont à parcourir : ce qui donne le

nombre de sept, nombre sacré et mystérieux, si souvent marqué dans l'ordre de la grâce comme dans celui de la nature, et si cher, pour cette raison, à la liturgie catholique. Les processions qui visitent ces basiliques, ont un caractère que ne sauraient présenter les cérémonies du même genre qui ont lieu parmi nous, alors même qu'elles sont très-nombreuses et très-belle. Si, dans chaque diocèse, on est particulièrement édifié lorsqu'on assiste, dans la chapelle et sous les arbres d'un saint ermitage, à une réunion religieuse où des fidèles sont accourus de plusieurs points du pays, jugez avec quel intérêt on voit, dans les processions jubilaires de Rome, marcher, sous la même bannière, une longue suite de pèlerins venus des régions les plus diverses, et toutes ces variétés de races, de langues, de costumes, de nations, se réunir dans l'unité d'une même prière ! L'universelle communion des esprits et des cœurs par la foi, l'espérance et la charité, n'est jamais mieux sentie que dans de pareils moments.

Ayons soin, N. T.-C. F., de nous unir en esprit à ces grandes dévotions romaines, soit aux époques des Jubilés les plus solennels, soit lorsqu'une indulgence plénière est accordée, en forme de jubilé, à toute l'Église. Imitons, à cet égard, un genre de dévotion

qui nous est suggéré par le missel romain, le grand livre liturgique de la catholicité. Pour divers jours de l'avent, du carême et du temps pascal, le titre même de la messe indique dans quelle église de Rome a lieu la station que le clergé et les fidèles sont dans l'usage d'y faire depuis les premiers siècles : chaque prêtre, en quelque pays qu'il célèbre, aux mêmes jours, le saint sacrifice, semble être averti, par là, qu'il est invité à s'associer, par sa piété particulière, à ces actes solennels de la piété romaine. De même, en visitant, pendant la période jubilaire, les églises qui seront désignées, associez-vous spirituellement à la visite des sept basiliques de la ville sainte, qui sont le centre de cette dévotion universelle. L'institution du Jubilé n'a pas uniquement pour objet de fournir à chaque fidèle une facilité plus grande pour renouer ou fortifier les liens qui unissent l'âme à Dieu ; elle doit aussi resserrer les liens qui rattachent chaque partie de la catholicité au Vicaire de Dieu sur la terre. Ce grand moyen de sanctification individuelle, est en même temps, pour l'union de toute l'Église avec son Chef, une grande mesure sociale. Si l'on entre bien, par rapport à ce second but, dans l'esprit du Jubilé, les efforts que l'on fait pour correspondre au premier sont particulièrement bénis de Dieu. Les exercices de

ces jours de grâce ne sont jamais plus profitables que lorsque, au moment de les accomplir, on se prosterne, par la pensée, au pied de la Chaire Apostolique, d'où le pardon descend, et qu'en participant au pain eucharistique, on le reçoit de cœur à la table de saint Pierre.

Nous venons de vous faire remarquer, N. T.-C. F., comment l'organisation du culte dans les lieux correspond à la triple position de chaque fidèle. Comme habitant d'une ville ou d'un village, il a l'église paroissiale pour y remplir ses devoirs religieux; comme membre d'un diocèse, d'une province ecclésiastique, il peut, outre sa vénération particulière pour les églises cathédrale et métropolitaine, satisfaire sa dévotion par de pieux pèlerinages aux sanctuaires privilégiés du pays; comme fils de l'Église universelle, il se trouve en relation avec les grandes basiliques romaines, qui sont, spécialement pendant le Jubilé, le point central vers lequel convergent les hommages de la piété catholique, soit qu'on y porte ses pas pour les visiter, soit qu'on y rapporte son intention en visitant les églises qui les représentent momentanément. Chaque fidèle a, dans sa prière, ces trois perspectives, et, semblable à un voyageur qui aperçoit devant lui une gradation de collines et de montagnes, il voit, dans

l'horizon que sa pensée embrasse, les foyers de la grâce s'élever par degrés, depuis le plus humble édifice paroissial jusqu'à ces temples éminents, qui sont comme les hauts sommets de l'Église.

Cette organisation du culte, quelque grande qu'elle soit, serait néanmoins très-incomplète, s'il n'y avait point, par rapport au temps, un ordre analogue à celui qui est établi pour les lieux. L'étendue et la durée étant, en quelque sorte, les deux moitiés de ce milieu dans lequel est placée l'existence humaine, la seconde doit avoir, comme la première, ses compartiments sacrés. Il faut qu'il y ait des jours réservés, comme il y a des lieux réservés : le calendrier ne doit pas être moins religieux que le cadastre. Tel est le second aspect que nous allons considérer. Mais ici encore se présente une gradation qui porte l'empreinte d'une admirable sagesse.

L'organisation religieuse du temps comprend d'abord la période septénaire, qui est sanctifiée par le jour du Seigneur, le dimanche. Nous avons déjà vu pourquoi il est nécessaire, en général, qu'il y ait des jours spécialement consacrés au culte de Dieu. Or, cette nécessité étant admise, il faut, ou que ces jours soient très-distants les uns des autres, ou qu'ils soient fréquents sans avoir rien de fixe et de régulier, ou

enfin que leur succession implique à la fois la fréquence et la fixité.

Leur fréquence est réclamée par des raisons analogues à celles qui exigent la multiplicité des temples. Les pieds des fidèles ne doivent pas avoir à faire un long chemin pour se rendre à l'église ; leurs âmes ne doivent pas avoir à traverser de longs espaces de temps pour se retremper dans le recueillement des saints jours. Si les édifices sacrés étaient très-éloignés, les distances, les difficultés de la route, les intempéries des saisons, arrêteraient les pas d'un grand nombre ; si les époques sacrées étaient rares, les soucis et les distractions de cette vie engourdiraient, dans la plupart des hommes, les dispositions religieuses avec lesquelles se font, comme dit saint Augustin, les pas de l'âme. Et qu'on ne dise point que chacun pourrait prendre, chaque jour, quelques instants pour se recueillir. Ceux-là seuls sont fidèles à ce devoir de la prière individuelle, qui assistent habituellement aux exercices de la prière commune. Ceux qui n'ont pas souvent de saints jours n'ont guère de goût pour les heures saintes ; ceux qui ne fréquentent pas la maison de Dieu pour y prendre part au culte public, ne se piquent guère de se livrer, dans l'intérieur de leurs chambres, à des oraisons solitaires. Si les parties du temps, qui



sont destinées par l'Église à élever nos pensées au-dessus du temps même, ne revenaient que de loin en loin, le souvenir du monde invisible ne serait, dans la vie des peuples, qu'un accident : l'oubli serait en permanence. Les pratiques du culte ne peuvent prévenir cet oubli qu'autant qu'elles passent dans les habitudes, et les habitudes ne se contractent que par des actes souvent répétés. C'est ce qui a été compris dans tous les temps : les jours sacrés ont été très-nombreux dans les cultes mêmes où les vérités étaient très-rares.

Mais, il est nécessaire aussi qu'ils aient de la fixité : la division religieuse du temps doit être déterminée d'une manière stable. S'il en était autrement, l'organisation du culte serait soumise à un principe de désordre et de perturbation, repoussé de toutes les institutions sociales. Elles sont généralement assujetties à des règles qui amènent à des moments fixés d'avance le retour des mêmes faits. La périodicité est la régularité de l'avenir. Grâce à elle, les hommes peuvent se prémunir, à quelque degré, contre les inconvénients et les dangers de l'imprévu, et arranger leur vie, non pas seulement en vue de ce qui est, mais aussi en conséquence de ce qui sera. C'est aussi par elle que se forment les habitudes, qui sont une grande puis-

sance dans le monde moral, où elles deviennent, comme on l'a très-bien dit, une seconde nature. Cette régularité, qui est l'ordre successif, est, par rapport au temps, ce qu'est, dans un autre genre, l'établissement des circonscriptions permanentes, qui sont, relativement aux lieux, l'ordre simultané. Ces deux ordres ne sont pas moins nécessaires dans la société spirituelle que dans la société civile. Si les jours consacrés au culte, au lieu d'être attachés à des points fixes, étaient quelque chose d'incertain et d'errant dans le cours de l'année, ce serait comme si les édifices sacrés étaient remplacés par des tentes mobiles que l'on poserait successivement dans divers endroits, suivant le hasard des circonstances, pour y improviser le service divin : ce serait transporter dans la vie spirituelle les usages de la vie nomade ; ce serait supposer que la sagesse de Dieu a voulu constituer la société religieuse dans un état d'imperfection et d'irrégularité dont la sagesse des hommes a su affranchir la société temporelle.

Mais si les jours où les hommes suspendent les travaux du corps pour vaquer aux soins de l'âme, doivent avoir tout à la fois une certaine fréquence et une certaine fixité, quelle doit être, sous ce rapport la mesure du temps ? Il serait sans doute bien

difficile de répondre, d'une manière précise, à cette question, si Celui qui a fait les âmes, les corps et le temps n'avait pas daigné la résoudre lui-même. Nous savons, par les enseignements de la révélation, qu'il a fixé le repos religieux au septième jour, en mémoire de ce qui est désigné dans l'Écriture sainte sous le nom de repos de Dieu (1), après que l'œuvre de la création du monde eut été achevée. « Vous travail-  
 « lerez pendant six jours; au septième, le sabbat est  
 « le repos consacré au Seigneur... Que les fils d'Israël  
 « l'observent et le célèbrent dans leurs générations  
 « successives;... car le Seigneur a fait en six jours le  
 « ciel et la terre, et au septième jour, il a mis fin à  
 « son œuvre (2). » Nous savons aussi, que ce septième jour, qui était le samedi sous l'ancienne loi, est devenu, depuis l'Évangile, le dimanche, en mémoire du jour où le Christ, entrant aussi dans un repos divin après les labeurs de sa vie mortelle, acheva, par sa résurrection d'entre les morts, l'œuvre de la rédemption des hommes. La régénération, opérée par le Verbe fait chair, est, pour nous, comme une

(1) Requievit die septimo ab universo opere quod patrarat. (*Gen.*, c. II, v. 2.)

(2) Sex diebus facietis opus : in die septimo Sabbatum est, requies sancta Domino... Custodiant filii Israël Sabbatum, et celebrent illud in generationibus suis... Sex enim diebus fecit Dominus cœlum et terram, et in septimo die ab opere cessavit. (*Exode*, c. xxxi, v. 15 et seq.)

seconde création, qui a établi entre Dieu et l'homme des rapports supérieurs à ceux qui résultent de la première. Dans celle-ci, il y a eu l'exercice de la puissance de Dieu ; dans celle-là, il y a eu l'effet de l'union personnelle de Dieu avec la nature humaine ; et, comme le caractère, ou, pour mieux dire, l'essence même du jour du Seigneur, en tant qu'il est commémoratif, est de rappeler ce qui a été la consommation des œuvres divines, ce jour, après l'incarnation et la rédemption, a dû varier du samedi au dimanche, pour recevoir sa plus haute signification. Selon la mesure matérielle du temps, il est devenu un jour différent ; selon la mesure intelligible qui marque les rapports des choses, c'est le même jour complété, le jour du Seigneur dans sa pleine évolution, d'autant mieux que le souvenir de l'œuvre qui a régénéré renferme le souvenir de l'acte qui a créé. Le septième jour, considéré sous ces deux aspects, perpétue le souvenir solennel, non de quelque événement religieux qui ait retenti dans l'histoire d'un peuple, d'une partie de la race humaine, mais des deux grands faits divins qui dominent l'histoire du monde.

Il suffit sans doute au chrétien de savoir qu'une chose a été réglée par la sagesse divine, pour être sûr qu'elle l'a été pour de bons motifs. Mais cette sou-

mission de la foi ne nous empêche pas de rechercher et de reconnaître les raisons qui font ressortir la convenance du règlement divin. Si les hommes eussent été chargés de fixer eux-mêmes le retour périodique des jours sacrés, ils n'eussent pas dû le déterminer arbitrairement : ils l'eussent fait cadrer avec une division du temps, qui fût à la fois très-naturelle et très-usitée. Or, l'institution du septième jour se rattache à la division par semaine, qui a eu cours dès la plus haute antiquité, et à la période pendant laquelle s'accomplit à peu près chaque phase de l'astre le plus voisin de la terre, ce régulateur céleste, dont les indications ont le moins besoin du calcul pour être à portée de la généralité des hommes. Si vous prenez une période naturelle plus longue, celle du mois, les moments réservés pour le culte seraient trop peu de chose pour avoir une véritable importance : retranchez, en effet, les heures du sommeil, des repas, des relations de société, qui doivent se multiplier quand les travaux sont suspendus, des récréations, si nécessaires après les fatigues d'un mois, il n'y aurait dans toute l'année, qu'une bien faible parcelle de temps pour soigner les intérêts d'une âme immortelle, et adorer Celui qui règne dans l'éternité. Si une religion quelconque pouvait s'accommoder de cela, le Chris-

tianisme ne saurait s'y faire : les recommandations de l'Évangile supposent une autre proportion. La période mensuelle serait donc trop longue. D'un autre côté, on ne connaît pas de période naturelle plus courte que celle de la semaine. Il semble, par conséquent, que l'organisation religieuse du temps devait avoir pour base cette division septénaire, qui est écrite dans le firmament en caractères frappants, et, pour ainsi dire, vulgaires ; qui, de toutes les combinaisons adoptées sur la terre pour nombrer les jours, est celle qui a été le plus généralement et le plus invariablement suivie, en même temps qu'elle est consacrée par la tradition la plus antique sur les époques de la création. C'est à cette période que devait se rapporter la fixation du jour du Seigneur. Si Dieu n'avait pas imposé le septième jour, les hommes auraient dû le choisir.

Il s'est pourtant rencontré des hommes, qui, à une époque de délire encore trop peu éloignée de nous, s'étaient promis d'abolir pour toujours cet ordre sacré. A la semaine chrétienne ils avaient substitué la décade philosophique. La décade, c'était la révolution dans le temps ; c'était le pendant de la révolution qu'on faisait dans les lieux, en y détruisant tout vestige de christianisme : les jours saints tombaient

avec les temples. Cette institution sacrilège, qui s'entourait, dans son calendrier, d'emblèmes inoffensifs ; qui croyait se faire une parure avec les noms des fruits et des fleurs, naquit dans les larmes et dans le sang. Cette réorganisation du temps fut un produit de la plus effroyable désorganisation sociale. « O temps de  
« honte éternelle,... a dit un des témoins de cette  
« époque, jours qui semblaient avoir ramené le plus  
« doux des peuples de la terre à la férocité des peuples les plus barbares ! Les monuments de la religion, comme ceux des arts, se changeaient en ruines. Dans les temples régnèrent le silence et la désolation. Les mains sanglantes de l'athée dépouillèrent le sanctuaire que l'hommage de tant de générations successives eût suffi pour rendre sacré. Les pierres sépulcrales de nos familles furent déshonorées, et d'infâmes courtisanes, promenées en triomphe, s'assirent sur le marbre des autels. Dans ce délire effrayant, on eût dit que le cœur de l'homme était changé, et que plusieurs siècles s'était écoulés dans l'espace de quelques jours (1). » Ce temps-là ne pouvait être le bon temps de la semaine chrétienne. Elle était fugitive et proscrite. Elle se déroba à la

(1) Discours du tribun Lucien Bonaparte, dans la séance du Corps Législatif, le 8 août 1802.

surveillance des prêtres de la décade, qui ordonnaient, sous des peines sévères, de se réjouir tous les dix jours. Elle se réfugiait dans l'intérieur des maisons, des caves, des greniers, où, près d'un autel improvisé, le dimanche reparaissait quelquefois, et, dans ces retraites, elle attendait. La décade éternelle ne dura pas dix ans. Une semaine d'années s'était à peine écoulée, que la semaine de jours reprit son antique place. Toutefois, ce ne fut pas elle qui ramena le dimanche ; ce fut au contraire le dimanche qu'on redemandait, qui ramena la semaine. La nécessité du culte fit renaître l'ordre dans le temps, et la France dut au rétablissement de ses relations catholiques avec le Saint-Siège l'avantage de rentrer, à l'égard des autres nations chrétiennes, dans cette espèce de communion sociale que constituent les usages fondamentaux de la civilisation.

Les criminelles folies de l'époque dont nous venons de parler, sont remplacées, de nos jours, par d'autres désordres aussi funestes à la société qu'injurieux pour la religion. La semaine n'est plus supprimée ; mais pour beaucoup d'hommes, elle est paganisée. Au lieu du dimanche, ce jour de la prière, des chants sacrés, des joies de la famille, des délassements honnêtes, ils ont le lundi du cabaret, des chansons obscènes, des



orgies, des honteuses dépenses, qui ôtent souvent le pain d'une semaine à une femme et à des enfants ; en un mot, le lundi des bacchanales. Ceux qui sont responsables de cette démoralisation, ce ne sont pas seulement les malheureux qui s'y livrent ; ce sont aussi, en bien grand nombre depuis quarante ans, des hommes qui se sont constitués leurs guides, des chefs d'établissements industriels, qui, par leurs discours, leurs exemples, les lectures qu'ils ont propagées, le régime matérialiste qu'ils ont imposé, les entraves qu'ils ont mises à l'accomplissement des devoirs religieux, ont enseigné le mépris du culte à leurs subordonnés, souvent dociles à ces déplorables leçons. Beaucoup de leurs ouvriers, dégoûtés de tout enseignement chrétien, se sont trouvés tout prêts, les faits l'ont prouvé, à écouter avidement les prédications du socialisme. Le chemin par lequel on les a éloignés des saintes assemblées des fidèles, est celui qui les a conduits dans les conciliabules des sociétés secrètes. Otez les croyances qui apprennent à respecter l'indestructible inégalité des conditions, à supporter ses conséquences nécessaires dans ce qu'elles ont de pénible, à souffrir de l'ordre, et, bientôt, dans les rangs de ceux qui n'ont rien à perdre et tout à envier, les prétentions les plus subversives, les convoitises les plus effrénées s'agitent et se

liguent pour bouleverser le monde, surtout lorsque des sophistes leur disent qu'elles sont la justice. Tout prolétaire impie est un idiot ou un communiste. Tout manufacturier, qui pousse ses ouvriers à désertier le dimanche conservateur, les jette dans le lundi démocratique et social. On s'était longtemps dissimulé cela ; mais, après l'expérience qui a eu lieu, on doit y voir plus clair.

D'autres hommes, qui déplorent comme citoyens ou comme hommes d'État cette démoralisation révolutionnaire, n'en persistent pas moins à soutenir, comme économistes, que la société ne saurait s'accommoder de la loi du dimanche, qui, par l'interruption des travaux manuels, crée des journées improductives pour l'agriculture et l'industrie. Nous ne pouvons traiter ici ce sujet ; il demande des développements à part : nous ferons seulement une réflexion qui se lie à l'objet même d'un discours où nous parlons tout à la fois des temples et des dimanches. Le principe sur lequel repose cette objection contre les saints jours, peut être tourné contre les édifices sacrés. Le terrain qu'ils occupent sur tous les points du pays est improductif, dans le même sens que le repos du dimanche est stérile. Direz-vous qu'il faut les détruire pour construire des usines à leur place, ou

pour y planter des pommes de terre? Si vous posez en principe général que les intérêts moraux doivent fléchir devant l'utilité matérielle, vous devez conclure à la démolition des temples, à la proscription du culte public. Si, au contraire, vous reconnaissez que ce principe doit, au moins, être limité dans son application, quelle règle plus sûre pouvez-vous trouver, pour déterminer cette limite, que celle qui est consacrée par l'autorité de la religion, l'expérience des siècles, le respect du monde civilisé?

Mais détournons nos regards de ces tristes erreurs, qui sont le voile ou le drapeau du matérialisme. Occupons-nous, en ce moment, bien plus de ce qui peut nous édifier que de ce qui nous afflige, et remettons-nous à considérer, pendant quelques instants encore, ce que l'Église a fait pour christianiser le temps.

Le dimanche est, dans l'ordre des jours sacrés, ce que l'église de chaque paroisse est dans l'ordre des temples. Comme il revient à de courts intervalles, il est rapproché de nos autres jours, de même que les églises paroissiales sont à proximité de nos maisons. Mais il devait y avoir aussi des fêtes à la fois plus rares et plus émouvantes pour la piété, de même qu'il y a des sanctuaires distingués qui sont moins multipliés que les temples ordinaires, et dans lesquels la

piété va recueillir ses impressions les plus vives. L'année est l'espace du temps dans lequel ces fêtes sont distribuées : elles se succèdent dans le cours d'une période réglée par les mouvements du soleil, comme le dimanche fait partie d'une période qui a son type dans les phases de l'astre de la nuit.

Les solennités annuelles correspondent, dans la société religieuse, à un besoin qui se produit aussi dans la société domestique et civile. Quelle est la famille vraiment digne de ce nom, qui n'ait ses anniversaires de joie et de douleur ? Quelle est celle qui les laisse passer sans y offrir des témoignages de tendresse aux êtres chéris qu'elle possède encore, et de pieux regrets à ceux qu'elle a perdus, sans y retrouver, au fond du cœur, le souvenir d'un berceau ou l'image d'une tombe ? Les nations, les villes ont aussi leurs anniversaires. La fête du souverain est une de leurs solennités ; et quand le culte du passé n'a pas été démoli chez elles par la main des sophistes et la hache des révolutions, elles donnent des jours aux grands souvenirs, comme on donne des statues aux grands hommes. La vieille cité d'Orléans est encore fidèle à la mémoire de la vierge héroïque qui l'a sauvée. Chez nos ancêtres, les événements qui avaient signalé, de la manière la plus éclatante et la plus décisive, la pro-

tection de Dieu sur la France, étaient célébrés par des fêtes religieuses, qui étaient aussi des solennités nationales. L'Espagne a eu des réjouissances annuelles, où elle chantait ses triomphes sur les Maures. Si la Suisse vient à laisser tomber le vieil anniversaire de sa délivrance, c'est que la liberté révolutionnaire y aura étouffé le sentiment de la liberté chrétienne. Rome, qui est la terre classique des souvenirs, a une commémoration unique en son genre : on y rappelle, tous les ans, l'époque de la naissance de cette ville, *Almæ Urbis*, qui date aujourd'hui de deux mille six cents ans. Il y a aussi, pour les peuples comme pour les familles, des anniversaires funèbres. En Angleterre, la mort de Charles I<sup>er</sup> a le sien. Un douloureux devoir du même genre a pesé sur la France. La commémoration du martyr de Louis XVI avait été acceptée par la conscience publique comme une protestation, comme un enseignement, comme une expiation. Lorsque, à une époque récente où les notions de la morale politique étaient bien affaiblies, on eut le malheur de croire que la répudiation d'une loi, qui était un hommage rendu aux principes de l'éternelle justice, se trouvait être une opportunité parlementaire, le premier corps de l'État ne put se résoudre à céder à la pression exercée sur lui, qu'en protestant

que le 21 janvier était un jour à jamais déplorable ; et, au moment où il consentit à laisser périr cet anniversaire d'une grande et sainte mort, il sembla, par l'expression de ses regrets, prendre le deuil de l'anniversaire lui-même.

Mais, quel que soit l'objet de ces manifestations périodiques, qu'il soit triste ou joyeux, pourvu qu'il soit vraiment moral, elles marquent, à certains égards, d'une manière très-significative, à quel degré s'élèvent les sentiments d'un peuple ou d'une famille. Les portraits, les médailles, les bas-reliefs reproduisent les formes de choses matérielles ; les solennités commémoratives ne sont que les formes d'un souvenir, et il y a plus de spiritualisme dans un anniversaire que dans une statue.

Vous nous pardonnerez, N. T.-C. F., d'avoir donné place, dans une instruction qui roule sur des vérités divines, à quelques considérations qui semblent n'avoir de rapport qu'avec une morale purement humaine. Vous remarquerez qu'elles ne sont pourtant pas inutiles pour comprendre que la législation religieuse a pour effet de satisfaire, en les coordonnant à un but supérieur, en les élevant à un état surnaturel, ces instincts de l'âme, ces tendances de l'esprit et du cœur qui, dans la vie naturelle, s'appliquent à des ob-

jets d'un ordre inférieur. Nous venons de voir que les familles, les cités, les nations, ont et doivent avoir leurs anniversaires. L'Église a aussi les siens. L'Église est la famille de Dieu, la cité de Dieu, le peuple de Dieu. La généalogie de cette famille commence par lui; Adam n'a que la seconde place dans la lignée par laquelle elle remonte au premier de ses ancêtres : *qui fuit Adam, qui fuit Dei*. Les archives de cette cité renferment les titres de la rédemption du monde. Les faits, dont toute l'histoire de cette nation n'est que le développement, sont les actes fondamentaux de la justice et de la miséricorde divine. Quels sujets de réminiscence! Quels objets de solennités! L'Église est obligée d'entretenir fidèlement la mémoire de ces faits, parce que cette mémoire, c'est la condition de son existence, c'est sa vie. Quelle société a plus besoin d'anniversaires, que celle dont les souvenirs sont l'unique fondement de ses espérances, et qui ne peut marcher vers son avenir que par une perpétuelle reconnaissance pour son passé?

En conséquence, l'Église s'est proposée de célébrer, par des fêtes distribuées dans le cours de l'année, les parties principales de l'œuvre de la rédemption, depuis l'incarnation du Verbe jusqu'à la descente du Saint-Esprit. Le type d'un cycle annuel lui était fourni

par le culte mosaïque, dont les solennités retraçaient, dans le même espace de temps, les principaux événements religieux qui étaient les figures de ce qui s'accomplirait à l'époque du Messie.

L'ordre que l'Église doit suivre, pour organiser le cycle de ses fêtes, ne devait pas être déterminé d'après un plan qui aurait eu pour but de répartir ces solennités en nombre égal dans chaque mois ou chaque saison. Leur distribution était subordonnée à d'autres principes. Plusieurs des jours où s'étaient passés les faits auxquels elles se rapportaient avaient une date certaine. Pour d'autres, elle était indiquée par des traditions très-respectables, et, à défaut de renseignements précis, on a quelquefois procédé par approximation. Ces fêtes, invariablement attachées aux mêmes jours, sont toujours séparées les unes des autres par les mêmes intervalles, comme les étoiles fixes se tiennent respectivement à d'invariables distances. Mais il y avait d'autres fêtes qui ne pouvaient appartenir à cette catégorie. Celle de Pâques ne devait pas avoir cette immobilité, puisque le jour de la Résurrection du Christ avait été marqué dans l'Évangile par son rapport à la Pâque des Juifs, qui était mobile à un certain degré. La fixation de la Pâque chrétienne était une chose très-importante pour l'É-



glise, d'abord parce qu'il n'est pas de solennité plus grande, en second lieu, parce qu'il fallait éviter sa coïncidence avec l'anniversaire de la Pâque juive, souillée par le déicide ; enfin, parce que le dimanche de la Résurrection est le régulateur des fêtes mobiles, notamment de l'Ascension et de la Pentecôte, qui doivent lui succéder après une période de jours fixée par l'Écriture Sainte elle-même. Aussi, dès les premiers temps, l'Église se préoccupa de cette question chronologique, au milieu de tant d'occupations d'un autre genre que les persécutions lui donnaient. Saint Polycarpe de Smyrne, disciple de l'apôtre saint Jean, voulant consulter le pape Anicet sur quelques controverses relatives à la célébration de la Pâque, fit tout exprès le voyage de Rome. Le pape Victor alla jusqu'à menacer d'excommunication les Églises d'Orient, qui s'écartaient, sous ce rapport, des usages de l'Église Romaine. On a retrouvé, sur le socle de l'antique statue de saint Hippolyte de Porto, un cycle qu'il avait fait sous le règne de l'empereur Alexandre Sévère, pour déterminer le retour périodique de la grande solennité. Les catacombes se peuplaient de martyrs, l'Église était cernée, assaillie de toutes parts ; et, au milieu de ce siège sanglant, ses docteurs, Archimèdes chrétiens, cherchaient tranquillement à résoudre le

problème d'un chronomètre pascal. Le premier concile universel, celui de Nicée, établit des règles qui suffirent pour trancher les discussions qui s'étaient produites ; mais ces règles ne pouvaient prévenir toutes les difficultés qui surgiraient dans l'avenir. Ces difficultés devaient être amenées, à la longue, par les imperfections de l'année civile, que l'Église avait trouvée établie aux premiers jours de son existence. Le génie de Rome venait de faire à cette époque deux grandes opérations. Peu de temps avant que César Auguste décrétât le recensement de toute la population du monde romain, recensement qui obligea la Vierge de Nazareth à se rendre à Bethléem, Jules César avait réglé le cours de l'année d'une manière plus satisfaisante qu'il ne l'avait été dans les âges précédents et chez les autres peuples : ce qui fournit à l'Église une meilleure base pour calculer le retour de ses fêtes mobiles. Mais cette nouvelle mesure du temps n'était pas parfaite, et ses légères inexactitudes, imperceptibles en détail, produisirent, en s'accumulant pendant le laps des siècles, une perturbation qui nécessita la réforme du calendrier. Cette réforme fut conçue, réalisée, imposée à toutes les nations catholiques par les soins du grand pape Grégoire XIII. En dehors de l'Italie, la France fut la première à la faire passer dans

ses lois, et les autres peuples en communion avec le Saint-Siège ne tardèrent pas à suivre cet exemple. Mais les pays protestants résistèrent plus ou moins longtemps. Ils avaient voulu pour l'Église une réforme, qui a été, comme le prouve l'expérience, une source de désordres dans la sphère des croyances religieuses, et ils ne voulaient pas d'une réforme qui remettait l'ordre dans le temps. Pour ne pas marcher avec Rome, ils refusaient de marcher avec le soleil. C'est surtout en Angleterre que l'opposition fut tenace. Qui aurait pu prévoir que, malgré l'évidence des calculs astronomiques, la patrie de Newton ne se résignerait que dans la dernière moitié du dix-huitième siècle à reconnaître, qu'en matière d'année ecclésiastique et civile, les successeurs de saint Pierre avaient raison contre l'Église de Henri VIII ! Mais, à l'exception de la Russie, où survit encore un calendrier qui est schismatique, même avec le ciel, toutes les résistances ont cessé ; et, grâce à l'initiative et à l'ascendant de la Papauté, la plus grande partie du monde civilisé possède une mesure du temps uniforme et certaine. Il en est résulté que l'époque de la solennité de Pâques, de laquelle dépendent les autres fêtes mobiles, a pu être régularisée d'avance, avec toute la précision possible, pour une période de quatre mille ans ; et, comme,

d'un autre côté, la place de chacune des fêtes non mobiles ne peut être sujette à aucune variation, l'année religieuse réunit tous les éléments de fixité et d'exactitude que l'on peut désirer.

Nous n'avons jamais lu, sans un grand intérêt, dans les pages de l'histoire, les preuves de la sollicitude de l'Église pour procurer à l'univers chrétien un calendrier liturgique, dans lequel on ne put signaler, tout au plus, que des imperfections inévitables. Ses premiers évêques s'y appliquent sous le coup des édits de proscription; ses conciles proclament la législation des temps; son clergé est obligé, pour vaquer régulièrement à ses offices périodiques, de s'initier à l'astronomie sacrée, pendant que bien des rois n'étaient pas initiés à l'alphabet : puis, lorsqu'un travail de rectification devient nécessaire, elle convoque à Rome des savants de tous les pays, et, pour assurer la date de ses futurs dimanches de Pâques, elle dote le monde de la mesure du temps la plus parfaite qui ait été trouvée depuis que le temps existe. Chose singulière ! De toutes les sociétés qui existent sur la terre, la plus vigilante à calculer le temps, est celle qui fixe ses regards sur l'éternité.

Vous ne voyez peut-être, dans les détails où nous venons d'entrer, qu'un sujet intéressant pour une leçon

d'histoire ecclésiastique. Vous vous trompez, il en ressort aussi une bonne leçon de morale. La sagesse de l'Église dans l'organisation du temps, nous fournit l'occasion de faire un retour sur le peu de sagesse de tant de chrétiens qui oublient ce qu'est le temps et pourquoi il leur a été donné. A voir l'Église, leur mère, si soigneuse de le mettre en ordre pour ses fêtes, ne songeront-ils pas qu'à leur tour ils doivent le mettre en ordre par les œuvres? La grande importance qu'elle a toujours attachée à régler exactement le retour périodique du jour de Pâques, ne suffirait-elle pas pour leur faire entendre que ce jour est une grande station dans la vie du chrétien? L'époque en est fixée pour des milliers d'années qu'ils ne verront pas : la fixent-ils, par rapport à eux, d'une manière pratique, pour l'année qu'ils tiennent, qui va leur échapper, qui sera la dernière peut-être? Pressés par la grâce, ils résistent à cette date impérieuse; ils ajournent, chaque fois qu'elle arrive, l'accomplissement des devoirs qui reviennent avec elle. Leur calendrier, tel qu'ils le font pour les consciences, ne leur marque, tous les ans, que les Pâques de l'an prochain; et cet an prochain, qui recule sans cesse, se trouve être de tous le plus éloigné. Ce calendrier a plus besoin de réforme que celui du moyen âge : celui-ci ne renfermait que quel-

ques erreurs de temps qui auraient été réparées plus tard ; celui-là est un grave abus du temps, qu'un accident peut rendre irréparable. Mieux vaudrait moins d'exactitude dans l'annuaire chrétien, et plus de régularité dans la vie chrétienne. Seigneur, rétablissez, malgré ses imperfections, l'année ecclésiastique de nos ancêtres, et rendez-nous leur foi vive pour la bien employer.

Demandons, N. T.-C. F., au Souverain Dispensateur des jours, des années et des siècles, qu'il nous fasse entrer dans toutes les dispositions avec lesquelles la piété de nos pères recueillait les grâces attachées à une autre institution ecclésiastique qui se rapporte aussi à l'organisation religieuse du temps : cette institution, c'est le Jubilé.

Le dimanche sanctifie la semaine ; les grandes fêtes christianisent l'année ; le Jubilé consacre le siècle. Dans le principe, il a été comme le sceau religieux de la période séculaire. Il existait, dans le moyen âge, une tradition suivant laquelle on obtenait à Rome de larges indulgences à l'expiration de chaque siècle. Dans la dernière année du treizième, une foule de pèlerins accoururent dans la ville sainte, et dirent au Pape : « Nous avons appris de nos pères, que tous les  
« cent ans le Père commun donne une grande béné-

« diction pour l'expiation des péchés ; bénissez-nous  
« donc avant que nous mourions. » L'origine de cette tradition et de ce vœu populaires n'a pas laissé de traces dans l'histoire. Il est probable que cet usage a dû naître d'une manière très-simple, comme tant de choses dont l'idée a germé tout naturellement, sans bruit, sans éclat, parce qu'elle a été le produit en quelque sorte spontané d'un sentiment général. Dans une des époques de foi, où la piété universelle provoquait les bénédictions de l'Église, on aura trouvé très-convenable que le siècle eût, comme l'année, comme la semaine, sa consécration religieuse. Quoi qu'il en soit, l'établissement du Jubilé l'an 1300 fut, en quelque sorte, la notification officielle d'un usage ancien, et sa reproduction sous une forme beaucoup plus solennelle. La période à laquelle cet usage se rattachait fut maintenue : il fut réglé que le Jubilé ne reviendrait qu'une fois par siècle.

Le siècle ! est-ce une division du temps qui s'adapte à la brièveté de la vie humaine ? On s'en sert pour mesurer l'âge de ces grands arbres, à l'ombre desquels, dit Bossuet, se sont reposés nos ancêtres, et qui donneront encore de l'ombre à notre postérité ; pour mesurer l'âge des maisons, plus durables que leurs habitants, l'âge des pierres sépulcrales, plus durables que

les maisons ; mais notre vie est trop petite pour cadrer avec une si grande mesure. Il était donc à désirer que l'intervalle de temps qui séparait les Jubilés fût abrégé. On comprend, sans doute, qu'il y eût de bonnes raisons pour accepter d'abord la période ancienne : on ne devait pas changer un vieil usage, au moment où il s'agissait de le renouveler avec plus d'éclat. D'ailleurs la prudence demandait que l'expérience eût fait connaître le succès de la dévotion jubilaire, et qu'il fût prouvé, par l'empressement des fidèles, qu'en la rendant plus fréquente, on ne s'exposerait pas à la rendre trop vulgaire. Les vœux de la catholicité se firent entendre, et le Saint-Siège les accueillit. Mais, en abandonnant la période primitive, il fallait lui en substituer une autre, qui ne fût pas choisie arbitrairement. On la trouva dans le Jubilé établi par la loi de Moïse. Chez les Hébreux, on comptait quarante-neuf ans, c'est-à-dire sept semaines d'années ; la cinquantième était l'année jubilaire. Elle était appelée l'année de la rémission pour tous les habitants de la Judée ; et ce qui avait lieu alors pour le rachat des biens temporels, était une assez belle figure de ce qui se fait, dans le Jubilé chrétien, pour le recouvrement des biens spirituels. Mais les instances de la piété firent encore raccourcir l'intervalle. Le Saint-Siège adopta la pé-



riode de trente-trois ans, qui est celle de la vie de Jésus-Christ : elle marque d'ailleurs, à peu près la moitié, non pas précisément de la vie humaine, mais de cet espace de temps dans lequel cette vie n'est autre chose qu'une mort qui commence : au delà, elle n'est guère que *travail et douleur*. Enfin, la ferveur des fidèles pour cette dévotion amena une nouvelle condescendance des Papes. Ils réglèrent que le Jubilé aurait lieu tous les vingt-cinq ans. Ainsi réduite, cette période d'expiation et de grâce divise le siècle en quatre parties, comme les jeûnes, que l'Église a institués pour le commencement de chaque saison, marquent les quarts de l'année. Les Jubilés, ce sont les Quatre-Temps d'un siècle. Telle est, en peu de mots, l'histoire des diverses évolutions du Jubilé. L'Église Romaine a mieux aimé se départir successivement de ce qu'elle avait fixé, que de ne pas céder à quelque chose qui, en elle, est encore plus fixe, à sa tendresse pour ses enfants. S'il y a eu dédits, ce sont les dédits d'une mère.

C'est aussi par l'effet de cette charité maternelle, que, dans les intervalles qui séparent les années saintes, les Papes accordent de temps en temps, comme nous le voyons aujourd'hui, une indulgence plénière en forme de Jubilé. Les circonstances et les cérémonies sacrées qui accompagnent cette indulgence, ne

sont pas aussi solennelles que celles qui se produisent dans les Jubilés périodiques. Le Pape ne convoque pas les fidèles à Rome ; mais il les appelle tous au tribunal de la réconciliation. Pie IX n'ouvre pas cette année, dans l'église de Saint-Pierre, cette porte qui reste close d'un Jubilé à l'autre ; mais il ne nous en ouvre pas moins toutes les portes de la miséricorde divine. Il ne bénit pas les pèlerins du haut du portique de la basilique vaticane ; mais il nous bénit tous du haut de son cœur, qui est aussi un grand sanctuaire. Les formalités sont différentes, les grâces sont les mêmes.

Recevez donc, N. T.-C. F., avec une ferveur nouvelle, ce nouveau bienfait de votre Père, si plein de sollicitude pour votre salut. Répondez à son invitation, et ne trahissez pas sa bonté. Priez pour lui, priez, comme il vous le demande, pour que la Sainte Église et sa doctrine voient tomber les obstacles qui s'opposent à leur action sur le monde ; qu'elles triomphent partout, et que tous les peuples se réunissent dans l'unité de la foi et l'adoration de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Priez pour la conversion de tous ceux qui marchent dans la route de l'erreur et du péché ; priez pour vous, pour votre passé, afin de le purifier ; pour votre présent, afin de le bien régler ; pour votre avenir, afin de l'assurer autant qu'il peut l'être. Le Jubilé

est souvent une époque décisive : ne le laissez pas traverser vos églises et vos demeures, sans qu'il vous emporte avec lui en état de grâce jusqu'à la table sainte.

Pour bien profiter de ce temps de salut, vous ne manquerez pas, N. T.-C. F., de suivre avec assiduité les exercices de mission qui auront lieu dans chacune de vos paroisses. Ils ne seront pas accompagnés, ce semble, de ces leçons si émouvantes que nous donna, lors du dernier Jubilé, le fléau qui a creusé tant de fosses et élargi tant de cimetières. Rien n'annonce que Dieu veuille nous envoyer ce formidable prédicateur. Mais est-il donc nécessaire que la mort frappe à coups redoublés pour nous faire voir qu'elle nous attend, et faut-il que le monde se brise pour que nous sentions qu'il passe? Le temps, si court et si rapide, ne suffit-il pas pour nous avertir de l'inanité de tout ce qu'il entraîne avec lui? Il nous prêche, en fuyant, l'éternité qui ne fuira pas. « Voyez, suivant la parole de l'Apôtre, ce que vous devez faire pour marcher avec précaution, non comme des insensés, mais comme des sages, qui rachètent le temps (1). » Mettez sous la protection de cette pensée salutaire votre Carême et votre Jubilé.

(1) *Ep. ad Eph.*, c. V, v. 15.

## ALLOCUTION

*Pour l'installation des RR. PP. Capucins, à Perpignan.*

---

18 septembre 1858.

Dieu est grand, mes frères, c'est lui seul qui peut faire de ce petit couvent un grand foyer de grâces et de salut pour ce diocèse. Que voyez-vous ici ? Une maison peu vaste, où il n'y aura une large place que pour l'abnégation ; une chapelle qui devra, suivant les règles de la pauvreté franciscaine, être dénuée des ornements brillants dont on aime à décorer les églises ; des cellules qui auront chacune un grabat et deux chaises peut-être ; une salle à manger qui ne sera

jamais que le réfectoire de la faim. Mais cette chapelle aura pour ornement des prières ferventes et assidues ; mais ces cellules seront habitées par un hôte illustre, l'esprit de sacrifice ; mais ce réfectoire de la faim sera aussi le cénacle de la charité, car les pauvres volontaires s'efforceront d'y réserver une portion pour les pauvres par nécessité. Mais par cette petite porte, par où vous devez passer, sortiront des hommes apostoliques qui parcourront nos plaines, graviront nos montagnes, pour ramener bien des âmes dans la route du salut. Voilà les espérances que renferme ce que nous faisons aujourd'hui, voilà les moissons de grâces dont nous semons les germes dans ce sol que nous venons de bénir.

Cette maison nous offre un intérêt spécial par le rang même qu'elle occupe parmi les fondations pieuses de ce diocèse : c'est le premier ornement d'une restauration que l'avenir achèvera ; c'est le premier couvent d'hommes établi dans le Roussillon, depuis l'époque désastreuse où tous les instituts monastiques avaient été détruits. Lorsque des jours plus calmes sont revenus, ce sont des femmes qui ont recommencé, en France, la vie religieuse, comme elles l'avaient commencée aux premiers siècles de l'Église. Les vierges chrétiennes ont, en quelque sorte, dé-

friché le terrain, préparé la place pour ces cloîtres qui devaient donner des orateurs à la chaire, des maîtres à la jeunesse, des ouvriers à tous les travaux de l'apostolat. Depuis quarante ans, les vieux instituts sont ressuscités graduellement, avec une vigueur nouvelle, en même temps que de jeunes congrégations essayaient leurs forces naissantes. Mais, par une suite de circonstances diverses, ce diocèse n'avait point participé jusqu'ici, en ce qui concerne les couvents d'hommes, aux bienfaits de cette rénovation de la vie religieuse. Les débris des célèbres monastères de Saint-Michel de Cuxa, de Saint-Martin du Canigou, d'Arles-sur-Tech, ne voyaient s'élever près d'eux, sous une forme ou sous une autre, aucun rejeton des ordres monastiques. Grâce au ciel, saint François nous apporte les prémices d'une végétation nouvelle; ce sont ces prémices que nous fêtons aujourd'hui. Heureux le jour où, pour rattacher le présent au passé, on fait refleurir la tradition d'un antique dévouement qui, en quelque lieu qu'il trouve un abri, ne demande aux hommes, pour prix de tous les services qu'il lui rend, qu'un peu de leur pain et le salut de leurs âmes!

Heureuses aussi les personnes charitables qui auront contribué à cette fondation, qui ont dit à ces

pierres de s'arranger en cellules, et à ce terrain si longtemps profané de devenir une terre sainte. Bienfaitrice de ce monastère, qui ne voulez pas que je vous nomme, jouissez devant Dieu de votre ouvrage. Les bénédictions que je viens de répandre dans l'enceinte de cette chapelle, sont pour vous le gage d'une longue suite d'autres bénédictions. Chaque âme que ces hommes de bien auront détournée du mal ou affermie dans le bien, sera votre obligée; chaque paroisse qu'ils auront évangélisée, vous recommandera, du moins implicitement, à la bonté divine. Les ordres religieux surtout ont une reconnaissance séculaire pour les bienfaits qu'ils ont reçus. Les souvenirs qu'ils en conservent sont plus durables que les murs des maisons qu'on leur donne. Les prières que vous avez méritées, ressembleront à la lampe sacrée qui brûle de siècle en siècle dans un sanctuaire; elles ne s'éteindront pas dans le cœur toujours vivant de saint François, et, de génération en génération, elles obtiendront des grâces que Dieu distribuera à vos familles, et qu'il répartira entre leurs berceaux et leurs tombes.

Pour vous, mes Révérends Pères, entrez avec esprit de détachement et de reconnaissance dans cette maison où vous trouverez tout à la fois la pauvreté

qui vous attend et la charité qui vous accueille. Entrez avec la confiance que les œuvres saintes auxquelles vous vous consacrez seront bien secondées par la sympathie respectueuse dont vous êtes entourés. Voyez tous ces prêtres qui ont retardé le moment de leur retour dans leurs paroisses pour vous faire escorte, pour vous donner publiquement une marque de leur affection fraternelle, et pour porter dans tout le diocèse la bonne nouvelle de votre installation. On aime à voir reparaître dans la chaire chrétienne, ce vénérable habit, qui a laissé dans ce pays de si bons souvenirs. Plusieurs paroisses ont déjà goûté, pendant le Jubilé, les premiers fruits de votre parole ; plusieurs autres vous appellent ; leurs demandes me sont déjà parvenues. Pour moi, j'ai la ferme espérance que lorsque vous aurez donné, pendant plusieurs années, des missions parmi nous, il se sera opéré dans une partie de la population, remuée par ces saints exercices, quelque chose d'analogue, si je puis parler ainsi, à ce qui se produisit dans saint François quand il reçut ces bienheureux stigmates dont nous avons récemment célébré la fête. Beaucoup de paroisses porteront la vive empreinte de vos travaux, les stigmates de votre apostolat ; et, puisque vous n'avez pour but que d'enseigner, par vos paroles comme par vos exemples,



l'imitation de Jésus-Christ, les impressions que vous graverez dans les âmes y formeront, suivant le mot de saint Paul, *l'Image du Fils de Dieu*, cette image qui commence ici dans l'humilité pour s'achever un jour dans la gloire.

## LETTRE-CIRCULAIRE

*Au clergé du diocèse de Perpignan sur l'obligation  
d'offrir la sainte messe pro populo.*

---

Perpignan, 1<sup>er</sup> août 1858.

NOS TRÈS-CHERS COOPÉRATEURS,

Au milieu des graves affaires qui le pressent de toutes parts, et qui lui arrivent de tous les points de la terre, le Souverain Pontife place au premier rang le soin de procurer à tous les chrétiens les grâces dont l'auguste sacrifice de la rédemption est la source. C'est dans cette pensée qu'il a naguère accordé un Jubilé universel, si précieux pour notre diocèse en particulier, où les exercices de Mission, que nous

avons déjà organisés avec vous dans la plupart des paroisses pour préparer nos diocésains à l'indulgence jubilaire, ont été suivis avec tant d'empressement, et couronnés par de si heureux succès. Mais si la charité du Père commun se plaît à répandre sur les fidèles des bienfaits qu'ils ne peuvent espérer qu'à titre de faveur, elle doit tenir surtout à leur assurer la jouissance de ces biens spirituels, qu'ils peuvent réclamer à titre de justice, en ce sens qu'ils ont droit de vouloir que les pasteurs des âmes accomplissent, avec la plus scrupuleuse fidélité, l'obligation qui leur est imposée d'intercéder pour leur troupeau, et d'offrir pour lui le sacrifice souverainement efficace dont ils sont les ministres. Tel est l'objet d'une Lettre encyclique, que Notre Saint-Père le Pape Pie IX vient d'adresser à tous les évêques du monde chrétien.

Après avoir retracé, dans un langage digne de la piété des grands Papes saint Léon et saint Grégoire, l'immense charité qui éclate dans l'institution du Saint-Sacrifice, ses merveilleux effets qui embrassent l'Église militante, l'Église souffrante, et se font sentir jusque dans l'Église triomphante, les saintes dispositions que doivent apporter à sa célébration les prêtres, investis d'un ministère qui serait redoutable aux anges mêmes, l'esprit de foi et de dévotion avec lequel les

fidèles doivent y assister pour en recueillir les inestimables bienfaits, le Saint-Père constate, conformément aux paroles de l'Écriture Sainte et à la pratique de l'Église, la règle qui oblige les prêtres ayant charge d'âmes à offrir la sainte Messe pour le peuple confié à leur sollicitude pastorale. Saint Paul dit formellement : « Que tout pontife, pris d'entre les hommes, « est établi pour les hommes dans ce qui se rapporte à « Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour « les péchés (1). » Les simples prêtres ne participent point sans doute aux attributions qui sont propres au pontificat. Mais, comme prêtres, ils sont institués pour offrir à Dieu le même sacrifice qui lui est présenté par les mains du pontife. « Le prêtre, leur est-« il dit dans leur ordination, a la charge d'offrir (2)... « Recevez le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu, et de « célébrer les messes tant pour les vivants que pour « les morts (3)... Seigneur, s'écrie l'évêque consacra-« teur, que ces prêtres conservent pur et sans tache « le don de leur ministère, et que, par une bénédic-« tion immaculée, ils changent le pain et le vin au

(1) Omnis namque pontifex, ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum ut offerat dona et sacrificia pro peccatis. (*Epist. ad Hebr.*, c. V, v. 1.)

(2) Sacerdotem etenim oportet offerre. (*Pontif. in ordin. Presb.*)

(3) Accipe potestatem offerre sacrificium Deo, Missasque celebrare, tam pro vivis quam pro defunctis. In nomine Domini. (*Ibid.*)

« corps et au sang de votre Fils pour le service de  
 « votre peuple (1). » D'où il résulte que lorsque, à son  
 caractère de sacrificateur, le prêtre joint la charge de  
 pasteur, l'obligation imposée, selon saint Paul, au  
 pontife, lui devient commune. La portion du troupeau  
 de Jésus-Christ, sur laquelle il veille immédiatement,  
 est moins considérable : mais le devoir d'offrir la  
 sainte Messe pour les fidèles dont il est le père est le  
 même. S'il leur doit le pain de la parole et les trésors  
 des sacrements, ne s'ensuit-il pas qu'il doit leur ap-  
 pliquer aussi les fruits du sacrifice, qui est le principe  
 des grâces dont ils ont besoin pour s'approcher des  
 sacrements et se nourrir de la parole sainte ? Aussi,  
 n'y a-t-il jamais d'incertitude sur cette obligation en  
 général. Essentiellement liée à la charge de pasteur,  
 elle est de droit divin. C'est ce que déclare très-expres-  
 sément le concile de Trente. « Il est ordonné, dit-il,  
 « par un précepte divin, à tous ceux auxquels est  
 « commis le soin des âmes, de connaître leurs brebis  
 « et d'offrir le sacrifice pour elles (2). » La loi de  
 Dieu oblige tout pasteur à connaître ses brebis, et le

(1) Purum et immaculatum ministerii sui domum custodiant, et in obsequium plebis tuæ panem et vinum in corpus et sanguinem Filii tui immaculatâ benedictione transforment. (*Ibid.*)

(2) Præcepto divino mandatum esse omnibus, quibus animarum cura commissa est, oves suas agnoscere, pro his sacrificium offerre. (*Conc. Trid., sect. 23, c. 1, de Reformatione.*)

saint Concile met sur le même rang le devoir dont nous parlons, nous enseignant par là que ce devoir appartient à l'essence même du caractère pastoral ; que celui qui ne sacrifie pas pour son troupeau ressemble à celui qui ne le connaît pas, ou, en d'autres termes, qu'il ne le connaît pas avec un cœur de père, *mente cordis sui*.

Mais, comme ce précepte divin a quelque chose de vague dans sa généralité, il appartenait à la sagesse de l'Église d'en déterminer l'application, et de donner par là une règle sûre qui prévînt à la fois les illusions du relâchement et les perplexités de la conscience. D'une part, elle a eu de bonnes raisons pour ne pas attacher cette obligation à chacune des messes célébrées par les pasteurs des âmes. Il fallait qu'ils eussent une certaine latitude pour les appliquer aux défunts dont ils font les obsèques, aux époux dont ils bénissent les mariages ; il fallait qu'ils pussent satisfaire aux pieux désirs des fidèles qui demandent des messes pour eux, pour leurs parents vivants ou morts ; et comme, suivant le mot de l'Apôtre, celui qui sert à l'autel doit vivre de l'autel, il eût été peu convenable de priver un grand nombre de prêtres du secours souvent nécessaire que leur fournit à cette occasion la piété des fidèles. D'autre part, l'Église ne pouvait tolérer que l'oblation du

Saint-Sacrifice pour le peuple n'eût lieu qu'à de longs intervalles de temps, qu'elle fût trop peu fréquente pour correspondre à tout ce que demande le véritable caractère du bon pasteur. Pour éviter ces deux extrémités, elle l'a fixée aux dimanches, et aux jours de fête que les lois générales de l'Église ont rendues obligatoires. C'est dans les limites de cette règle que se présente à nous l'observation d'un devoir, fondé sur la loi divine, de même que l'accomplissement du devoir de participer à la sainte Eucharistie, imposé par la loi divine à la généralité des fidèles, a été réglé par le décret sur la communion pascale. Dans les deux cas, le précepte, en général, est de droit divin : la détermination de ce précepte, quant à la fixation précise des jours où il doit être rempli, est de droit ecclésiastique. Mais ces deux choses ne peuvent être séparées, et l'on ne satisfait à ces deux commandements de Dieu qu'en les prenant dans la forme qu'ils ont reçue par les commandements de l'Église.

Bien que la loi dont nous nous occupons en ce moment fût clairement établie, il s'éleva, vers le milieu du dernier siècle, quelques doutes sur son application. Dans un Indult accordé à certains diocèses d'Italie, le Pape Benoît XIV, tout en maintenant pour chaque

jour férié l'obligation d'entendre la messe, avait levé, pour quelques-uns de ces jours, la prohibition des œuvres serviles. On se demanda si la concession faite en faveur des fidèles n'entraînait point, par voie de corrélation, la dispense de la charge imposée aux pasteurs. Pour mettre fin à toute dispute, Benoît XIV déclara, dans une Encyclique, que la loi relative aux prêtres ayant charge d'âmes subsistait dans toute sa force et dans toute son intégrité.

De nos jours, une question du même genre s'est produite en France, à la suite du Concordat de 1801. Pie VII n'avait pas seulement permis les travaux manuels à certains jours de fête, mais il avait abrogé, pour ces mêmes jours, l'obligation d'assister à la messe. L'opinion, qui s'était produite en Italie à l'occasion d'un changement moins considérable dans la liturgie, se renouvela parmi nous avec plus d'apparence de raison, et fut soutenue avec une grande bonne foi. Plus tard, des inquiétudes se sont éveillées, et les Congrégations romaines ont été consultées à diverses reprises. Elles ont constamment fait des réponses semblables à celle de Benoît XIV, et, malgré la différence des deux cas, reposant sur le même fondement.

La base commune de ces décisions est facile à re-



connaître : la dispense d'une loi ne doit pas être étendue au delà des bornes que l'auteur de la dispense lui a données. Elle n'abolit que l'obligation dont cette loi est le principe ; elle ne fait pas cesser d'autres obligations distinctes, quelle que soit leur affinité avec la première. Or, la partie de la législation ecclésiastique, qui a été l'objet de la dispense en question, n'est pas le principe des autres lois qui se rapportent aux jours de fête. Trois préceptes, obligatoires sous peine de faute grave, coïncident avec ces mêmes jours. Le premier défend le travail servile ; le second prescrit l'assistance à la sainte Messe ; en vertu du troisième, les pasteurs des âmes doivent offrir pour le peuple le Sacrifice de la Rédemption. La loi, qui défend de travailler, n'est pas le fondement de celle qui astreint à entendre la Messe : quand donc Benoît XIV eut dispensé de la première pour certains lieux, la seconde continua d'y être en vigueur. Celle-ci, à son tour, n'est pas la racine du précepte imposé aux pasteurs. La principale raison de l'une, c'est la nécessité, pour les fidèles, de prendre part au culte, à sa partie la plus auguste, dans les limites que l'Église a tracées ; la raison principale de l'autre, c'est la nécessité, pour les pasteurs, de paître leurs ouailles, de leur fournir les secours spirituels, selon les règles établies par

l'Église. Ces diverses lois sont concomitantes; elles s'entr'aident; elles ont entre elles des relations d'affinité; mais elles ne sont pas liées par des rapports nécessaires de principe et de conséquence. On ne peut donc conclure d'une suppression à une autre, et les Indults du Saint-Siège en cette matière n'autorisent, ni plus ni moins, que ce qui est spécifié par les termes mêmes dans lesquels ils sont conçus.

On demandera peut-être pourquoi le Saint-Siège n'a pas cru devoir faire aux pasteurs une concession qui correspondît en quelque sorte à l'indulgence dont ils ont usé envers les fidèles? Nous savons tous, Nos chers Coopérateurs, que, lors même que tous les motifs de cette différence ne seraient pas clairs à nos yeux, nous n'en devrions pas moins croire à la sagesse qui les a reconnus et approuvés. Dans la position élevée qu'il occupe, et où il reçoit tous les rayons de lumière qui doivent l'éclairer, le Chef de l'Église a des pensées plus grandes et plus hautes que nos courtes vues, trop souvent renfermées dans les étroites limites de notre position particulière. La première réponse à la question dont il s'agit, c'est donc qu'il n'est pas besoin d'y répondre. Mais, si cette explication n'est pas nécessaire, elle n'est pas non plus difficile, et nous pouvons distinguer, du moins en géné-

ral, les vues qui dirigent le Saint-Siège. En premier lieu, l'Église ne touche jamais qu'avec regret à sa législation séculaire ; lorsqu'elle croit devoir retrancher quelques branches de cet arbre qui couvre le monde, elle conserve soigneusement les branches même les plus voisines qu'elle n'a pas les mêmes raisons de supprimer ; elle s'efforce d'y entretenir la sève divine. Secondement, l'Église est une société où les prêtres sont les pères, les fidèles sont les enfants. Les prêtres sont les forts : dans leur ordination, ils ont reçu l'Esprit-Saint *ad robur*, comme dit le Pontifical à propos même des simples diacres ; et lorsqu'ils deviennent de dignes pasteurs, ils sont fortifiés chaque jour de nouvelles grâces, puisqu'il faut plus de force pour bien commander que pour bien obéir. Les simples fidèles, qui ne reçoivent pas les mêmes secours, sont en ce sens les faibles dans l'Église militante. Il n'est pas étonnant que le Saint-Siège soit plus exigeant envers les pères qu'envers les enfants, et, qu'en se montrant condescendante et douce pour les faibles, son autorité reste pour les forts.

Vous comprenez, nous n'en doutons pas, aussi bien que nous, quelques-unes des vues générales qui ont dû déterminer le Souverain Pontife à ne pas dispenser, aux jours de fêtes supprimées, de l'obligation d'offrir

la Messe pour les fidèles. Vous avez également reconnu avec nous le principe qui a servi de fondement aux réponses des Congrégations romaines. Mais comme ces réponses n'étaient pas suffisamment connues partout, elles n'étaient pas observées avec toute l'uniformité nécessaire. Il était bien désirable que cette diversité fît place à la régularité. Le Chef de l'Église, qui interroge les temps, a cru que le moment était venu de proclamer solennellement la règle.

C'est ce qu'il vient de faire dans sa Lettre encyclique. Nous notifions à tout le clergé de notre diocèse cet acte pontifical, dont nous vous envoyons le texte. Nous vous donnons également la liste des jours de l'année que la Constitution du Pape Urbain VIII, à laquelle l'Encyclique renvoie, avait déclaré fêtes de précepte.

Nous connaissons trop bien, Nos chers Coopérateurs, votre esprit de foi, votre soumission filiale au Saint-Siège, pour n'être pas sûr que vous êtes tous disposés à observer fidèlement tous les devoirs de pasteur. Nous savons, il est vrai, que l'obligation constatée et renouvelée par l'Encyclique, tout en étant un bienfait spirituel pour le peuple, est un fardeau temporel pour un bon nombre de prêtres dont elle diminue les honoraires déjà trop restreints. Toutefois,

l'accomplissement de ce devoir a été facilité pour vous par un Indult que notre vénérable prédécesseur a obtenu du Souverain Pontife. Nous nous proposons d'en solliciter, en temps opportun, la prorogation, et nous espérons que le Saint-Père daignera accueillir avec bonté notre demande.

Du reste, en y réfléchissant devant Dieu, nous pouvons comprendre qu'indépendamment de toute obligation positive, nous devons beaucoup prier pour les fidèles dans ces jours de fête où ils ne sont plus tenus de venir prier avec nous. La principale raison qui a déterminé le Saint-Siège à la suppression de ces fêtes, c'est l'affaiblissement de la foi, de la piété, des saintes pratiques. Que résulterait-il de là? C'est que les fidèles ont encore plus besoin de ces secours puissants que l'on obtient par l'oblation du Saint-Sacrifice ; de sorte que la diminution du nombre des jours fériés, est pour nous un motif de croître en ferveur, dans nos supplications en faveur du peuple fidèle, et de fêter, pour lui, dans le sanctuaire de nos âmes, les jours qu'il ne vient plus célébrer dans l'enceinte de nos temples.

Vous sentirez aussi qu'il y a quelque chose de vraiment beau dans cette sainte opiniâtreté de l'Église à conserver l'ordre établi pour les prières des pasteurs.

Les changements politiques se succèdent, l'esprit et les mœurs des nations varient, la discipline ecclésiastique elle-même a subi, en ce qui concerne les obligations des fidèles, de grandes modifications : l'Église n'en persiste pas moins à maintenir, dans son intégrité et dans sa forme la plus excellente, l'intercession pour les âmes qui nous sont confiées. Elle en fait, en général, quelque chose d'inviolable à toute vicissitude, et parmi ses traductions liturgiques les plus importantes, elle place en première ligne les règles de la prière pastorale.

C'est avec ces sentiments que vous lirez la touchante et pieuse Encyclique du Saint-Père. De même que) Sa Sainteté nous invite à la déposer au secrétariat de notre évêché, de même nous vous recommandons de la conserver soigneusement dans les archives de votre église. Les questions qui s'y rapportent trouveront une place dans les Conférences ecclésiastiques, et il en sera de même à l'avenir pour les autres documents pontificaux que nous aurons successivement l'occasion de vous communiquer. Nous nous proposons aussi de les faire figurer parmi les matières des examens quinquennaux qui seront prochainement organisés sur de nouvelles bases. En général, on se borne trop souvent à lire avec un pro-

fond respect les instructions émanées du Saint-Siège, mais on ne les médite pas assez. Si, au contraire, on s'appliquait à les étudier sérieusement, on y trouverait, sur chacun des points qui y sont traités, les sources les plus précieuses de la science théologique.

Mais, en recueillant les lumières qu'elles renferment, ayez soin surtout de vous bien pénétrer de l'esprit de vie qui les anime. Nous vous engageons, Nos chers Coopérateurs, à prendre pour sujet de quelques-unes de vos méditations les passages de l'Encyclique, où Pie IX nous signale ce que le Saint-Sacrifice exige du prêtre, et ce que le prêtre peut par le Saint-Sacrifice. La Messe bien célébrée est la toute-puissance d'un pasteur. L'autel est le Sinaï où Dieu lui parle, le Thabor où sa faiblesse se transfigure en force, le Calvaire où il s'immole avec Jésus-Christ pour son troupeau. Lorsqu'il en descend, plein de ce feu sacré qu'il doit communiquer à ses paroissiens, tous les actes de son ministère sont marqués du sceau divin, et portent, pour ainsi parler, l'empreinte de la Sainte Hostie. Soyez de dignes ministres du grand sacrement, pour en être de dignes prédicateurs. Là est votre meilleur moyen de succès pour le salut des âmes. De même que l'Incarnation est le principe de salut du monde, de même l'Eucharistie, qui est l'Incarnation permanente

au milieu de nous, est le principe de salut pour chaque paroisse, lorsque ce mystère auguste est bien enseigné aux fidèles, non pas seulement par les bonnes instructions, mais aussi par les pieux exemples de leur pasteur.



## LETTRE

*Annonçant au clergé et aux fidèles de Perpignan la quête  
des Petites-Sœurs des Pauvres.*

---

Auch, le 18 octobre 1858.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Nous avons été obligé, par l'état de notre santé, de nous éloigner momentanément de vous. Nous sommes venu prendre quelques jours de repos à l'archevêché d'Auch, où nous retrouvons, dans notre plus ancien ami, un des plus illustres prélats de France, dont les conseils et les exemples recueillis par nous

ne peuvent que tourner au profit des fidèles qui nous sont confiés, et des œuvres que nous avons à propager ou à soutenir. Nous avons profité des premiers instants de loisir pour assister, avec douze autres évêques, dans ce même diocèse d'Auch, à une grande solennité qui vient d'avoir lieu dans la petite ville de Lectoure, à l'occasion de la translation des reliques de saint Clair, son premier apôtre. Mais vous pensez bien que nous ne vous avons pas oubliés dans cette circonstance si favorable aux bonnes dispositions, si propice pour l'obtention des grâces. En plaçant sous la protection de saint Clair le diocèse de sainte Eulalie, morte, comme lui, pour la foi, à peu près à la même époque, nous lui avons demandé qu'une part des faveurs célestes qu'ont sollicitées les quarante mille fidèles qui s'étaient rassemblés dans la petite ville de Lectoure, se répandît sur toutes les maisons de Perpignan et de la contrée dont il est le chef-lieu. Sous les impressions que nous a fait éprouver cette fête magnifique, où la piété avait déployé tout son luxe et toute son allégresse, notre pensée s'est reportée sur ces humbles jours de joie, de consolation et de fête, que votre charité procure aux malheureux qui sont à côté de vous. Les prières que nous avons fait monter vers Dieu pour vous tous nous ont rappelé une autre prière

qui vous sera adressée à vous-mêmes, par les bonnes Petites-Sœurs des pauvres ; et, comme nous venons d'apprendre que la quête générale, qu'elles se proposent de faire dans les rues de votre ville, a été fixée à une époque très-rapprochée, nous nous empressons de nous y associer par cette lettre de recommandation, qui vous touchera peut-être d'autant plus, qu'elle est écrite loin de vous.

Nous n'avons pas besoin, pour exciter vos sympathies, de retracer ici le caractère de ces dignes servantes de Jésus-Christ dans les pauvres. Nous avons dû le faire, avant leur arrivée parmi nous. Mais dorénavant ce soin serait superflu. Elles ont fait leurs preuves, et vous avez pu vérifier par vous-mêmes la vérité de nos prédictions. L'inaltérable patience des *Petites-Sœurs*, leur humilité, leur discrétion, leur douceur envers tous leurs pauvres, leur constant oubli d'elles-mêmes, leur dévouement de tous les jours, de toutes les heures, ont justifié la confiance de ceux qui les connaissaient, et conquis le respect et l'affection de ceux qui ne les connaissaient pas. La religieuse population de Perpignan se plaît à penser que cette colonie de charité, qui est venue se poser aux portes de la ville, est une source de bénédictions, et que ce foyer de grâce protège encore plus les bienfaiteurs qui

le soutiennent que les malheureux qu'ils recueillent.

Mais cet établissement, si récemment fondé, est encore dans les conditions où se sont trouvées la plupart des saintes maisons que la charité a créées de nos jours sur tous les points de la France. Elles ont éprouvé, durant leur période de formation, des difficultés et des besoins particulièrement inhérents à l'adolescence de ce genre d'institution. Si l'on avait reculé devant les embarras, si l'on avait manqué de la confiance qui fait croire qu'on les vaincra, les trois quarts au moins de ces établissements, qui rendent de si grands services à la religion et à la société, n'existeraient pas. Vous en avez eu un exemple frappant à Perpignan même. L'excellente maison du Bon-Pasteur, dont l'utilité est maintenant bien appréciée, a rencontré, à son origine, des préjugés, des oppositions et des obstacles matériels, qui semblaient s'être conjurés contre elle. Sans être sujet à d'aussi grandes difficultés, l'établissement des Petites-Sœurs réclame un surcroît de secours pour s'affranchir des charges qui pèsent sur ses commencements, et, quoiqu'il soit déjà bien enraciné dans le sol que vous lui avez donné, il ressemble encore à ces plantes, qui, sans être sorties de terre, ont, pendant quelque temps un besoin spé-

cial de large arrosement et de culture féconde.

La collecte qui va être faite parmi vous répond à ce besoin. En la recommandant à votre générosité, nous ne nous dissimulons point que les appels à la bienfaisance chrétienne sont très-multipliés, que les quêtes, les loteries, les souscriptions renaissent bien souvent, et que la charité elle-même s'en plaindrait peut-être, si elle pouvait connaître d'autre plainte que celle de la misère qu'elle veut soulager. Mais, de votre côté, Mes Très-Chers Frères, vous ne devez pas vous dissimuler que ces recours si fréquents à la charité privée sont une nécessité propre à notre époque. Du temps de nos pères, l'Église possédait de grandes richesses, que la piété des siècles lui avait léguées. D'après les règles du droit canonique, les revenus des biens ecclésiastiques devaient être divisés en trois parts, consacrées, la première, à l'entretien des prêtres et des religieux voués au service des autels et à l'exercice du saint ministère; la seconde aux dépenses nécessaires pour la décence du culte, pour la conservation ou la construction des édifices sacrés; la troisième aux besoins des pauvres; et dans les époques de détresse, l'Église voulait que ses temples attendissent les réparations plutôt que de faire attendre aux pauvres ses bienfaits. Elle avait aussi constitué en leur faveur une

magnifique dotation. Ce majorat de la charité, conservé de génération en génération depuis les premiers temps du christianisme, a été détruit parmi nous depuis la fin du siècle dernier : mais la dette des sociétés chrétiennes envers la grande famille des indigents demeure toujours, et il faut l'acquitter sous d'autres formes et par d'autres moyens. Les propriétés de l'Église ayant été sécularisées, les riches d'aujourd'hui sont devenus à certains égards les bénéficiaires d'autrefois. C'est la charité privée qui doit refaire les revenus annuels des pauvres, pour arriver graduellement à reconstruire leur patrimoine permanent. Telle est la mission spéciale au XIX<sup>e</sup> siècle : nous avons la confiance que vous le comprenez. Vous comprenez aussi, Nos Très-Chers Frères, une autre considération qui nous semble également frappante. Les progrès matériels qui s'accomplissent dans la société, sont sans doute des bienfaits dans les intentions de la Providence. Mais ces bienfaits ont à côté d'eux de grands abus. Les goûts d'un luxe immodéré, la passion effrénée des jouissances montent toujours ; ne faut-il pas que ses libéralités, qui expient les désordres autant qu'elles consolent les infortunes, s'élèvent et s'accroissent pour faire au moins le contre-poids de tant de dépenses folles et corruptrices, qui vont se perdre

dans le vide des frivolités, et bien souvent dans l'abîme des plus déplorables excès?

Joignez, Nos Très-Chers Frères, à ces réflexions, toutes les pensées que votre foi vous inspirera, et les portes de vos demeures s'ouvriront de bonne grâce pour les Petites-Sœurs des pauvres. Vous ferez un accueil affectueux à ces anges terrestres de la charité qui vont visiter vos maisons et vos cœurs. Les centimes, les francs, les pièces d'or se multiplieront dans vos mains généreuses pour tomber dans leurs mains reconnaissantes. Comment n'aurions-nous pas confiance dans les ressources que vous allez leur procurer? Nous avons déjà une douce et grande expérience de votre bienfaisance chrétienne; nous nous sommes plu à en parler au milieu des évêques réunis pour la fête de Lectoure, et nous regrettons seulement que la quête nouvelle n'ait pas eu lieu avant cette réunion, car nous aurions eu un bien beau trait à ajouter aux récits de vos bienfaits.

Du reste cette quête est déjà un bienfait pour nous-mêmes, puisqu'elle nous fournit une heureuse occasion de nous entretenir avec vous pendant notre courte absence, et de consacrer nos quelques jours de repos par un appel à votre charité.

## ALLOCUTION

*A l'occasion de l'installation solennelle  
des Sœurs Gardes-Malades à Perpignan.*

---

MES TRÈS-CHÈRES FILLES,

Vous savez que la maison où nous vous installons en ce moment a été précédemment occupée par les religieuses de sainte Claire, qui, depuis quelques années, ont fixé leur résidence dans un autre quartier de la ville. Il semble que la destination de cette maison soit bien changée, car leur genre de vie est, à plusieurs égards, fort différent du vôtre. Pour les filles de sainte Claire, qui ne peuvent jamais franchir le seuil de leur couvent, il n'y a plus au dehors ni rues



ni chemins. Vous, au contraire, vous sortirez souvent par cette porte qui ne s'ouvrait pas pour elles ; vous suivrez les rues de la cité, les routes du pays qui conduisent aux maisons où la souffrance vous appellera. Les Clarisses sont séparées, par les murailles du cloître, de tous ceux qui n'ont pas à leur parler, et, par des grilles, de tous ceux qui leur parlent quelquefois ; et vous, mes très-chères filles, en vous rendant aux postes que vous assigneront l'obéissance et la charité, vous devez porter avec vous une clôture morale : c'est la fidélité aux prescriptions de votre règle, à vos saints exercices de chaque jour ; votre grille, c'est la barrière de respect dont vous serez environnées. Les Clarisses passent en prière au pied des autels des heures de nuit, où vous veillez au chevet des malades. Elles ont des pratiques de mortification, de longs jeûnes, qui seraient incompatibles avec le régime que vous devez observer : mais vous prenez d'une autre manière votre part de la croix ; vous avez, avec les fatigues du corps, les douleurs de la compassion, vous souffrez dans ceux que vous soignez, vous partagez les inquiétudes et l'affliction de leurs familles. Tels sont les traits divers qui se rattachent sur ce fond de piété et d'esprit de sacrifice qui est commun aux filles de saint Dominique et à celles de sainte Claire. Heureuse variété, qui

n'est, dans l'unité de la vie religieuse, que ce qu'est la diversité des couleurs que produit un seul et même rayon de lumière.

Mais, s'il convient de remarquer la différence des choses qui se ressemblent, il est souvent plus à propos de bien comprendre la ressemblance des choses qui diffèrent. Les Clarisses, ainsi que toutes les communautés vouées à la vie contemplative, remplissent, elles aussi, un beau ministère de charité. C'est ce que ne conçoivent pas ceux qui ne reconnaissent la bienfaisance que là où elle apparaît sous des formes sensibles. Mais nous, qui savons que la prière est la toute-puissance de la faiblesse humaine, nous sommes sûr qu'elle a une influence de premier ordre, une grande action dans le monde des esprits. Cette action peut être comparée à celle qu'exercent dans l'univers physique ces fluides mystérieux que le vulgaire ignore, mais dont les savants constatent la puissance, alors même qu'ils n'en comprennent guère la nature. La prière est l'agent universel pour l'obtention et la distribution de cette aumône spirituelle qu'on nomme la grâce. Voilà pourquoi les saintes institutions où toutes ces forces sont concentrées, à un haut degré, dans un foyer permanent, d'où elles se dilatent sur le monde, sont éminemment utiles pour réparer par cette sura-

bondance le déficit que produit dans l'économie de l'ordre surnaturel l'insouciance de ceux qui négligent le premier des devoirs envers Dieu. Cette prière incessante attire les effusions de la grâce sur ceux-là même qui ne connaissent ni la prière, ni la grâce. Elle protège ceux qui le dédaignent; et souvent, tel homme qui a entretenu pendant toute sa vie des préventions contre ce qu'il appelait l'inutilité des religieuses cloîtrées, doit à leurs ferventes supplications le bienfait suprême d'une bonne mort. Par cette influence invisible qui s'exerce à distance, les bonnes filles de sainte Claire, qui vous ont précédées dans cette maison, assistent et soignent aussi, à leur manière, du fond de leur cloître, bien des personnes qui ont besoin de secours, et surtout les âmes malades : elles font de la charité avec leurs prières.

Mais de votre côté, mes très-chères filles, n'est-il pas vrai que ce ministère de la charité auquel vous avez consacré toute votre existence, a son principe et son point d'appui dans une vie de prière et de méditation? Plusieurs de ceux qui admirent votre dévouement n'en connaissent pas le secret. S'ils vous le demandent, vous leur répondrez que ce secret se trouve dans les exercices de piété dont les impressions journalières, qui sont en quelque sorte la forme de votre âme, se

rapportent toutes à l'esprit de sacrifice. Vous leur direz que, pour vous préparer à votre sainte vocation, vous avez passé un an dans le recueillement du noviciat. Vous leur expliquerez que vous commencez chacune de vos journées par méditer sur vos devoirs, et qu'en assistant au saint Sacrifice chaque fois qu'il vous est possible de le faire, vous y sollicitez la grâce de les bien remplir : que vers le milieu du jour vous faites un examen particulier pour découvrir les plus petites négligences qui auraient pu vous échapper, et pour prévenir celles qui pourraient vous surprendre ; que dans la seconde partie de la journée, la récitation du rosaire, la lecture spirituelle, l'adoration du Saint-Sacrement, lorsque vous pouvez avoir cette consolation, vous soutiennent et vous reposent ; que le soir, après un nouvel examen de conscience, vous préparez votre méditation du lendemain, et qu'ainsi, lorsque le sommeil vous est permis, vous vous endormez dans de saintes pensées pour vous réveiller avec elles. Vous direz enfin qu'en priant chaque jour, en plusieurs reprises, la Très-Sainte Vierge, vous apprenez d'elle l'humilité, la patience, la douceur, la charité, et que la communion fréquente où vous vous unissez à Celui qui a tant de compassion pour les malades, fait passer quelque chose de son cœur dans le vôtre.

Je sais comme vous, mes très-chères filles, que, quelle que soit votre affection pour les exercices de piété, il vous est prescrit de ne pas leur sacrifier la moindre parcelle de vos charitables soins. Vous savez quitter l'adoration de Jésus-Christ dans l'oraison pour pratiquer l'imitation de Jésus-Christ dans les œuvres de miséricorde; et si vous économisez en quelque sorte tous les instants libres que la dévotion réclame, vous êtes encore plus attentives à ne rien négliger de tout ce que vous suggère, pour le service des malades, la sollicitude la plus assidue et la plus délicate. Mais il n'en est pas moins vrai que, suivant la maxime d'une grande sainte dominicaine, Catherine de Sienne, « vous ne devez jamais abandonner la prière que par obéissance ou par charité (1). » Il n'en est pas moins vrai que la vie intime que les exercices de piété entretiennent en vous, est la source de votre vie extérieure. Ce sont eux qui soutiennent vos pas dans votre laborieuse et pénible carrière, qui allègent pour vous le poids des fatigues sans cesse renaissantes, qui vous apprennent, non pour quelques jours, mais pour le temps que vous passerez sur la terre, à goûter le bonheur de servir ceux qui souffrent. Ce sont eux qui vous inspirent cette retenue, cette dignité modeste qui

(1) *Dialogue de sainte Catherine de Sienne*, p. 162. Édit. Paris, 1855.

commandent le respect, en même temps que votre calme, votre sérénité, qui sont un reflet de la paix de vos âmes, tempèrent, à quelque degré, la tristesse des chambres où vous apparaissez. En un mot, vos saints exercices forment et développent les qualités qui constituent l'esprit de votre vocation, comme les règlements d'une caserne ou d'un camp entretiennent l'esprit militaire. C'est la religieuse qui fait en vous la garde-malade, et c'est votre pieux régime qui fait en vous la religieuse. Croyez donc bien, mes très-chères filles, que les habitantes du cloître vous reconnaissent pour leurs sœurs en prière, quoique vous donniez moins de temps aux pratiques de dévotion, de même qu'elles sont vos sœurs en charité, quoiqu'elles exercent la charité d'une autre manière.

Donc, mes très-chères filles, soyez bien attachées par les liens d'une fraternité intime à la famille religieuse qui a séjourné dans la maison où vous vous établissez aujourd'hui. Vous vous conformerez en cela aux vœux de la célèbre sainte dont je vous ai rapporté tout à l'heure une maxime. Elle disait, en parlant des fondateurs de ces deux Instituts : « Dominique et Francois étaient véritablement deux colonnes de l'Église (1)! »

(1) *Ibid.*, p. 184.

Eh bien ! qu'à leur tour, ces deux communautés qui ont pour pères deux amis, saint François et saint Dominique, soient deux colonnes bien unies de l'esprit religieux de cette ville.

J'ai la grande confiance que, par l'intercession de ces grands patriarches de la vie monastique, Dieu protégera tous les pas que vous ferez dans nos rues, toutes les bonnes œuvres que vous ferez dans les maisons. Vous pouvez, mes très-chères filles, en voir le présage dans les circonstances mêmes qui ont précédé et accompagné votre venue parmi nous. Vous savez avec quel empressement j'avais accueilli, j'avais béni les premières confidences que votre digne supérieure m'avait faites sur votre projet de vous établir dans cette ville où bien des vœux vous appelaient. Mais, pour que votre arrivée ne fût pas retardée, il nous fallait, tout de suite, vous donner un pied-à-terre. Une honorable famille vous l'a offert. Cependant, j'étais préoccupé du désir de vous procurer une demeure plus stable et plus spacieuse qui n'était pas facile à trouver. Une indication qui m'a été fournie par le vénérable curé de cette paroisse, si zélé pour le succès de toutes les bonnes œuvres (1), m'a mis sur la voie. J'ai cru [pouvoir espérer que le Ministre de la

(1) M. l'abbé Gabis, doyen de Saint-Matthieu.

Guerre, qui avait acheté, il y a quelques années, cet ancien couvent, voudrait bien, à des conditions très-généreuses, m'accepter pour locataire en faveur d'un établissement de religion et de charité. Grâce à la haute bienveillance du Ministre, grâce aussi aux bons offices de l'officier si distingué, de l'homme si excellent (1), qui préside ici à l'administration du Génie militaire, vous avez un abri sous ce toit. Cela me rappelle que lorsque nos soldats entrèrent à Rome, en 1849, pour y rétablir l'autorité temporelle du Souverain Pontife, on convertit en hôpital militaire la moitié d'un très-vaste couvent, appartenant à des Sœurs Dominicaines. Saint Dominique y donna alors l'hospitalité aux malades de notre armée, et aujourd'hui le chef de l'armée la rend à nos sœurs gardes-malades de l'ordre de Saint-Dominique.

Vous pouvez voir aussi, mes très-chères filles, un gage d'espérance dans l'accueil que vous avez reçu. Durant ces premiers mois de votre séjour à Perpignan, je n'ai entendu sur vous qu'une plainte : c'est que vous êtes encore trop peu nombreuses. Mais les marques de sympathie que vous inspirez le sont déjà beaucoup. On peut prévoir qu'elles ne feront que se multiplier et s'affermir. Si pourtant il arrivait, plus

(1) M. le colonel Estève, commandant le Génie.



tard, que vous eussiez à supporter quelques épreuves, des injustices, des calomnies peut-être, vous ne vous troubleriez pas. Vous savez que c'est d'ordinaire l'accompagnement, ou pour mieux dire, l'appoint de tous les généreux sacrifices ; qu'il faut s'y attendre surtout dans les bonnes villes, où les rares individus que le spectacle du bien irrite ne peuvent manquer d'être plus complètement méchants qu'ils ne le seraient ailleurs. Si donc ce surcroît de peines ou plutôt de mérite vous était donné, vous vous diriez en vous rappelant un mot de l'Écriture Sainte, qu'il est bon que chaque grain de myrrhe soit mêlé aux parfums de la bienveillance et du respect qui vous entourent : *Messui myrrham cum aromatibus meis* (1). Mais, croyez-moi, les consolations surpasseront de beaucoup les amertumes, et dans les sentiments de la population envers vous, il y aura bien moins de dangers pour votre patience que pour votre humilité.

Enfin, mes très-chères filles, ne devons-nous pas voir un heureux augure dans la présence de cet éminent prélat, de Mgr l'évêque de Gand, qui veille, dans son diocèse, à la prospérité des Congrégations religieuses avec autant d'affection paternelle, qu'il déploie de force et de courage contre les ennemis de la foi et

(1) *Cant.*, c. V, v. 1.

de la charité catholique? Il vous accorde, en ce moment, une partie de l'intérêt qu'il porte aux communautés placées sous sa houlette pastorale. Il a daigné avancer d'un jour la visite qu'il faisait à votre évêque, afin d'avoir la satisfaction de prendre part à la modeste fête de ce matin. Vous êtes bien touchées, je n'en doute pas, de cette bonté : elle vous fait espérer que, de retour dans son pays, il demandera aux Sœurs Gardes-Malades des bords de l'Escaut, quelques prières pour celles des Pyrénées. Pour moi, je le remercie d'avoir donné à votre humble installation un lustre imprévu, et je le prie de répandre, sur vous et sur cette pieuse assemblée, une bénédiction dont votre chapelle conservera longtemps le souvenir.



# MANDEMENT

POUR

LE CARÈME DE L'AN DE GRACE 1859.

---

**Projet d'établissement de l'Adoration Perpétuelle  
du Saint-Sacrement.**

---

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

A l'approche des saints jours que l'Église consacre, d'une manière spéciale, à la pénitence et à la prière, nous ne vous adressons pas, cette année, un long discours. Nous nous proposons de publier très-prochainement une instruction pastorale sur un sujet qui

intéresse, à un haut degré, la foi et la piété chrétiennes : elle nous fournira l'occasion de nous entretenir plus longtemps avec vous. Aujourd'hui nous vous présenterons seulement, à l'ouverture de la carrière quadragésimale, quelques réflexions qui s'y rapportent, comme on place de temps en temps des inscriptions à l'entrée d'une route pour servir d'avertissement aux voyageurs qui ont à la parcourir.

Nous vous dirons d'abord, N. T.-C. F., que la sanctification du carême qui va commencer doit être un fruit du Jubilé qui s'est terminé récemment. L'année dernière, dont nous ne sommes encore séparés que par l'intervalle de quelques semaines, a été, pour ce diocèse en particulier, un temps de grands travaux et de grandes bénédictions. Les diverses époques que nous avons fixées pour la préparation à la grâce du Jubilé accordé par le Souverain Pontife, nous ont offert un double signe : elles ont fait éclater à la fois le zèle du clergé et l'esprit religieux des populations. Nous avons à féliciter les prêtres associés à notre ministère de l'empressement avec lequel ils se sont conformés à nos intentions, en s'entr'aidant pour procurer, même aux plus petites paroisses, le bienfait d'une mission jubilaire. Nous avons remarqué avec satisfaction le concours que leur ont prêté ces bons

religieux de Saint-François, qui ont déjà commencé à payer par de grands services l'hospitalité que ce pays leur donne. D'un autre côté; nous avons reconnu, par les rapports qui nous ont été adressés, nous avons vu de nos propres yeux, dans nos visites pastorales, que nos diocésains n'ont pas été rebelles à l'appel de Dieu, qu'ils n'ont pas trahi les grâces que sa bonté leur offrait. Les exercices extraordinaires, propres à ce saint temps, ont été, en général, bien suivis, dans les villages même qui, divisés en plusieurs hameaux distants les uns des autres, présentaient plus de difficultés pour les réunions religieuses. Les tribunaux de la pénitence ont envoyé à la table de la communion de longues rangées de fidèles ramenés à l'accomplissement des devoirs de la vie chrétienne, ou raffermis dans les habitudes de la vie pieuse. Nous savons aussi que les riches de ce monde ont versé avec plus de générosité dans le sein des pauvres leurs bienfaits terrestres, au moment où ils recevaient eux-mêmes les célestes aumônes dont leurs âmes avaient besoin. Les œuvres de foi, de piété, de charité, se sont agrandies ou consolidées. Nous pouvons ajouter que, dans ce concert de prières et de bonnes actions, une effusion particulière de la miséricorde divine a eu lieu dans certaines paroisses bien desséchées, bien stériles, qui

ont senti s'opérer en elles une sorte de végétation morale qui les a renouvelées. Il nous est doux de penser que, pour une grande partie de nos diocésains, la grâce du jubilé, au lieu de passer inutilement sur leurs têtes, a pénétré dans leurs cœurs, où elle a fait germer des résolutions salutaires.

Nous devons espérer qu'elles porteront particulièrement leurs fruits pendant le temps de salut où nous entrons. Un jubilé bien fait pourrait-il être suivi d'un carême négligé? Mais, comme *l'homme ennemi* est prompt à semer de l'ivraie dans les âmes mêmes qui viennent de recevoir le bon grain, et que beaucoup d'autres ont malheureusement résisté à la culture, nous vous exhortons à opposer aux artifices du démon de saintes vérités qui raniment ou développent les sentiments avec lesquels vous devez vous préparer à la confession et à la communion pascale.

Dans ce but, nous vous prions, N. T.-C. F., de recueillir avec nous quelques-unes des leçons que l'Église nous donne par les évangiles qu'elle a choisis pour les quatre dimanches du carême, qui précèdent le temps où la liturgie ne parle plus que des grands mystères de la passion, de la mort et de la résurrection du Sauveur.

Le premier de ces évangiles nous retrace la tenta-

tion de Jésus-Christ dans le désert. Le second nous fait apparaître sa glorieuse transfiguration. Nous voyons dans le troisième la guérison du malheureux que le démon avait rendu muet ; et, dans le quatrième, le miracle de la multiplication des pains. Chacun de ces évangiles, pris à part, renferme des instructions diverses ; mais, si on les considère dans leur ensemble et dans leur suite, on voit qu'ils correspondent, par plusieurs des choses qu'ils renferment, aux quatre principales phases qui se succèdent dans le retour des pécheurs vers Dieu.

Les premiers mouvements de la conversion se font sentir à une âme, lorsqu'elle commence à reconnaître les illusions que le péché produit, la fausseté des biens que les tentations promettent. Mais comment parvient-elle à sortir de ces illusions ? C'est ce que nous indique l'évangile du premier dimanche de carême. La tentation du Sauveur dans le désert n'a pas été une épreuve intérieure pour lui, mais elle est une leçon extérieure pour nous. Elle n'a pas atteint, elle n'a pas pu atteindre sa Très-Sainte Ame, mais elle instruit les nôtres. A chaque illusion que le démon lui présente, le Sauveur répond par une parole de l'Écriture-Sainte, par une vérité de foi. C'est aussi en s'attachant à des vérités de foi, que l'âme, qui est touchée de la grâce,



commence à discerner ce qu'il y a de faux et de funeste dans les erreurs qui l'ont séduite. Elle voit, plus ou moins clairement, que les biens sensibles ne sauraient satisfaire cette faim et cette soif de bonheur qui la tourmente; que le service des passions est une idolâtrie; que la témérité avec laquelle on se précipite dans l'abîme du péché, sous prétexte qu'on aura le temps de se convertir au moment de la mort, est une folie terrible. Voilà quel est ordinairement le début d'une conversion : il renferme déjà le germe du repentir.

Mais il est bientôt suivi d'une autre phase. Après avoir reconnu l'illusion des faux biens, l'âme se met à goûter l'impression des biens véritables : elle sent, à quelque degré, leur beauté et leur grandeur. Le monde spirituel, qui était voilé pour elle, la touche d'un de ses rayons, le ciel commence à se découvrir, elle aperçoit quelque chose de Jésus-Christ dans sa gloire. Elle entre alors dans les sentiments qu'éprouvèrent les apôtres Pierre, Jacques et Jean, lorsqu'ils furent témoins, sur le mont Thabor, de la Transfiguration du Sauveur, qui nous est racontée dans l'évangile du second dimanche de carême. Elle dit à Jésus-Christ : « Seigneur, il est bon de se trouver avec vous, et je veux m'efforcer de mériter ce bonheur. Il me

sera bon d'être placé près de vous sur les hauteurs de la foi, comme sur une montagne élevée, d'où je dominerai les troubles de ce monde. Il me sera bon de me tenir dans le rayonnement de votre lumière pour ne pas retomber dans les ténèbres où les passions m'ont plongée. Il me sera bon que mes vêtements, longtemps souillés par le péché, réfléchissent un peu l'éclat des vôtres dans la Transfiguration, et que, suivant une parole de David pénitent, ils redeviennent blancs comme la neige.» Sous ces impressions de la grâce, elle a un regret bien amer du mal qu'elle a fait, elle a un vif désir de s'attacher au bien. Ce mouvement de l'âme est le second pas de son retour vers Dieu.

Lorsqu'elle s'est mise dans ces dispositions, elle est pressée de faire un troisième pas. Elle aspire au moment où elle sera purifiée de toutes ses souillures. Mais que faut-il pour que cette purification s'opère ? Il faut que l'âme, contrite et humiliée, ne soit pas muette ; il faut qu'elle déclare ses péchés au ministre de Jésus-Christ, qui a reçu le pouvoir de les absoudre. Le mutisme qui recouvre les plaies de l'âme est le grand obstacle à leur guérison. Quand on est parvenu à le vaincre, cette guérison est presque toujours assurée ; et, dans le ciel les anges de Dieu, sur la terre les fidèles que des scandales publics ont contristés, admi-

rent alors les merveilles de la grâce dans la conversion du pécheur : *Locutus est mutus et admiratæ sunt turbæ*. Ce n'est donc pas sans un à-propos particulier que l'évangile où il est parlé de la délivrance du possédé muet a été choisi pour le troisième dimanche de carême, si voisin de l'époque spécialement destinée aux confessions sacramentelles.

Nous voyons aussi pourquoi l'Église a réservé pour le dernier de ces quatre dimanches l'évangile de la multiplication des pains, de ce miracle qui eut lieu peu de temps avant la pâque symbolique des Juifs, et qui, d'après les saints docteurs, est la figure de la pâque eucharistique des chrétiens, où Dieu scelle sa nouvelle alliance avec le pécheur réconcilié. Comme dans l'Évangile, il commande à ses ministres de prendre les dispositions nécessaires pour que la foule participe au banquet sacré : *Facite illos discumbere*. Elle s'y reposera d'abord sur des herbes touffues, *Erat fœnum multum in loco*, emblème des grâces préparatoires. Les prêtres lui distribueront l'aliment céleste, comme les Apôtres le firent pour les pains miraculeusement multipliés ; et, quand cette distribution sera terminée, ils devront recueillir ce qui restera, et le placer dans le tabernacle, où il sera réservé pour les besoins futurs : *Colligite quæ supera-*

*verunt fragmenta ne pereant.* Voilà l'instruction que nous offre l'évangile du dimanche de la quatrième semaine, qui touche au temps où se fait d'ordinaire la préparation prochaine à la communion pascale.

Vous le voyez, N. T.-C. F., ces évangiles se rapportent, non pas seulement par leurs sujets, mais aussi par l'ordre même dans lequel ils sont rangés, aux quatre principaux points que l'on peut distinguer dans la marche de l'âme qui revient à Dieu. Nous vous invitons à méditer sérieusement les leçons qu'ils nous donnent. Suivez la marche qu'ils tracent pour ces saints jours, et ce nouveau carême sera digne du dernier Jubilé. Vous devez d'autant plus tenir à profiter de ce temps de grâce, que la communion pascale, par laquelle il se termine, est un devoir rigoureux, tandis qu'il n'en est pas de même d'une communion jubilaire ; et, si vous avez bien fait ce qui n'était pas prescrit, vous devez, à plus forte raison, bien accomplir ce qui est obligatoire. Quant à ceux qui n'ont pas eu le bonheur de répondre, l'année dernière, à l'appel du Souverain Pontife en se réconciliant avec Dieu, nous ne leur dirons ici qu'une chose : c'est qu'un Jubilé manqué est un grand motif de ne pas repousser les grâces du carême qui suit, et de ne

pas tenter, par une nouvelle ingratitude, la patience de la miséricorde divine.

Mais, N. T.-C. F., nous ne pouvons quitter en ce moment le souvenir du bien qu'ont fait, dans ce diocèse, les missions jubilaires, sans vous dire que nous en attendons encore un autre fruit que la sanctification du carême. Lorsqu'une terre vient d'être cultivée avec plus de soins et plus d'efforts, l'agriculteur peut lui demander quelque chose de plus que ce qu'elle avait précédemment donné. Aussi, croyons-nous que, pour développer les nouveaux germes de vie spirituelle que vous avez reçus, nous devons proposer à votre piété un moyen, nouveau aussi pour vous, de croître dans la vie de la grâce. Nous avons depuis longtemps conçu le désir, nous avons depuis quelque temps formé le dessein d'introduire parmi nous la grande et salutaire dévotion de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement, que nous envions à d'autres diocèses, où elle a déjà pris racine. Nous croyons que le moment est venu de faire lever, dans la partie du champ du Seigneur qui nous est confiée, cette moisson de prières et de bénédictions. Elle nous paraît devoir être le produit de ce qui a été semé l'année dernière; et, si nos espérances s'accomplissent, si leur réalisation se perpétue, votre Jubilé de

1858 laissera une longue trace dans la piété des générations qui viendront après nous.

L'adoration perpétuelle, telle qu'elle peut être organisée dans un diocèse, est modelée sur ce qui se passe dans les monastères où elle est établie. Là, chaque personne vient, au moment qui lui a été marqué, passer une heure devant l'autel où le Saint-Sacrement est exposé. Mais, pour un diocèse, les personnes, ce sont les paroisses, et l'heure d'adoration, c'est le jour qui leur est assigné. Ce jour peut revenir plus souyent pour les villes et les principaux centres de population; mais il doit luire, du moins une fois par an, pour les fidèles du plus petit village. Il faut que toutes les paroisses, semblables aux étoiles dociles à la voix de Dieu, viennent, chacune à son tour, se présenter devant le Seigneur, et lui dire : « Me voici, *adsum* », et qu'ainsi la piété eucharistique, transportant chaque jour cette solennité d'une église à l'autre, ait, pendant le cours de l'année, autant de stations dans le diocèse que le soleil en a dans le ciel.

Nous vous expliquerons plus tard les fins de cette dévotion, la manière dont elle doit être organisée, les avantages qu'elle nous procure. Dans notre prochaine instruction pastorale, nous vous ferons déjà remar-

quer, comme conclusion de tout ce que nous y aurons dit, que l'établissement de l'adoration perpétuelle dans divers pays de la catholicité, est, pour le culte de l'Eucharistie, un complément qui paraît être, à notre époque, dans les intentions visibles de la Providence. Nous vous en reparlerons plus particulièrement lorsque nous serons à la veille du jour où elle devra commencer dans ce diocèse, et nous ferons appel à tous vos sentiments de foi et de piété, pour que vous ayez soin de saluer, comme elle devra l'être, son inauguration parmi nous. En ce moment, nous nous bornerons, en vous annonçant ce projet, à vous faire part d'une mesure qui doit en précéder l'accomplissement.

Quoique nous ne doutions pas, N. T.-C. F., de votre empressement à y concourir, nous devons procéder avec toute la prudence que réclament les préparatifs d'une institution durable. Il nous semble à propos de recueillir d'abord les renseignements qui nous permettront d'apprécier le degré de consistance et de stabilité que cette œuvre pourra présenter dans chacun des lieux où elle sera établie. Chaque pasteur devra consulter les vœux des fidèles confiés à ses soins, et nous faire, à ce sujet, un rapport où les inspirations de la charité respecteront les exigences de

la vérité. Nous n'admettrons à l'honneur d'avoir une place dans le cercle de l'Adoration Perpétuelle que les paroisses qui nous offriront des garanties suffisantes de leurs bonnes dispositions. Elles seraient bien à plaindre, celles qui mériteraient d'en être exclues ! Mais nous sommes persuadé que, s'il doit y avoir de tristes exceptions, elles seront bien peu nombreuses. Nous espérons qu'il n'y aura pas une seule paroisse qui reste à l'écart dans cette grande manifestation de la piété diocésaine, et qui, semblable à cet infortuné chrétien dont il est parlé dans les actes des martyrs de Sebaste, laisse prendre par une autre la couronne de bénédictions qui lui était destinée.

Nous recommandons ce projet à vos prières, afin que Celui de qui vient toute bonne pensée, et *de qui descend tout don parfait*, daigne vous exhorter, par ces paroles que l'âme seule entend, à seconder de tout votre pouvoir ce que nous ferons, de notre côté, pour fonder cette œuvre. Mais le meilleur moyen que vous ayez d'en préparer l'établissement, c'est de vous établir vous-mêmes dans une vraie dévotion envers la Très-Sainte Eucharistie, en la recevant dignement à l'époque où l'Église vous en fait le précepte. Il serait bien facile de faire fleurir l'Adoration Perpétuelle dans des paroisses où la communion de Pâques serait uni-



verselle. Plaise du moins au Seigneur que ce devoir soit plus généralement observé ; que la plupart d'entre vous s'y disposent par des sentiments de pénitence, par l'assiduité aux saints exercices, par l'aumône qui est une des meilleures prières du riche, et par la prière qui est le seul trésor du pauvre ! Plaise au Seigneur qu'aucun des fidèles qui ont répondu à l'invitation du jubilé ne manque au rendez-vous pascal, et que, dans chaque paroisse, plusieurs de ceux qui naguère n'ont pas voulu recevoir la grande indulgence se mettent bientôt en état de s'approcher enfin de Celui qui est, en tout temps, la grande miséricorde ! La charité nous presse de rappeler aux uns cet avertissement sévère de saint Paul : *L'heure de nous réveiller de notre sommeil est venue* (1), et de transmettre aux autres cette douce bénédiction du même Saint : *Que la paix du Christ soit la joie de vos cœurs* (2).

(1) Hora est jam nos de somno surgere. (*Ep. ad Rom.*, c. XIII.)

(2) Pax Christi exultet in cordibus vestris. (*Ep. ad Coloss.*, c. III.)

# LETTRE

A MM. LES CURÉS

*Sur les succès de la guerre d'Italie.*

---

Perpignan, le 9 juin 1859.

MONSIEUR LE CURÉ,

Nous avons provoqué, il y a quelques jours, des prières, et déjà nous demandons des chants d'actions de grâces. La guerre vient de commencer, et les succès se précipitent. Des dépêches brillantes, qui se succèdent coup sur coup, nous laissent à peine le temps d'étudier sur la carte d'Italie la marche de nos vic-

toires. Une grande bataille a couronné les glorieux faits d'armes qui l'avaient préparée. L'Empereur est entré dans la capitale de la Lombardie. De pareils débuts redoublent sa confiance dans l'heureuse issue de cette guerre. La carrière de combats et de succès qu'il lui reste à parcourir peut sans doute être longue ; mais, dès les premiers pas, il est déjà bien loin dans la gloire. Dès les premiers pas aussi, il élève ses pensées plus haut que ses triomphes, et il va offrir à Dieu, dans la cathédrale de Milan, ses humbles prières, avec les vœux et les sacrifices de la France.

En remerciant le ciel de la protection qu'il accorde à nos armes, nous avons, à d'autres égards, des motifs de satisfaction et de reconnaissance. Dès l'ouverture de cette campagne, la France recueille une autre gloire encore que celle de la valeur, la gloire de la charité dans la guerre. Les peuples modernes doivent incontestablement au christianisme, comme l'a remarqué Montesquieu, un droit de la guerre plus humain, plus doux, que l'antiquité païenne ne connaissait pas, et qu'elle n'aurait pas même pu comprendre. Une nation s'honore d'autant plus qu'elle fait une application plus large des principes de ce droit chrétien. N'est-ce pas ce que vient de faire le magnanime représentant de la nation française, en ordonnant que les

blessés ennemis, recueillis sur les champs de bataille, soient, je ne dis pas soignés, cela n'avait pas besoin d'être recommandé, mais soignés avec autant de sollicitude, d'assiduité, de compassion que nos propres soldats, frappés par eux et couchés à côté d'eux ? Nos ambulances ne distinguent d'autre uniforme que celui de la souffrance ; elles ne reconnaissent d'autre drapeau que celui de la bienfaisance évangélique. L'Empereur a fait inscrire dans le code terrible de la guerre un article chrétien que l'on peut formuler en ces termes : Tous les blessés sont égaux devant la charité. N'a-t-il pas suivi encore les inspirations du même sentiment, lorsqu'il a décidé généreusement, sans stipuler la réciprocité, que ces mêmes soldats ennemis, dès qu'ils seraient en état d'être transportés, iraient jouir d'une convalescence meilleure sous le ciel, sous les toits de leur patrie ? Le mal, qu'on appelle si bien le mal du pays, et qui est surtout fatal lorsqu'il est rendu plus poignant par les chagrins d'une longue captivité, fait souvent à ces pauvres prisonniers malades une blessure plus profonde que celles qu'ils ont reçues dans le combat. Les cruelles rigueurs de la guerre seraient bien adoucies, à cet égard, si l'exemple donné par la France était suivi à l'avenir par les nations belligérantes. Nous vous ferons remarquer un

autre trait, qui est aussi une application de ces maximes chrétiennes d'équité, que la France semble avoir la mission de faire prévaloir dans les grands duels des nations. Des journalistes s'étant permis d'ignobles injures contre l'armée ennemie, contre le monarque dont elle suit les drapeaux, le gouvernement s'est hâté de les avertir qu'il serait trop indigne de notre caractère national de mêler les lâches insultes d'une plume, aux généreux coups portés par l'épée de nos soldats. Ainsi, dans le respect pour la justice et les égards que l'on doit aux adversaires que l'on combat, comme dans la compassion fraternelle pour ceux d'entre eux qui sont mis hors de combat par leurs blessures, notre nation fait avancer la civilisation de la guerre. Le sentiment chrétien et français a ses conquêtes, comme l'armée a les siennes. On dirait qu'il y a en ce moment entre l'esprit guerrier et l'esprit civil de la France une sorte d'émulation, de rivalité généreuse, dans laquelle ni l'un ni l'autre n'est vaincu.

Nous avons aussi, au milieu des inquiétudes et des tristesses que la guerre la plus brillante traîne toujours après elle, des sujets de consolation, qui intéressent particulièrement la foi et la piété. Vous avez pu voir dans les feuilles publiques, vous avez pu connaître par d'autres voies, les témoignages si touchants

de sentiments religieux, qu'ont donnés un grand nombre de nos soldats, en se rendant aux postes que l'obéissance et l'honneur leur assignaient. L'armée d'Italie, nous l'espérons, saura conserver à cet égard les bonnes traditions de l'armée d'Orient. De son côté, le gouvernement n'a oublié ni les admirables services des aumôniers de la guerre de Crimée, ni les vœux, et, nous pouvons dire, les droits des familles chrétiennes, réclamant les secours de la religion pour leurs enfants, que la patrie envoie en face de la mort. L'armée a ses prêtres, placés sous la direction du chapelain de l'Empereur. Cette sainte milice, qu'il sera sans doute nécessaire d'augmenter, priera sous les tentes, visitera les ambulances, assistera, autant qu'il sera en son pouvoir, les mourants sous le feu de l'ennemi. La croix du Sauveur sera plantée parmi les drapeaux de la France.

Vous remarquerez enfin que, suivant les intentions hautement annoncées par l'Empereur, la neutralité des États du Saint-Siège est respectée. Ces États présentent en ce moment le rare spectacle d'un pays où des soldats, appartenant à deux armées qui se battent non loin de là, ne sont, de chaque côté, que des factionnaires tranquilles, inclinant leurs armes ennemies devant le pacifique étendard d'une souveraineté qui

ne règne que par la parole et par la prière. Non, les droits du Saint-Père, comme prince temporel, ne seront pas violés. Non, l'Empereur ne permettra pas que les auteurs de l'esprit révolutionnaire chez un peuple voisin qui marche notre allié, portent la main sur la grande œuvre de Charlemagne. Ce que nous avons écrit il n'y a pas longtemps (1) pour repousser les erreurs, les calomnies, les suggestions que des journaux anticatholiques voulaient faire pénétrer dans les conseils de l'Europe, au moment où l'on croyait à une résolution diplomatique, nous le redisons avec plus de confiance, maintenant que la guerre doit décider. Si la question eût été soumise à un arbitrage, dans lequel les puissances, unies à l'Église, n'eussent pas été en majorité, le bon vouloir de la France pour le maintien du Chef de l'Église eût été contrarié probablement, à quelque degré. Désormais, les promesses de l'Empereur, qui ont rassuré les catholiques, rencontreront moins d'obstacles, du moment que leur exécution sera devenue plus libre par le droit de la victoire. La France est rattachée par ses principes et par ses actes à la souveraineté politique de la papauté. Le gouvernement qui l'a rétablie se trahirait lui-même en la

(1) On fait ici allusion à l'écrit intitulé *La question italienne en 1859*, avec une préface par Mgr Gerbet, évêque de Perpignan.

blessant. Le gouvernement qui a dompté en France la démagogie, ne peut vouloir favoriser sa domination dans des contrées qui ne retrouveront la tranquillité de l'ordre qu'autant que les sentiments nationaux s'y seront dégagés de l'impur alliage des doctrines anarchiques. Dans l'état actuel du monde, la démagogie, même déguisée, est un ennemi plus dangereux que l'armée de l'Autriche. Nous espérons que la France finira par vaincre l'une et l'autre, et que la sage politique de l'Empereur sera triomphante comme ses armes.

Vous partagez, nous n'en doutons pas, Monsieur le Curé, les sentiments et les vœux exprimés dans la circulaire que nous vous adressons. Nous les porterons ensemble au pied des autels, lorsque nous irons y rendre grâces à Dieu du succès de nos armes, en le priant de continuer sa protection sur l'Empereur, l'armée et la France.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mes sentiments affectueux.



## LETTRE

*A mesdames les Supérieures de communautés religieuses, les Présidentes des associations de charité, de confréries de piété, et les Directrices de pensionnats du diocèse de Perpignan.*

---

MESDAMES,

Dans les temps de guerre, la femme chrétienne a une belle mission.

Elle la remplit de nos jours avec un courage merveilleux. N'avons-nous pas vu des religieuses se mettre à la suite des armées, portant avec elles une ample provision de dévouement, de soins, de consolations, pour les distribuer aux malades et aux blessés? Plu-

sieurs d'entre elles ont succombé : la charité a eu ses victimes, à côté de celles de la valeur et de la gloire.

Mais, en dehors de cette héroïque mission, loin du théâtre sanglant des batailles, les femmes chrétiennes savent contribuer, par une intervention plus facile, au soulagement des maux que la guerre produit. Elles adoptent particulièrement une œuvre bien simple et pourtant bien précieuse qui rentre spécialement dans leurs attributions.

L'administration militaire, chargée de fournir ce qui est nécessaire au traitement des blessés, éprouve beaucoup de difficultés à se procurer, en quantité suffisante, la charpie et surtout le vieux linge qui doit servir pour les pansements. Il faut donc qu'une grande partie de cette denrée, qu'on ne trouve guère dans les magasins où l'on vend, soit offerte par les maisons où l'on donne. Les femmes charitables, heureusement si nombreuses, doivent revendiquer ce privilège. Le ménage est leur empire, et il s'agit en ce moment de pourvoir, dans la lingerie des hôpitaux, au ménage des blessés.

Mais, pour que cette Œuvre réussisse complètement, il est bon qu'il y ait, dans les diverses localités, des dames spécialement chargées, non pas seulement de provoquer les offrandes, mais aussi de les recevoir.

Bien des personnes, qui trouvent que le contingent qu'elles peuvent fournir est trop minime, ne se décident à l'apporter que lorsqu'elles ont, à proximité d'elles, un dépôt, où les plus petites parcelles sont recueillies.

En conséquence, nous croyons devoir donner, autant qu'il est en nous, une mission spéciale à plusieurs catégories de personnes qui nous semblent particulièrement appelées à la direction de cette Œuvre improvisée.

Nous la recommandons aux supérieures des Communautés religieuses. Quelle que soit leur règle, l'habit qu'elles portent est l'uniforme de la charité. Plusieurs d'entre elles ne pourront sans doute faire que peu de chose par elles-mêmes, parce que leurs maisons sont très-pauvres; mais elles sauront s'adresser aux familles pieuses avec lesquelles elles ont des rapports, qui se font souvent recommander à leurs prières, et qui reçoivent leurs invitations avec une sympathie respectueuse. Les parloirs des couvents devront être des entrepôts de la bienfaisance envers les blessés.

Est-il besoin d'exciter le zèle et l'activité des présidentes d'Associations de charité? Ces Sociétés ont pour domaine propre le vaste champ des bonnes œuvres. Elles y sont des moissonneuses habiles, qui contri-

buent beaucoup elles-mêmes à grossir les gerbes. On peut donc aujourd'hui attendre de leur part une grande récolte de vieux linges.

Nous déléguons aussi les présidentes ou prieures des Confréries. Le monde ne connaît la plupart de ces congrégations que par les vagues idées qu'il se forme de leurs pieux exercices. Mais la *piété est utile à tout*, suivant le mot de saint Paul, et surtout à la bienfaisance. Ces Confréries puisent dans leurs prières le goût des œuvres de miséricorde : sous ce rapport, en particulier, les grains de leurs chapelets ne sont pas des germes stériles. Nous savons qu'elles renferment, surtout dans les villages, beaucoup de personnes qui ne peuvent donner que fort peu ; mais ces associations de piété sont très-multipliées sur tous les points du diocèse. Outre le cœur, elles ont le nombre ; avec ces deux choses, on fait souvent beaucoup plus qu'on ne croit pouvoir faire.

Nous invitons les directrices de pensionnats à proposer à leurs jeunes élèves le travail ou la récréation de la charpie. Du reste cette partie de l'Œuvre pour les soldats blessés s'installera sans doute dans bien des salons. Elle créera, pour les circonstances actuelles, un nouveau genre de soirées, qui ne sera pas le moins bon.

Mais, quelque utile que soit la charpie, l'administration militaire réclame principalement de bonnes cargaisons de vieux linge. A cet égard, nous croyons à propos de donner ici un avis, afin qu'on ne fasse pas moins bien par un trop grand désir de bien faire. Pendant la campagne de Crimée on expédia une quantité considérable de bandes toutes faites; mais beaucoup de ces bandes, qui n'avaient pas la longueur ou la largeur convenable, ne purent servir. Il faut laisser à l'administration le soin de tirer le meilleur parti possible des objets qui lui sont envoyés.

Les paquets ou ballots devront être adressés à l'officier comptable de l'hôpital militaire de Perpignan, avec une note indiquant d'où ils proviennent. Il en sera donné un reçu. Nous prions les personnes et les sociétés qui répondront à notre appel, de vouloir bien aussi nous faire connaître la quotité de leurs envois. Dans le secrétariat de l'évêché, il y a une place pour les archives de la bienfaisance, et de temps en temps, il y a lieu de consulter les renseignements qu'elles renferment.

Nous bénissons d'avance toutes les personnes qui s'empresseront de contribuer ainsi au traitement et à la guérison de ces enfants de la France, qui nous reviennent avec la douleur de leurs blessures, coura-

geusement reçues, et la satisfaction de leurs devoirs noblement remplis. Les journaux nous apprennent, qu'à Paris, l'Œuvre du Vieux Linge a dépassé les prévisions : le Roussillon ne restera pas en arrière. Les soldats qu'il a fournis honorent le nom de leur pays par leur valeur; leurs mères, leurs sœurs, leurs familles, se distingueront par la charité. A chacun son lot, dans les mérites devant Dieu et devant les hommes.

Recevez, Mesdames, avec l'expression de mes sentiments distingués, une bénédiction paternelle.

Perpignan, le 14 juin 1859.

## LETTRE

*A MM. les Curés pour recommander la souscription  
en faveur des blessés de l'armée d'Italie.*

---

Perpignan, le 6 juillet 1859.

MONSIEUR LE CURÉ,

M. le Préfet me fait part d'une instruction qu'il vient de recevoir relativement à la souscription nationale, ouverte, sous les auspices de S. M. l'Impératrice-Régente, pour venir en aide aux blessés et aux familles des militaires ou marins tués ou blessés à l'armée d'Italie.

Les dons seront reçus en argent ou en nature. Les dons en argent seront versés dans les caisses des receveurs généraux et particuliers et des percepteurs.

Quant aux dons en nature, M. le Préfet désignera les lieux où ils seront déposés dans chaque localité.

En ce qui concerne les objets qui, par leur nature, ne seraient pas susceptibles d'être transportés ou conservés, M. le Préfet en fera opérer la vente par l'entremise de M. le directeur des Domaines, et le produit de ces ventes sera versé dans la caisse du receveur général pour être joint au montant des autres offrandes.

Cette souscription nationale sera close le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

En me fournissant ces indications, M. le Préfet m'informe qu'il va prescrire au maire de votre commune de s'entendre avec vous pour recueillir les dons. Je vous fais, de mon côté, une recommandation analogue, et je ne doute pas que vous ne vous empressiez de vous y conformer.

Vous comprendrez, Monsieur le Curé, l'importance et la signification de cette œuvre de patriotisme et de bienfaisance. Au moment où les soldats de la France répandent leur sang avec tant d'héroïsme, il est digne,



il est juste, il est beau que la France leur donne un éclatant témoignage de sa sympathie. L'intérêt qu'ils inspirent doit s'efforcer de monter en quelque sorte au niveau de leur gloire et de leurs souffrances.

Le caractère, que cette manifestation nationale doit recevoir, lui sera imprimé plus encore par la multiplicité des souscripteurs que par la quotité des souscriptions. L'offrande d'une commune pauvre, dont chaque habitant n'aurait donné que quelques centimes, serait plus significative, plus appréciée, que celle d'une autre localité, dans laquelle le montant des sommes recueillies, égal ou même supérieur, n'aurait été fourni que par un petit nombre de personnes. Aussi vous aurez soin de dire que le Comité présidé par l'Impératrice recevra les plus petites offrandes, soit en argent soit en nature, avec la plus sincère reconnaissance.

La religion ne peut qu'applaudir à cette œuvre nouvelle si bien justifiée par les circonstances, et ses ministres sont naturellement appelés à lui prêter, de concert avec les magistrats municipaux, le concours de leur zèle et de leur influence. L'emprunt ouvert, il y a quelque temps, pour subvenir aux frais de la guerre, a dépassé les espérances : les chrétiens savent que la souscription dont il s'agit est aussi un emprunt,

un emprunt sacré dont les intérêts leur seront comptés par la Providence.

Je vous invite, Monsieur le Curé, à donner lecture de ma présente lettre au prône. Vous emploierez par ailleurs les moyens de persuasion qui vous paraîtront convenables pour favoriser le succès de la souscription. Je vous serai obligé de me faire connaître le montant des valeurs fournies par la commune qui forme votre paroisse.

## ALLOCUTION

*Aux élèves des Écoles chrétiennes  
le jour de la distribution des prix.*

---

Août 1859.

J'ai parlé hier dans une distribution de prix ; je l'ai fait encore ce matin, et vraiment je me sentirais embarrassé pour faire une troisième allocution dans une circonstance analogue, si l'intérêt qui s'attache aux travaux des Frères et de leurs élèves, la présence de M. le Préfet, qui devrait vous parler en même temps de la place que j'occupe, la présence aussi de M. le Maire, qui s'est fait le protecteur zélé de cet utile établissement autant par sympathie que par le devoir de sa charge, et enfin l'affluence de ce peuple rassemblé sous les arbres qui entoure cette estrade, ne m'inspi-

raient quelques paroles que je puis dire imprévues, et qui, pour cette raison, seront, je l'espère, écoutées avec indulgence.

Cette fête classique est modeste comme le sont tous les travaux des Frères ; mais elle n'est pas moins le résumé de grands services sociaux. Il en est de la société comme des maisons que l'on construit : leurs fondements sont très-simples, obscurs même ; et cependant c'est sur eux que tous les étages reposent.

Les fondements de l'édifice social sont, dans tous les temps, les principes de la religion, le respect de l'autorité, le dévouement à l'ordre public. De nos jours ces grandes bases ont généralement besoin de deux appuis, une bonne éducation populaire qui préserve les esprits et les cœurs de l'influence des mauvaises doctrines, et une bonne armée populaire qui protège par la force, quand il le faut, tous les intérêts légitimes.

La bonne éducation populaire prépare un peuple immense d'enfants aux fonctions, aux emplois qu'ils auront un jour à remplir. Mais l'état militaire n'est pas la vocation commune : il y en a une autre plus générale ; elle appelle la partie la plus nombreuse de la jeunesse à une lutte pacifique, qui s'exerce par les travaux de l'agriculture et de l'industrie, et qui consiste

à dompter les forces de la nature pour les faire servir aux besoins des hommes ; mais ce genre de travaux qui applique constamment toutes les facultés à l'exploitation de la matière aurait de funestes contre-coups dans l'ordre moral, s'il n'avait pour contre-poids les principes religieux profondément gravés dans les âmes. C'est ce qu'ont compris tous les hommes qui travaillent à la conservation de l'ordre social, comme ceux qui se sont efforcés de le troubler et de le détruire. Aussi, à une époque néfaste qui n'est pas bien éloignée de nous, lorsque la France tombait dans un abîme, dont le bras vigoureux de l'Empereur l'a retirée, les princes du désordre se sont attachés à corrompre dans ses sources même l'éducation populaire, et ils avaient formé le projet de placer partout, jusque dans les hameaux les plus obscurs, des instituteurs chargés de propager les doctrines de l'irréligion et de l'anarchie. Un gouvernement tutélaire a répudié, sous ce rapport comme sous tant d'autres, le funeste héritage d'une politique désorganisatrice. Il protège avec une sollicitude éclairée les bases religieuses de l'éducation du peuple ; et, dans cette régénération morale, l'Institut des Frères, dont les écoles chrétiennes sont multipliées sur toute la surface du pays, occupe, nous le savons tous, une place très-distinguée.

Le second appui de la société en France, sous le point de vue que je considère en ce moment, est une bonne armée populaire, une armée recrutée dans le sein du peuple. Le monde sait que la France la possède : les titres de cette armée sont écrits en magnifiques caractères des rivages de la Crimée à ceux de la Cochinchine, des sommets de l'Atlas aux plaines de l'Italie. Mais nous savons en même temps que les sentiments religieux ont fait de grands progrès dans cette héroïque armée. Les augustes exemples donnés par l'Empereur s'y produisent depuis les plus hauts rangs jusqu'aux derniers. Là aussi, l'éducation donnée par les Frères a laissé de profondes traces. Un grand nombre de ces enfants du peuple, qui sont devenus les enfants de la victoire, ont été élevés dans ces bonnes et religieuses maisons. Les principes qu'ils y ont reçus, les encouragements qui leur ont été donnés sur les bancs de l'école, les prix modestes qui ont été la récompense de leur conduite et de leurs travaux, les ont préparés à mériter ces couronnes plus brillantes que la France entière vient de leur décerner.

Tels sont les titres de ces respectables instituteurs qui terminent aujourd'hui par une fête bien intéressante les labeurs si méritoires de toute l'année. Courage donc, mes bons Frères, et vous en particulier,

Frère Directeur, qui, depuis votre arrivée récente parmi nous, avez déjà su vous concilier notre affectueuse estime ! La reconnaissance de la religion, de la patrie, des familles vous est acquise.

Et vous, mes chers enfants, pénétrez-vous bien de tous les sentiments que doit vous inspirer la sympathie qui vous environne, et dont vous recevrez aujourd'hui, dans cette solennité scolaire, une marque bien touchante. Recevez avec une gratitude particulière ces livrets de la Caisse d'épargne que la bienveillance de M. le Préfet vous accorde comme un nouveau gage de sa constante protection. Du reste, de quelque genre que soient les prix qui vont vous être distribués, considérez-les avec nous comme le gage des services que vous rendrez un jour à la société dans les différents postes où la Providence, récompensant vos efforts, aura marqué votre place.

# T A B L E

## DU TOME PREMIER

INTRODUCTION. — Les vicaires capitulaires au clergé et aux fidèles du diocèse de Perpignan. . . . .	1
Mandement à l'occasion de son entrée dans son diocèse. — Sur ses obligations comme évêque, ses regrets et ses motifs de confiance. . . . .	23
Circulaire au clergé de son diocèse, ordonnant des prières à l'occasion du 15 août, et le rétablissement de la procession, d'après le vœu de Louis XIII . . . . .	59
Allocution prononcée à la distribution des prix des Frères des Écoles chrétiennes. . . . .	63
Lettre à MM. les Curés sur l'abstinence en temps de choléra. . . . .	68
Mandement à l'occasion de la fin du choléra et de l'ouverture du Jubilé. — Sur la Justice et la Bonté de Dieu. . . . .	79
Allocution adressée aux membres du Tribunal, à l'occasion de la messe du Saint-Esprit. . . . .	107
Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1855. — Sur le péché originel . . . . .	113
Allocution aux soldats de la garnison de Perpignan, après la retraite pascale de 1855. . . . .	123
Remerciement au R. P. Veysseyre, le jour de la clôture de la station du Carême de 1855. . . . .	137
Mandement ordonnant, avec la publication des Lettres apostoliques, <i>Ineffabilis Deus</i> , de Notre Saint-Père le Pape Pie IX, datées du 8 décembre 1854, une fête votive pour célébrer la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge. . . . .	141
Lettre à MM. les Curés sur le prochain synode. . . . .	154
Litteræ pro indictione et celebratione Synodi diœcesanæ . . . . .	160
Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1856. — Sur la doctrine de l'amour de Dieu. . . . .	171
Lettre à MM. les Curés des quatre paroisses de Perpignan, à l'occasion de la translation de la statue de la Sainte Vierge à l'asile des Petites-Sœurs des pauvres. . . . .	226
Allocution prononcée au service funèbre célébré dans la cathédrale de Perpignan, le 9 septembre 1856, pour l'anniversaire de la prise de Sébastopol, et pour les soldats et officiers du 21 <sup>e</sup> et du 49 <sup>e</sup> régiments de ligne, morts dans la guerre d'Orient . . . . .	231
Allocution pour l'installation des Petites-Sœurs des pauvres, à Perpignan. . . . .	243



Lettre à MM. les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Perpignan. . . . .	251
Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1857. — Sur les besoins religieux du diocèse. . . . .	255
Circulaire à MM. les Curés des quatre paroisses de Perpignan, à l'occasion d'une retraite prêchée par le R. P. Marie-Louis, de l'ordre des Carmes. . . . .	283
Remerciements au R. P. Marie-Louis, le jour de la clôture de la retraite . . . . .	283
Consécration de la ville de Perpignan à la Très-Sainte Vierge, le jour de la clôture de la retraite . . . . .	289
Instruction pastorale et Mandement pour l'ouverture du Carême de l'an de grâce 1858, et pour la promulgation de l'Indulgence plénière accordée par Notre Saint Père le Pape Pie IX en forme de Jubilé. . . . .	293
Allocution pour l'installation des RR. PP. Capucins à Perpignan .	341
Lettre circulaire au clergé du diocèse de Perpignan sur l'obligation d'offrir la sainte messe <i>pro populo</i> . . . . .	347
Lettre annonçant au clergé et aux fidèles de Perpignan la quête des Petites-Sœurs des pauvres. . . . .	362
Allocution à l'occasion de l'installation solennelle des Sœurs gardemalades à Perpignan. . . . .	369
Mandement pour le Carême de l'an de grâce 1859. — Projet d'établissement de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement . . .	381
Lettre à MM. les Curés sur les succès de la guerre d'Italie. . . .	395
Lettre à Mesdames les Supérieures de communautés religieuses, les Présidentes des associations de charité, des confréries de piété et les Directrices de pensionnats du diocèse de Perpignan. . . . .	402
Lettre à MM. les Curés pour recommander la souscription en faveur des blessés de l'armée d'Italie. . . . .	403
Allocution aux Elèves des Ecoles Chrétiennes, le jour de la distribution des prix. . . . .	412

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.